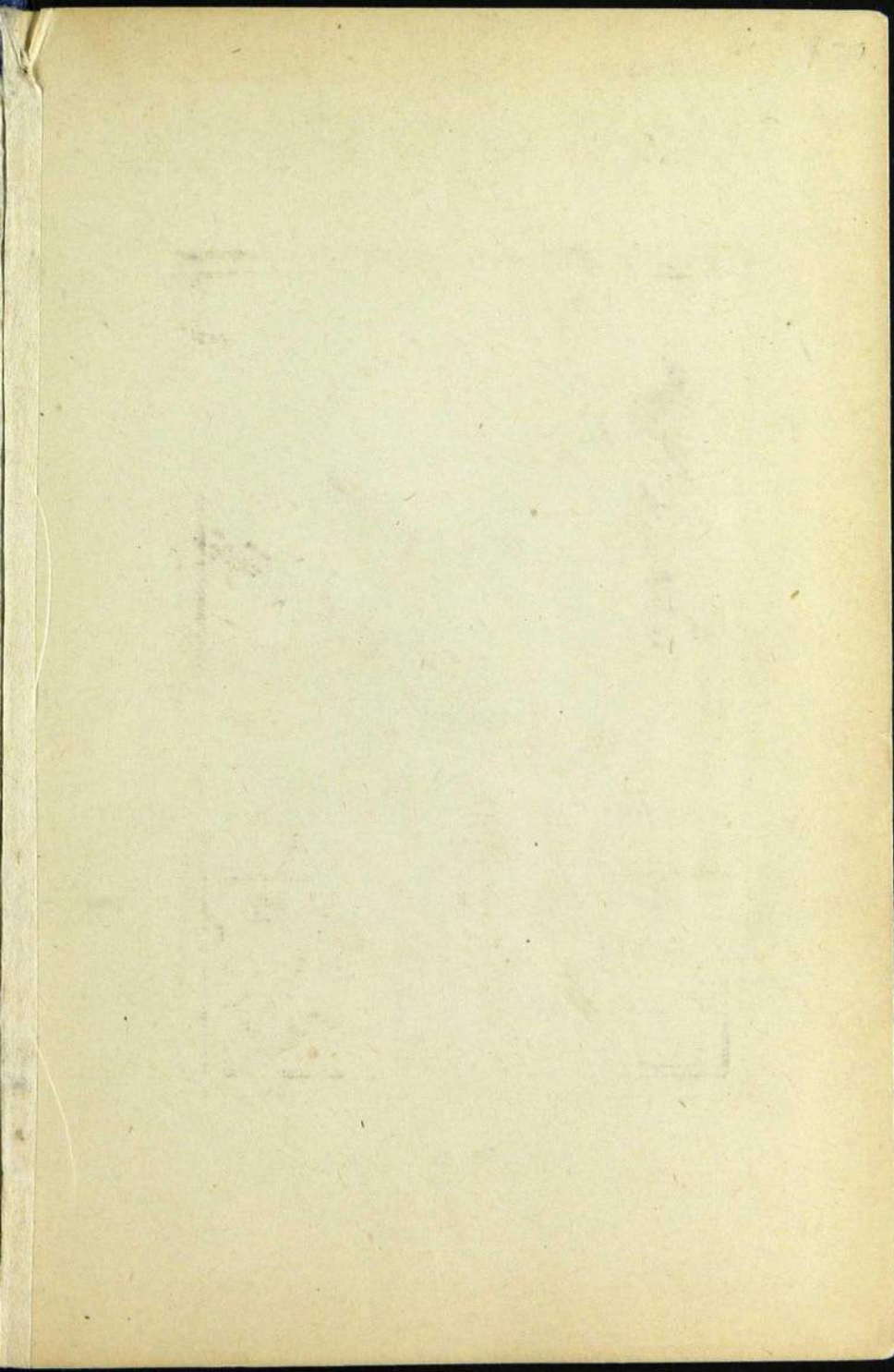
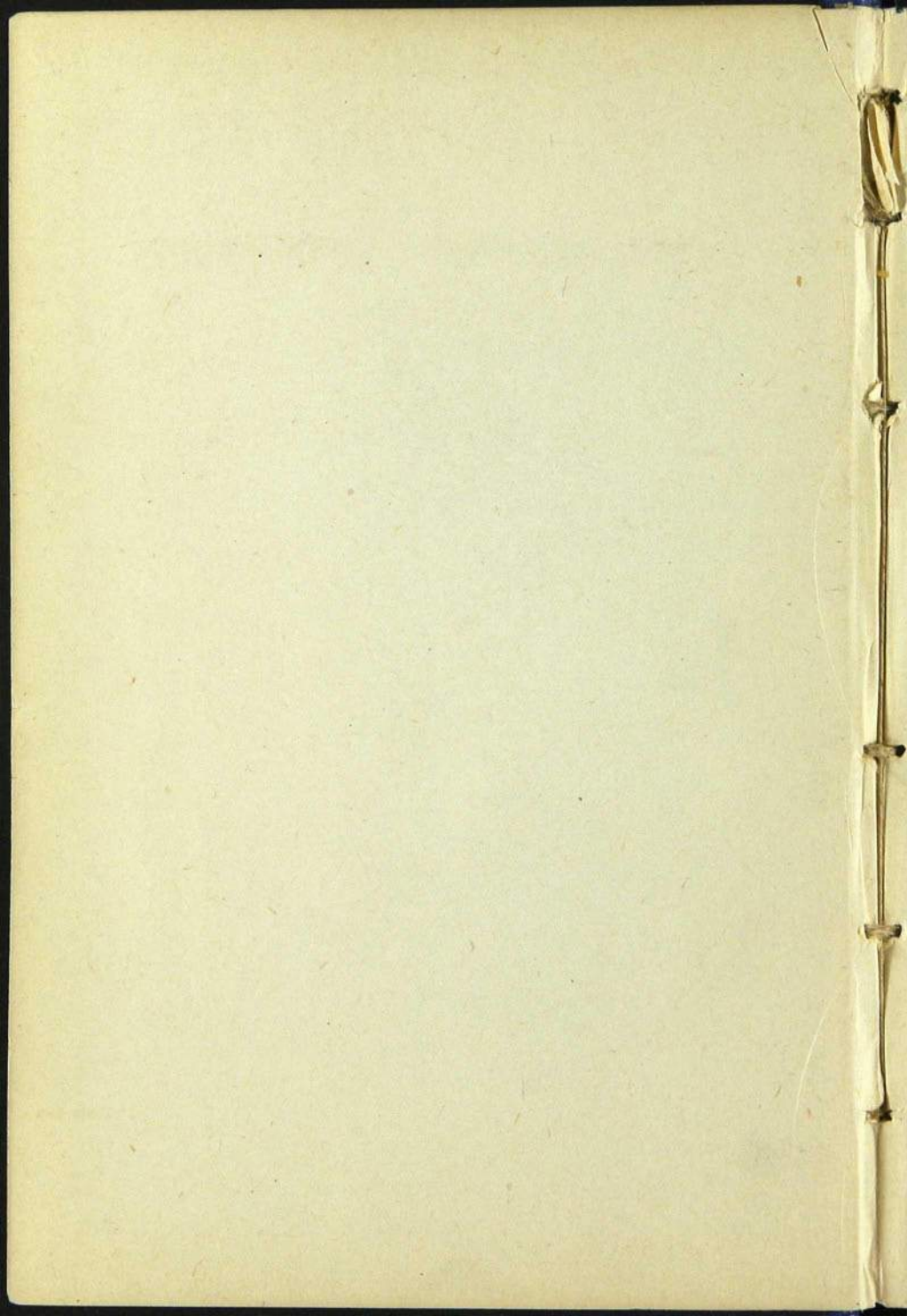


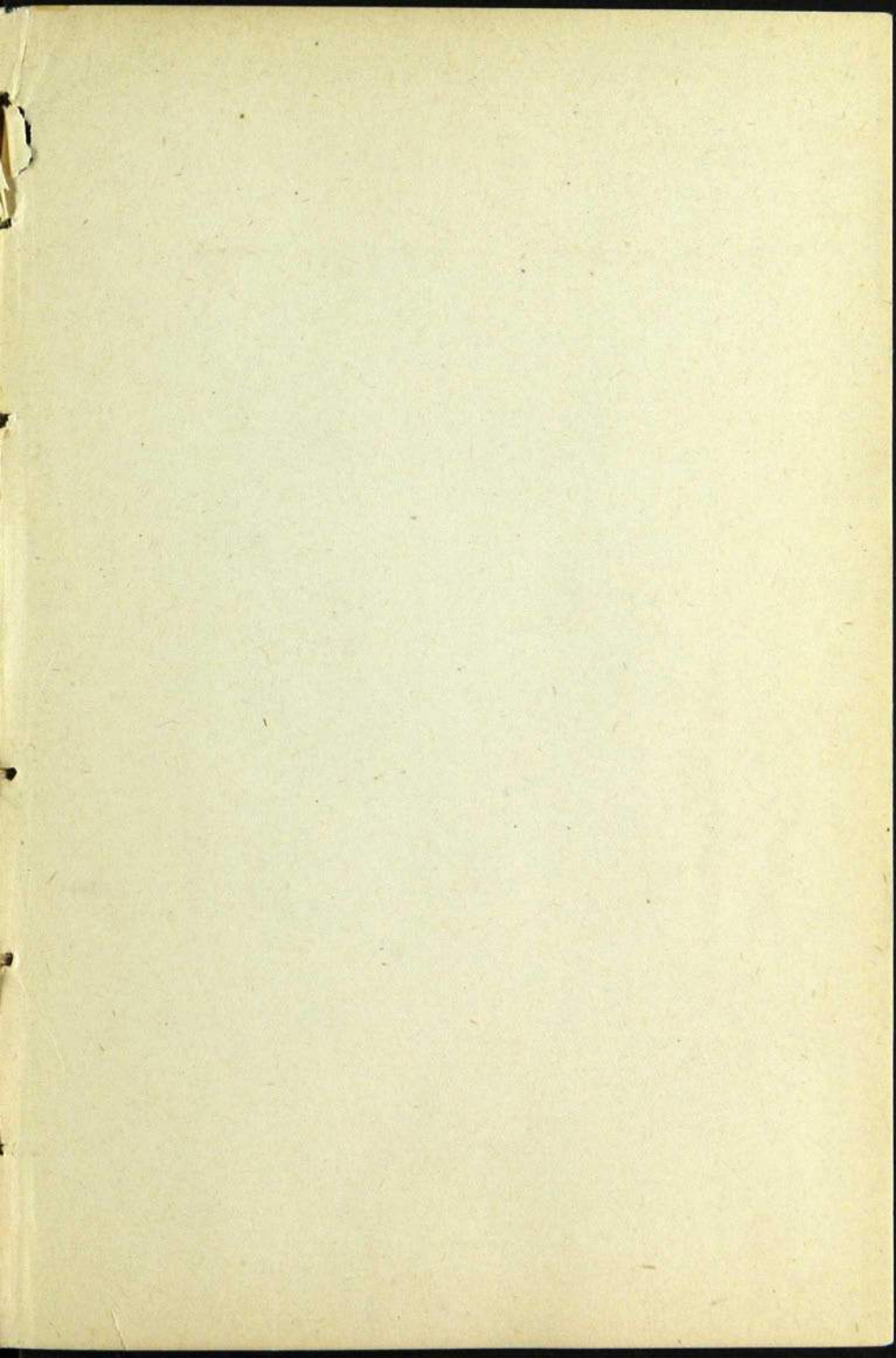


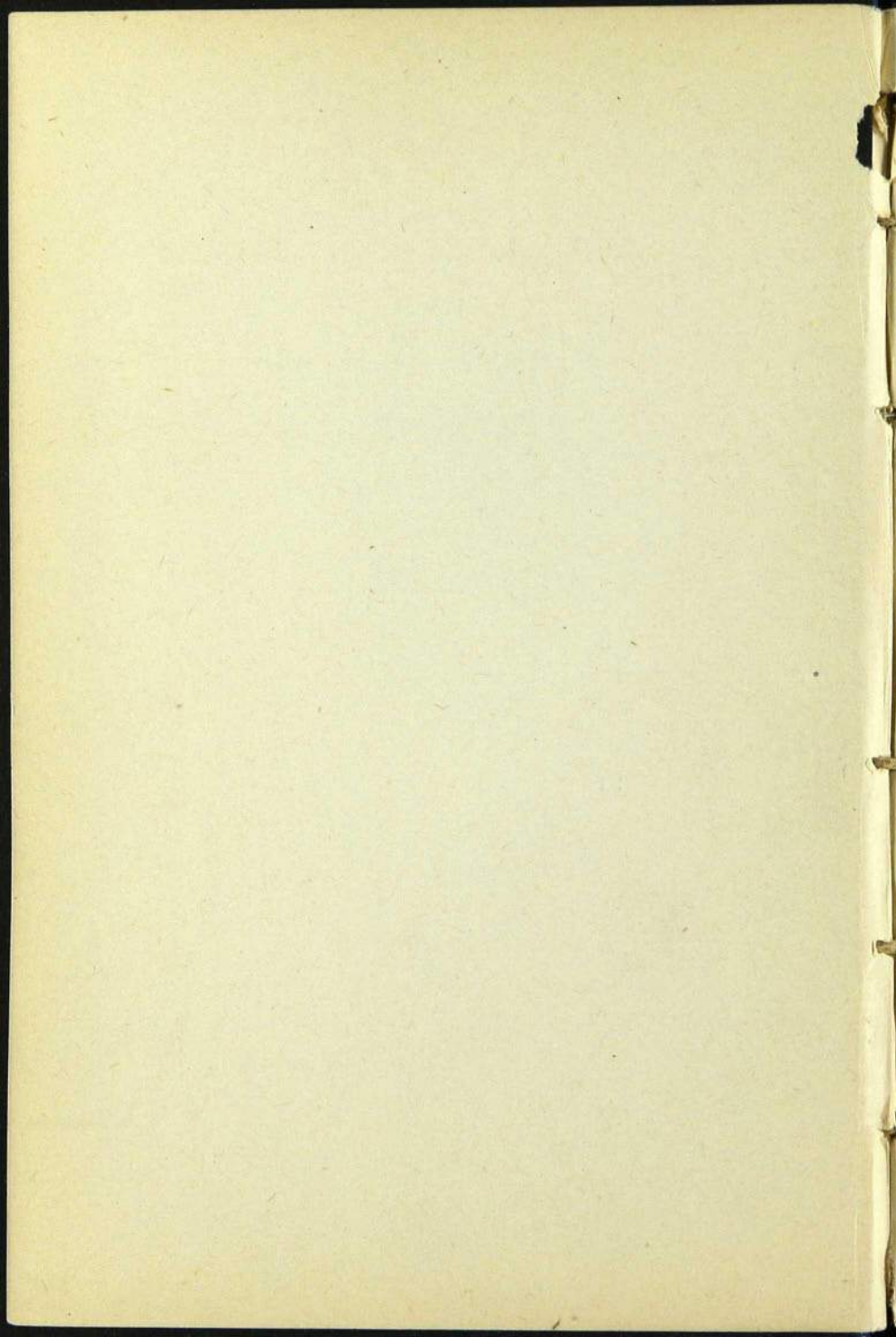
17/9/49
27/9/49

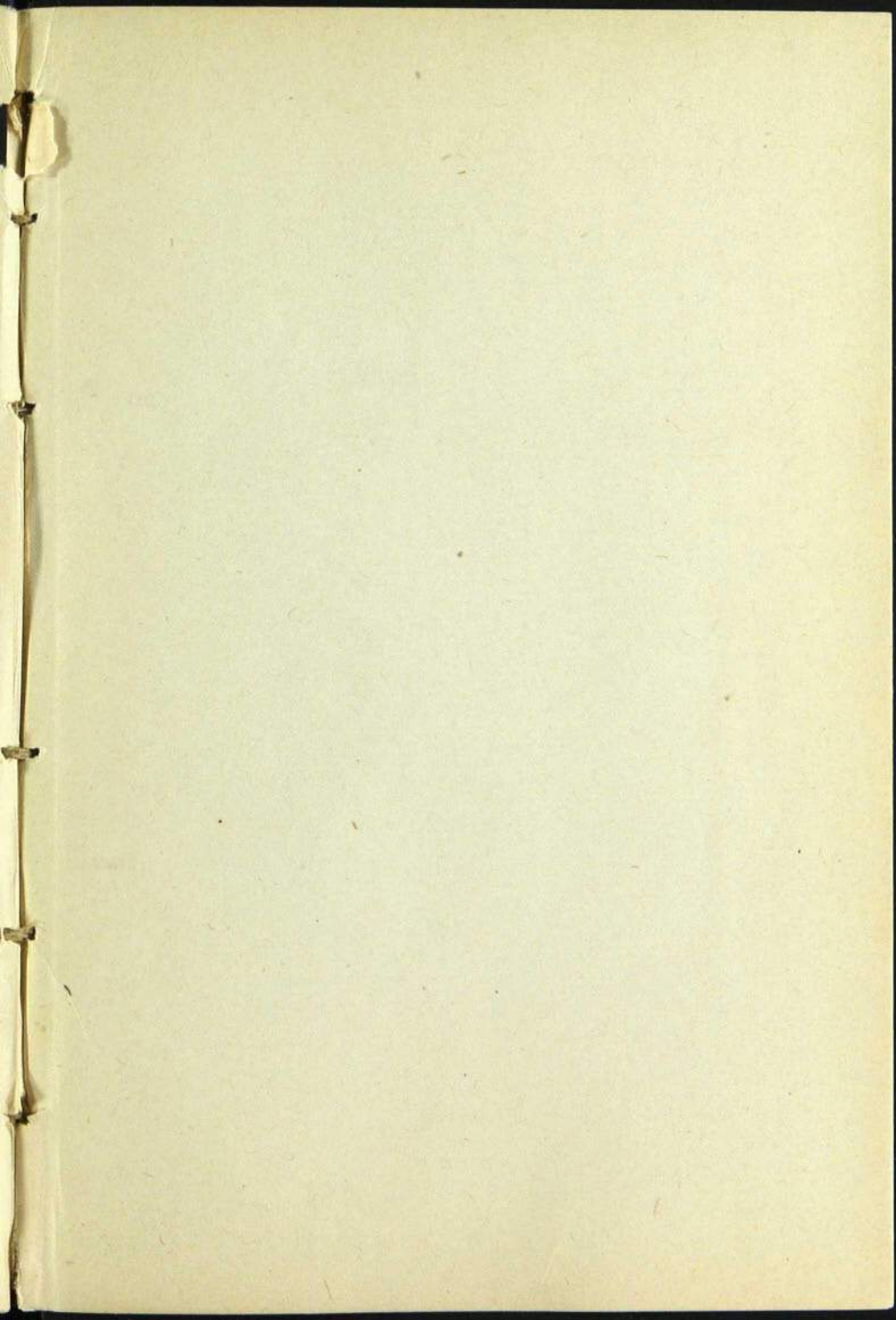


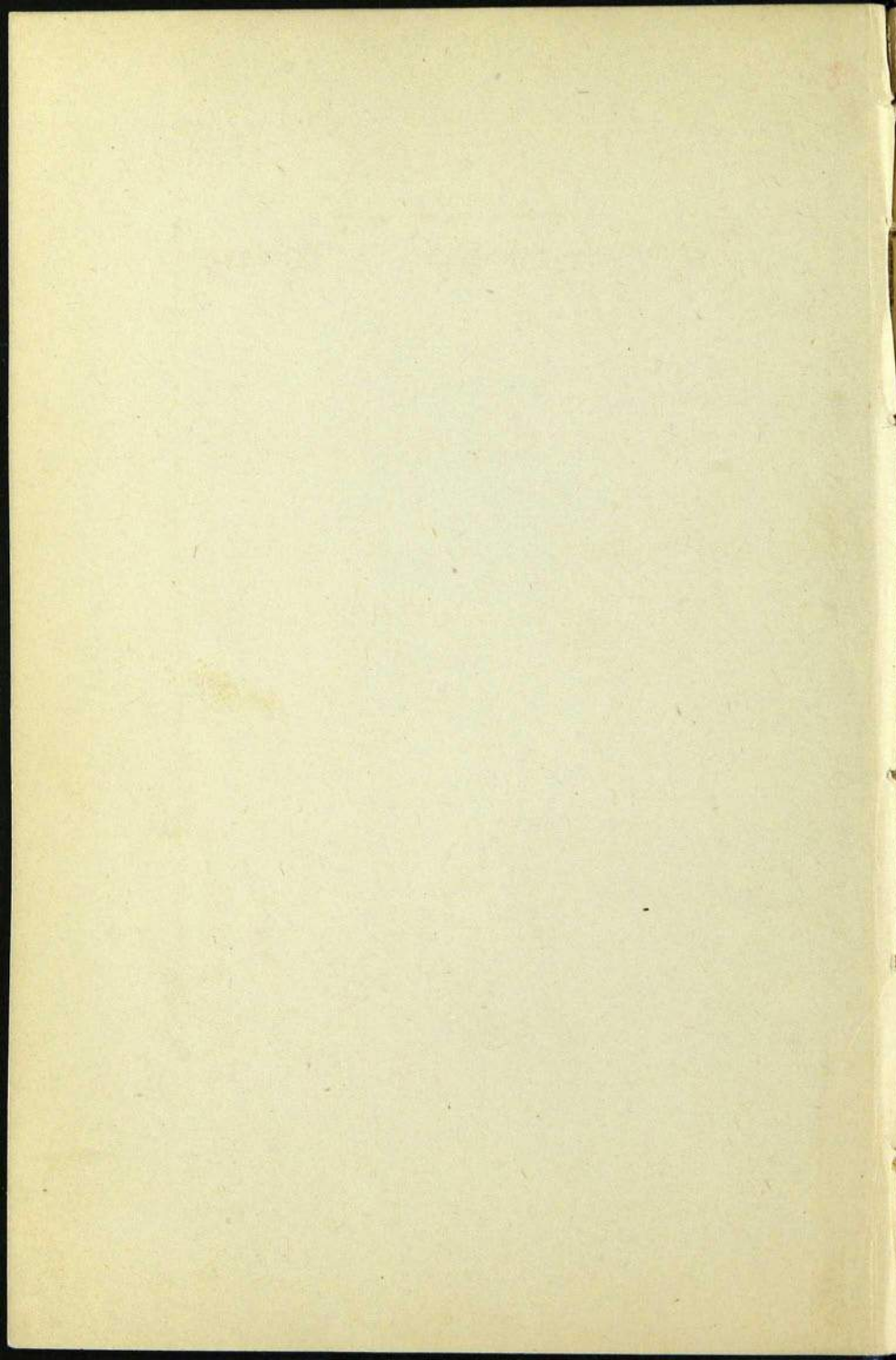












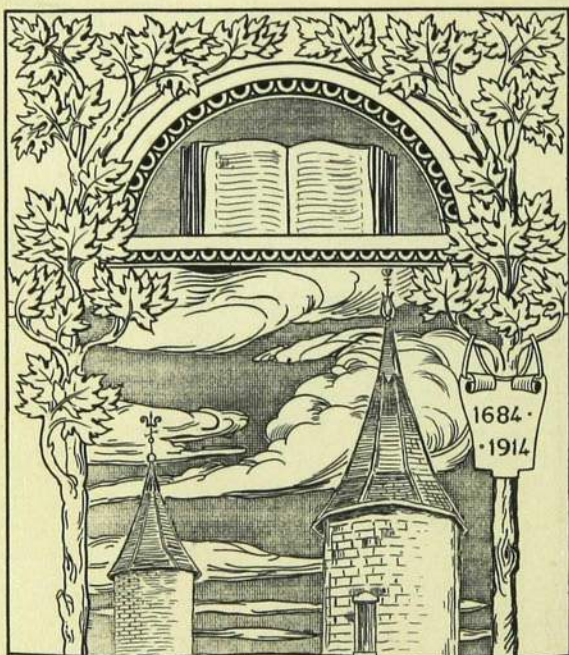
OEUVRES DE L'ABBÉ LIONEL GROULX

ABBÉ LIONEL GROULX

**LA
NAISSANCE
D'UNE RACE**



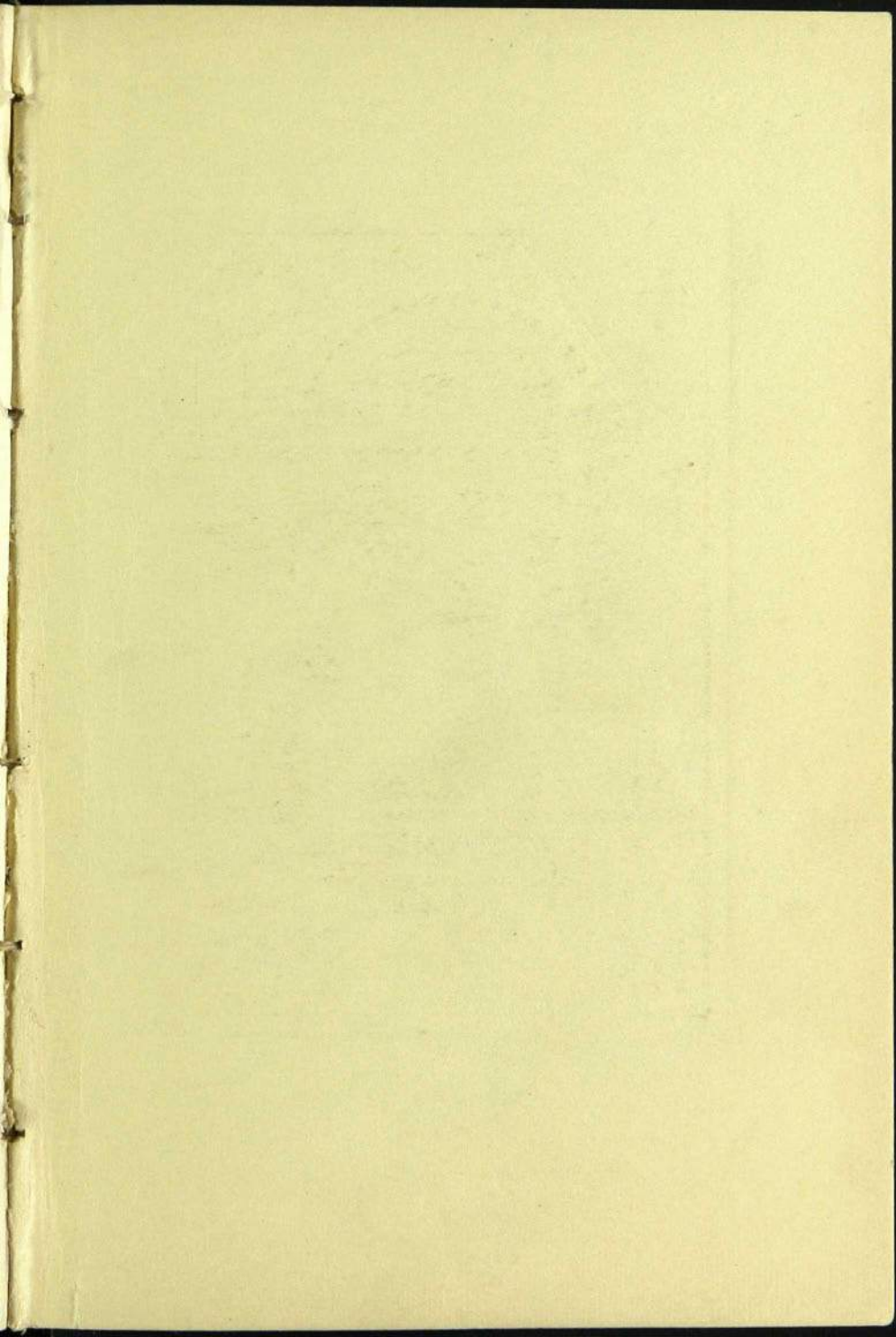
LIBRAIRIE D'ACTION CANADIENNE-FRANÇAISE
LIMITÉE, MONTRÉAL, 1930

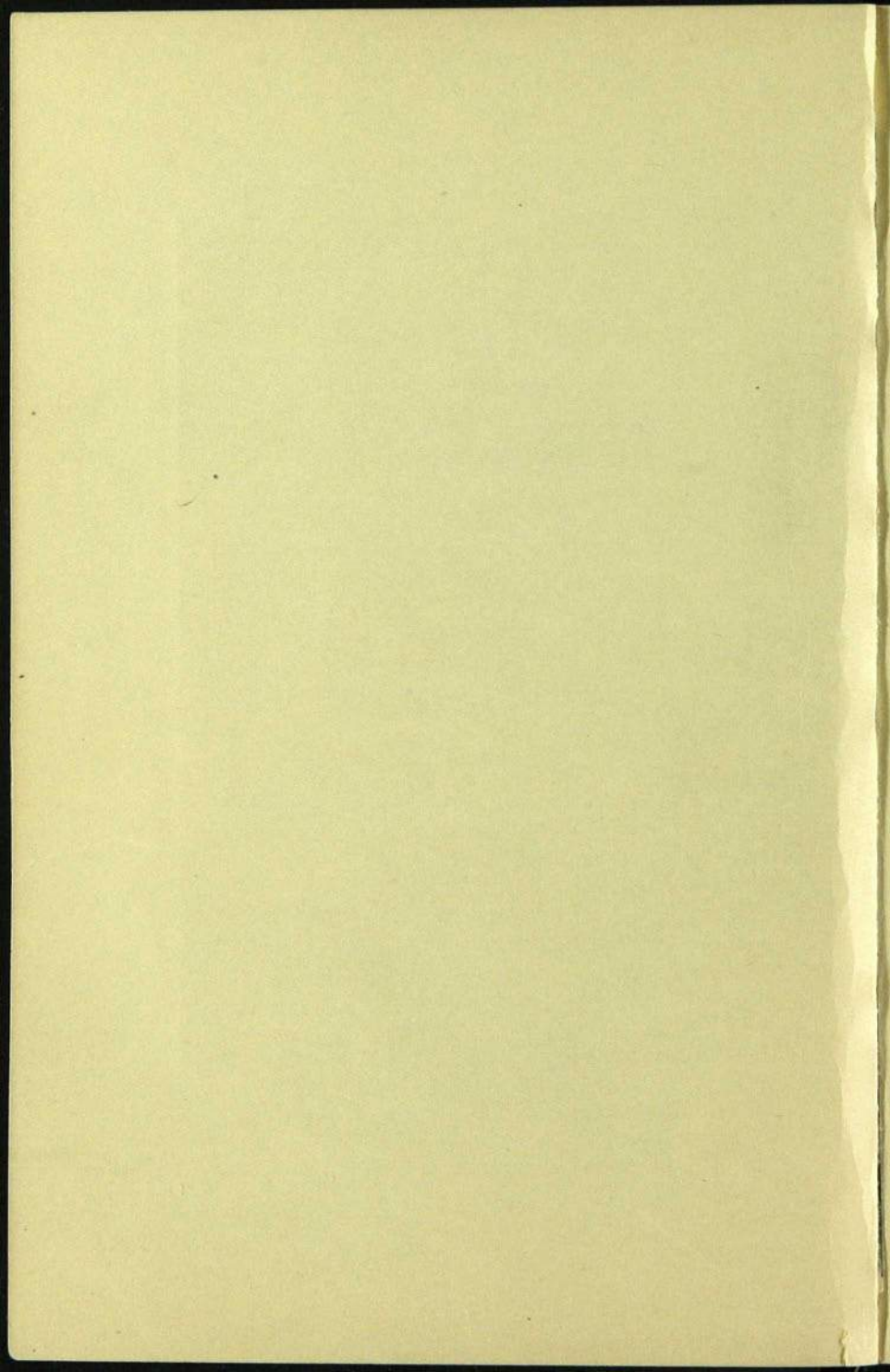


1684
1914

BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL

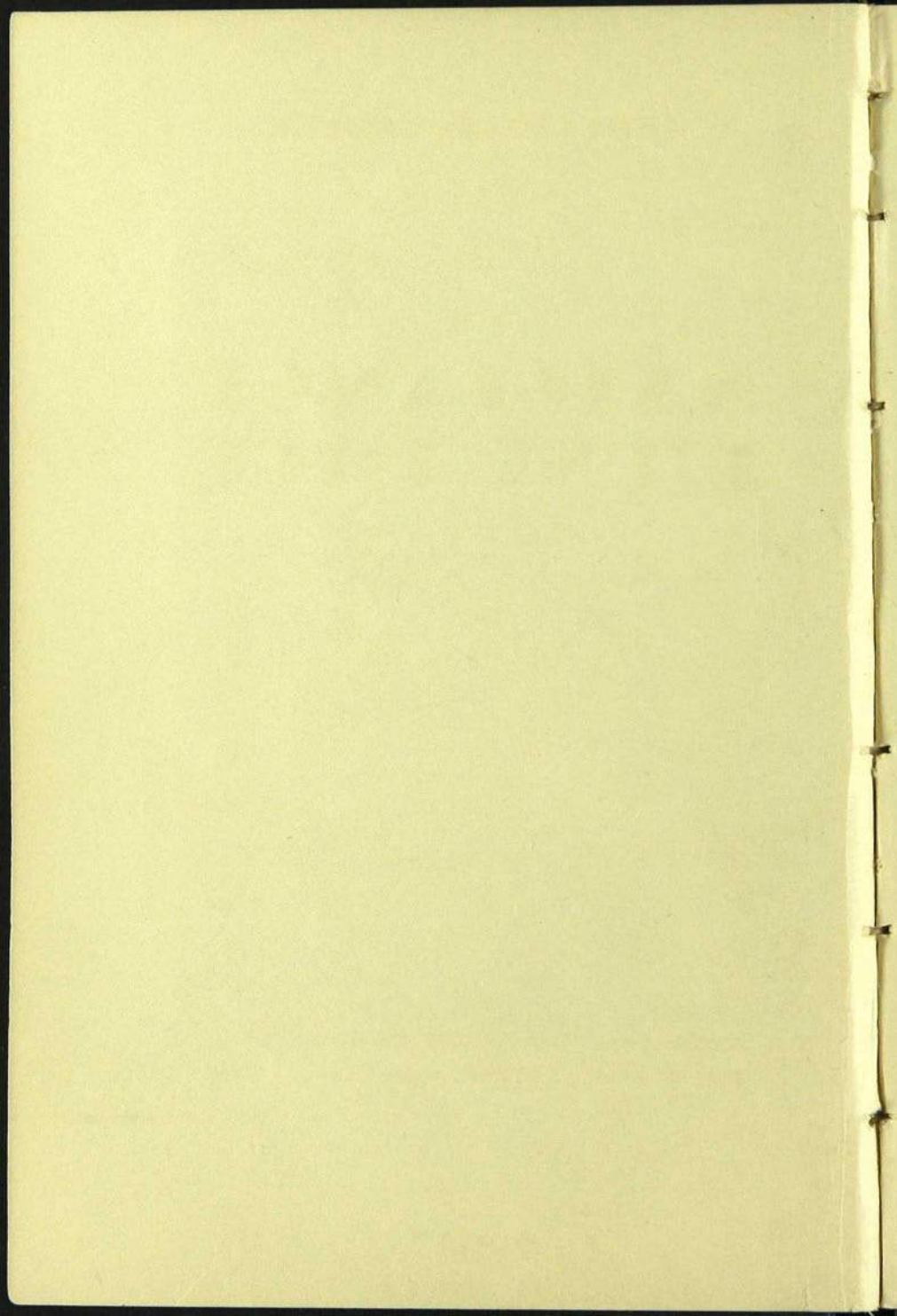






LA NAISSANCE
D'UNE RACE

72947



ABBÉ LIONEL GROULX

**LA
NAISSANCE
D'UNE RACE**

(Deuxième édition)

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

**LIBRAIRIE D'ACTION CANADIENNE-
FRANÇAISE, LIMITÉE, MONTRÉAL, - 1930**

DU MÊME AUTEUR

- Une Croisade d'adolescents*, in-12, Québec, 1912.
Les Rapallages, Vieilles choses, vieilles gens, Bibliothèque de l'Action française, (32e mille).
Chez nos Ancêtres, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1920. (En réimpression).
Notre Maître le passé, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1924.
Dix ans d'Action française, in-12, Bibliothèque de l'Action française, 1926.

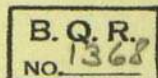
COURS D'HISTOIRE DU CANADA À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

- 1° *Nos luttes constitutionnelles*, Montréal, 1915-16 (5 br.), (Epuisé).
- 2° *La Confédération Canadienne*, ses origines, in-12, 204 pp., Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1918. (Epuisé).
- 3° *Lendemain de conquête*, in-12, 300 pp., Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1919.
- 4° *Vers l'Emancipation*, in-12, 310 pp., Bibliothèque de l'Action française, Montréal, 1921. (Epuisé).

OPUSCULES DIVERS

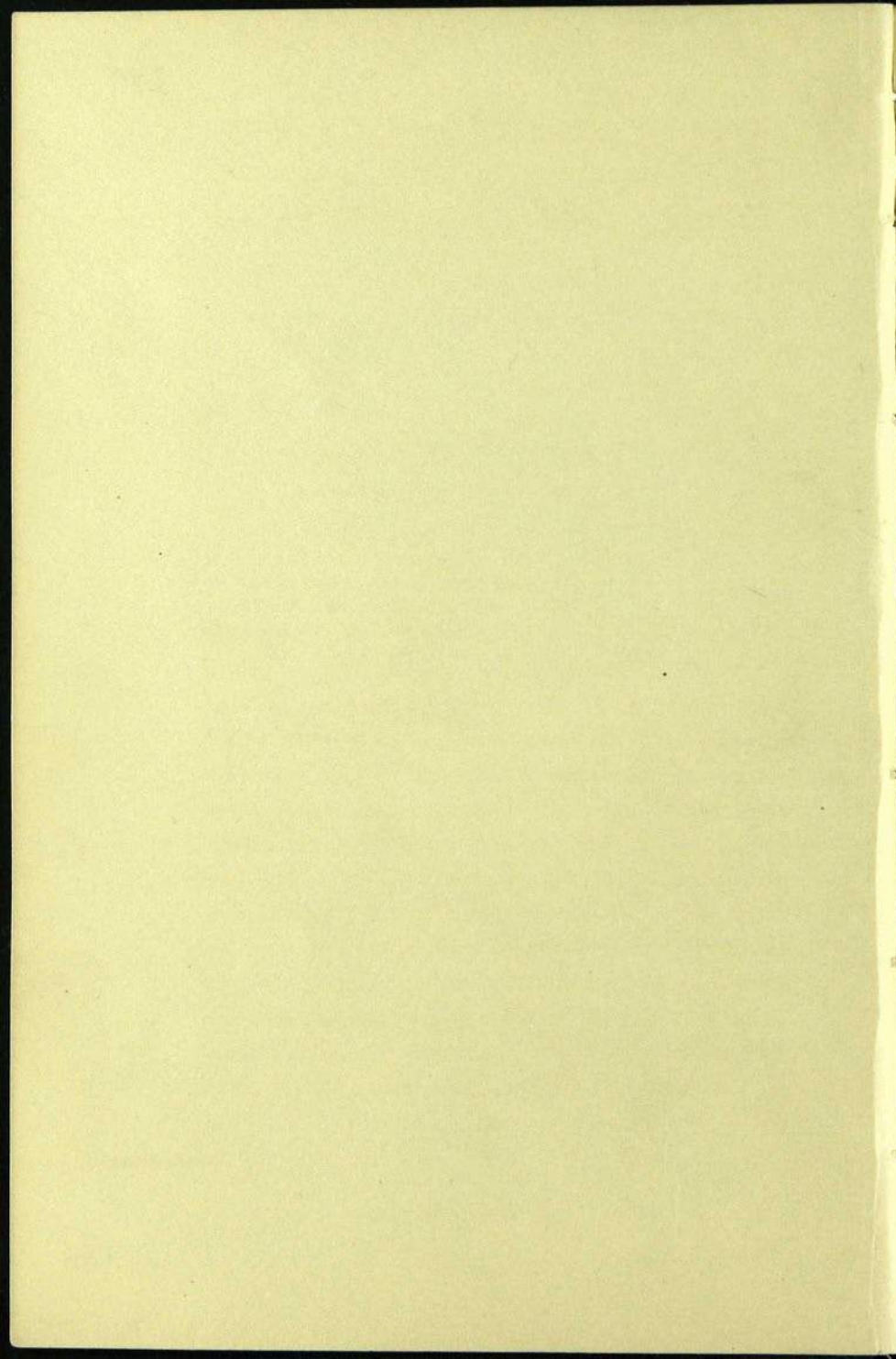
- L'Education de la volonté en vue du devoir social*, bro. in-8, 24 pp., Montréal, 1906. (Epuisé).
Petite histoire de Valleyfield, bro. in-8, 33 pp., Montréal, 1913. (Epuisé).
Ceux qui viennent, Tract de l'A. C. J. C., Montréal, 1914.
La France d'outre-mer, bro., Paris, 1922.
Pour l'Action française, bro. in-12, 24 pp., L'Action française, 1918.
Si Dollard revenait, bro. in-8, 24 pp., Bibliothèque de l'Action française (10e mille), 1919.
Méditation patriotique, bro. in-12, L'Action française, 1920.
L'Amitié française d'Amérique, bro. in-8, 32 pp., Bibliothèque de l'Action française, 1922.
Nos Responsabilités intellectuelles, bro. in-12, L'A. C. J. C., 1928.
Thérèse-de-Lisieux, une grande femme, une grande vie, bro. in-12, 42 pp., Imprimerie du Messenger, Montréal, 1929.
Quelques causes de nos insuffisances, bro. in-8, 15 pp., Montréal, 1930.

Droits réservés, Canada, 1930.



« Je ne suis pas homme de cour et
je ne dis pas, par la seule passion de
plaire au Roy et sans un juste fonde-
ment, que cette partie de la monarchie
françoise, deviendra quelque chose de
grand. »

(Talon au Roy, Québec,
2 novembre 1871.)





PRÉFACE

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Cette réédition n'est pas celle que nous avons rêvée. Un de ces jours, si le loisir nous est accordé d'explorer davantage l'histoire du régime français au Canada, nous reprendrons, en la fortifiant, cette synthèse historique. Tel que paru la première fois, il y a bientôt onze ans, la Naissance d'une race, aurait rendu, nous assure-t-on, quelques services aux collégiens et à quelques autres. Et l'on nous exprime le regret que l'ouvrage ne soit plus en librairie. Il y a là, croyons-nous, raison suffisante d'offrir au public, cette deuxième édition. Le texte primitif a subi des retouches. La substance de l'ouvrage s'est peut-être étoffée, enrichie. Néanmoins nous ne changeons rien aux lignes suivantes, écrites, il y a onze ans, et qui marquaient le caractère de cette œuvre:

« Ceci n'est tout au plus qu'un ouvrage de vulgarisation. Peut-être y trouvera-t-on une disposition nouvelle, une mise en œuvre originale de la matière historique. »

Nous écrivions encore: « Le mot « RACE » ne prétend point ici à son sens rigoureux. Il n'en veut pas moins exprimer la personnalité bien nette, bien caractérisée, d'un groupe ethnique qui est le nôtre. Nous constituons une variété dans la famille française. Distincts, nous le sommes, non seulement par le pays, par l'allégeance politique, par une histoire et des traditions qui nous sont propres, mais aussi par des caractères physiques et moraux déjà fixés et transmis avec la vie, dès la fin du dix-septième siècle. C'est ce particularisme national que cette histoire démontre, d'elle-même, sans dessein préconçu. »

D'aucuns nous ont fait grief de ce mot « RACE », terme qui serait impropre et prétentieux appliqué au peuple canadien-français. Prestement, ils nous ont renvoyé aux rigoureuses définitions des ethnologues. Avons-nous besoin de le dire? Nous n'entendons nullement parler ici de cette chose à peu près inexistante qu'est une race anthropologique? « Variété dans la famille française », disons-nous; et voilà où s'arrête notre prétention, ne requérant pour l'historien que le loisir de parler comme tout le monde. « N'entrons pas dans la question de savoir si les races existent ou non, au sens absolu », écrit Lucien Romier. « Personne

ne niera, qu'en pratique, des hommes d'un certain pays ou d'une certaine origine aient des qualités et des défauts communs, qui influent grandement sur la fortune de leur nation; en ce sens, il existe une race française, une race écossaise, une race irlandaise, une race germanique, une race slave, une race italienne, une race berbère, des races indiennes. . . » La naissance d'une race au Canada n'implique donc aucunement la rupture de cette race nouvelle avec son vieux passé français. À moins que ce ne soit sortir de la race française que d'y constituer un type nouveau, une « variété ». Ceux-là seuls se donnent l'air de le croire qui soutiennent, contre toute évidence, que rien n'est plus semblable à un Français de France qu'un Français du Canada, quittes à gémir, d'autre part, sur tant de nos dissemblances avec le type primitif.

Savoir qui nous sommes importe bien quelque peu à notre vie, à notre avenir. « Déracinés par le colonialisme politique et moral », écrivions-nous encore, en 1918, « dédoublés par le dualisme d'un pays fédératif, nous avons besoin qu'on nous rende, plus que toute chose, le sentiment de notre personnalité. Inutile de nous le cacher: en cette œuvre initiale et urgente, sont engagés les problèmes fondamentaux de notre vie. Allons-nous marcher plus longtemps avec cette conscience désagrégée, flottante, où ne peut s'appuyer aucune fixité du patriotisme? A-t-elle seulement droit à l'existence, peut-elle se promettre l'avenir, la natio-

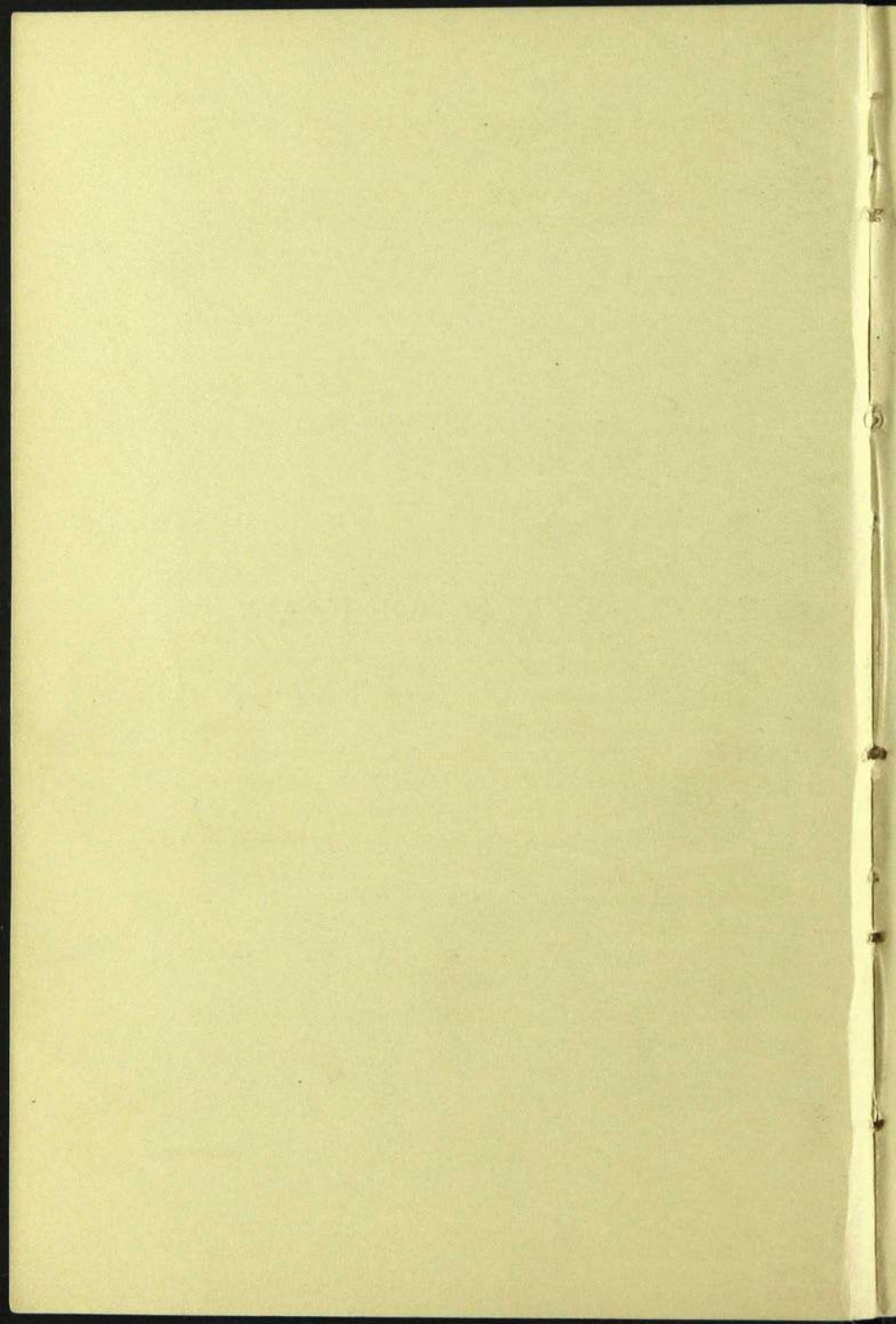
nalité qui s'ignore, qui ne sait plus garder pour elle-même son allégeance spirituelle? Seule, la réalité de notre personnalité nationale, la conscience profonde de notre entité distincte, pourront soutenir nos instincts de race, fortifier notre volonté de vivre. . . »

Aujourd'hui, nous atténuerions, sans doute, l'absolu de cette dernière formule. Le vouloir-vivre de la nationalité canadienne-française a d'autres soutiens que le sentiment de la personnalité nationale. Ce sentiment ne se pose pas moins au principe de toute volonté de survivance. Si vivre est persévérer dans son être, les Canadiens français ont besoin de savoir quel est leur être national, et comment, à travers l'histoire, il s'est formé. Qu'importe qu'au portrait de leur race manque quelque précision. Il n'est de synthèses historiques que de provisoires. Ceux-là seuls qui ignorent tout du métier d'historien, croient à l'histoire définitive.

*Montréal, 2 mai 1930,
en la fête de l'Apparition de saint Michel.*



LE COLON VENU DE FRANCE.





LE COLON VENU DE FRANCE

MON dessein n'est pas d'offrir en ces pages un tableau du régime français, encore moins une histoire de la colonisation en Nouvelle-France. J'ai voulu, si possible, faire moins et faire mieux. Je me suis souvenu que toute histoire véritable doit aboutir à une psychologie. Les faits et gestes des époques anciennes ne vaudraient point la peine de si âpres recherches s'ils ne révélaient à la fin un état d'âme, une forme d'humanité. « L'histoire, selon la définition de Fustel de Coulanges, n'est pas l'accumulation des événements de toute nature qui se sont produits dans le passé. Elle est la science des sociétés humaines. Son objet est de savoir comment ces sociétés ont été constituées. . . Elle étudie les organes dont elles ont vécu, c'est-à-dire leur droit, leur économie politique, leurs habitudes d'esprit, leurs habitudes matérielles, toute leur conception de l'existence. Chacune de ces sociétés fut un être vivant; l'historien doit en décrire la vie ¹. »

¹ *L'Allee*, pp. IV, V.

C'est cette vie, cet aspect d'humanité lentement élaboré par nos pères, puis fixé à la fin en des formes héréditaires, que je me propose de décrire. J'écarterai les superfétations de l'histoire. De la vaste accumulation des faits, ceux-là m'intéresseront plus que les autres qui viendront marquer l'évolution du type humain, qui auront une valeur ou une signification psychologique. Le premier objet de notre enquête sera le colon émigré de France au Canada pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle. Nous ferons l'inventaire de ses papiers de famille, de son état social, de ses certificats de moralité. Puis, nous le placerons dans le milieu de la Nouvelle-France. Ce milieu une fois décrit en tous ses éléments, il faudra raconter les fiançailles de l'homme et de la terre, suivre dans leur jeu complexe et fécond l'action de tant de causes et de circonstances qui vont agir sur le type primitif, modeler l'argile humaine. Ce travail terminé, nous n'aurons plus qu'à rassembler les résultats de nos observations. Dans le décor du Saint-Laurent et de la forêt millénaire, nous saluerons l'apparition d'une jeune race française, du même sang noble et fier que l'ancienne, mais déjà distincte et originale et se réclamant d'une autre patrie.

I

Dans l'émigration du colon de France vers les rives du Canada, quatre périodes peuvent être distinguées. La première irait de 1608 à 1633, date où la Compagnie des Cent-Associés, après l'intérim des Kirke et le retour de Champlain, prend effectivement possession de la colonie. La deuxième finirait en 1663, alors que

la Nouvelle-France, passée sous le gouvernement royal par la déchéance des Cent-Associés, reçoit la vigoureuse impulsion du ministre Colbert et de son auxiliaire, l'intendant Talon. La troisième période aurait pour limite l'année 1673, celle où Louis XIV, tout entier à la guerre de Hollande que vont suivre les guerres de coalition, interrompt ses secours au Canada. Alors viendrait la quatrième période, celle des émigrations irrégulières et intermittentes, et qui s'achève à la veille de la conquête anglaise.

Lorsque, le 20 juillet 1629, Samuel de Champlain capitule à Québec, à quoi se résume l'effort colonisateur des Compagnies depuis vingt ans? M. de Champlain engage alors les familles françaises à rester sur leurs propriétés; ces familles représentent exactement six ménages français. Il faut laisser de côté cinq interprètes qui vont s'enfoncer dans les bois pour ne reparaitre qu'en 1632. En fait 117¹ personnes ont hiverné la première année des Kirke à Québec; là-dessus il faut en déduire 90 qui appartiennent à l'expédition anglaise². En 1632, selon M. Benjamin Sulte, il se trouvait dans la colonie 29 hommes mariés ou non mariés, outre un petit nombre de Français employés dans le commerce³.

De 1608 à 1645, encore d'après M. Sulte, on compterait l'arrivée au Canada d'à peine 127 chefs de famille⁴: ce qui veut dire la venue d'une centaine tout au plus pendant les douze ans qui ont suivi le retour

² *Recensement du Canada*, 1870, t. IV, p. XVII.

³ *Mélanges historiques*, vol. I, pp. 27, 28, 29. *Origin of the French Canadians*, M. S. R. C. 1905-1906, p. 111.

⁴ *Idem*, p. 103.

de Champlain. Mais à ce chiffre de M. Sulte, il faut joindre évidemment les femmes et les enfants, puisque, pour la période de 1608 à 1640, M. l'abbé Lortie a pu retracer l'arrivée de 296 immigrants ⁵.

Les chiffres des historiens se font encore plus hésitants quand il s'agit de déterminer le nombre des nouveaux-venus dans la dernière partie de cette période, c'est-à-dire de 1645 à 1663. Nous savons bien par le Père Chrestien Leclercq que le nombre des habitants atteignait, à l'inauguration du gouvernement royal, 2,500 environ. Mais en ce nombre comment distinguer la part de l'immigration et la part des naissances? M. Sulte veut encore que les familles venues de France, entre 1632 et 1663, aient tout produit; et il évalue leur nombre à deux cents environ, ce qui suppose la venue d'une autre centaine de famille après 1645⁶. De son côté, M. Emile Salone attribue l'accroissement pour la plus grande part à l'immigration ⁷. Ce que nous savons, en tout cas, c'est qu'en dépit de la guerre iroquoise qui sévit avec rage, le mouvement des colons vers la Nouvelle-France s'est maintenu pendant toute cette époque. Un certain nombre de soldats envoyés pour la défense du pays décident de s'y établir. Sur les 105 hommes de la recrue de 1653, plus de cinquante, au témoignage de l'abbé Faillon, s'établissent à Montréal ⁸. Déjà, en 1649, Mademoiselle Mance avait

⁵ *Bulletin du Parler français*, (1903-1904), p. 18.

⁶ *Origin of the French Canadians*, M. R. S. C. 1905-1906, p. 111.

⁷ *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 111.

⁸ *Histoire de la colonie française au Canada*, t. II, pp. 187-188.

amené à Ville-Marie des défricheurs et « quelques vertueuses filles ». En 1654 nouvel envoi par la reine de « quelque nombre de filles fort honnestes ». En 1659 deux cents personnes prennent les navires à La Rochelle. En 1662 Pierre Boucher revient avec 100 hommes dont 67 survivent. Puis, il y a les colons, les petits groupes isolés; de 1661 à 1664, il y a les envois de Louis XIV qui a promis d'envoyer 300 hommes chaque année pendant dix ans⁹. En tous ces arrivages, il faut faire, sans doute, la part des pertes et des déchets de la traversée; et cette part c'est presque toujours le tiers des convois¹⁰. M. Rameau n'en porte pas moins au chiffre approximatif de 1,200, le nombre des colons venus de France jusqu'à l'arrivée des convois de M. de Mézy¹¹.

Les chiffres se font plus précis pour le temps de l'intendance Talon. D'après les documents officiels de l'époque, de 1665 à 1668, 978 personnes des deux sexes sont passées au Canada, et 422 officiers et soldats du régiment de Carignan s'établissent sur des terres. De 1669 à 1672 la Nouvelle-France reçoit encore 850 personnes, auxquelles il faut joindre 266 soldats. En tout, pendant les sept années de la première intendance, la colonie s'accroît de 2,516 nouvelles recrues, chiffre considérable par rapport à l'ensemble de l'immigration¹².

⁹ Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, pp. 143-144.

¹⁰ Salone, *op. cit.*, p. 145.

¹¹ *La France aux Colonies*, 2^e partie, p. 313, note 6^e.

¹² Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 412.

Il nous faut revenir à des données fort conjecturales pour la période de 1672 à 1760. La fin des émigrations administratives, les guerres interminables qui désolent la Nouvelle-France, de 1684 à 1713, provoquent un arrêt fatal dans son peuplement. M. Rameau évalue au nombre de 1,050 les colons venus d'outre-mer entre 1685 et 1710. Pour cette période de vingt-cinq ans, l'historien n'a pu constater aux registres que 150 mariages d'immigrants français dans le gouvernement de Québec¹³. Mais voici que par bonheur le mouvement se relève après la paix d'Utrecht. Les mariages d'immigrants qui, dans le tableau de M. Rameau, ne comptent que pour 50 dans les dix premières années du dix-huitième siècle, passent au chiffre de 261 dans les dix ans qui précèdent la conquête¹⁴. Puis, les autorités poussent activement à la colonisation militaire, à l'importation des prisonniers. En tout, selon M. Salone, il serait passé au pays, pendant les trente années de paix antérieures à la guerre de Sept-Ans, quatre à cinq mille nouveaux chefs de famille. Ajoutons ce nombre à ceux des périodes précédentes; complétons-le par la contribution des régiments de Dieskau et de Montcalm; et voici un total d'environ 10,000 colons qui seraient passés de France au Canada dans l'espace de 140 ans¹⁵. 10,000 colons ou 4,000 ménages, ce qui est le chiffre adopté par M. Sulte¹⁶, telle serait la population fondatrice du Canada.

¹³ M. Rameau, op. cit., p. 313, note 6.

¹⁴ Idem, p. 314, note 6.

¹⁵ Idem, p. 94.

¹⁶ *Mémoires de la Société Royale*, 1910, p. 46.

L'effort demeure plus que modeste pour la nation la plus puissante et la plus peuplée alors de l'Europe. Dans le même temps, les Anglais établissaient en Amérique du Nord au-delà d'un million d'hommes. M. Rameau qui s'est amusé à quelques calculs hypothétiques, a compté qu'un envoi régulier au Canada de cent cinquante familles par an, à partir de 1715, au coût insignifiant de 75,000 francs pour le trésor royal, eût permis d'obtenir, aux environs de 1760, une population d'environ un demi-million¹⁷. Bien avant M. Rameau, Vauban, édifiant de semblables calculs, portait son rêve encore plus loin. Dans un mémoire de 1699, le célèbre ingénieur qui fut un grand Français, ayant pris comme point de départ la population de 14,000 âmes, alors celle du Canada, l'élevait, par une immigration fort modérée, au nombre de 100,000 en 1730. Ces 100,000, poursuivait-il, produiront, par le seul essor de leur croissance, 400,000 en 1790; « et en suivant cette proportion, on arriverait en 1970 à 25,600,000 âmes au Canada »¹⁸.

Rêve grandiose, mais destiné à ne jamais sortir des cartons du grand homme, et dont l'avortement aura eu sur les destinées et sur la formation du peuple canadien-français de bien lourdes conséquences. Ne faut-il pas attribuer à cette immigration parcimonieuse et à la faiblesse où elle a laissé la colonie, l'état de guerre en permanence pendant tout le régime français et finalement la conquête anglaise de 1760?

¹⁷ Rameau, op. cit., p. 314, note 7.

¹⁸ Cité par Rameau, op. cit., p. 315. — Il n'y avait rien que de très modéré dans les calculs de Vauban. L'ingénieur ne calculait un doublement de la population canadienne qu'à tous les 30 ans, alors qu'il s'est effectué tous les 20 ans.

Dix mille immigrants! Voilà tout ce que la France a jeté sur les rives du Saint-Laurent pour y fonder une race et créer un pays. Ce n'est point le lieu de chercher les causes de cette avare contribution d'hommes. Il vaut mieux démontrer que le petit groupe des fondateurs de la Nouvelle-France possède une grande force: sa parfaite homogénéité. Homogénéité ethnique, sociale, religieuse, valeur morale, rien ne lui manque pour constituer un noyau d'élite.

Ces immigrants sont tous ou à peu d'exception près de race française. Et qu'il le faille démontrer n'est pas tout-à-fait hors de propos puisque tant de légendes courent encore sur les ascendances ethniques des Canadiens. L'intendant Dupuis écrivait au ministre de France, le 21 novembre 1727, qu'il avait vu à Montréal « un nombre infini d'Anglais ». Et voilà qui serait pour le moins quelque peu inquiétant s'il n'était prouvé que M. l'intendant Dupuis a vu double et peut-être triple. Il est acquis que des prisonniers de guerre anglais sont venus au pays, surtout pendant les luttes de la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne. En 1710 plus de 80 de ces prisonniers demandent et obtiennent leurs lettres de naturalité. Plus tard, en 1750, M. de La Jonquière compte à tout le moins 33 déserteurs anglais réfugiés en Nouvelle-France¹⁹. Mais à cela se résume, ou peu s'en faut, le bilan de l'immigration anglaise. Et nul ne voudra prétendre que cette infime poignée d'Anglais ait compté pour beaucoup au milieu d'une population fran-

¹⁹ Parmi les prisonniers il y avait des Irlandais catholiques, en petit nombre, que M. de La Galissonnière et Bigot jugent plutôt sévèrement. La plupart sortirent du pays. (Voir, abbé Gosselin, *L'Eglise du Canada, Mgr de Pontbriand*, p. 7).

çaise qui, vers 1714, s'élève déjà à 18.000 habitants²⁰. Il s'en faut, au surplus, que ces étrangers soient tous restés en Nouvelle-France. Après la paix d'Utrecht un navire de Boston se présente à Québec pour rapatrier les prisonniers anglais. Si quelques-uns restent, les autorités canadiennes de ce temps-là, et ainsi fera plus tard M. de la Jonquière, ne consentent à garder que les bons sujets. Ceux-là mêmes se voient imposer un régime d'exception. Le commerce leur est interdit; ils ont l'obligation de prendre une terre; avant tout ils commenceront par se convertir au catholicisme. Enfin, après tous ces engagements, leurs lettres de naturalité, s'ils les obtiennent, ne leur viendront qu'après une épreuve prolongée. Le cas n'est-il point connu de réfugiés anglais astreints à un noviciat de vingt ans avant d'être présumés bons Français?²¹ Autant de procédés qui invitaient à s'en aller plus qu'à demeurer.

A ces Anglais il faudrait joindre deux ou trois cents Suisses des Cantons catholiques dont Colbert annonce l'envoi à Talon le 5 avril 1667. L'année suivante, Marie de l'Incarnation signale l'arrivée de Portugais et d'Allemands. Mais ces Allemands, dit M. Salone, « paraissent bien être les Suisses annoncés »²². Toutefois M. Garneau, dans un tableau de l'immigration qu'il a dressé jusqu'à l'année 1700, à

²⁰ *Recensement du Canada*, 1870, t. IV, p. 49.

²¹ Voir Salone, *op. cit.*, pp. 292, 351-352. — Aussi Tanguay, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, t. I, pp. 8-10.

²² Salone, *op. cit.*, p. 161.

l'aide des actes des notaires du gouvernement de Québec, compte 5 Portugais et 5 Allemands ²³.

Faut-il ajouter ici une note brève sur l'importation des esclaves dans la colonie? La pénurie de la main-d'œuvre décide les Canadiens à demander au roi en 1688 la permission de faire venir des noirs. Les colons reviennent souvent à la charge, et Sa Majesté « trouve bon que les habitants du Canada y fassent venir des nègres pour faire leur culture » ²⁴; mais Elle craint que ces mêmes nègres n'aient trop à souffrir de la rigueur du climat. Aussi les noirs ne viendront-ils qu'en très petit nombre. Il en faut dire autant des esclaves Panis dont le commerce fut formellement interdit par le roi presque aussitôt que commencé ²⁵. Ce trafic n'en continue pas moins et l'esclavage ne sera formellement aboli au Canada qu'au commencement du dix-neuvième siècle. Mais inutile de dire que cet élément ne s'est guère mêlé à la population canadienne. Mgr Tanguay n'a relevé dans les registres que la présence d'une centaine tout au plus d'esclaves Panis ²⁶.

Au milieu des établissements français, les Indiens résidents furent toujours le très petit nombre. Et voilà qui dispose, de ce prétendu métissage des premiers colons de la Nouvelle-France avec les Peaux-Rouges du Canada, métissage dont la légende continue de

²³ Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, t. VI, p. 52.

²⁴ Voir sur toute cette question de l'esclavage au Canada, un *Mémoire de la Société historique de Montréal*, n° 1.

²⁵ Salone, *op. cit.*, p. 353.

²⁶ Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, t. III, appendice.

courir en des milieux fort savants ²⁷. L'étonnant c'est que la légende ait obtenu et garde un si grand crédit, même en France. Pour beaucoup, et, sans doute, un peu par notre faute, « Canada », se décline comme « Caughnawaga ». Depuis qu'un savant de la réputation de M. de Quatrefages a pris la légende du métissage à son crédit et a écrit dans son *Histoire générale des races humaines* (2^e partie, p. 47), une affirmation catégorique comme celle-ci: « (Tous) savent que dans l'Amérique septentrionale les métis de Français et de Peaux-Rouges forment la très grande majorité des habitants de la province de Québec au Canada », cette fantaisie historique a fait son chemin. Quelques apologistes catholiques, à la suite de M. de Quatrefages, ont repris l'argument pour démontrer l'identité essentielle de l'espèce humaine — qui heureusement s'appuie sur des preuves plus solides. — Et la citation se retrouve dans un ouvrage aussi grave que le traité de Psychologie du R. P. A. Castelein de la Compagnie de Jésus ²⁸.

Ce fut l'illusion généreuse de Samuel de Champlain, d'obtenir cette fusion des races. « Nos garçons se marieront avec vos filles et nous ne ferons qu'un peuple », avait-il dit aux Algonquins ²⁹. Plus tard,

²⁷ Il n'y aurait pas lieu de mettre la moindre ardeur à dissiper cette légende si elle ne servait d'appui à des théories d'ethnologues sur l'infériorité des races métissées et n'avait permis à quelques historiens d'esquisser des fantaisies assez peu complaisantes sur le caractère du peuple canadien-français.

²⁸ Castelein, *Psychologie*, nouvelle édition, Bruxelles, p. 650.

²⁹ *Relations des Jésuites*, 1633, p. 28. Disons, une fois pour toutes, que les Relations des Jésuites citées en cet ouvrage, sont l'édition en trois volumes « publiée sous les auspices du gouvernement canadien » en 1858.

Colbert, Louis XIV, nourrissent ardemment la même utopie. « On voudra unir les peuples par l'intérêt du sang comme ils le sont par le commerce »³⁰. Talon gourmandera les Jésuites qui, après cinquante ans de travaux, n'auront encore su apprendre aux barbares du Nouveau-Monde ni la langue française ni la politesse de Versailles³¹. Colbert et avant lui Richelieu n'hésitent point à prononcer l'assimilation légale des Indiens baptisés aux colons et même aux métropolitains. Bien plus, pour obtenir que les deux races fusionnent, Louis XIV ne cesse d'y exhorter les intendants. Il y aura le « présent du roi » de 150 livres aux filles rouges qui épouseront des Français. Le roi entend même que, dans la distribution des dots aux jeunes mariées, les Indiennes aient préséance sur les Françaises³².

On a beau faire, c'est peine perdue. Les colons de la Nouvelle-France n'entendent point ces pressantes invites, pas plus d'ailleurs que les Indiens. Il est bien connu que la francisation des sauvages aboutit à un brillant échec et qu'aucune cohabitation des deux races n'a pu vraiment se réaliser. En 1685 il y avait, en chiffre bien comptés, 1,528 Indigènes domiciliés dans la colonie et moins de 1,300, trois années plus tard³³. En 1752, l'ingénieur Frauquet dresse un état de la même population indigène en état de porter les armes. En comptant tous les postes, depuis l'Acadie jusqu'à

³⁰ Salone, *op. cit.*, p. 195.

³¹ Salone, *op. cit.*, p. 194.

³² Le roi à M. de la Barre, voir Salone, *op. cit.*, p. 263.

³³ Voir Salone, *op. cit.*, p. 264.

Michillimakinac et ses environs, il atteint à peine le nombre de 3,200. Là-dessus, il n'y a guère que les Hurons de Lorette qui puissent s'aboucher avec les Français sans interprète³⁴. Encore est-ce un des postes les moins populeux.

Les Indiennes elles-mêmes, c'est un autre fait bien établi, se montrent absolument réfractaires aux mariages avec civilisés, fussent-elles élevées à la française par les Ursulines ou Marguerite Bourgeoys. En dépit de tous les efforts, M. de Meulles doit écrire au ministre le 12 novembre 1682: « Je crois vous devoir donner avis qu'à peine s'en marie-t-il une ou deux par an »³⁵. Faut-il apporter un document décisif? Mgr Tanguay, ce bénédictin de notre histoire, a pu compiler 2,226,232 actes de nos registres. Sur ce, dans l'espace de deux siècles, il a relevé 94 mariages entre Français et Indiennes, et quatre alliances exactement jusqu'à l'année 1665. Il y a plus: ces métis n'ont laissé aucune descendance, leurs enfants étant décédés avant la fin du dix-huitième siècle³⁶.

De quelle partie de la France les colons sont-ils venus? Pour expliquer les origines canadiennes, il n'est pas inopportun de préciser, même en cette matière, puisque le type français de la mère-patrie offre tant de variétés.

³⁴ R. P. Lejeune, O.M.I., *Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada*, 3^e fascicule, pp. 123-124.

³⁵ Salone, *op. cit.*, p. 263.

³⁶ Voir J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, p. 187 (édition de 1903). Voir aussi, R. P. Lejeune, O.M.I., *Tableaux synoptiques de l'histoire du Canada*, 1^{er} fascicule, p. 53. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, t. VII, pp. VII et 687.

En proposition générale on peut soutenir qu'il est venu des colons d'un peu toutes les parties du pays français. Les *Relations* des Jésuites, bulletin de propagande de la colonie pendant soixante ans, s'en vont porter leur réclame un peu partout; et les Cent-Associés, recrutés dans toutes les provinces ou presque, opèrent chacun dans leur pays. D'après divers tableaux de l'immigration, l'un de M. Garneau, un deuxième de l'abbé Ferland, un troisième de M. Rameau, et un quatrième de l'abbé Lortie, il appert que des provinces aussi éloignées des ports d'embarquement que la Savoie, la Franche-Comté, l'Alsace et Lorraine, le Lyonnais, ont contribué pour quelques unités au peuplement de la Nouvelle-France. Le tableau de l'abbé Lortie, le dernier en date, nous donne, par exemple, un total de 64 Bourguignons. D'autre part il est bien acquis que le plus grand nombre des ancêtres du peuple canadien appartenait à la partie nord-ouest et sud-ouest de la France. Tirez une ligne entre la Guyenne et la Gascogne, remontez droit vers le nord jusqu'à l'Orléanais, puis, de là, inclinez vers l'est jusqu'aux confins de la Champagne et de la Picardie, pour enfin vous diriger vers la Manche par les frontières de l'Artois; relisez maintenant, en laissant de côté la Bretagne, les noms des vieilles provinces que vous avez ainsi encerclées: Guyenne, Saintonge et Angoumois, Poitou, Anjou, Touraine, Maine et Perche, Normandie, Isle-de-France, Picardie. Vous tenez là ou à peu près le territoire où s'est opéré le recrutement. Il ne faut plus qu'exposer la part de chacune de ces provinces.

Ecartons tout de suite une autre légende — décidément on ne les compte plus — qui veut que nos ancêtres soient venus principalement de Bretagne. Cette

fantaisie historique s'imprime encore et volontiers, pour expliquer la ténacité canadienne, évoquerait-on le souvenir de

...la race aux longs cheveux
Qui ne sait pas plier quand elle a dit: « Je veux ».
(*Brizeux.*)

Ne s'est-on pas servi de ces prétendues origines bretonnes pour étayer contre les Canadiens français les thèses les plus bizarres? N'est-ce pas à Boston, que, pendant la dernière guerre, une conférencière française, voulant rendre compte de l'attitude des gens du Québec à l'égard du conflit européen, évoquait leurs ascendances celtiques et faisait passer devant les yeux de son auditoire le spectacle lamentable de villages entiers de Bretagne déportés au Canada, en bloc et avec la dernière violence, en plein dix-septième siècle?

Il serait difficile de mettre plus de sans-gêne à fausser l'histoire. Nos registres — et l'on sait, qu'au jugement de M. Brunetière, le registre est le premier document d'archives³⁷ — révèlent la présence, au pays, d'exactement 56 Bretons, pour la période de 1633 à 1680³⁸. Qu'est-ce encore que ces 56 perdus dans la population de 10,000 âmes attestée par le recensement de 1681? Plus tard les immigrants de Bretagne augmenteront en nombre; il en viendra, par exemple, 200 entre 1725 et 1760. Mais que sera-ce toujours que cette infime poussière jetée dans le creuset d'un peuple qui compte alors 20,000 et 70,000 habitants? On ne devrait pas accorder plus de 400

³⁷ *Histoire et littérature*, I, p. 272.

³⁸ *Mémoires de la Société Royale*, 1910, p. 55.

ménages bretons pour la période qui va de 1640 à 1760, affirme M. Benjamin Sulte³⁹. Et s'il est convenu que la population fondatrice du Canada ne dépassait pas 4,000 ménages, il revient tout juste aux Bretons une contribution de dix pour cent. Le contraire serait inexplicable. La colonie n'eut aucun rapport de commerce avec la Bretagne pendant tout le régime français; c'est-à-dire de 1608 à 1760. Et, pour coloniser la Nouvelle-France, l'on peut croire que les recruteurs s'adressèrent de préférence aux provinces agricoles.

Que faut-il penser de cette autre affirmation du Père Charlevoix que les ancêtres canadiens seraient surtout d'origine normande? Les colons normands, les statistiques l'attestent, ne détiennent pas la majorité absolue dans l'ensemble de l'immigration. Ainsi, sur les 1,976 colons pointés par M. Garneau pour la période de 1608 à 1700, n'apparaissent que 341 Normands, soit un peu plus que le sixième. Dans le tableau des mariages de M. Rameau qui renferme la période de 1640 à 1770, sur un total de 1,775 noms, les Normands n'atteignent qu'au chiffre de 234⁴⁰. En revanche, dans le tableau de l'abbé Lortie, leur nombre s'élève jusqu'à 958 sur un total de 4,894⁴¹. S'il fallait s'en tenir à ces chiffres, la légende des origines normandes s'évanouirait comme les autres. Mais les chiffres tout seuls ne rendent pas compte de l'influen-

³⁹ *Mémoires de la Société Royale*, 1910, p. 46.

⁴⁰ *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 282.

⁴¹ Voir ce tableau à l'Appendice de ce volume. Voir aussi: Emile Vaillancourt, *La Conquête du Canada par les Normands*, Montréal, 1930.

ce d'un groupe dans la formation d'une race coloniale. Il faut en outre regarder au moment de l'arrivée, à la proportion des premiers contingents, aux conditions des immigrants, à la valeur de quelques-uns des chefs. Que, par exemple, les premiers colons arrivent par familles ou par groupes de familles, qu'ils aient le temps, avant l'arrivée des autres, de prendre racine, de se faire à l'air du pays, et de se multiplier, il est sûr que ces colons exerceront sur la race en formation une action plus décisive. Or, telles sont bien les conditions de l'immigration normande en Nouvelle-France, et de celle plus particulièrement qui vint du Perche, pays voisin de la Normandie. Pour la période de 1615 à 1666 inclusivement, il n'est que de voir le tableau de l'abbé Ferland. L'historien a pu noter l'arrivée de 406 habitants. Sur ce nombre 125 sont de Normandie, 57 du Perche. Normands et Percherons sont déjà 55 sur un total de 85 pour la période précédente de 1615 à 1641, et 392 sur 964 pour celle de 1640 à 1680. Pour la période suivante, de 1660 à 1680, il faudrait compter, d'après le tableau de l'abbé Lortie, 481 Normands. En tout 840 Normands et 235 Percherons de 1608 à 1680 ⁴². Ces colons ont à leur tête des hommes comme Nicolet, Marsolet, les deux Legardeur, Hertel, Lemoine, Giffard, les Juchereau. De plus, un certain nombre des Angevins venus à Montréal épousèrent les filles des premiers colons nor-

⁴² Ferland, *Histoire du Canada*, vol. I, pp. 510-511. Abbé Lortie, *Bulletin du Parler français*, 1903-1904, p. 18.—M. de la Sicotière évalue à 150 le nombre des familles que le Perche fournit au Canada de 1635 à 1666 (*L'Emigration percheronne au Canada*, p. 24.)

mands ⁴³. Et la moitié des convois féminins qui vinrent de 1667 à 1672 avaient été tirés de Normandie ⁴⁴. Tenez compte que, pour leur part, les colons du Perche viennent par familles, emmenant avec eux bestiaux et instruments de ferme; ils se groupent ensemble dans les seigneuries de la côte de Beaupré, de Beauport et des environs de Québec; ils se joignent aux sept ou huit Normands, jeunes interprètes instruits, qui depuis longtemps vivent dans le pays; ils ont le temps de se multiplier avant les grands arrivages d'immigrants de l'intendance Talon ⁴⁵. Bref, Percherons et Normands, très vite « habitués » et très vite prospères, se feront les éducateurs des immigrants de la première intendance. Dans *la France aux colonies*, M. Rameau nous raconte avec enthousiasme la gloire de ces familles de patriarches terriens se multipliant comme aux temps bibliques et envoyant des essaims de pionniers à toutes les seigneuries de la Nouvelle-France ⁴⁶.

Faut-il ajouter que toute cette immigration du Perche et de la Normandie n'a rien que de très naturel? Les Normands ont toujours eu le suprême souci de ne pas diviser les héritages. Le surplus des enfants obligés de pourvoir eux-mêmes à leur avenir, offraient une clientèle toute prête aux aventures. De 1632 à 1663 le commerce du Canada demeure entre

⁴³ Sulte, *Origin of the French Canadians*, p. 103. (M.R.S.C.)

⁴⁴ Sulte, *id.*, p. 114.

⁴⁵ Sulte, *Mélanges historiques*, I, p. 41.

⁴⁶ *La France aux colonies*, 2^e partie, pp. 280-281 et 307-310. Voir aussi *La Science sociale*, articles de Léon Gérin, t. XV, p. 441.

les mains des marchands de Dieppe et de Rouen. Quand les Cent-Associés se déchargent du recrutement sur des intermédiaires, Robert Giffard sera l'un de leurs premiers recruteurs. Giffard s'en ira opérer tout naturellement dans son pays natal, à Mortagne et autour de Mortagne ⁴⁷. Il trouvera d'actifs collaborateurs dans la personne des Juchereau de la Ferté-Vidame ⁴⁸. Jean Juchereau est de la Beauce, pays limitrophe du Perche. L'ébranlement une fois donné, nous dit M. de la Sicotière, il se « propagea par la parenté, le voisinage, l'exemple, les appels que les Percherons d'Outre-Mer satisfaits de leur situation nouvelle ne manquèrent pas d'adresser à leurs compatriotes de France » ⁴⁹. Plus tard, sous Talon, lorsque de la Nouvelle-France des plaintes s'élèvent contre les colons de l'Aunis et qu'on vante fortement les Normands, les Percherons, les Picards et ceux des environs de Paris, Colbert, autant qu'il le peut, tient compte de ces avis ⁵⁰.

Des raisons du même genre expliquent la forte immigration des autres provinces. L'Isle-de-France a fourni le groupe le plus considérable de colons après la Normandie: 76 de 1640 à 1660; 378 de 1660 à 1680; en tout 621 jusqu'à l'année 1700 ⁵¹. Depuis les Cent-Associés, Paris est devenu le siège de l'administration coloniale. Les recruteurs doivent opérer

⁴⁷ Salone, *op. cit.*, p. 56.

⁴⁸ Salone, *op. cit.*, p. 56.

⁴⁹ *L'Emigration percheronne au Canada*, pp. 15-16.

⁵⁰ Salone, *op. cit.*, p. 161.

⁵¹ Voir *Tableau de l'abbé Lortie*, (Appendice à la fin du présent ouvrage).

activement dans la capitale et aux environs. N'est-ce pas également des orphelinats de Paris que l'on tire le plus souvent les *Filles du Roi*, jeunes orphelines de fonctionnaires ou jeunes personnes pauvres élevées aux frais de Sa Majesté?

En troisième lieu vient le groupe de l'Aunis, Ile de Rhé, île d'Oleron et Saintonge. A peu près nul jusqu'à l'année 1640 (en tout 33 immigrants), il devient considérable à partir de ce moment: 152 de 1640 à 1660; 433 de 1660 à 1680; en tout jusqu'à 1700, 798 colons⁵². La Rochelle aussi bien que Paris a hérité de la succession des Cent-Associés. C'est de là que se font les embarquements de Colbert; les recruteurs opèrent naturellement dans la région.

Le groupe du Poitou vient bon quatrième, après celui de l'Aunis. Il comprend 54 immigrants de 1640 à 1660; 357 de 1660 à 1680; 569 jusqu'à 1700. Mais cette immigration ne reste pas compacte; sauf en quelques endroits elle se disperse. Les registres nous montrent la présence de Poitevins un peu dans toutes les seigneuries de la Nouvelle-France. Au témoignage de M. Edmond Roy, cette immigration serait due, selon toute vraisemblance, à la famille des de Lauzon, originaires du Poitou. Les de Lauzon, un moment les plus grands propriétaires de la colonie, auraient dirigé les Poitevins dans toutes les parties de leurs domaines qu'on les pressait de mettre en valeur⁵³.

Il faut placer à l'un des derniers rangs le groupe du Maine et de l'Anjou qui pourtant joue un rôle très

⁵² Voir *Tableau de l'abbé Lortie*.

⁵³ J.-Ed. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. I, pp. 170-172.

honorables dans la période de 1640 à 1660. Si les premiers colons de Maisonneuve viennent de diverses provinces, les 150 hommes envoyés à Ville-Marie en 1653 viennent principalement du Maine et de l'Anjou où habite M. de la Dauversière. De ces 150, 105 arrivent en bon état et 80 survivent encore en 1663⁵⁴. Le tableau de l'abbé Lortie nous donne comme originaires de ces deux pays, jusqu'à l'année 1700, 252 colons, dont 216 pour la période de 1640 à 1680.

Avant de clore ces statistiques, alignons ici les noms de la Guyenne et de la Picardie à qui nous devons respectivement, jusqu'à l'année 1700, 124 et 96 immigrants⁵⁵. Il faudrait nommer aussi la Champagne qui fournit pour sa part 129 recrues et qui nous a envoyé M. de Maisonneuve, M. d'Ailleboust, Madeemoiselle Mance et Marguerite Bourgeoys⁵⁶.

Nous tenons là les origines de la race canadienne-française et les influences ethniques qui ont modelé son âme. Ceux qui viendront après 1700 et même après 1680, trouveront la jeune race en pleine formation. Ses traits généraux pourront encore se modifier sous l'action du milieu et de l'histoire; dans leurs lignes essentielles ils sont à jamais fixés. Du reste, à partir de ce moment, l'immigration vers la Nouvelle-France ne se fait plus que par apports très faibles. Les premiers arrivés ont eu le temps de se fixer au sol et de s'étendre. Venus très souvent par groupes de trois ou

⁵⁴ Rameau, *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 310. Salone, *op. cit.*, p. 113.

⁵⁵ Docteur Lomier, *Les Picards au Canada* (Paris, 1926).

⁵⁶ Abbé Ferland, *Notes sur les registres de N.-D. de Québec*, p. 33.

quatre familles, recrutés parfois dans un rayon de cinq à huit lieues, ces paysans ont emporté avec eux leurs mœurs, leurs coutumes locales, tout un morceau de la patrie française. Ils possèdent un irrésistible pouvoir d'assimilation.

Qui sont-ils ces colons de France? Quelle était, là-bas, au vieux pays, leur occupation, leur état de fortune, leur condition sociale? Encore un élément à préciser et qui entre pour sa part dans l'élaboration de la race naissante.

Pour le plus grand nombre ils viennent, nous l'avons dit, du nord-ouest et du sud-ouest de la France, la Gascogne et la Bretagne exceptées. En conséquence ils viennent d'une région presque universellement agricole. M. Rameau a écrit: « Ce fut l'immigration réelle d'un élément intégral de la nation française, paysans, soldats, bourgeois et seigneurs; une colonie dans le sens romain du mot, qui a emporté la patrie tout entière avec elle. »⁵⁷.

Sans doute, parmi les immigrants de France, il y a des gentilshommes. Il en vint dès le début. Dans une revue de la population de 1636, le Père Le Jeune débutait ainsi: « Nous y avons aussi de très honnêtes Gentilshommes. . . »⁵⁸ En fait nous avons en 1660 au moins treize familles nobles venues de France⁵⁹. Plus tard il y eut le contingent des officiers de Carignan; plusieurs appartenaient à des familles de noble race. En 1669 dix jeunes gentilshommes passent en-

⁵⁷ *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 88.

⁵⁸ *Relation de 1636*, p. 42.

⁵⁹ Sulte, *La noblesse au Canada avant 1760*, Mémoires de la Société Royale, 1914, p. 107.

core en Nouvelle-France⁶⁰. Nous lisons dans Faillon que bon nombre de jeunes filles de qualité venues au Canada pour entrer chez les Hospitalières de Saint-Joseph, se marièrent au pays et la plupart à des gentils-hommes⁶¹. Talon écrit en 1671 qu'il a reçu quinze demoiselles de condition, « pour faire des alliances avec les officiers ou les principaux habitants d'icy ». Enfin, dans les derniers temps, mais trop tard pour que leur influence pût compter, vers 1730, il y eut les fils de famille déportés ici par lettre de cachet, et dont la plupart furent rapatriés⁶².

Il y eut aussi des bourgeois. Et voyez, là-dessus, dans *Origin of the French Canadians* de M. Sulte, l'état social des 127 chefs de famille établis ici en 1645. Vous y apercevrez des marchands, des chirurgiens, des médecins, un notaire, et même un procureur ou avocat quelconque. Les mêmes constatations peuvent être faites avec l'analyse du recensement de 1666⁶³. Dès 1660 nous avons une bonne vingtaine de familles bourgeoises⁶⁴.

Il y eut également des militaires, pas en aussi grand nombre toutefois qu'on l'a écrit, ni assez surtout pour accréditer cette autre légende qui a fait des soldats de Carignan, les ancêtres de la nationalité canadienne-française. Avant 1665 point de trace d'un licencié-

⁶⁰ Salone, *op. cit.*, p. 177.

⁶¹ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, t. III, p. 216.

⁶² Salone, *op. cit.*, p. 347.

⁶³ *Recensement du Canada*, 1870, t. IV, pp. 2-3-4.

⁶⁴ Sulte, *La noblesse au Canada avant 1760, Mémoires de la Société Royale*, 1914, p. 107.

ment de troupes dans la colonie; seuls quelques soldats isolés se décident à s' « habituer ». Le régiment de Carignan, nous l'avons vu, ne nous a guère laissé que 422 hommes environ⁶⁵. Peut-être aussi 200 autres soldats se sont-ils établis vers 1670⁶⁶. En 1686, sur les instances de M. de Denonville, le roi consent à dégager du service militaire les soldats qui voudront se marier et devenir habitants. A ceux qui acceptent, on paie même toute une année de solde. Et Denonville accorde environ 150 congés⁶⁷. Autre distribution de congés, peut-être 200 ou 300, par Callières et Champigny en 1700, 1701 et 1706. En 1711, 68 soldats se font habitants⁶⁸. En 1749 nous avons une garnison de 886 hommes; sur ce nombre 164 avaient pris femme dans le pays⁶⁹. En 1750, sous M. de la Jonquière, 233 soldats sont encore licenciés. Mais voici Duquesne qui se montre plus rigoureux dans l'octroi des congés. D'après M. Sulte, les bataillons de Diekau et de Montcalm⁷⁰ n'auraient guère laissé au pays plus de 400 hommes⁷¹. Si l'on accepte le chiffre de M. Salone qui incline plutôt pour 1,000 environ⁷², il n'en reste pas moins que la colonisation militaire

⁶⁵ Chapais, *Jean Talon*, pp. 288 et 412. Voir aussi, Sulte, *Le Régiment de Carignan*, M. S. R. C., p. 52.

⁶⁶ Chapais, *Jean Talon*, p. 412.

⁶⁷ Salone, *op. cit.*, p. 291.

⁶⁸ Salone, *op. cit.*, pp. 294, 306.

⁶⁹ Rameau, *op. cit.*, p. 314.

⁷⁰ Les soldats mariés dans la colonie eurent la faculté de rester au pays près la cession.

⁷¹ Sulte, *Origin of the French Canadians*, p. 116.

⁷² Salone, *op. cit.*, p. 447.

ne prend de l'importance qu'à l'heure où le noyau de la population est déjà considérable. On a compté que, de 1713 à 1756, l'élément militaire n'a fourni en somme qu'une moyenne de trente foyers par année ⁷³.

Le fond de la population, il faut y revenir et y insister après M. Rameau, provient d'un véritable démembrement de la souche des paysans français ⁷⁴. L'état actuel de la documentation historique n'autorise guère une autre conclusion. Les fondateurs de la Nouvelle-France appartenaient en grande majorité à la classe des artisans et à celle des travailleurs du sol. Eux seuls étaient propres à une colonie de défrichement. Il n'est que de refaire la géographie physique et sociale des pays d'où venaient ces immigrants pour se renseigner avec certitude sur leur métier et condition. Ces pays dont le Perche était le type et le centre, présentaient presque partout les mêmes caractères, depuis Caen et Bayeux jusqu'à la Rochelle, en passant par la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge, pays de petite culture, de surface quelque peu onduleuse, marquée de bocages et de gâtines, où vit une population de petits laboureurs presque toujours doublés d'artisans ⁷⁵. Artisans et agriculteurs, ce sont les seuls ou à peu près que les recruteurs s'emploient à rechercher. Les directeurs et les administrateurs des Cent-Associés auront le soin de « rechercher et choisir à leur possible des soldats, artisans, ouvriers et autres

⁷³ R. P. LeJeune, O.M.I., *Tableaux synoptiques...*, 3^e fascicule, p. 120.

⁷⁴ *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 88.

⁷⁵ Voir Léon Gérin, *La Science sociale*, t. XV, pp. 442-443.

personnes » ⁷⁶. Les seigneurs qui doivent mettre leurs domaines en culture, tels Giffard et Juchereau, vont naturellement chercher des laboureurs. Quand les Cent-Associés s'avisent de transformer les « habitués » en recruteurs, ceux-ci, non moins naturellement, opèrent dans leur petit pays, dans leur parentage. En 1686 les autorités n'ont pas encore varié dans leurs intentions. Denonville écrit alors au ministre: « Il en est venu cette année avec leurs femmes qui sont fort décontenancées. . . J'aimerais mieux voir de bons paysans » ⁷⁷. Qu'on relise, dans la *Relation* de 1632 ⁷⁸, les questions que les aspirants-colons posent au Père Le Jeune. Seuls des gens qui ont la pratique du sol, peuvent s'enquérir de détails aussi réalistes. Les premiers Percherons venus au pays, outre leur métier d'agriculteur, en possédaient un autre, hommes et femmes, qui leur permit de se pourvoir d'habillement des pieds à la tête ⁷⁹. M. de La Sicotière affirme, de son côté, que « beaucoup étaient agriculteurs et les autres, gens de métier, maçons, charpentiers, forgerons » ⁸⁰. Cependant les vrais artisans faisaient plutôt le petit nombre, si nous en croyons le recensement de 1666. Il faudra que Talon, pour développer ses industries, s'emploie à tirer de France un plus grand nombre d'ouvriers de tout genre ⁸¹.

⁷⁶ *Edits et Ordonnances*, p. 15.

⁷⁷ Salone, *op. cit.*, p. 290.

⁷⁸ *Relation* de 1636, p. 54.

⁷⁹ Sulte, *Origin of the Fench Canadians*, p. 110.

⁸⁰ *L'Emigration percheronne au Canada*, p. 9.

⁸¹ Salone, *op. cit.*, p. 197.

C'est peut-être le moment de faire une place à la catégorie des « engagés », ou des « trente-six mois », ainsi qu'on les appelle. Le régime des « engagés » a fleuri dès les premiers temps. En son *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France*, Pierre Boucher nous en assure: la plupart des colons de son temps étaient venus au pays en qualité d'engagés⁸². Dans la suite le Conseil souverain préconisa fortement l'importation de ces auxiliaires. A partir de 1664 tout navire de commerce qui veut obtenir ses passeports, doit transporter des hommes de travail à raison d'un par dix tonneaux. Que les navires aient transporté beaucoup de ces immigrants, rien que de possible. Les petits propriétaires, bien établis, ne devaient songer qu'assez peu à passer la mer. L'émigration devait plutôt tenter le prolétariat rural, journaliers et domestiques, déjà nombreux à la fin du moyen-âge, et qui, plus tard, vont foisonner dans le nord et l'ouest de la France⁸³. L'engagé c'est l'apprenti du défrichement, c'est le novice du colonat. Il s'engage pour 36 mois, acquiert de l'expérience, un peu de bien, puis, presque toujours, passe propriétaire⁸⁴. Quelques-uns de ces engagés atteindront même à une merveilleuse fortune.

Etablirons-nous que cette population paysanne est d'excellente qualité? Peu à reprendre tout d'abord aux

⁸² *Histoire véritable*. . . , p. 161.

⁸³ Germain Martin, *Histoire économique et financière* (*Histoire de la nation française*, t. X), p. 241, Henri Sée, *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France*. . . , pp. 126-28.

⁸⁴ Aux engagés il faudrait joindre les « volontaires », hommes de peine qui n'étaient point liés par contrat et pour un temps déterminé et qui travaillaient ci et là. Les « volontaires » vivaient le plus souvent dans les bois, à l'emploi des traiteurs.

qualités physiques: le choix des colons est fait scrupuleusement. A l'attaque des forêts canadiennes l'on n'appelle que des bras robustes et des cœurs fermes. Talon ne veut que des colons dans la force de l'âge; pas d'homme en deçà de seize ans ou au-delà de quarante⁸⁵. En 1708 une ordonnance défend de prendre des engagés au-dessous de 18 ans⁸⁶. « On apportera toutes les précautions qui seront possibles dans le choix des nouveaux colons », écrit Colbert à Talon le 5 avril 1666⁸⁷. Quant aux filles, Talon les veut « à l'âge de la génération », « de jeunes villageoises » plutôt que des filles tirées de l'Hôpital général qui sont élevées trop délicatement⁸⁸. « Il faudrait », dit encore Talon, « que l'on choisit des filles qui n'aient aucune difformité naturelle ni un extérieur repoussant, mais qui fussent fortes, afin de pouvoir travailler dans ce pays et qu'elles eussent de l'aptitude à quelque ouvrage manuel »⁸⁹. Arrive-t-il, malgré tout, que des « indésirables » viennent à passer? Les impotents, hommes ou femmes, sont impitoyablement renvoyés en France⁹⁰.

Veut-on aller plus outre, connaître l'état de fortune, le développement intellectuel de ces paysans? Comme toujours, l'enquête s'achève à leur honneur. Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut penser des pein-

⁸⁵ Salone, *op. cit.*, p. 163.

⁸⁶ Rameau, *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 288.

⁸⁷ Salone, *op. cit.*, p. 103, note 1.

⁸⁸ *Idem*, p. 163.

⁸⁹ Cité par Rameau, *op. cit.*, p. 283, note 9.

⁹⁰ *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, t. I, pp. 18-19.

tures sombres que les historiens de l'école révolutionnaire nous ont faites de l'état du paysan sous l'ancien régime. A mesure que s'achève la carte historique de la France, la vérité s'affirme irréfutable: 1789 n'a pas été l'aurore d'une palingénésie. Il est démontré qu'avant la prise de la Bastille il y avait au vieux pays français des libertés communales, du bien-être, de la joie de vivre, et même une suffisante diffusion de l'instruction publique. Les guerres de religion avaient, il est vrai, effroyablement dévasté les campagnes de France. Mais tout de même qu'après la guerre de Cent-Ans, le bon peuple rural eut bientôt fait de réparer les désastres. Sous Henri IV, les paysans se félicitent de « l'amiable repos » que, grâce au bon roi, ils goûtent « dans leurs cabanes rurales »⁹¹. En Anjou, par exemple, la noblesse n'a pas émigré vers Paris; elle est restée avec sa bienfaisance sociale au milieu du peuple. Où les nobles ont déserté leur poste, le prêtre est toujours resté, le prêtre d'alors, âme de la vie rurale française et de tous ses progrès⁹². En outre, c'est le peuple, ce sont les fils du paysan qui bénéficient le plus des exemptions militaires et il est bon de noter que l'institution des milices ne date que de 1688⁹³. « Il s'était aussi produit un grand fait depuis la fin du Moyen-âge, dit M. Babeau; c'est que la majorité des paysans étaient devenus des propriétaires »⁹⁴. Il

⁹¹ Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, p. 361.

⁹² Voir les ouvrages de M. Babeau; d'A. de Tocqueville, *L'Ancien régime et la Révolution française*, p. 182; de Pierre Gaxotte, *La Révolution française*, Paris, Fayard, 1928.

⁹³ Brunelière, *Histoire et littérature*, t. I, p. 287.

⁹⁴ Babeau, *Le village sous l'ancien régime*, p. 368.

est à noter également que les pays de l'ouest, et, par exemple, celui de Normandie, furent de ceux où le servage, moins consistant qu'ailleurs, disparut le plus tôt⁹⁵. Au XVI^e siècle, écrit Le Play, les domaines du « Pays de Caux » étaient la propriété de paysans et de petits nobles qui les cultivaient de leurs propres mains et les transmettaient intégralement, avec l'appui de la coutume de Normandie. Ce furent ces familles fécondes et énergiques qui colonisèrent le Canada, où leurs descendants conservent religieusement les mœurs que nous avons perdues »⁹⁶. Dès la fin du moyen-âge, la culture était plus avancée en Normandie qu'en toute autre partie de la France⁹⁷.

On oppose parfois le texte classique de La Bruyère : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines »⁹⁸. De pareils textes, il y en a de Saint-Simon, du Marquis d'Argenson, de Massillon et de bien d'autres. Taine en a aligné ainsi, tout le long de cent-vingt pages de son volume sur l'*Ancien régime*. Sur quoi

⁹⁵ Henri Sée, *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France*, (Paris, Alcan, 1929), p. 46.

⁹⁶ *La réforme sociale*, II, p. 66.

⁹⁷ Henri Sée, *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France*, p. 79.

⁹⁸ La Bruyère, édition Destailleurs, II, 97.

M. Brunetière fait justement observer qu'en ce qui touche les trois derniers siècles de l'histoire de la vieille France, il n'y connaît point d'opinion « que l'on ne puisse autoriser par des textes »⁹⁹. Mais Taine qui cite La Bruyère, observe, à la même page, que la misère n'a commencé en France qu'en 1672¹⁰⁰. Et ne savons-nous pas que le fameux passage des *Caractères* est une addition de la quatrième édition qui est de 1689? Or en 1672, l'immigration d'Etat du temps de Talon, celle qui nous a fourni le noyau de notre race, s'achevait en la Nouvelle-France. Ce n'est qu'en cette année-là, l'année de la guerre de Hollande, que la politique de Louvois l'emporte, dans les conseils de Louis XIV, sur celle de Colbert. Et il est bon de se rappeler que de 1661 à 1663 le grand ministre avait fait tomber les tailles de 60 à 38 millions¹⁰¹.

Sans doute, les colons qui prirent le chemin du Canada, n'étaient tous ni de riches paysans, ni de petits nobles du « Pays de Caux ». Parfois la prospérité des pays français se voit coupée de funèbres incidences: famines, pestes, guerres civiles, soulèvements populaires suivis de ruineuses répressions. Entre 1624 et 1643, le Poitou connaîtra sept ou huit de ces soulèvements¹⁰². La guerre de la Fronde dévasta la Normandie. Les hommes de guerre mangent le pays sans rien laisser. En 1651, on parle de 17,000 morts rien

⁹⁹ *Histoire et littérature*, t. I, p. 267.

¹⁰⁰ *L'Ancien régime*, p. 200, note I.

¹⁰¹ P. Gagnol, *Cours d'histoire moderne*, classe de seconde, A. B. C. D., p. 336.

¹⁰² P. Boissonnade, *Histoire de Poitou*, p. 226.

que dans Rouen ¹⁰³. Il se peut que des victimes de ces sinistres épisodes aient pris le chemin de la colonie. Mais en général, s'il y a des pauvres parmi les colons, les gueux sont rares ¹⁰⁴.

Les tâches du Nouveau-Monde n'auraient eu que faire des vaincus de la vie, quand, uniquement pour subsister, il fallait tenir dans ses mains tant d'énergie et tant d'activité. Les colons ne sont point, non plus, des déportés, des malheureux enlevés de force et par villages entiers à leur pays. Chacun vient librement au Canada, même les orphelines des hospices ¹⁰⁵. En 1704, l'évêque de Poitiers ayant demandé la déportation de deux gentilshommes qui créaient du scandale dans son diocèse, reçut cette réponse de M. de Pontchartrain: « L'on n'envoye personne de force en Amérique » ¹⁰⁶. Pontchartrain ne faisait qu'appliquer un arrêt du parlement de Paris, en date du 18 avril 1663, qui défend, sous les peines les plus sévères, d'enlever qui que ce soit, même sous prétexte de déporter en Amérique ¹⁰⁷. Le Père Chrestien Le Clerq qui a vécu avec les premiers colons, reconnaît que les chefs de famille passés en Canada étaient en France de bons bourgeois de ville

¹⁰³ Albert Petit, *Histoire de Normandie*, pp. 213-15.

¹⁰⁴ Voici l'inventaire des objets qu'un colon du Perche fit conduire à Dieppe pour le Canada: « deux grosses salières à pans, 2 gros violliers à mettre fleurs, 2 grandes tasses, 6 escuelles, le tout d'estain fin; 8 à 10 assiettes, 3 petites escuelles à oreilles, 2 d'estaing fin et une d'estaing commun; une bouteille de terre contenant deux pots pleine d'eau de rose; 2 boisseaux de poires cuites, un boisseau de prunes aussi cuites ». (Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame*. . . , p. 59.)

¹⁰⁵ Salone, *op. cit.*, p. 160.

¹⁰⁶ Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, t. VI, p. 51.

¹⁰⁷ J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, p. 184.

médiocrement accommodés, ou des artisans de différents métiers, des laboureurs peu aisés ou des soldats ». Et « quand bien même », ajoute le Père, « la disgrâce de la fortune à l'égard d'un petit nombre aurait contribué à leur éloignement, ils ne laissaient pas d'être gens d'honneur dans leur état et dans leur condition »¹⁰⁸. Le Père Charlevoix ne parle pas autrement. « Les premiers habitants du Canada », écrit-il, « étaient, ou des ouvriers qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles, ou des personnes de bonnes familles qui s'y transportèrent dans la vue d'y vivre plus tranquillement et d'y conserver plus sûrement leur religion, qu'on ne pouvait le faire alors dans plusieurs provinces du royaume, où les Religionnaires étaient fort puissants »¹⁰⁹. Somme toute, il n'est que de consulter la carte économique et sociale de la France à l'époque précise où sont venus les colons qui ont fondé la colonie, c'est-à-dire de 1660 à 1680. Ce sont les cartes antérieures ou postérieures qui viennent tout brouiller. Avant 1660 nous trouverions un pays ravagé par les guerres de religion ; après 1680, un pays qui porte le faix des guerres de Louis XIV. Mais entre les deux époques, la France est le pays qui a bénéficié des premières années de Louis XIV et de l'administration de Colbert.

Sa condition sociale nous révèle déjà l'état intellectuel du colon de la Nouvelle-France. Sur ce point,

¹⁰⁸ *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France...* A Paris, 1691, vol. II, p. 12.

¹⁰⁹ *Histoire et description... de la Nouvelle-France*, éd. in-12, t. I, p. 319. L'édition de Charlevoix citée en cet ouvrage est, sauf indication contraire, la petite édition en six vols. de MDCCXLIV.

chacun peut relire l'article synthétique de M. Brunetière: *L'Enseignement primaire avant 1789*, dans le volume premier de *Histoire et littérature* et surtout l'introduction de l'important ouvrage de Mgr Amédée Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le régime français*. On y apprendra qu'en France, dès le XVII^e siècle, « les moyens d'apprendre à lire et à écrire ne manquaient pas à la plupart de ceux qui voulaient en profiter »¹¹⁰; que la Normandie, pour ne parler que de cette province, possédait déjà des écoles « en plein treizième siècle, dans cette nuit légendaire du Moyen-âge »¹¹¹. En ce domaine aussi, à n'en point douter, la Réforme avait accumulé les ravages. Mais, dès 1581, le concile provincial de Rouen demandait la restauration des « anciennes écoles, et cela aussi bien dans les monastères et prieurés que dans les églises collégiales et paroissiales ». Qui ne sait que, dans la première moitié du dix-septième siècle, les collèges de Rouen, de Caen, d'Alençon, de Dieppe, sont fréquentés par un nombre d'élèves qui va de 500 jusqu'à 1600? En 1746, l'abbé Terrisse pouvait dire, devant l'Académie de Rouen, qu'en Normandie, « tout le monde était instruit »¹¹².

Mgr Gosselin nous fournit le résultat du plus scrupuleux dépouillement de nos registres et de nos archives. Et ce dépouillement apporte la preuve victorieuse que, pour la seule région de Québec ou peu s'en faut, entre les années 1634 et 1680, 800 colons (hom-

¹¹⁰ Mgr Gosselin, *op. cit.*, p. 15.

¹¹¹ Brunetière, *op. cit.*, p. 105.

¹¹² G. Bonnenfant, *Les Séminaires normands du XVI^e au XVII^e siècle*, Paris, Picard, 1915.

mes) savaient signer leur nom. Dans son *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, M. Edmond Roy va plus loin et ne craint pas d'affirmer que « tous ou presque tous savaient lire et écrire »¹¹³, que nos aïeules de France, les *Filles du roi*, en particulier, possédaient de l'instruction et « savaient écrire leur nom et d'une manière remarquable au point de vue calligraphique »¹¹⁴.

Reste l'examen des qualités morales des ancêtres canadiens. Quelle énigme douloureuse que l'acharnement déployé depuis trois cents ans à les noircir, à qui mieux mieux!

Les attaques remontent très haut, puisque le Père Vimont entreprend d'y riposter dès 1641: « On nous dit qu'il courait un bruit dans Paris », lisons-nous dans la *Relation* de cette année-là, « qu'on avait mené en Canada un vaisseau tout chargé de filles, dont la vertu n'aurait l'approbation d'aucun docteur; c'est un faux bruit, j'ai vu tous les vaisseaux, pas un n'était chargé de cette marchandise »¹¹⁵. Les mêmes rumeurs couraient Paris, vers 1660, au temps où Pierre Boucher y fit son voyage. Et nous savons que la première édition des *Nouveaux voyages* de M. le baron de La Hontan est de 1703. Ce cadet de Gascogne vécut au Canada de 1683 à 1693. Dans le récit de son voyage il s'est acharné plus particulièrement sur les femmes et il a écrit contre elles la page flétrissante que voici: « Après la réforme de ces troupes¹¹⁶, on y envoya de

¹¹³ *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. I, p. 495.

¹¹⁴ J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, Mémoire de la Société royale, p. 157.

¹¹⁵ *Relation des jésuites*, 1641, p. 55.

¹¹⁶ Il s'agit des troupes du régiment de Carignan.

France plusieurs vaisseaux chargés de filles de moyenne vertu, sous la direction de vieilles béguines qui les divisèrent en trois classes. Ces Vestales étaient pour ainsi dire entassées les unes sur les autres en différentes salles, où les époux choisissaient leurs épouses, de la manière que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau. Il y avait de quoi contenter les plus fantasques dans la diversité des filles de ces trois séraïls, car on en voyait de grandes, de petites, de blondes, de brunes, de grasses et de maigres; enfin chacun y trouvait chaussure à son pied. Il n'en resta pas une au bout de quinze jours. . . . Quoi qu'il en soit, on peut ici faire une remarque assez curieuse. C'est qu'en quelque partie du monde où l'on transporte les plus vicieuses européennes, la populace d'outre-mer croit à la bonne foi que leurs péchés sont tellement effacés par le baptême ridicule dont je vous ai parlé ¹¹⁷, qu'ensuite elles sont censées filles de vertu, d'honneur et de conduite irréprochable » ¹¹⁸.

Si ces gauloiseries courent encore, c'est que le petit livre de ce La Hontan obtint un succès presque prodigieux: douze éditions françaises de 1703 à 1741, et nous ne savons combien de traductions anglaises, hollandaises et allemandes. Les géographes, les voyageurs de l'époque lui empruntent largement ¹¹⁹. Château-

¹¹⁷ La Hontan parle sans doute du baptême du banc de Terre-Neuve, cérémonie burlesque imposée par les matelots à tout nouvel arrivant en Amérique. Voir une description de ce baptême dans *Les Aventures du Sieur Le Beau*, t. I., pp. 34-42.

¹¹⁸ *Nouveaux voyages de M. le baron La Hontan*, à La Haye, édition de 1704, pp. 11-12.

¹¹⁹ Voir, *Histoire... de la Nouvelle-France*, de Charlevoix, vol. VI, pp. 379-380.

briand s'en inspire dans quelques-unes des meilleures pages des *Natchez*, d'*Atala* et de *René*. A même les descriptions de La Hontan, Lesage taille un théâtre aux exploits de son capitaine de flibuste, Robert Chevalier dit Beauchesne. Quand en 1744 le Père Charlevoix publie son *Histoire et description générale de la Nouvelle-France* qui contient une riposte au baron, il est trop tard. On ne lit guère l'ouvrage en six volumes du Père jésuite; le mensonge de La Hontan va insolemment son chemin. En 1734 on joue à Paris une comédie intitulée *Les mariages de Canada*, qui n'est rien d'autre qu'une grotesque bouffonnerie aux dépens de la vérité. On y voit les immigrants, hommes et femmes, aussitôt débarqués à Québec, rangés par couples, les hommes en face des femmes. Détail à noter: les femmes portent masque. Madame Bourdon se présente devant les couples, prononce les paroles sacramentelles. Ce rite accompli, les femmes se dévoilent et les nouveau-mariés s'embarquent en voyage de noce, sur le Mississipi naturellement, et « l'on se rend, à dix, trente, cinquante lieues de Québec, en falbalas et en culottes de soie, défricher le sol et construire une chaumière »¹²⁰.

Que si l'on veut suivre la traînée de pareilles fantaisies, il n'est que de lire ces lignes parues en 1904 dans le *Gaulois* de Paris et qui sont de M. Eugène Melchior de Vogüé: « Faire une force avec ces déchets sociaux, fonder des familles de braves gens avec ces sans-familles, ce n'est pas une chimère. . . ; nos pères l'ont fait au Canada; ils n'y envoyaient pas la crème de leurs fils, et les chargements d'épouses que les vais-

¹²⁰ Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, t. VI, p. 54.

seaux du Roi apportaient aux colons laissent à désirer sous le rapport de la qualité. De ces origines un peu troubles est sorti le vigoureux rameau qui prolonge dans l'autre hémisphère le vieux tronc gaulois, qui maintient là-bas, même après la séparation, notre esprit, nos traditions, notre langue »¹²¹. On le voit : il s'agit d'une opinion bien arrêtée, qui s'énonce sur le ton dogmatique. Cette opinion se peut-elle prévaloir de quelque fondement ? C'était une pratique assez répandue jadis que la « presse des matelots », enrôlement forcé des équipages pour navires de long cours. En Angleterre, une loi du parlement autorisait encore le procédé au commencement du dix-neuvième siècle. Les recruteurs opéraient naturellement dans les triports, aux environs des ports. De là la persuasion assez répandue que tous les gens emportés par les navires de haute mer devaient avoir subi le même enrôlement. La théorie de la colonie-déversoir eut de tout temps, en France, et de fort bonne heure, la faveur des écrivains et des économistes. On la trouve dans un *Mémoire de Mathieu Molé à Richelieu*¹²². Il est indéniable également que François Ier autorisa Jacques Cartier à tirer 50 prisonniers des prisons de l'Ouest¹²³, et que les entreprises de colonisation avant Champlain comptèrent sur les mêmes déchets. Il en fut de même pour le peuplement des Antilles et de la Louisiane.

¹²¹ Cité par *La Vérité* de Québec, 15 oct. 1904. Ces propos auraient été tenus à M. de Vogüé par un abbé Cros, prêtre colonisateur.

¹²² Lucien Schöne, *La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, Paris, 1907, pp. 50-51.

¹²³ *Edits et Ordonnances*, III, p. 7.

A la légende il suffira d'opposer le calme témoignage de l'histoire. Un inventaire loyal des origines canadiennes y laisse assez d'honneur pour satisfaire le patriotisme le plus exigeant.

L'historien canadien-français en doit faire le loyal aveu: il vint au Canada de mauvais garnements, des filles suspectes; il y vint même des prisonniers. Mais la véridique histoire permet de soutenir que ce fut toujours là une infime minorité et que cette minorité se perdit infailliblement dans la masse. Quant aux prisonniers, venus très tard, à l'heure où la race avait déjà pris de la vigueur et fixé son âme, nous n'aurons besoin, pour faire, sur leur cas, la plus complète lumière, que d'examiner leur dossier. Si un intendant comme M. de Meulles ose écrire, dans une dépêche de 1682, que « le vice a obligé la plupart de chercher ce pays comme un asile pour se mettre à couvert de leurs crimes »; ou si un abbé de La Tour qui vécut au Canada tout juste deux ans, de 1729 à 1731, reprend pour sa part que la colonie se composait « d'une foule d'aventuriers ramassés au hasard en France, presque tous de la lie du peuple, la plupart obérés de dettes et de crimes »¹²⁴, c'est que l'un et l'autre, l'intendant et l'abbé, ne dépassent guère, par leur sens critique, un La Fontan.

Rappelons tout d'abord que toutes les tentatives de colonisation avec forçats, antérieures à M. de Champlain, ont abouti à un parfait avortement¹²⁵. Aucun de ces rebuts n'a fait souche au Canada.

Examinons, dès lors, la qualité morale des colons

¹²⁴ Sulte, *Histoire des Canadiens-français*, t. VI, p. 53.

¹²⁵ Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. I, pp. 39-41.

transportés ici sous le régime des Compagnies, pendant l'intendance Talon, et depuis Talon jusqu'à la conquête.

Un premier fait nullement négligeable, c'est l'attitude des autorités religieuses et civiles à l'égard de la qualité morale des colons de la Nouvelle-France. Cette attitude n'a jamais été l'indifférence¹²⁶. Bien au contraire, l'Eglise et l'Etat, et des textes nombreux l'attestent, veulent expressément ce que l'on appellerait aujourd'hui une « immigration sélective ». En termes formels, ils interdisent l'entrée du pays à la marchandise suspecte¹²⁷. S'il vint un moment où les autorités civiles se relâchèrent de cette première intransigeance, elles ne laissèrent pas de se ressaisir.

Une autre vérité qu'il est bon d'avoir présente à l'esprit, c'est le grand dessein apostolique des premiers missionnaires et particulièrement des jésuites. Ces hommes de Dieu eussent voulu établir en la Nouvelle-France, une société catholique idéale¹²⁸. « La Nouvelle-France », écrivent les auteurs des *Relations*, « est un vrai climat où on apprend parfaitement à ne chercher que Dieu »¹²⁹. Aussi les jésuites devaient-ils

¹²⁶ « Ce n'est pas qu'il fallust envoyer ici des personnes perduës et de mauvaise vie; car ce serait bastir des Babylones... » (*Relation* de 1635, p. 12).

¹²⁷ « Monseigneur le cardinal de Richelieu... étant obligé par le devoir de sa charge de faire réussir les saintes intentions et desseins des dits seigneurs rois, avait jugé que le seul moyen de disposer ces peuples (les Indigènes) à la connaissance du vrai Dieu, était de peupler le dit pays de naturels françois catholiques, pour, par leur exemple, disposer ces nations à la religion chrétienne... » (Acte pour l'établissement des Cent-Associés).

¹²⁸ Salome, *op. cit.*, p. 71.

¹²⁹ *Relation* de 1635, p. 45.

tenir la main à ne laisser entrer que des unités d'un choix irréprochable.

Sous l'administration des Compagnies, le premier convoi régulier de filles nous arrive en 1639. De ce premier contingent, le *Mercure français* nous a laissé la description. Or nous y lisons que ces filles, au nombre de trente-cinq ou quarante, ont été tirées de l'Hospice Saint-Joseph du faubourg Saint-Germain de Paris, et qu'on les amène au Canada, pour coopérer à l'œuvre des missionnaires et qu'elles font route sous la surveillance des Ursulines¹³⁰. Mademoiselle Mance amène à Ville-Marie en 1649 « quelques vertueuses filles »¹³¹. En 1658, 50 filles recrutées par les Messieurs de Saint-Sulpice sont confiées à la garde de la Mère Bourgeoys¹³². On signale aussi deux autres convois, l'un qui part de France en 1654, le second en 1659. Sur le premier nous possédons encore ce témoignage si exprès et si éloquent du Père Le Jeune: « La Reine... y envoya ce printemps dernier quelque nombre de filles fort honnestes, tirées des maisons d'honneur. On n'en reçoit point d'autres dans cette nouvelle peuplade. Je sais d'assurance que dix-huit ans se sont écoulés, sans que le Maître des hautes-œuvres qui était en ce pays-là, ait fait aucun acte de son métier, sinon sur deux vilaines que l'on bannit après avoir été publiquement fustigées. Tant que ceux qui tiennent le timon, défendront aux vaisseaux d'amener de ces marchandises de contrebande; tant qu'ils s'opposeront au vice et qu'ils feront régner la vertu, cette colonie

¹³⁰ J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, Lévis, 1903, p. 172.

¹³¹ Salone, *op. cit.*, p. 111.

¹³² Rameau, *op. cit.*, p. 283, note 10.

fleurira et sera bénite du Très-Haut »¹³³. Ce convoi était sous la direction de la Mère Renée de la Nativité, religieuse Hospitalière des Filles de la Miséricorde de Quimper¹³⁴.

A tous ces témoignages il faut joindre la protestation de Pierre Boucher qui porta jusqu'en France la défense des premiers colons. « Voici encore une question qui m'a été faite », écrit-il dans son *Histoire véritable et naturelle. . . de la Nouvelle-France*, « savoir comme on vit en ce pays; si la justice s'y rend; s'il n'y a point de libertinage, vu qu'il y passe, dit-on, quantité de garnements et de filles mal vivantes. Il n'est pas vrai qu'il y ait ici de ces sortes de personnes; et ceux qui en parlent de cette façon se sont gravement mépris: ils ont pris les îles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle-France. S'il en vient ici, on ne les connaît point pour telles, car, avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelqu'un de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient fait soupçonner de se conduire mal, on les renvoie en France ».

« Pour ce qui est des garnements, s'il y en passe, c'est qu'on ne les connaît pas; et quand ils sont dans le pays, ils sont obligés de vivre en honnestes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux: on sait

¹³³ *Relations des jésuites*, 1654, pp. 30-31.

¹³⁴ *Idem*, p. 32.

aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages »¹³⁵.

N'est-il pas juste de faire ici mention de cette compagnie de héros et de saints, qui, pendant la même période, fonde Ville-Marie? Chacun sait avec quel soin furent choisis les compagnons de Maisonneuve qui s'en viennent au pied du Mont-royal « travailler purement à la gloire de Dieu ». Ceux qui vinrent les rejoindre ne paraissent pas avoir été d'une autre qualité. Les survivants de la recrue de 1653 mériteront de se faire ainsi qualifier par M. Dollier de Casson: « de fort bons habitants dont le nom sera. . . mentionné dans le livre de vie pour la récompense de leurs bonnes actions ».

Voilà pour le temps des Compagnies. Les documents se font encore plus éloquents pour la période de l'intendance Talon. Les filles, pour cette fois, viennent des environs de Rouen, de la Rochelle, et encore des orphelinats de Paris et de Dieppe. Malheureusement les registres de ces expéditions qui nous renseigneraient sur les noms, prénoms, âge, etc., de ces immigrantes, n'existent plus. Ils auraient été brûlés en 1871, dans les incendies de la Commune. Un seul a été retrouvé, le *Registre des délibérations de l'Hôpital général* pour 1679-1686. Mais il ne s'y trouve que les procès-verbaux de quelques départs pour les Iles¹³⁶. Celles qu'on appelle les « filles du roi », nous l'avons déjà dit, sont pour la plupart des orphelines de fonc-

¹³⁵ Pierre Boucher, *Histoire naturelle et véritable des moeurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, Paris, 1664, in-12 pp. 155-156.

¹³⁶ Lucien Schöne, *La Politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, Paris, 1907, p. 60.

tionnaires élevées aux frais de Sa Majesté¹³⁷. Un historien de la *Politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI* qui veut que toutes les filles envoyées au Canada aient été tirées de l'Hôpital général, c'est-à-dire de la Salpêtrière ou de la Force — ce qui n'est pas la vérité — est forcé de convenir néanmoins qu'elles furent « choisies. . . avec beaucoup de soin tant que vécut Colbert »¹³⁸. Le choix des filles est parfois laissé au clergé de France. Une lettre de Louis XIV à l'archevêque de Rouen, une autre de Colbert à un marchand de la même ville prient les curés de cette région de trouver chacun une ou deux filles dans leur paroisse¹³⁹. Que les curés fassent le choix ou non, les émigrantes ont à se pourvoir d'un certificat de moralité. « Si le Roy fait passer d'autres filles ou femmes veuves », écrit Talon à Colbert, « il est bon de les faire accompagner d'un certificat de leur curé ou du juge du lieu. . . qu'elles soient libres et en état d'être mariées »¹⁴⁰. Le Père Charlevoix confirme la sévérité de ces précautions. « Il n'est pas vrai », prend-il la peine d'affirmer, « que les filles qu'on y envoya de temps en temps pour les marier avec les nouveaux habitants, aient été prises dans des lieux suspects, comme quelques voyageurs peu instruits l'ont avancé dans leurs Relations. On eut toujours soin de s'as-

¹³⁷ Sulte, *Mémoires de la Société royale*, 1919, t. XII, p. 205.

¹³⁸ Lucien Schône, *La Politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, p. 60.

¹³⁹ Salone, *op. cit.*, p. 159-160.

¹⁴⁰ Salone, *op. cit.*, p. 163, note 5.

surer de leur conduite avant que de les embarquer; et celle qu'on leur a vu tenir dans ce pays est une preuve qu'on y avait réussi »¹⁴¹.

La traversée en Amérique continue de se faire dans les mêmes conditions de sécurité. C'est tantôt Mademoiselle Estienne qui prend soin des filles de l'Hôpital général « jusqu'à ce qu'elles soient mariées »¹⁴², et qui tient cette fonction de la directrice de l'Hôpital. C'est tantôt Madame Bourdon, une très digne femme, l'épouse de l'ancien procureur-général de la colonie.

Que si les filles ne trouvent pas mari dès leur arrivée, la même vigilance minutieuse ne laisse pas de les suivre. L'on a grand soin de ne confier ces femmes qu'à « des familles recommandables »¹⁴³. Quelquefois même elles logent à Montréal chez la soeur Bourgoys, à Québec chez Madame Bourdon¹⁴⁴.

Faut-il d'autres témoignages sur l'immigration féminine de cette période? Voici la Mère André-Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui, en 1702, jugeait ainsi les premières filles venues en la colonie: « Un certain nombre de ces filles étaient des demoiselles de qualité, sans biens; d'autres appartenaient à de bonnes familles, qui, étant chargées d'enfants, les envoyaient dans ce pays, dans l'espérance qu'elles y seraient mieux pourvues; et enfin on en tira beaucoup de l'Hôpital de la Pitié à Paris, où

¹⁴¹ Charlevoix, *Histoire... de la Nouvelle-France*, éd. in-12, t. I, p. 280.

¹⁴² Salone, *op. cit.*, p. 164, note 2. Voir aussi Lettre de Talon dans J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, pp. 177-178.

¹⁴³ Lettre de Talon, citée par J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, p. 177.

¹⁴⁴ Idem, p. 179.

elles avaient été bien élevées dès leur bas âge »¹⁴⁵. Voilà les femmes que La Hontan compare aux « Nonnes de Paphos et de Cythère ».

La Hontan s'est beaucoup amusé du sans-gêne avec lequel s'expédiaient les mariages à l'arrivée des vaisseaux. Le leste écrivain veut à tout prix donner l'impression de mœurs de sérail. La vérité c'est qu'à l'heure de leur mariage, les *Filles du roi* sont traitées avec tous les égards possible. D'abord on ne les marie point aux soldats — et il n'y a point que des soldats dans la colonie — tant que ceux-ci ne sont pas établis¹⁴⁶. De l'aveu même de La Hontan, « ceux qui voulaient se marier. . . étaient obligés de déclarer leurs biens et leurs facultés »¹⁴⁷. Puis il y avait contrat de mariage et bénédiction de l'Eglise. « Le mariage se concluait sur-le-champ, par la voie du prêtre et du notaire », dit encore La Hontan¹⁴⁸. Il se peut que la cérémonie fût très courte et qu'on allât plutôt vite. M. Chapais a trouvé dans le greffe de Romain Bequet, quinze contrats de mariage pour une seule journée¹⁴⁹. Mais le sacrement ne s'administra pas toujours avec cette célérité. On connaît les gorges chaudes de La Hontan au sujet du convoi des 150 filles emmenées par Madame Bourdon en 1670. Or M. Benjamin Sulte qui a étudié ce cas particulier, a décou-

¹⁴⁵ Cité par J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, p. 182.

¹⁴⁶ Lettre de Talon à Colbert, 10 nov. 1670, cité par J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, p. 177. — Aussi *Lettres de Marie de l'Incarnation*, 183^e, (Ed. Richaudeau), t. II, p. 352.

¹⁴⁷ *Nouveaux voyages de M. le baron de La Hontan*, éd. La Haye, 1704, p. 12.

¹⁴⁸ *Nouveaux voyages de M. le baron La Hontan*, id., p. 12.

¹⁴⁹ Chapais, *Jean Talon*, p. 290, note.

vert que les mariages de ce convoi ont eu lieu dans l'espace d'une année et dans vingt localités différentes aux environs de Québec ¹⁵⁰.

En dépit de toutes les précautions, des Samaritaines ont-elles réussi à trouver place sur les vaisseaux? Il paraît difficile de le nier. « Parmi les honnêtes gens, il nous vient parfois de terrible racaille », écrit la Mère de l'Incarnation, le 7 septembre 1668. Seulement il n'est pas prouvé que ces *indésirables* fussent en nombre considérable ni que toutes soient restées au pays. Une pratique constante, en effet, c'est de renvoyer en France les colons de rebut. Et la pratique demeura en vigueur pendant tout le dix-septième et le dix-huitième siècle. Nous tenons déjà, sur ce point, le témoignage du Père Le Jeune et de Pierre Boucher. Voici maintenant celui du Père Chrestien Le Clercq qui vint au Canada en 1655 et qui a publié à Paris, en 1691, un ouvrage intitulé *Premier établissement de la Foy en la Nouvelle-France*. . . « On y fit souvent passer des personnes suspectes, parmi quantité de gens d'honneur », écrit le Père Le Clercq. « Mais les autorités n'y voulurent jamais rien souffrir d'impie, de libertin ou de mal réglé. L'on examinait et choisissait les habitants et renvoyait en France les marchandises de contrebande et les personnes vicieuses ou marquées » ¹⁵¹. Rendons-leur cet hommage: les autorités de la Nouvelle-France défendirent avec une impitoyable fermeté les mœurs de la colonie. Les peines les plus sévères sont portées contre les libertins et les

¹⁵⁰ *Le Petit Canadien*, juillet 1918, p. 189, vol. XV.

¹⁵¹ Cité par J.-Ed. Roy, *Le baron La Hontan*, p. 170.

femmes de vie ¹⁵². Un arrêt du Conseil souverain, à la date du 15 octobre 1663, décrète le renvoi en France, aux frais de la colonie, de toutes les personnes inutiles, « tant à cause de leur vieillesse, infirmités naturelles, maladies, qu'à cause de leurs vices et mauvais déportements » ¹⁵³. Et ces règlements n'atteignent point que les petites gens, les manants. L'histoire nous nomme un M. de La Frédière ¹⁵⁴, un M. de Gallifet ¹⁵⁵, gouverneur aux Trois-Rivières, une fille du procureur du roi à Québec, Andrée de Leigne, qui reprennent la route de France pour s'être rendus coupables de galanteries suspectes.

Ces derniers renvois sont de 1715, de 1721 et de 1735 ¹⁵⁶. D'autres suivirent jusqu'après 1740. Et ils prouvent que les rigueurs de l'autorité n'ont pas fléchi dans la dernière période du régime, la dernière aussi qu'il nous faut examiner.

Nous avons dit comment, vers 1673, se sont terminées les immigrations d'Etat. Les guerres firent leurs ravages en Nouvelle-France. Un jour vint où la main d'œuvre manqua totalement. En 1713, Vaudreuil n'hésite pas, dit M. Salone, « à mêler aux petits neveux des héros et des saints, les rebuts de l'ancienne France ». Il demande qu'on lui expédie « des faux-

¹⁵² *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec*, pp. 70-71.

¹⁵³ *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, t. I, pp. 18-19.

¹⁵⁴ Chapais, *Jean Talon*, pp. 211-212.

¹⁵⁵ Salone, *op. cit.*, p. 435.

¹⁵⁶ Gosselin, *L'Eglise du Canada*, Mgr de Pontbriand, pp. 55-57.

sauniers, des prisonniers de toute espèce »¹⁵⁷. Le Régent refuse. En 1723 le gouverneur et l'intendant se remettent de la partie; cette fois le duc d'Orléans consent et Québec voit arriver les premiers contingents de prisonniers. De cette colonisation pénale qui prend fin en 1749, il nous serait resté, en comptant les femmes et les enfants qui viennent rejoindre les chefs de famille, environ un millier d'âmes¹⁵⁸. Mais l'on fera bien d'observer qu'en 1722 la Nouvelle-France comptait 25,000 habitants et 60,000 en 1749; qu'en outre, jamais très considérables, les convois se répartissent sur une période de plus de vingt ans, et vont diminuant d'année en année¹⁵⁹. De 130 en 1723, le nombre des transportés descend à 17 en 1743. Et ces prisonniers sont-ils vraiment de si vilaine marchandise? Ils sont de deux espèces: d'abord des fils de famille dévoyés, déportés ici par leurs proches et par lettres de cachet. Ils font heureusement le petit nombre et la plupart, nous l'avons dit, seront rapatriés. Et les autres? Les autres, la presque totalité, sont de pauvres contrebandiers et surtout des faux-sauniers¹⁶⁰. Et alors nous redisons après M. Salone: « On n'est pas un criminel pour avoir tiré ou pris au collet le gibier d'un grand seigneur »¹⁶¹. Quoiqu'il en soit, la qualité de ces pauvres gens ne devait pas être si ignominieuse puisque l'Eglise qui a commencé par protester, désarme. Le

¹⁵⁷ Salone, *op. cit.*, p. 341.

¹⁵⁸ Salone, *op. cit.*, p. 350.

¹⁵⁹ Salone, *op. cit.*, p. 350, note 2, un tableau complet du nombre et de l'arrivée des prisonniers.

¹⁶⁰ Salone, *op. cit.*, p. 347, note 8^e.

¹⁶¹ Salone, *op. cit.*, p. 348.

coadjuteur en personne réclame pour sa part six prisonniers ¹⁶². Et Maurepas nous assure qu'il n'envoie ici que de « bons hommes » ¹⁶³. Enfin beaucoup de ces prisonniers désertent aux Anglais ¹⁶⁴, et, dernier détail qui a son importance, ceux-là seuls qui ont donné satisfaction, sont autorisés à faire venir de France femmes et enfants ¹⁶⁵. Ferons-nous observer, pour en finir, qu'il n'y a, dans cette colonisation pénitentiaire, rien de ressemblant aux méthodes employées pour coloniser un pays voisin et qui ont fait dire à l'historien Bancroft: « L'histoire de la colonisation de notre pays est l'histoire des crimes de l'Europe. . . L'enlèvement d'être humains, ajoute-t-il, était devenu chose ordinaire à Bristol et on transportait au-delà de l'Atlantique, non seulement les criminels, mais des jeunes gens ou autres, afin de les vendre pour de l'argent. . . Ce commerce était excessivement lucratif, bien plus lucratif même que la traite des esclaves, et il existait depuis des années. »

Sur la qualité morale des ancêtres canadiens, nous allons, du reste, apporter un témoignage de la plus incontestable valeur emprunté à l'*Histoire et description générale de la Nouvelle-France* du Père Charlevoix. Le Père a parcouru toute la colonie en 1721. Il y était de 1705 à 1709. Et son histoire ne s'achève qu'à l'année 1736. Or, le Père Charlevoix a écrit ces lignes qui sont pour le peuple canadien une lettre de noblesse irrécusable: « Tout le monde sait de quelle manière la plupart des colonies se sont formées dans

¹⁶² Salone, *op. cit.*, p. 349.

¹⁶³ Salone, *op. cit.*, p. 349.

¹⁶⁴ Voir, *Edits et Ordonnances*, vol. I, p. 560.

¹⁶⁵ Salone, *op. cit.*, p. 349.

l'Amérique; mais on doit rendre cette justice à celle de la Nouvelle-France, que la source de presque toutes les familles, qui y subsistent encore aujourd'hui, est pure, et n'a aucune de ces taches que l'opulence a bien de la peine à effacer. C'est que les premiers habitants étaient, ou des ouvriers, qui y ont toujours été occupés à des travaux utiles; ou des personnes de bonne famille . . . Je crains d'autant moins d'être contredit sur cet article, que j'ai vécu avec quelques-uns de ces premiers colons, presque centenaires, de leurs enfants, et d'un assez bon nombre de leurs petits-fils; tous gens plus respectables encore par leur probité, leur candeur, la piété solide, dont ils faisaient profession, que par leurs cheveux blancs, et le souvenir des services qu'ils avaient rendus à la colonie. »

« Ce n'est pas que dans ces premières années, et plus encore dans la suite, on n'y ait vu quelquefois des personnes, que le mauvais état de leurs affaires, ou leur mauvaise conduite, obligeaient de s'exiler de leur Patrie, et quelques autres, dont on voulait purger l'état et les familles; mais comme les uns et les autres ne sont venus, que par petites troupes, et qu'on a eu une très grande attention à ne les pas laisser ensemble, on a presque toujours eu la consolation de les voir en très peu de temps, se réformer sur les bons exemples qu'ils avaient devant les yeux, et se faire un devoir de la nécessité, où ils se trouvaient de vivre en véritables chrétiens, dans un pays, où tout les portait au bien et les éloignait du mal » ¹⁶⁶.

Voilà donc les hommes et les femmes qui sont venus un jour, en ce pays, fonder la race canadienne-

¹⁶⁶ *Histoire. . . de la Nouvelle-France*, t. I, pp. 319-320.

française. Quand, pour expliquer la chute de l'empire colonial français, M. de Vergennes écrit dans son *Mémoire au roi* (Louis XVI) : « Nous avons émigré la plus vile classe de citoyens et des femmes perdues ; voilà les gens avec lesquels on a voulu fonder un empire. . . »¹⁶⁷, on voit tout ce qui entre de fantaisiste en une telle explication.

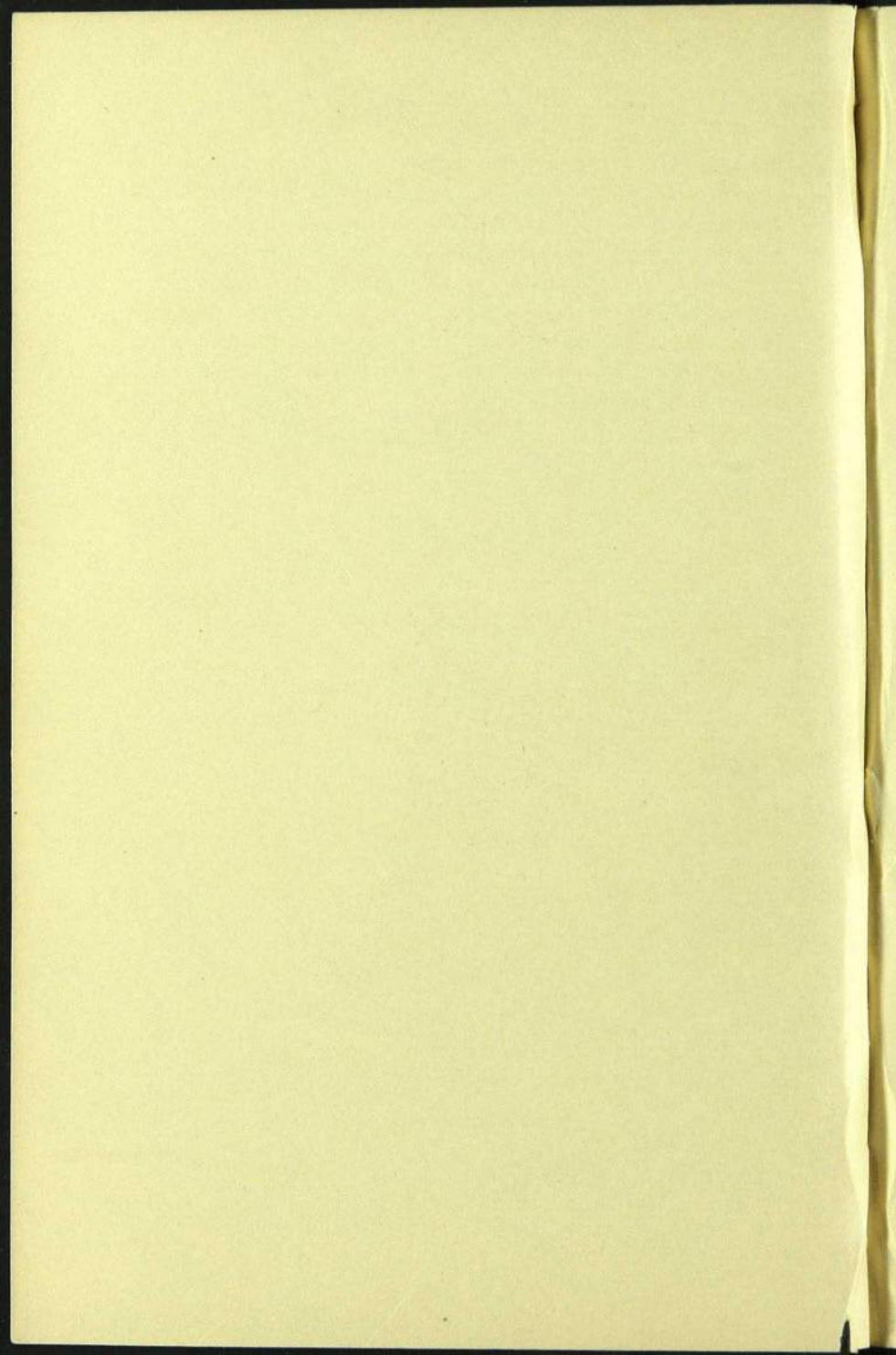
Il ne faut pas craindre de l'écrire à la fin de cette enquête : les fondateurs du Canada furent des gens fort honorables. L'état moral de la colonie que nous aurons à décrire plus loin, témoigne par surcroît en leur faveur. La pureté de mœurs, les fleurs de vertu et d'héroïsme qui s'épanouirent en Nouvelle-France, ne pouvaient avoir poussé sur une pourriture morale. Il est remarquable, en tout cas, qu'on ne trouve pareille grandeur, ni dans les Antilles, ni dans la Louisiane, ni en des colonies pénitentiaires comme les colonies anglaises des antipodes.

Outre l'honorabilité, les immigrants de l'ancien régime avaient apporté ici, avec une foi ardente, un attachement solide à la patrie française. Ils venaient des pays de la guerre de Cent-Ans et des guerres de religion. L'épreuve, la réaction contre l'ennemi avaient fortifié en eux leurs racinements spirituels. Ils avaient aussi appartenu à la première période du grand siècle. Ils connaissaient le règne de l'ordre, de la discipline sociale. En l'âme de ces nobles et de ces paysans vibrait la fierté d'appartenir à la meilleure race, au plus beau royaume du monde. Tous ces sentiments et toutes ces forces réunis les prédestinaient d'une

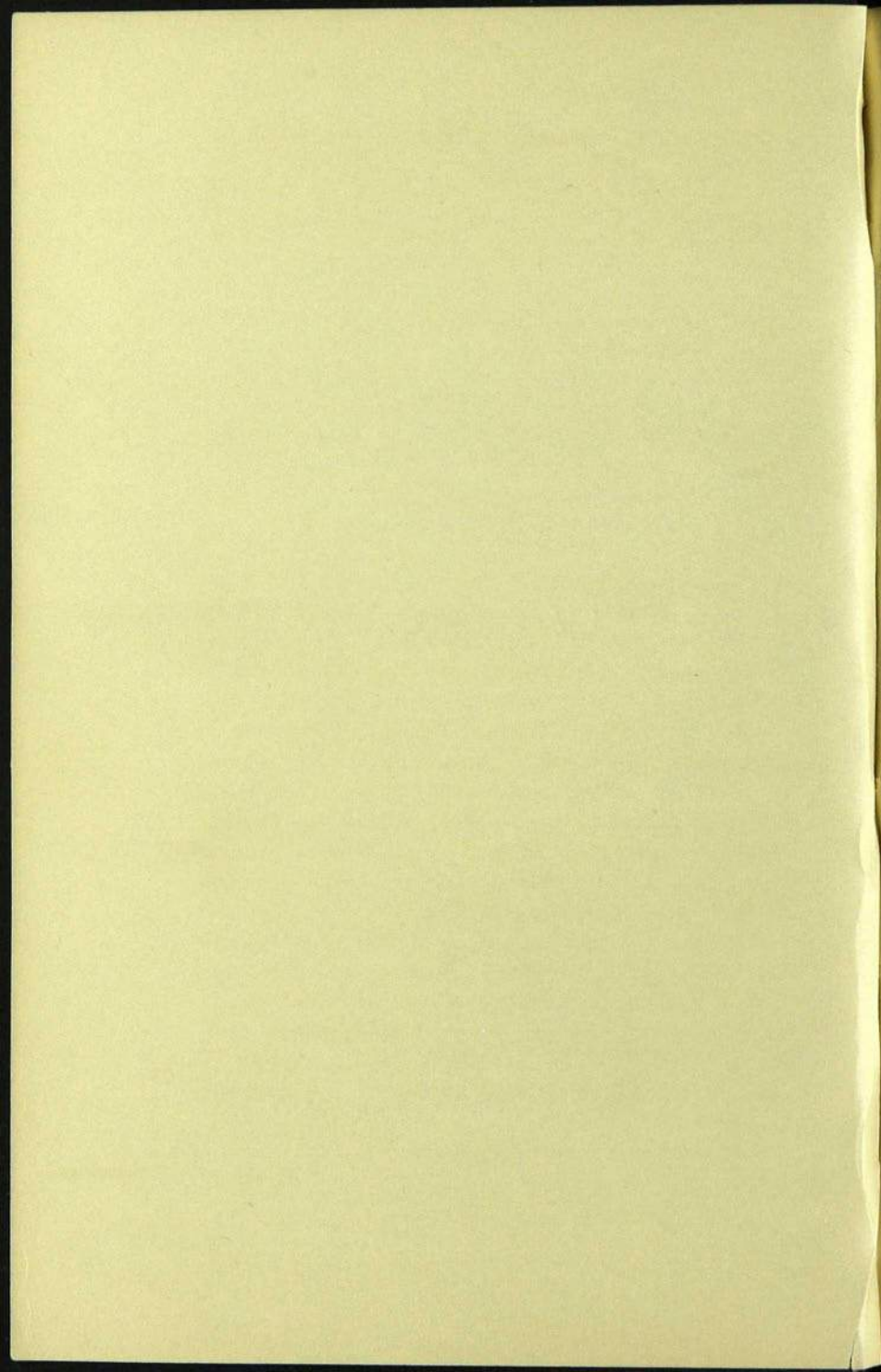
¹⁶⁷ Schöne, *La Politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, p. 62.

façon magnifique à la noblesse de vues, à l'endurance, aux persévérants labeurs que requièrent la conquête d'un pays et l'enfantement d'une nation. Avec émotion, leurs lointains descendants peuvent remercier la Providence d'avoir ménagé à leurs pères, qui étaient des pauvres, la richesse supérieure de la probité et de l'honneur. Après la foi, le premier bien et le plus rare privilège pour un peuple, ne serait-ce pas de pouvoir avouer tous ses ancêtres?





LE MILIEU





LE MILIEU

DANS notre premier chapitre, nous avons décrit le colon de la Nouvelle-France. Aux activités de l'élément humain viennent se joindre, dans l'élaboration d'une race, les influences du milieu. Ce milieu, il faut donc en révéler la nature, en préciser l'action. Parmi les noms multiples qu'il porte, il s'appelle, tout d'abord, le *pays*, l'entité géographique où la race en puissance est venue se fixer. Dans le cas qui nous occupe, le *pays* ce sera cette région presque infinie du continent nord américain que les hommes venus de France enserrèrent dans une ligne de croix, de forts et de drapeaux fleurdelisés.

Une grave erreur serait de prétendre expliquer une race ou les modalités d'un groupement humain par la seule géographie. Le mot *race* représente, sans doute, un ensemble de faits physiques, mais il englobe aussi, dit excellemment M. Brunhes, des amalgames de faits psychiques et de faits sociaux¹. En précisant

¹ *La Géographie humaine*, 1re éd., p. 506.

dans cette étude l'action de la géographie sur les pionniers de ce pays, nous ne saurions donc négliger la qualité spirituelle et sociale que représentaient les colons de France. N'ont-ils pas apporté avec eux, en émigrant, beaucoup de l'atmosphère morale de leur pays d'origine? Autant dire que, pour êtreindre au juste la complexe réalité, nous ne pourrions exclure de la composition du milieu, les institutions politiques qui ont régi les premières générations canadiennes, ni surtout l'Eglise, la puissance spirituelle qui ordonna leur vie supérieure. L'étude de ces éléments moraux nous révélera que le colon civilisé, plus que l'indigène inculte, réagit contre la terre, et, par son travail, son industrie et son art, l'adapte à ses besoins autant que la terre l'adapte à elle-même. Mais ce n'est pas là, proclamer, d'autre part, l'indépendance ni l'influence absolue du facteur psychologique. Quoi que l'on fasse, l'homme entre en rapports avec la patrie de son élection; il y a d'elle à lui des réactions réciproques. Par l'étude du pays, premier agent des transformations humaines, nous allons donc commencer la description du milieu où se forma la race canadienne-française.

I

LE PAYS

Sous quel aspect est-il apparu aux premiers colons, ce pays de la Nouvelle-France aux solitudes et aux profondeurs mystérieuses? Il semble que la première rencontre de la terre et de l'homme n'ait laissé à celui-ci que de réconfortantes impressions. N'est-ce pas le

cantique de toutes les espérances que nous chante la *Relation* de 1611? « Et premièrement, si l'on considère le temporel », écrit le vieux chroniqueur, « c'est une autre France en influence et condition du ciel et des élémens, en estendue de pays dix ou douze fois plus grande si nous voulons; en qualité aussi bonne, si elle est cultivée. . . ; en situation à l'autre bord de notre rivage, pour nous donner la science et la seigneurie de la mer »².

Quand ils ont franchi le golfe, « grand comme une mer », puis commencé à remonter le « roy de tous les fleuves », « fort large », « car à peine en voit-on les rives naviguant au milieu »³, une vision se déroule comme un panorama uniforme aux yeux des arrivants: la majesté de la forêt, forêt superbe et noire, « immense armée végétale », dirait Taine, se déployant sur toute la vallée du Saint-Laurent, depuis les contreforts des Apalaches jusqu'au mur bleu des Laurentides, puis, par la grande rivière des Outaouais, s'élançant vers le pays des Hurons, pour reprendre ensuite la route des pays de l'ouest — rapporteront plus tard les explorateurs — et s'en aller, tantôt par lignes aventurières, tantôt par masses compactes, vers la mer de Chine ou dans la solitude infinie vers les glaces du pôle. Terre chauve à son extrémité polaire, le continent nord américain a voulu du moins retenir à son front cette immense et puissante chevelure. Ce n'est pas que les feux allumés par ces grands imprudents que sont les Indiens n'y fassent souvent de vastes trouées, où se déploient ci et là des prairies naturelles

² *Les Relations des jésuites*, 1611, p. 67.

³ *Les Relations des jésuites*, 1636, p. 46.

assez étendues.⁴ Mais la forêt, on pourrait croire qu'elle constitue, pour les premiers découvreurs, l'universel aspect du Nouveau-Monde. « Et n'y a lieu si petit où n'y ait des arbres », avait écrit Jacques Cartier, lors de son premier voyage. Le pays n'est « qu'une forest infinie », nous redira la *Relation* de 1611⁵. « Tout le pays n'est qu'une forest perpétuelle », répète le même auteur, à la colonne suivante de la même page. Et le Père Paul Le Jeune date ainsi la *Relation* de 1632 : « Du milieu d'un bois de plus de 800 lieues d'estendue, à Kébec »⁶.

Cette austère et puissante nature jetait presque un défi au courage, au déploiement des forces humaines. Les arrivants n'avaient qu'à se mesurer aux arbres gigantesques, pour évaluer à son prix le labeur du défrichement. Déjà l'on peut prévoir les qualités physiques, les vertus morales que la conquête du sol, ardue et compliquée, va développer chez les premiers travailleurs. La forêt, comme la mer, est éducatrice d'énergie, a-t-on dit. L'histoire le prouve: dans les zones de forêts, plus que dans les steppes, ont grandi les races vigoureuses, opiniâtres qui, dans le passé, ont pris la direction du monde⁷.

Une si opulente végétation révélait la richesse du pays. La fécondité des terres « aussi bonnes qu'en France », disait encore la *Relation* de 1611, se recon-

⁴ *Voyage de Kalm en Amérique* (Mémoires de la Société historique de Montréal), p. 4.

⁵ *Les Relations des jésuites*, 1611, pp. 2 et 6.

⁶ *Les Relations des jésuites*, p. 15.

⁷ Brunhes et Vallaux, *La Géographie de l'histoire*, pp. 169-173.

naît « à leur couleur noire, aux arbres hauts, puissants et droicts, qu'elles nourrissent, aux herbes et foin aussi hauts souvent qu'un homme, et choses semblables »⁸. Le Père Le Jeune avive les espérances avec le spectacle de ces plaines, « qui sont en friche depuis la naissance du monde »; il vante les premiers épis de seigle récoltés, « plus longues et mieux garnies, que les plus belles que j'aye jamais vu en France ».

Heureux optimisme, quelque peu enthousiaste, que venait fortifier la vue de toutes les autres ressources du pays nouveau. Avec son climat variable à l'extrême, mais avec prédominance de froid et d'humidité, où, aux saisons austères, succèdent les saisons de chaleur excessive, la vallée laurentienne devait être pourvue d'une large végétation arborescente, comme aussi de riches et nombreuses espèces animales. À ceux qui veulent savoir les « commodités que le pays produit pour la vie de l'homme », les *Relations* répondent que « pour le poisson, il est ici comme en son empire », qu'il y a des endroits dans le fleuve « où la pesche semble prodigieuse »; qu'on y voit « des Isles toutes pleines d'Oyes, d'Outardes, de Canards de diverses espèces, de Sarcelles et d'autres Gibier ». Et ce n'était là, sous la plume des vieux chroniqueurs, qu'une description rapide, brossée à larges traits. Que sera-ce s'ils se mettent à inventorier la faune, « l'une des plus considérables que la Providence ait préparée à l'homme »⁹? Les espèces les mieux organisées contre le froid y figurent naturellement, faune prodigieuse qui abonde en la pelleterie du castor, « la monnoye de plus haut prix »,

⁸ Les *Relations des jésuites*, 1611, p. 6.

⁹ E. Miller, *Terres et peuples du Canada*, 1re éd., p. 20.

même dans le Nouveau-Monde et pendant si longtemps l'article de luxe sur tous les marchés de l'Europe. Cette pelleterie est la mine d'or de la Nouvelle-France, et, comme celles du Mexique et du Pérou, elle aura ses conquistadors. La richesse est telle et d'un accès si facile qu'elle va devenir un danger plutôt qu'une force. Quelle incitation à délaisser, pour la chasse et le commerce, l'exploitation du sol, à sacrifier à une richesse caduque l'établissement même de la colonie! Le peuple y trouvera une épreuve dans sa propre formation. Pour beaucoup, ce sera une longue hésitation entre la vie sédentaire du défricheur et l'existence séduisante, pleine d'imprévu du coureur de bois.

Les colons n'ont qu'à contempler le pays: il les invite lui-même à ces randonnées et à cette dispersion. Ne leur offre-t-il pas sa vaste étendue, presque une immensité, desservie par le réseau le plus magnifique de routes fluviales? Cette particularité du milieu va peut-être influencer plus que toutes les autres sur la race naissante et son histoire. Le rêve de Talon qui voulait porter les armes de Sa Majesté « jusques à la Floride, les nouvelles Suèdes, Hollande et Angleterre », avec l'espoir « que par la première on ne perce jusques au Mexique »¹⁰, se trouve réalisé dès la fin du dix-septième siècle. Il sera même dépassé avec les prises de d'Iberville à la Baie d'Hudson et les glorieuses enjambées des La Vérendrye dans les plaines de l'Ouest. Sur cet immense territoire et ce fond de forêt qu'est alors

¹⁰ Talon à Colbert, 4 oct. 1665. Cité par Pierre Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer.* . . , t. I, p. 76.

notre pays, de vigoureux linéaments se détachent, en fort relief, aux yeux des pionniers, et ce sont les seules routes naturelles du pays, « les chemins qui marchent », comme disait alors Pascal. Obligés pendant longtemps de voyager par eau, d'habitation à habitation et de paroisse à paroisse, les Canadiens acquièrent une dextérité incomparable au maniement du canot. « Ils s'y exercent », nous dit Charlevoix, « dès la bayette ». Et quel incomparable croisée de routes continentales s'offre à leur vaillance aventureuse. C'est d'abord le grand fleuve de Hochelaga qui va si loin, disent les sauvages à Jacques Cartier, que jamais homme n'avait été au bout. De son embouchure jusqu'à Ville-Marie, ses bords se laissent ouvrir par de nombreux affluents qui ouvrent eux-mêmes autant de routes vers la profondeur des terres. Par le fleuve royal, allez-vous-en maintenant vers les « mers douces » de Champlain, les grands lacs intérieurs; atteignez ensuite les plateaux du centre américain; et là, contemplez un spectacle géographique peut-être unique au monde: presque entremêlées les unes aux autres s'élancent les sources des plus grands fleuves du continent, de ceux qui vont vers l'Ouest et de ceux qui mènent à trois mers: la Mer du Nord, la Mer de l'Est, la Mer du Sud. « Ce pays est disposé », écrivait Talon au roi, « de manière que par le fleuve on peut remonter partout à la faveur des lacs, qui portent à la source vers l'Ouest, et des rivières qui dégorgeant dans luy par ses costez. Ouvrant le chemin au Nord et au Sud, c'est par ce mesme fleuve qu'on peut espérer de trouver quelque jour l'ouverture au Mexique. . . »¹¹ Se peut-

¹¹ Talon au roi, 10 nov. 1670. Cité par Pierre Margry, *op. cit.*, I, p. 87.

il attire plus prenante, plus irrésistible, pour une race hardie, amoureuse d'aventures? Notez également, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par la carte de H. Baulig sur la « Répartition géographique des moyens de transport et de circulation chez les Indigènes de l'Amérique du Nord »¹², notez que ce réseau fluvial correspond exactement à la région où croît en abondance le bouleau à canot, l'arbre, la matière première qui, en ces temps primitifs, fournit le plus commode et le plus rapide moyen de circulation. Que, muni de la légère embarcation, le missionnaire s'engage à la poursuite des âmes indiennes; que l'ambition de barrer la route à un rival pousse, par les mêmes routes, trafiquants et explorateurs; ou que les nécessités du commerce entraînent les caravanes flottantes à la recherche de nouveaux comptoirs, et, bientôt, par les artères maîtresses, et par les affluents et par les sous-affluents, s'élanceront des convois d'avironneurs et de flotilles de tout genre, pour des randonnées merveilleuses, vers le golfe du Mexique, vers les Montagnes Rocheuses, vers la baie d'Hudson. Ces coureurs de fleuves vont à telle allure, que l'exploration française s'étend d'un océan à l'autre, et de la mer du sud à la mer du nord, alors que le rival anglo-américain, plus mal relié au même système fluvial, commence à peine de franchir les Alléghanys. Du même coup les Français du Nouveau-Monde font connaissance avec les routes stratégiques; ils apprennent à brûler les plus longues étapes; ils conquièrent la souveraineté de l'espace; ils développent leur capital moral et physique.

¹² Jean Brunhes, *La Géographie humaine* (3e éd.), I, pp 274-75.

Pourquoi faut-il que de si riches profits aient leur rançon? Le fleuve qui fait à la colonie une route royale, qui invite, d'une rive à l'autre, aux relations de voisinage, le fleuve conduit aussi vers des climats plus doux, des sols plus luxuriants, moins âpres aux conquêtes agricoles. Mais, trop peu nombreux, les conquérants manquent d'une armée d'occupation pour prendre le sol derrière eux; ils ne peuvent s'étendre qu'en s'affaiblissant. Leur expansion démesurée ressemble à de la dispersion. Au cœur même des premiers établissements, le fleuve devient une faiblesse par ses seules proportions. Ce n'est plus la route qui rapproche, c'est la route qui divise et sépare. « Quand on monte à Kébec... on ne s'arrête guère à remarquer les rives du grand Fleuve, qui parfois ne paraissent point, soit pour leur éloignement, le fleuve estant plus large, soit pour les brumes qui en dérobent la vue. D'aller costoyer ces rivages, il faudrait faire quatre cent lieues et mener des hommes et des vivres pour un long temps. » Ces réflexions sont du Père Le Jeune dans la *Relation* de 1636¹³. Elles nous indiquent un grave inconvénient de la géographie de la Nouvelle-France. Au petit nombre qu'étaient les premiers colons, il eût fallu, comme domaine d'exploitation, un bassin de peu d'étendue, concentrique, pour le loisir de se sentir les coudes, de se prêter assistance. La nature des lieux oblige, au contraire, de s'établir en longueur, le long du fleuve, l'unique route, hiver comme été. En ce pays à forêt vierge et dense, l'on n'avait guère le choix: il fallait poser sa maison aux lieux de circulation facile. La

¹³ Les *Relations des jésuites*, 1636, pp. 45-46.

conséquence, c'est que les défricheurs se jettent sur les deux rives, très éloignés les uns des autres, dans un isolement trop complet. En cas d'attaque, de guerre sous bois, la colonie naissante se défendra mal de la ruine si la Providence n'y pourvoit. Et ces attaques ne manqueront point. Par ses affluents du nord et du sud, le fleuve ouvre vers l'intérieur d'incomparables voies de pénétration, voies de commerce, voies d'expansion colonisatrice. Mais les confluent du sud qui aboutissent au pays des Iroquois, aux colonies anglo-américaines, ouvrent aussi des routes par trop commodes à l'invasion. Par surcroît, chemin libre, chemin ouvert vers l'Atlantique pendant l'été, le fleuve s'emprisonne l'hiver dans les glaces, devient, pendant six mois, route fermée vers la mer et fait de la Nouvelle-France, pays largement baigné par la mer, un pays continental, une grande isolée, exposée aux coups de ses ennemis. De ces ennemis, la famine ne sera pas le moindre, puisque, au début, les vaisseaux ravitailleurs n'arrivent guère d'habitude avant le mois d'août.

Par bonheur, des compensations viennent encore s'offrir et qui valent d'être signalées. Dans cet isolement où ils vont vivre, quelle opportunité pour nos pères d'apprendre à compter sur eux-mêmes, sur une forte vie familiale, à développer des qualités splendides d'initiative, d'indépendance, de courage devant la vie. Le climat se joint ici à la géographie, pour faire des Canadiens une race forte. Ouvert comme un couloir à ses deux extrémités du nord-ouest et du sud-ouest, flanqué sur ses côtés de remparts ou d'écrans d'une trop mince élévation, le bassin laurentien livre passage aux souffles humides de l'Atlantique, aux vents chauds des prairies intérieures, mais surtout aux vents

glacés des régions polaires. De là, pendant six mois de l'année, la prédominance du froid hivernal. Hélas! ce climat de la Nouvelle-France, on ne se prive guère de le calomnier, de le faire rigoureux à plaisir, dès le début du dix-septième siècle. Voltaire appellera un jour le Canada « le plus détestable pays du nord »¹⁴. Il plaindra ces pauvres Français qui ont eu l'esprit de « s'établir sur des neiges entre les ours et les castors »¹⁵. Mais, bien avant Voltaire, la légende des arpens de neige a déjà cours en France. Ce sont même ces histoires de climat qui apprennent aux Parisiens et à quelques autres, à ne plus confondre Québec et Montréal avec la Floride et les Antilles. Dans son *Journal historique*, le Père Charlevoix raconte qu'il a vu aux chevaux « des barbes de glace d'un pied de long », et que les neiges « s'élèvent toujours à une hauteur de six pieds, dans les endroits où le vent n'a point de prise »¹⁶. Le bon Père heureusement doit avouer, deux pages plus loin, qu'en somme bien des gens trouvent « le séjour pour le moins aussi agréable que celui du Royaume où ils sont nés, et qu'il est certain que nos Canadiens ne balancent pas à lui donner la préférence ». Ce fut, dès le début, le sentiment unanime. « Chacun se dit ici, qu'il a enduré plus de froid en France qu'en Canada », confesse le Père Le Jeune, en 1633. On convient que ces rigoureux hivers ne vont pas sans de solides avantages: ils sont propices aux grands abatis des défricheurs. « Quoique ce

¹⁴ Voltaire, *Correspondance*, édit., Garnier, t. XLI, p. 48.

¹⁵ Voltaire, *Correspondance*, id., t. VIII, p. 192.

¹⁶ *Journal Historique*, t. V, de l'*Histoire... de la Nouvelle-France*, p. 242.

froid », dit encore le même auteur, « surpasse de beaucoup les gelées de France, il n'y a rien d'intolérable, et je puis dire qu'on peut icy plus aisément travailler dans les bois, qu'on ne fait en France, où les pluyes de l'hiver sont fort importunes »¹⁷.

Presque tous s'entendent pour louer la parfaite salubrité de ce climat froid. Il arrive même que les premiers chroniqueurs s'en ouvrent avec un optimisme fort enviable. Les épidémies de scorbut des premiers hivers, occasionnées par l'inexpérience des hivernants, ne sont déjà plus que des souvenirs lointains. En 1642, le Père Vimont prend le ton agressif pour défendre l'hiver canadien: « Votre froid humide et attachant est importun », écrit-il en France; « le nostre est plus piquant, mais il est quoy et serein et à mon advis plus agréable quoy que plus rude. . . Des filles tendres et délicates, qui craignent un brin de neige en France, ne s'étonnent pas icy d'en voir des montagnes. Un frimas les enrhumait en leurs maisons bien fermées et un gros et grand et bien long hyver armé de neiges et de glaces depuis les pieds jusqu'à la teste, ne leur fait quasi autre mal, que de les tenir en bon appétit »¹⁸. « Le froid, ajoutera plus tard Pierre Boucher, est un froid qui est guay, et la plupart du temps ce sont de beaux jours sereins »¹⁹. N'y a-t-il point jusqu'à ces pauvres petites Ursulines, qui brûlent pourtant, par année, à quatre cheminées, la bagatelle de cent soixante-quinze cordes de gros bois, qui trouvent moyen d'écrire: « Nous avons passé cet hiver (celui

¹⁷ *Les Relations des jésuites*, 1633, p. 10.

¹⁸ *Relations des jésuites*, 1642, p. 3.

¹⁹ *Histoire véritable et naturelle. . .*, p. 135.

de 1640), aussi doucement qu'en France. . . Nous nous portons fort bien et nous chantons mieux qu'on ne fait en France. L'air est excellent. . . »²⁰.

L'essentiel, à ce qu'il semble, au jugement des premiers colons, c'est de s'acclimater. Et l'expérience se faisait concluante bien avant 1660. Loin de leur être funeste, déprimant, le climat austère du Canada devient aux immigrants de France, un stimulant, un principe de vigueur. L'acclimatation rapide et complète de la race française en ce pays se démontre par la fécondité qu'elle y a tout de suite trouvée. Elle y devient plus prolifique, nous le verrons, que dans les Antilles ou dans la Louisiane. L'intendant de Meulles, si souvent grincheux et à propos de tout, entend raison sur ce point: « Le pays de Canada », écrit-il au ministre. . . « a toutes les bonnes qualitez pour devenir un jour un royaume très florissant, l'air y est extrêmement sain, les pères et les mères y élèvent si heureusement leurs enfans, qu'ils n'en perdent que par accident, et presque jamais par maladie; ils en ont tous communément dix ou douze et assez souvent davantage... »²¹. L'opinion se confirma que les pays du nord conviennent mieux aux races européennes que les régions trop rapprochées de l'Equateur²². Les Français, vite « habitués » en la Nouvelle-France, se sont épargné les désastres qui ont affecté tant d'autres entreprises. « C'est que le climat de leur sol natal », note

²⁰ *Lettres de Mère Marie de l'Incarnation*, éd. de l'abbé Richaudeau, t. I, pp. 89-90.

²¹ *Archives publiques du Canada*, série C", vol. 6-1, 4 nov. 1863, p. 287.

²² Rameau, *La France aux colonies*, 2^e partie, pp. 103, 319.

justement M. Marcel Dubois, « est varié jusqu'aux plus fines nuances. Il offre la transition entre les régimes marin et continental tempéré, et il subit les effets de multiples accidents de relief et d'exposition. Il arme les natifs à la fois d'endurance et de souplesse »²³.

Pour tous ces motifs, les pionniers vont s'attacher bien vite à leur sol d'élection. Dans son voyage à Paris, vers 1660, Pierre Boucher nous assure qu'il y a rencontré nombre de personnes repassées en France, à cause de la guerre, et qui attendaient très impatiemment de revenir dans la colonie, « tant il est vrai », ajoute-t-il, « que la Nouvelle-France a quelque chose d'attrayant pour ceux qui en savent goûter les douceurs »²⁴. Leurs voisins aidèrent les pionniers du Canada à fortifier en eux cet amour de la patrie nouvelle. « Il est encore bien essentiel d'observer » écrit Joseph de Maistre, « qu'outre l'élément d'attraction qui forme l'unité nationale et qui résulte de la communauté de langue, de caractère, etc., cette unité est encore prodigieusement renforcée par l'élément de répulsion qui sépare les diverses nations. En effet, c'est une vérité désagréable; mais enfin, c'est une vérité: *Les nations ne s'aiment pas* »²⁵. Contre leurs voisins du sud, les Canadiens devront s'armer, dès le commencement, pour la défense du sol; ils devront combattre contre les Iroquois qui veulent les en chasser,

²³ *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs*, p. 47.

²⁴ *Histoire véritable et naturelle...* (Album du Canadien, 1849), p. 11.

²⁵ *Lettres choisies de Joseph de Maistre*, 4^e éd., 4, Vitté, Lyon-Paris, p. 263.

contre les Anglais qui veulent le leur ravir. Le sang va sceller ainsi avec la terre canadienne des fiançailles que le travail avait d'abord commencées. À défaut de pieux souvenirs et d'une longue parenté avec la terre, ces défricheurs vont mettre dans leur sentiment de la propriété tout le prix qu'elle leur a coûté. Ils aimeront leur petit coin de terre parce qu'ils l'ont *fait* ; parce que, sur cette terre vierge, changée, transfigurée, apparaît plus vivement le sceau de leur travail et de leur âme.

II

LE GOUVERNEMENT

Il nous faut examiner un autre élément du milieu : le gouvernement ou l'autorité sociale. Chacun perçoit le retentissement possible, sur la vie d'un groupe humain, de cette puissance régulatrice d'où partent de si vigoureuses et de si multiples impulsions. L'autorité sociale ou politique prend figure d'une providence terrestre ; c'est elle qui ordonne vers la fin commune les groupes particuliers et les fins particulières. Digne de ses fonctions, elle crée du bien en faisant de l'ordre, elle met au monde et elle maintient une société. Et voilà comment la forme spéciale d'autorité qui régit la vie de la Nouvelle-France, devient un fait historique de premier ordre qu'il importe d'étudier.

Notons, avant d'aller plus loin, la délicatesse et les difficultés d'organisation de toute entreprise de gouvernement colonial. La métropole qui envoie ou laisse partir ses nationaux vers les rives lointaines, ne peut se désintéresser tout à fait de ces exodes. Une colonie

peut quelquefois n'être pas une entreprise d'Etat, elle devient, par la force des choses, une entreprise nationale. On ne saurait faire que son succès ou son échec, ou même sa simple existence, ne retentisse sur la vie du pays d'origine. De là, pour les gouvernements des métropoles, l'inévitable, l'impérieuse tendance à faire suivre les émigrants par des institutions politiques qui ramènent leur labeur séparé aux fins communes de la race ou de la nation. D'autres part, et c'est ici que doit intervenir la sagesse des gouvernants, ces colons s'en vont vivre sous d'autres latitudes; une existence nouvelle, des besoins nouveaux les attendent. En eux se développera rapidement le sentiment d'intérêts divisés, la volonté d'une unité indépendante. Quel sera le devoir d'une politique coloniale intelligente et libérale? La sagesse élémentaire lui fera comprendre tout d'abord la difficulté d'un gouvernement à distance; elle ne voudra point transplanter dans les colonies, sans le modifier, le mécanisme gouvernemental de la mère-patrie. Si elle le peut, elle s'élèvera jusqu'au respect des libertés et de la vie propre de ces groupes lointains; elle posera même en principe que servir leur progrès c'est encore servir au mieux les intérêts de la métropole. « Le mérite d'un peuple qui colonise », affirme M. Paul Leroy-Beaulieu, « c'est de placer la jeune société qu'il a enfantée, dans les conditions les plus propres au développement de ses facultés naturelles, c'est, sans gêner son initiative, de lui aplanir la voie, de lui donner les moyens et les outils nécessaires ou utiles à sa croissance »²⁶. Hélas! le dix-septième siècle se trouvait encore loin de ces doctrines de liberté

²⁶ *De la Colonisation chez les peuples modernes*, t. I, p. 26.

et de *self-government*. Quelle difficulté pour les hommes de ce temps-là, peu faits au relativisme des formes politiques, de plier, selon les besoins, la roideur de leur dogmatisme administratif.

Les historiens n'ont pas ménagé leurs critiques au système colonial français. Le mot d'Alexis de Tocqueville a presque fait fortune: « Quand je veux juger l'esprit de l'administration de Louis XIV et ses vices, c'est au Canada que je dois aller. On aperçoit alors les difformités de l'objet comme dans un microscope »²⁷. M. Léon Deschamps qui fait sienne l'opinion de Tocqueville, écrit dans son *Histoire de la question coloniale en France*: « La liberté n'étant pas un produit de la métropole, n'a pu être importée aux colonies. »²⁸ M. Rameau lui-même n'est pas resté en deça de cette sévérité. En plusieurs endroits de *La France aux colonies*, il a fustigé l'absolutisme de Louis XIV et l'application absurde qui en fut faite en Nouvelle-France. Il compare, par exemple, la condition de la colonie à celle de ses voisins du sud, et il conclut: « Dans la Nouvelle-Angleterre, les colons étaient tous les éléments vivants d'un ensemble politique actif, intelligent et sans cesse en éveil. Au Canada, le colon n'étant rien, n'intervenant jamais dans ses propres affaires, il n'était, politiquement et socialement parlant, qu'un automate rivé au formalisme et au laisser-aller qui entraînent bien vite toutes les administrations abandonnées à elles-mêmes et maîtresses sans contrôle de leur direction »²⁹.

²⁷ *L'Ancien régime et la Révolution*, éd. Calman-Lévy, p. 373.

²⁸ *Histoire de la question coloniale en France*, pp. 149-150.

²⁹ *La France aux colonies*, 1ère partie, p. 64.

Voilà des jugements d'historiens qui ressemblent étrangement à des condamnations. Peut-être serait-il prudent, sinon opportun, de reviser tout ce procès. D'autant que ces peintures sombres de notre ancien régime ont permis à d'autres historiens de représenter les Canadiens de l'époque comme un peuple de serfs, sans initiative et sans dignité.

Les critiques s'abattent en particulier sur la période du gouvernement royal en Nouvelle-France. Jusqu'à l'année 1663 on chercherait bien en vain, ce nous semble, les traces du despotisme. L'autorité est alors concentrée, il est vrai, entre les mains du lieutenant-général, puis du gouverneur. Nous n'avons qu'à lire là-dessus la *Commission de Commandant en la Nouvelle-France par M. le comte de Soissons, Lieutenant-général au dit pays, en faveur du Sieur Champlain*, du 15 octobre 1612: « Nous avons en vertu de notre dit pouvoir, permis aut dit Sieur de Champlain, commettre, établir et constituer tels capitaines et lieutenants que besoin sera; et pareillement commettre des officiers pour la distribution de la justice et entretien de la police, règlement et ordonnance. » La commission investit le sieur de Champlain de droits absolus, comme celui de décider de l'alliance ou de la guerre avec les sauvages.³⁰ L'état embryonnaire de la colonie imposait, comme une nécessité, cette concentration des pouvoirs dans les mêmes mains.

Mais voici apparaître une variante assez notable, dans le renouvellement de la commission de M. de Montmagny, en 1645. Comme ses prédécesseurs, le

³⁰ *Complément des ordonnances et jugements...* Québec, 1856, pp. 11-12.

gouverneur et lieutenant-général est déclaré chef souverain des troupes; il demeure également chef de la justice; mais s'il doit, ainsi que les lieutenants établis par lui, juger « souverainement et en dernier ressort », ce ne sera désormais qu'assisté « des chefs et officiers de la Nouvelle-France. . . »³¹. Notre petit gouvernement commençait donc d'évoluer vers plus de liberté; et le progrès continuera de s'affirmer jusqu'à l'époque de 1663. Il y a déjà décentralisation du pouvoir politique par l'établissement de deux gouverneurs particuliers, dont l'un aux Trois-Rivières, en 1635, et l'autre à Ville-Marie, en 1642. En 1647, après la formation de la Compagnie des Habitants, qui recueille le monopole des fourrures de la Compagnie de la Nouvelle-France, nous voyons encore s'effriter considérablement l'autocratie du gouverneur et lieutenant-général. On lui impose le frein d'un conseil composé du Supérieur des Jésuites, « en attendant l'évêque », et du gouverneur de Ville-Marie ou son lieutenant. Il est même arrêté que le général de la flotte et les syndics de Québec, des Trois-Rivières et de Ville-Marie pourront entrer au Conseil et obtenir voix délibérative sur les matières de leur juridiction. Pour tout ce qui concerne la police, le commerce et la guerre, les décisions de ce même Conseil devront être prises à la pluralité des voix. Sans doute, en l'absence presque continue de ses deux collègues, le gouverneur demeure pratiquement le maître. Et pour les habitants, qu'exploitent une petite clique de gentilshommes, le malheur n'est peut-être pas si grand. Mais M. Louis d'Ailleboust et M. des Châtelets s'en vont un jour

³¹ *Complément des ordonnances et jugements. . .*, p. 15.

porter plainte au pied du trône et obtiennent l'arrêt du Conseil d'Etat du 5 mars 1648. Le roi réorganise un nouveau Conseil de cinq membres, cette fois, et même de sept, pour le cas où les gouverneurs de Ville-Marie et des Trois-Rivières se trouveraient de passage à Québec. Aux côtés de ces hauts fonctionnaires et du gouverneur et du supérieur ecclésiastique, venaient s'asseoir au Conseil, MM. de Chavigny, Godefroy, de Québec, et Giffard. Par le même arrêt, Sa Majesté portait de nouveau un rude coup à l'absolutisme et au prestige de son représentant. Elle décrétait, pour les séances régulières du Conseil, un quorum de trois membres et même de cinq, lorsque le gouverneur serait continué dans ses fonctions; en plus elle infligeait à ce pauvre gouverneur une notable diminution de traitement. Ses appointements tombaient de 25,000 à 12,000 livres et ses 70 tonneaux de fret étaient réduits à 12. Ce qui était plus grave, ses pouvoirs devaient être renouvelés tous les trois ans. En 1657, le petit gouvernement de la Nouvelle-France comporte un élément électif. Il se compose du gouverneur, d'un directeur de la traite, puis de quatre conseillers, tous élus, dont deux par les citoyens de Québec, et deux autres par les citoyens de Trois-Rivières et de Montréal. Tant et si bien que l'autorité du gouverneur, ainsi amoindrie et désépanachée, se verra battue en brèche par les grandes familles de la colonie et quelquefois tenue en échec par les lieutenants particuliers de Trois-Rivières et de Montréal.

Chassée des hautes sphères gouvernementales, l'autocratie malfaisante se serait-elle réfugiée dans l'administration de la justice de cette époque-là? Dès le temps de M. de Lauzon, en 1651, le gouverneur a déjà vu

se fractionner ses pouvoirs judiciaires. Les fonctions de sénéchal ont été créées et celles aussi de lieutenant-général, civil et criminel, de lieutenant-particulier et de procureur-général. Trois-Rivières a son lieutenant-particulier. Montréal et quelques autres seigneuries ont des cours seigneuriales. L'administration de la justice passait ainsi du juge unique à de multiples organismes spéciaux. Et quoi de plus simple, de moins onéreux que les procédés de la justice à cette époque? D'habitude on a recours à l'arbitrage et les premiers colons n'ont point l'esprit processif. « Le bruit des Palais, ce grand tintamarre de Sergens, de Plaideurs et de Solliciteurs, ne s'entend icy que de mille lieues loing », nous dit la *Relation* de 1636. . . « Chacun est son propre avocat et la première personne qu'on rencontre, juge en dernier ressort sans appel; s'il y a quelque chose qui mérite d'être rapporté à M. le Gouverneur, il l'expédie en deux mots, ou le fait conclure et terminer par ceux qui peuvent avoir connaissance de l'affaire. »³².

Serait-ce alors dans les institutions gouvernementales de 1663 qu'apparaîtrait le despotisme tant décrié? C'est bien cette époque, en effet, et le système administratif alors inauguré que les historiens ont voulu flétrir. Nous savons qu'au mois d'avril 1663, le roi se fit rétrocéder la Nouvelle-France par les Cent-Associés et entreprit d'y établir une « justice réglée ». Cet acte qui faisait passer le pays sous le gouvernement royal, a-t-il vraiment constitué un retour à l'autocratie souveraine? Observons tout d'abord que le roi n'entend point, ainsi qu'on le lui a reproché si souvent, gouver-

³² *Les Relations des Jésuites*, 1636, pp. 42-43.

ner et administrer la colonie tout-à-fait comme une province de France. Sa Majesté se rend parfaitement compte de la relativité des formes de gouvernement. Elle le reconnaît en toutes lettres dans le préambule de l'édit du Conseil souverain: « Etant bien informée », dit-elle, « que la distance des lieux est trop grande pour pouvoir remédier d'ici à toutes choses, avec la diligence qui serait nécessaire, que l'état des affaires se trouvant ordinairement changé, lorsque nos ordres arrivent sur les lieux; et que les conjonctures et les maux pressants ayant besoin de remèdes plus prompts que ceux que nous pouvons y apporter de loin, nous avons cru ne pouvoir prendre une meilleure résolution qu'en établissant une justice réglée et un conseil souverain dans le dit pays »³³. L'édit du Conseil souverain observe la même circonspection en ce qui regarde la coutume de Paris qui devient la loi de la Nouvelle-France, mais « en autant (seulement) qu'il se pourra ».

Allons plus outre et voyons un peu l'organisation et les pouvoirs du nouveau Conseil. Le gouverneur, chef de l'autorité civile et politique, l'évêque, chef de l'autorité ecclésiastique, reçoivent leur nomination de Sa Majesté. Mais à eux revient ensuite le choix des autres conseillers « qu'ils nommeront et choisiront conjointement et de concert ». Les conseillers ainsi nommés seront au nombre de cinq, et pourront être changés tous les ans. Et c'était là, ce nous semble, accroître le nombre des éligibles.

Mais ce Conseil souverain, quelles sont ses attributions? Il devient la première autorité judiciaire, une

³³ *Edits et ordonnances*, p. 37.

cour d'appel qui juge en dernier ressort toutes les causes civiles et criminelles; comme tel, il reçoit encore le pouvoir d'opérer la plus complète décentralisation judiciaire, le pouvoir d'établir des tribunaux de première instance à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec et dans tous les lieux où il le jugera nécessaire, le pouvoir enfin d'y nommer lui-même tous les officiers de justice.

Le roi ne s'en tient pas là. Il confère au nouveau pouvoir un privilège encore plus considérable: il veut que ce Conseil souverain « ordonne de la dépense des deniers publics ». Ces privilèges, ne l'oublions pas, étaient conférés à notre petit parlement de Québec, au moment où le roi ramenait les parlement de la métropole à leur rôle judiciaire, en réalité moins de huit années après le jour mémorable où, botté comme un chasseur, le jeune souverain était allé rappeler à l'ordre ces messieurs du parlement de Paris.

Mais quelle est, en tout cet organisme politique, la part du peuple? Assurément le Conseil souverain n'inaugure point chez nous le gouvernement constitutionnel. Il a constitué, à n'en pas douter, le gouvernement d'une aristocratie, mais d'une aristocratie aux mains libres et au franc parler. Les grandes familles de la colonie finissent par accaparer les sièges du Conseil³⁴. Le 11 avril 1735, le roi écrivait en substance: « Ce qu'on peut faire de mieux pour le présent, c'est de choisir dans le pays ceux qui y seront le plus pro-

³⁴ C'était déjà fait au temps de de Meulles: « la plupart des conseillers estans beaux-frères, oncles, neveux, cousins germains de toutes les plus grandes familles de Canada. . . » *Archives publiques du Canada*, Série C", vol. 6-1, 4 nov. 1683, p. 297.

pres. »³⁵. Et « le Conseil, nous dit M. Salone, ne cessera de faire de l'opposition au gouverneur, à l'intendant et même au roi »³⁶. Les édits royaux n'entrent en vigueur qu'après enregistrement aux archives de Québec. Et pendant un temps, Louis XIV veut bien se soumettre à cette formalité. Bien plus, Sa Majesté défend parfois les privilèges du petit parlement de la Nouvelle-France. Quand Frontenac veut usurper la puissance législative, il reçoit l'ordre du roi de laisser à ses collègues du Conseil « l'entière liberté de dire leurs avis et décider les affaires à la pluralité des voix ». L'autoritaire gouverneur ayant osé passer outre, le roi ne badine pas: Frontenac est disgracié.

Les habitants ne laissent pas d'avoir eux-mêmes leur part de représentation au Conseil. L'un des premiers soins des nouveaux conseillers est de rétablir en l'améliorant le régime des syndics, lequel existait depuis 1647³⁷. Il y va, prétendent-ils, « de l'importance du service du roi et du bien public qu'il y ait des personnes de probité requise et de fidélité reconnue pour avoir soin des intérêts communs de la communauté des habitants de la ville de Québec »³⁸. Sur ce, les habitants de Québec s'assemblent et élisent un maire et deux échevins. Sous quelles influences le

³⁵ *Rapport concernant les archives canadiennes*, 1904, app. K., p. 208. P.-G. Roy, *Les Conseillers au Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, M. S. R. C., 1915.

³⁶ *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 147.

³⁷ Les syndics devaient surveiller les intérêts de la compagnie des habitants. Ils étaient élus par les habitants eux-mêmes et avaient des adjoints dans chaque paroisse ou côte. Voir le *Journal des Jésuites*, p. 185.

³⁸ *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur*, p. 6.

Conseil en vient-il à se déjuger et à révoquer cette élection? Il prétend, dans son arrêt du 14 novembre 1663, que, « le pays n'étant encore qu'en très petite considération pour la petitesse de son étendue en déserts et nombre de peuples, il serait plus à propos de se contenter d'un syndic »³⁹. Les habitants se rabattent donc sur le syndic qui continue d'être élu à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières.⁴⁰ Pour le faire disparaître, il faudra, vers l'année 1673, rien de moins qu'une remontrance de Colbert qui enjoint à Frontenac de « supprimer insensiblement le syndic qui présente des requêtes au nom de tous les habitants, étant bon que chacun parle pour soi, et que personne ne parle pour tous ». Cet acte rétrograde du ministre fut un malheur. Toutefois la disparition du syndic n'entraîne pas celle des assemblées des habitants, non plus que l'usage de la remontrance. Pour l'affaire de l'eau-de-vie, pour les nouveaux règlements de police, pour aviser sur l'état de la colonie⁴¹, les habitants sont convoqués de temps à autre en assemblée. Ces convocations se faisaient encore sur la fin du régime. En 1745, sous MM. de Beauharnois et Hocquart, on réunit le peuple à Québec, et on consulte par écrit ceux de Montréal et des Trois-Rivières au sujet des fortifications de la citadelle. Fréquemment aussi et jusqu'à

³⁹ *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur*, p. 13.

⁴⁰ Montréal a même, depuis 1644, un embryon d'organisation municipale. Les habitants peuvent élire un procureur syndic pour protéger leurs intérêts. Voir Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. II, pp. 87, 460-198. Le syndic disparaît aux Trois-Rivières vers 1665, à Montréal en 1674.

⁴¹ Voir Ferland, *Histoire du Canada*, t. II, p. 135.

la fin du régime, le peuple use de requêtes ou de remontrances auprès des autorités pour faire redresser quelques-uns de ses griefs ⁴².

Avec le temps, il faut bien l'avouer, le système n'ira pas se perfectionnant. Le roi finira par se réserver ou équivalement la nomination des conseillers. L'intendant absorbera presque toutes les attributions politiques du Conseil souverain. Celui-ci, qui ne s'appellera plus que le Conseil supérieur, subira la diminution de prestige que le roi inflige à tous les hauts tribunaux de France ⁴³. Nul historien ne voudra prétendre que les institutions de 1663 résistent à toute critique. Elles ont leurs lacunes; elles ont même leur incohérence. Les attributions mal définies du gouverneur et de l'intendant avaient gratifié le pays d'un gouvernement à deux têtes. Nos ancêtres ont d'abord la dictature de Talon où le gouverneur passe au second rang. Ce régime se continue assez longtemps après Talon, malgré la petite *fronde* de l'impérieux Frontenac, qui se fait rappeler que, sur les trois points de la justice, de la police et des finances, il ne doit « faire autre chose que d'ayder et d'appuyer l'intendant de toute son autorité ». Au milieu de toutes ces querelles, la colonie qui en a pourtant si grand besoin, manque déplorablement de l'unité de direction. La situation ira même jusqu'à cette tension qu'un intendant Dupuis refusera de se rendre chez le gouverneur, à moins d'un ordre exprès du roi. Les choses vont ainsi jusque vers

⁴² Gustave Lanctôt, *L'Administration de la Nouvelle-France*, pp. 137-39.

⁴³ Cheruel, *Administration monarchique en France*, t. II, p. 100.

1730 alors que M. Hocquart ne se fera plus que le déférent collaborateur de M. de Beauharnois et de M. de La Galissonnière. Ce fut une erreur insigne que de transporter ces juridictions concurrentes et adverses en un pays très différent du royaume. L'intendant avait, certes, son rôle à tenir dans la colonie. Mais ce rôle ne pouvait être, comme dans la métropole, de tenir en échec les petits autocrates de province trop enclins à abuser de leurs charges héréditaires. Forcément, dans un pays si éloigné du siège de l'autorité royale, le gouverneur devait tenir un rôle plus considérable qu'en une province intérieure de France. Privé, pendant six à sept mois de l'année de toute communication avec le Souverain, il avait à prendre de trop nombreuses et trop rapides décisions, pour ne point posséder plus de liberté d'action ⁴⁴.

Mais si grands que l'on veuille faire les inconvénients et les fautes de ce régime, il convient tout de même de lui rendre justice. Comment accepter, par exemple, des jugements tels que ceux de Parkman ou de Raynal qui n'ont vu, du côté de l'autorité, qu'un absolutisme sans frein, et, du côté des sujets, que l'obéissance des esclaves? « Seigneur, censitaire et citoyen », a écrit Parkman, « s'écrasaient devant la volonté royale, dans une dégradante sujétion » ⁴⁵. Pour sa part, Raynal a tracé le tableau d'une « obéissance aveugle à une autorité purement militaire » et d'un gouvernement où « la volonté du chef et de ses

⁴⁴ En son mémoire de 1762 sur le Canada, Bourlamaque a fort bien exposé les inconvénients de ce régime de gouvernement colonial. (*Bull. des recherches hist.*, XXV, pp. 259-60).

⁴⁵ *The Old regime in Canada* (Boston, Little Brown and Co), p. 281.

lieutenants était un oracle que l'on ne pouvait même interpréter, un décret terrible qu'il fallait subir sans examen »⁴⁶.

Parkman et Raynal ont notablement exagéré. Ce n'est pas en Nouvelle-France que l'autorité s'entourait de cet appareil arbitraire. N'est-ce pas d'ailleurs Parkman qui avoue, dans le même ouvrage, que, « de la tête aux pieds le gouvernement gardait une attitude de paternité » ?⁴⁷ Quelle roideur autocratique aperçoit-on, en effet, dans la tenue ou la législation de notre Conseil souverain? Jusqu'à l'intendance de de Meulles, et en attendant qu'ils reçoivent l'hospitalité dans l'ancienne brasserie de Talon devenue le palais de l'intendance, les conseillers siègent très démocratiquement dans l'antichambre du gouverneur, sans robe noire ni surtout la robe rouge de cérémonie que le roi leur refuse. Avec leurs maigres appointements de 300 francs, — le premier conseiller en touche au début 600, — ils se contentent de porter au Conseil leur habit de tous les jours et de ceindre en toute simplicité l'épée du gentilhomme⁴⁸. Et pendant qu'ils délibèrent, nous dit de Meulles, les gardes et les valets qui passent, font un tel bruit qu'on ne s'entend pas parler, et si l'intendant se permet de rappeler ces domestiques à l'ordre, ils jettent au passage un millier de plaisanteries à la tête des conseillers. Ces conseillers, nous le voulons bien, font des règlements minutieux;

⁴⁶ *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, La Haye, 1774, t. VI, pp. 180-181.

⁴⁷ *The Old regime*, même édition, p. 271.

⁴⁸ P.-G. Roy, *Les Petites choses de notre histoire* (3^e série), pp. 201-207.

ceux de l'intendance seront bien près d'être tracassiers. Il y aura, par exemple, des ordonnances pour défendre de faire galoper les chevaux à la sortie de l'église ⁴⁹, pour placer le banc du sieur François Hamelin tout de suite après celui du sieur Louis Hamelin ⁵⁰; une autre pour faire enlever dans l'église de Notre-Dame le prie-Dieu de M. le lieutenant-général et celui du procureur du roi ⁵¹. Mais n'oublions pas que de pareilles minuties se justifiaient quelque peu dans un pays où tout le gouvernement, toute la police restait à faire, dans un siècle de société si rigoureusement hiérarchisée.

Somme toute, ces quelques inconvénients pouvaient paraître légers à des gens qui avaient le bonheur de vivre sans impôts ou à peu près. Tout au plus payaient-ils les quelques droits exigibles pour l'entrée ou la sortie des marchandises. En revanche ils ignoraient totalement la taille et la capitation. Les cortèges haïs des agents du fisc ne sillonnaient pas en tous sens les routes des campagnes. Vers 1704 le roi esquisa un projet de capitation ou de taille pour la colonie. Le ministre Maurepas parla, lui aussi, d'imposer les habitants; mais ni son projet ni celui du roi n'eurent de suite ⁵². Quand Alexis de Tocqueville écrit, vers 1830, que le mot « taille » était resté dans la mémoire des Canadiens « comme un épouvantail politique »,

⁴⁹ *Arrêts et règlements*. . . , p. 286.

⁵⁰ *Arrêts et règlements*. . . , p. 287.

⁵¹ *Arrêts et règlements*. . . , p. 433.

⁵² Voir dépêche de Maurepas à Beauharnois et Hocquart, *Rapport sur les Archives canadiennes*, 1904, p. 173.

BIBLIOTHÈQUE
SANT-OLÉGE

Alexis de Tocqueville fait de la déclamation romantique et donne dans la légende ⁵³.

Une petite enquête sur l'administration de la justice en cette dernière époque n'y fera pas apercevoir davantage les traces d'un système d'oppression. Elle est parfois très démocratique et très débonnaire la justice de ce temps-là! Au dire de l'intendant de Meulles, un bon juge du district de Québec, désireux d'épargner son combustible, tenait lit de justice dans sa maison, au coin de son feu, au milieu des cris et des gambades de ses enfants ⁵⁴. Dans une autre de ses dépêches, le même intendant revient sur les façons toutes simples et paternelles de la justice du pays ⁵⁵. Depuis 1663 la colonie continue de jouir d'une suffisante décentralisation judiciaire. Au-dessous de la Cour supérieure du Conseil souverain, siègent les juges de juridiction royale dans les trois districts de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal. Au-dessous de ces derniers, prend place la juridiction des seigneurs qui, aux termes mêmes de leur concession, peuvent exercer quelquefois la « haute, moyenne et basse justice ». Il y aura, du moins pour un temps, des justices seigneuriales, à Boucherville, dans l'Île-Jésus, au Cap-de-la-Madeleine, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à Batiscan, dans l'Île-d'Orléans, sur la Côte de Beaupré, dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud, dans la Seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. Mais, peu de seigneurs, sauf ceux de Montréal et quelques

⁵³ *Oeuvres complètes*, 1865, t. VIII, p. 264.

⁵⁴ Lettre au ministre, 12 novembre 1684, *Arch. du Can.*, Série C", vol. 6-2, p. 157.

⁵⁵ *Archives publiques du Canada, série C"*, vol. 6-1, pp. 319-22.

autres, connaissent d'autres causes que les toutes petites disputes entre habitants et pour des intérêts qui ne dépassent pas soixante sous ou des amendes n'excédant pas dix sous. Beaucoup de seigneurs prennent occasion de la rentrée de leurs rentes, à l'époque de la Saint-Martin, pour régler les différends en bons pères de famille⁵⁶. Là où des juges existent, ils siègent le dimanche, après la messe, et tout s'y fait gratuitement⁵⁷. La Hontan, qui s'est permis des gasconnades sur tant de choses, a rendu hommage en somme à la justice canadienne: « Je ne vous dirai point, lisons-nous dans l'édition 1705 de ses *Voyages*, si la justice est ici plus chaste et plus désintéressée qu'en France; mais au moins si on nous la vend, c'est à meilleur marché. Nous ne passons point par les serres des avocats, par les ongles des procureurs, ni par les griffes des greffiers. Cette vermine n'a pas encore infecté le Canada. Chacun y plaide sa cause; notre Thémis est expéditive, elle n'est point hérissée d'épices, de frais de dépens »⁵⁸. On sait, en effet, que les avocats ne furent pas admis à exercer leur profession en Nouvelle-France.

L'autorité canadienne surveille de très près le fonctionnement des tribunaux. Un arrêt du Conseil supérieur défend à tous juges subalternes et procureurs fiscaux de prendre aucuns salaires des parties, à peine d'être traités comme concussionnaires⁵⁹. Un autre

⁵⁶ Casgrain, *Une paroisse Canadienne au dix-septième siècle*, p. 175.

⁵⁷ J.-Ed. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. I, pp. 276-277.

⁵⁸ *Nouveaux voyages*, éd. 1705, p. 21.

⁵⁹ *Arrêts et règlements*. . . , p. 22.

arrêt défend d'en appeler aux tribunaux de la métropole, « attendu que ce pays est éloigné de douze cents lieues de France et que ce serait ruiner les sujets du roi établis en ce dit pays, s'ils étaient obligés de plaider ailleurs ⁶⁰ ». La justice de la Nouvelle-France a des attentions particulières pour le colon pauvre. Plusieurs arrêts défendent, par exemple, la saisie des bestiaux ⁶¹. Une ordonnance de M. Hocquart rappelle aux administrateurs de la justice qu'ils doivent « toujours avoir présente cette maxime qui fait leur principale obligation, qui est de rendre la justice aux pauvres comme aux riches, sans acception de personnes ». Cette ordonnance de Hocquart qui respire une haute humanité, est à lire en entier ⁶².

Sans doute les tribunaux de la Nouvelle-France ne s'inspirèrent pas exclusivement de la sagesse de Salomon. Nous aurons à réprover la justice de quelques intendants, inflexibles jusqu'à la cruauté envers les colons récalcitrants. Mais il faudrait voir aussi le grand nombre des seigneurs condamnés par eux au respect des droits de leurs censitaires et quelquefois même à des restitutions ⁶³. Il va sans dire que les sanctions du code pénal dépassent la dernière rigueur. Mais le Canada n'a rien en cela d'un pays d'exception: le mal est alors universel.

Pour nous résumer, disons qu'en tout ce problème historique, il convient de ne pas perdre de vue les

⁶⁰ *Arrêts et règlements. . .*, p. 93.

⁶¹ *Arrêts et règlements. . .*, p. 151.

⁶² *Arrêts et règlements. . .*, p. 381.

⁶³ Voir, *Table des matières, Complément des ordonnances et jugements. . .*, p. 769.

conditions matérielles du pays et des colons. Eût-il voulu se faire despotique, le gouvernement de la Nouvelle-France n'eût pu atteindre ses victimes. Les mailles de son administration sont trop rudimentaires et trop lâches pour enserrer bien vigoureusement une population aussi dispersée. Loin du gouvernement et de ses agents, le colon, sur son coin de terre, mène sa vie libre et indépendante, sans autre société que sa famille et son voisinage, sans autre loi que sa conscience, sans autres chefs que son curé et son seigneur. Au surplus, ce colon est d'allures fort indépendantes: ce qui prouverait que le despotisme ne fut point tel qu'il l'ait déprimé. Ni le roi ni ses ministres n'ont réussi à lui imposer la taille ou la capitation. Le cas n'est pas tout à fait isolé de colons s'attroupant, s'armant même de fusils pour protester contre la cherté des vivres et les exactions des marchands⁶⁴.

Notre devoir sera d'examiner jusqu'à quel point l'éloignement systématique du petit peuple canadien de la conduite de ses propres affaires aura pesé lourdement sur sa formation sociale et politique. Car enfin, pour emprunter une phrase de Fustel de Coulanges, « si l'esprit politique trop développé chez un peuple a ses embarras et ses dangers, l'absence complète de vie politique amène un affaiblissement des volontés qui est pour une société menacée par l'ennemi, le pire péril⁶⁵ ». Ce n'est pas toutefois la liberté civile ou politique qui a le plus manqué à la Nouvelle-France. Même sur ce point, son déficit tient moins à son orga-

⁶⁴ *Jugements et délibérations du Conseil supérieur*, t. VI, p. 834.

⁶⁵ *L'Invasion germanique*, p. 219.

nisme gouvernemental qu'à la politique générale de la France en matière coloniale. On forgeait là-bas plus de despotisme qu'on ne parvenait ici à en imposer. Et ce despotisme n'était-il pas plutôt d'ordre économique et administratif que politique? En France la politique s'inspirait trop exclusivement des intérêts de la métropole; les colonies n'y apparaissaient point assez comme des facteurs essentiels de la puissance française. La liberté et peut-être l'avenir du Canada n'ont-ils pas été sacrifiés le jour où la conception de Colbert l'emporta sur celle de Richelieu? Qu'on relise attentivement l'Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés. Richelieu, premier ministre du roi de France et qui est ce qu'on appellerait aujourd'hui un grand « Colonial », fait aux colonies, dans son système, une sorte de rôle prépondérant. Il veut des colonies pour atteindre, par elles, le développement du christianisme et de la grandeur française. Colbert, ministre des finances, et dominé par ses théories mercantilistes, veut avant tout la grandeur commerciale française et il ne veut les colonies que pour accroître l'effort économique. Ce qui était presque une fin pour Richelieu devient un pur moyen pour Colbert. Richelieu créera des compagnies de colonisation; Colbert, des compagnies de commerce. Colbert a, du reste, renforcé en France le *pacte colonial* qui réduit les colonies au rang de simples dépendances économiques⁶⁶. « Tout pour et par la métropole », a été sa formule. Faut-il souligner les inconvénients de ce système? Le grand ministre pourra

⁶⁶ Marcel Dubois, *Systèmes coloniaux et peuples colonisateurs*, p. 266.

en quelque mesure parer aux lacunes de sa politique, par son génie d'administrateur, par sa puissance d'action, et dans la mesure où les événements corrigent les erreurs humaines. À trop rabaisser la dignité des colonies, Colbert fortifiait la France dans ses préoccupations continentalistes. Il préparait la métropole au sacrifice trop facile de ses possessions d'outre-mer; il lui enlevait le sens de l'administration coloniale. Comment donc la France eût-elle pu traiter comme des organismes vivants, autonomes, ce qu'elle ne savait plus même considérer comme des accessoires de luxe, n'y voyant qu'une simple pièce, une pièce fort secondaire de son armature économique?

III

L'ÉGLISE

Une autre puissance heureusement se développait dans la colonie française du Canada et qui allait suppléer à bien des lacunes. Chacun connaît la belle page de Parkman qui est de la fin de *The Old regime*: « Une grande institution se détache en plein relief sur le tableau de l'histoire du Canada, c'est l'Eglise de Rome. Plus encore que la puissance royale, elle a modelé le caractère et préparé les destinées de cette colonie. Elle a été sa nourrice et pour tout dire sa mère ⁶⁷ ».

Moment béni et décisif en notre histoire que celui où l'Eglise s'appropriait la veillée de notre berceau. De

⁶⁷ *The Old regime*, Boston, Little, Brown and Co., 1874, p. 400.

tous les événements de l'histoire humaine bien peu, sans doute, ont plus de prix, aux yeux de Dieu, que la naissance des races et des peuples, vastes organisations spirituelles si fortement engagées dans les plans divins. Un jour, sur un point du globe, un groupe d'hommes commencent d'exécuter une ordonnance divine, une pensée éternelle. Dieu seul connaît l'activité immanente de ces forces vierges, leur puissance d'être et d'avenir. Et, cet avenir, il le voit et l'embrasse dans la longue série de ses développements. Lui qui voit dans l'Eglise la suprême puissance de liberté et de progrès, et, dans le catholicisme, non seulement un élément de civilisation, mais, pour employer un mot de Donoso Cortès, la civilisation même, quel bienfait ne fait-il pas advenir aux peuples nouveaux, quand il mêle à leur première histoire l'idéal et la bienfaisance de ce catholicisme?

Ce fut la suprême bénédiction de la race canadienne qu'une grande et souveraine action de l'Eglise ait entouré son berceau. Les rois chrétiens ont mis une pensée d'apostolat au commencement de leurs entreprises coloniales. Depuis la commission de François 1^{er} à Jacques Cartier jusqu'à celle de Louis XV à de Vaudreuil-Cavagnal, qui est de 1755, la pensée reste la même: « Appeler les peuples non convertis, par toutes les voies les plus douces qu'il se pourra, à la connaissance de Dieu et aux lumières de la religion catholique, apostolique et romaine. »⁶⁸ Ces formules vont si bien entrer dans le style officiel qu'elles seront reprises par tous les fonctionnaires et dans les plus humbles documents avec la persistance d'une

⁶⁸ *Complément des ordonnances. . .*, p. 80.

tradition. Dans l'octroi d'une concession de terre au sieur de Verchères, l'intendant Talon appelle la propagation de la foi et la publication de l'Évangile, la « fin première et principale de l'établissement de la colonie française au Canada ». ⁶⁹ Il convient, nous le savons, de ne rien exagérer. Et ce serait exagérer que de prêter aux entreprises coloniales de la France, le but exclusif de l'évangélisation. La formule la plus juste et la plus sincère du dessein français, on la trouve dans le préambule de l'*Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés*. Richelieu s'y propose d'« établir une colonie, afin d'essayer, avec l'assistance divine, d'amener les peuples qui y habitent à la connaissance du vrai Dieu, les faire policer et instruire à la foi et religion catholique, apostolique et romaine . . . » Mais, en même temps, le grand ministre n'en fait pas mystère; il entend bien, « y établissant l'autorité royale, tirer des dites terres nouvellement découvertes, quelque avantageux commerce pour l'utilité des sujets du roi ». ⁷⁰ Quelque opinion que l'on entretienne, du reste, sur le véritable dessein des rois de France, un grand fait demeure et parle plus haut que tous les documents: la pénétration française au cœur du continent américain fut tout autant une avance de l'apostolat catholique qu'une pénétration commerciale. Pour les hommes de France, coloniser c'est créer de la civilisation; leur théorie, avec ses applications même imparfaites, reste

⁶⁹ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, 1852*, pp. 6 et 7.

⁷⁰ *Edits, ordonnances. . .*, p. 5

encore celle qui fait le plus honneur à l'Europe chrétienne.

Quelle noblesse dans l'attitude de la France officielle à l'égard des nations indigènes. Pendant que d'autres peuples devenus colonisateurs par l'âpre désir du commerce, laissent les conquistadors asservir les Indiens, cèdent à l'odieux préjugé de couleur, Richelieu, d'un geste de grand seigneur que répètera Colbert au nom de son roi, décrète que « les sauvages qui seront amenés à la connaissance de la foi ou en feront profession, seront censés et réputés naturels français et comme tels pourront venir bientôt en France quand bon leur semblera, et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs, tout ainsi que les vrais régnicoles et originaires français sans être tenus de prendre aucunes lettres de déclaration ni de naturalité ». ⁷¹ Ce n'est pas à dire que, dans ses relations avec les indigènes, l'administrateur colonial ait toujours été sans reproche. Mais l'inspiration générale de la politique française n'en reste pas moins hautement humaine. « Les âmes des Français et des sauvages ont également coûté au Fils de Dieu. » Ce mot magnifique de la Mère de l'Incarnation n'a jamais résonné en Nouvelle-France, comme une formule hypocrite. Et c'est ainsi qu'à la fin du dix-huitième siècle des voyageurs de race anglaise pourront noter la

⁷¹ *Edits, ordonnances...*, p. 10. Les Indigènes obtinrent dès le début la sympathie des « intellectuels » de France. A propos de ces peuples « nouvellement conquêtes », Rabelais écrivait que « comme un enfant nouveau-né, les faut allaiter, bercer, esjouir, comme un arbre nouvellement planté, les faut appuyer, assurer, défendre de toutes vimaires, injures et calamités ». Montaigne, dans ses *Essais* (III, 6), a parlé de même.

grande et persistante amitié de l'Indien pour le Français.⁷²

On devine si cette politique chrétienne devait entrer dans les vues de l'Eglise. Pour elle la Nouvelle-France se lève du fond des solitudes d'Amérique comme une terre d'élection. Les premiers missionnaires n'ont qu'une ambition: y établir une Eglise modèle. Ces nobles desseins que propagent les *Relations*, s'affirment plus particulièrement un jour dans l'entreprise des Associés de Montréal: « Le dessein des Associés de Montréal est de travailler purement à la gloire de Dieu et au salut des âmes... Les Associés espèrent de la bonté de Dieu, voir en peu de temps une nouvelle Eglise qui imitera la pureté et la charité de la primitive ». ⁷³ L'élan religieux se fait si ardent qu'à la fin les têtes s'enflamment au pays de France. Et voici que se lève, dans les imaginations, la splendeur attirante de je ne sais quelle cité mystique. Religieux et religieuses s'offrent en si grand nombre à passer les mers, qu'il faut en décourager beaucoup. Un jour, vers 1660, dans Argentan, puis à Sées, des processions s'organisent pour conspuer le jansénisme, et l'on s'en va par les rues en criant à haute voix: « Suivez Jésus-Christ; la foi se retire de la France; allons au Canada! » ⁷⁴ Les *Relations* nous disent que l'on vient au Canada parce que c'est « le chemin le plus court pour aller au ciel ». Beau-

⁷² Weld (Isaac), *Travels through the States of North America and the Provinces of Upper and Lower Canada, during the years 1795, 1796, and 1797*. London 1807, II, p. 25.

⁷³ Faillon, *Histoire de la Colonie française*, t. I, p. 401.

⁷⁴ La Sicotière, *L'Emigration percheronne au Canada*, pp. 35-36.

coup, parmi les premiers venus, ont emporté dans leur âme un rêve apostolique. N'est-ce pas le fondateur, Samuel de Champlain, qui a laissé à notre histoire ces lignes de foi superbe: « Quant à moy, i ay faict eslection du plus fascheux et pénible chemin qui est la périlleuse navigation des mers, à desseïn toutefois non d'y acquérir tant de biens, que d'honneur et gloire de Dieu pour le service de mon Roy et de ma Patrie ». ⁷⁵ Puis, quelle page vraiment digne des *Actes des Apôtres* que celle où le vieux frère Sagard nous montre Louis Hébert le laboureur, sur son lit de mort, laissant à sa femme et à ses enfants ce testament de patriarche: « Je meurs content parce qu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir avant moi des sauvages convertis, j'ai passé les mers pour les venir secourir, plutôt que pour aucun intérêt particulier, et je mourrais volontiers pour leur conversion si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés et de les assister selon votre pouvoir. Dieu vous en saura gré et vous en récompensera en Paradis. » ⁷⁶ Relisez dans Faillon le vœu si émouvant inauguré par les Jésuites en 1635, et renouvelé bientôt par les colons pour « obtenir la conversion de ce pays et la conversion des pauvres sauvages qui l'habitent ». ⁷⁷ « Il semble », écrit le Père Vimont, « que la résolution de se donner entièrement à Dieu naisse avec la pensée de

⁷⁵ *Oeuvres de Champlain* (Laverdière), Préface du t. IV.

⁷⁶ Cité par l'abbé Couillard Després, *Louis Hébert*, 2^e éd., p. 60.

⁷⁷ Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, t. I, pp. 324-325.

s'établir en la Nouvelle-France. »⁷⁸ En 1661, un Français est prisonnier chez les Agniers. Il « n'a presque plus de doigts, » et il écrit à un sien ami des Trois-Rivières une série de réflexions. « La sixième, dit-il, est que non seulement nous rendrons notre Amérique française, mais encore nous la ferons toute chrestienne; et d'une vaste solitude, nous en ferons un sanctuaire, où la divine Majesté trouvera des adorateurs de toutes les Langues et de toutes les Nations. »⁷⁹ Rêve splendide et qui, nourri par tant d'âmes de feu, fait déjà penser à ces cultures providentielles d'aspirations et d'aptitudes où Dieu prépare la vocation apostolique d'un peuple.

Pour réaliser de telles aspirations le Canada devait rester la propriété exclusive du colon catholique de France. Aussi, dès 1627, dans l'Acte d'établissement des Cent-Associés, la politique de la métropole va-t-elle s'expliquer nettement sur ce sujet. Elle n'admet point qu'il « soit loisible aux dits associés et autres » de « faire passer aucun étranger ès dits lieux, ains peupler la dite colonie de naturels François catholiques; et sera enjoint à ceux qui commanderont en la Nouvelle-France de tenir la main à ce qu'exactement le présent article soit exécuté selon sa forme et teneur . . . »⁸⁰ Cette décision de Richelieu ajoutera encore à l'homogénéité des premiers colons en leur assurant l'unité religieuse. L'arrêt du ministre visait tout spécialement les huguenots à qui on retirait et chartes et commissions. Depuis lors, des doléances

⁷⁸ *Relations des Jésuites*, 1643, p. 2.

⁷⁹ *Relations des Jésuites*, 1661, p. 40.

⁸⁰ *Edits et ordonnances*. . . , p. 7.

n'ont cessé de s'exhaler au sujet de cette exclusion. Pour les uns il en serait résulté un ralentissement fatal dans le mouvement d'émigration vers les rives de la Nouvelle-France, et son extrême faiblesse numérique n'aurait point d'autre cause. Pour d'autres qui rêvent, à la façon de Coligny, d'une France protestante en Amérique, le geste brutal et impolitique de Richelieu aurait projeté dans le néant ce qui aurait pu devenir un empire français dans le Nouveau-Monde.

Avant de prendre des attitudes si éplorées ou si comminatoires, il conviendrait peut-être de s'arrêter à quelques faits et à quelques dates. C'est le 6 et le 18 mai 1628 que Louis XIII et Richelieu confirment dans leurs droits et devoirs les Cent-Associés. L'Acte est daté, on est prié de s'en souvenir, « du camp devant la Rochelle ». Vers le même temps, des huguenots qui s'appelaient les Kirke, dirigeaient une flotte contre Québec laissé sans provisions et sans défense par d'autres huguenots, les De Caen. Les exclus de la Nouvelle-France, ce sont donc, en 1628, les ennemis du roi et de la patrie française; et l'on avouera que cette simple circonstance enlève au geste du grand ministre quelque peu de sa brutalité. D'ailleurs, voici vingt-trois ans que les huguenots français tiennent la haute main sur la colonie; pendant ces vingt-trois ans ils n'ont guère trouvé moyen d'y faire passer un seul colon protestant. En sorte que nous pouvons écrire après M. Salone: « De toute manière les protestants ont été, au Canada, les artisans de leur propre disgrâce. »⁸¹ Eussent-ils réussi, du reste, à prendre pied en Amérique, dans la Louisiane, par exemple, où ils

⁸¹ *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 46.

avaient demandé à s'établir, ⁸² que rien n'eût assuré la survivance française de leur groupe. Tous les doutes ne sont-ils pas légitimes quand l'histoire nous montre les protestants de France si dénués alors de l'instinct de race, si entièrement dominés par le fanatisme sectaire? En somme, son particularisme religieux a constitué pour la race canadienne-française, dans le vaste milieu anglo-saxon, sa plus efficace, sinon son unique défense contre l'assimilation étrangère. La résistance à l'assimilation eût-elle été aussi victorieuse de la part d'un peuple moins homogène selon la foi ou de même foi que la grande puissance assimilatrice? Entre les deux, restait, il est vrai, la diversité ethnique. Mais le patriotisme français pouvait-il être véritablement un bouclier pour ces immigrés qui eussent emporté en Amérique l'amertume et la rancoeur des proscrits? N'est-il pas à présumer, en outre, que, dans la vivacité de leurs ressentiments religieux, les protestants français de la Louisiane fussent devenus malaisément des alliés pour les Français catholiques de la Nouvelle-France? ⁸³

Quoiqu'il en soit, le gouvernement métropolitain maintint jusqu'à la fin son exclusion de 1628. Les huguenots seront admis à faire du commerce au Canada; ils ne pourront y hiverner qu'à titre d'engagés, au service des Compagnies. La révocation de l'Edit de Nantes supprimera même ce dernier privi-

⁸² Ils avaient adressé en ce sens un mémoire à de Bienville. Pontchartrain y fit cette réponse: « Le roi n'a pas chassé les protestants de France pour les laisser se constituer en république dans le Nouveau-Monde. »

⁸³ Voir l'abbé Casgrain, *Une paroisse canadienne*. . . pp. 150-151, une opinion opposée à celle-ci.

lège. Quelques rares huguenots viendront à bout de prendre pied en ce pays, mais, vers 1740, dans les relâchements de la fin du régime. Assurément de telles rigueurs peuvent paraître excessives; elles avaient du moins ce mérite d'assurer à la colonie la paix religieuse. Elles supprimaient une source abondante de discordes qui n'eussent pas manqué, au sein de toutes nos misères, de précipiter davantage la fin tragique. M. Hanotaux qui regrette l'empire français d'Amérique, pourrait peut-être accorder que, pas plus au Canada qu'en France, les protestants n'avaient le droit de compromettre l'unité du royaume.⁸⁴

Par cette sélection religieuse l'Eglise trouvait la voie libre devant elle. Ses mains divines allaient modeler amoureusement l'âme d'un peuple dont tous les membres lui appartenaient. Pour accomplir son œuvre, elle pouvait montrer avec orgueil la petite mais admirable phalange de ses missionnaires et de ses prêtres. La même Providence attentive avait veillé sur le choix des premiers pasteurs de la Nouvelle-France. Quand on sait quelles mœurs déplorables étaient celles du clergé de France, dans la première moitié du dix-septième siècle⁸⁵, et notamment dans les provinces du Nord-Ouest, vraiment ce ne peut être que par un miracle divin que la colonie fut préservée de cette contamination. Elle avait eu tout d'abord des fils de saint François, amenés ici par Champlain dès 1615. Partis en 1629, lors de l'affaire des Kirke, les Récollets étaient revenus en 1670, par les soins de l'inten-

⁸⁴ Jean Guiraud, *Histoire partielle, Histoire vraie*, t. III, p. 28.

⁸⁵ Voir Antoine Redier, *La vraie vie de saint Vincent de Paul*, pp. 123-32; G. Bonnenfant, *Les séminaires normands du XVI^e au XVIII^e siècle*, pp. 94-102.

dant Talon. Les Jésuites, déjà missionnaires en Acadie, en 1611, arrivaient à Québec en 1625. Chassés, eux aussi, par les Kirke, en 1629, ils revenaient en 1632 pour demeurer jusqu'après la conquête, jusqu'à la mort du dernier de leurs Pères. Avec leurs méthodes d'apostolat, avec leurs bataillons de missionnaires qu'ils lancent au coeur des pays indigènes, accompagnés d'interprètes et de frères coadjuteurs, ils seront les conquérants spirituels du Nouveau-Monde. Et quelle ardeur superbe dans cette marche en avant. « Ils partent avec une allégresse non pareille, dans le seul appui de la Providence et à l'apostolique, » écrit la Mère de l'Incarnation. Et elle ajoute: « Ils se disposent à aller prêcher aux Nipisiriniens et aux nations de la mer du nord, trois cent lieues, à ce qu'on dit, au delà des Hurons. »⁸⁶ En effet les fiers apôtres y sont bientôt. « Cinq ans avant qu'Elliot de la Nouvelle-Angleterre eût adressé un seul mot aux sauvages qui se trouvaient à moins de six milles de Boston, les missionnaires français plantaient la croix au Sault-Sainte-Marie d'où ils portaient leurs regards vers le pays des Sioux et la vallée du Mississipi. »⁸⁷ Parmi eux abondent les grands noms et les grands esprits: tel ce Père Le Jeune qui élabore, dans les *Relations*, le premier système pratique de colonisation; tels encore les trois Lallemand, Charles, Jérôme et Gabriel, Charlevoix qui sera l'historien et ce Brébœuf qui a le stoïcisme d'un Romain et l'âme d'un saint antique. Bientôt, au reste, ils vont compter toute

⁸⁶ *Lettres de Marie de l'Incarnation*, éd. Richaudeau, t. I, pp. 80-86.

⁸⁷ Bancroft, cité par Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame*, p. 25.

une phalange de confesseurs de la foi. A Jean de Brébœuf et à Charles Lallemand il faut joindre Isaac Jogues, Charles Garnier, Noël Chabanel, les noms de Poncet et de Garreau. Tous furent des martyrs parce qu'ils furent des saints. La plupart s'étaient engagés par vœu à saluer joyeusement la mort. Et Marie de l'Incarnation voulant exprimer la passion de sacrifice qui soulève à ce moment les âmes religieuses de la colonie, écrit: « Si ceux-ci y souffrent, c'est de ne pas assez souffrir ». ⁸⁸

Si après cela l'on se rappelle que les Jésuites sont les éducateurs de la jeunesse canadienne; que, pendant longtemps, ils furent les seuls prêtres des petites deserts de la Nouvelle-France, comment ne pas songer au prestige victorieux, à la puissance excitatrice que devait leur donner auprès des jeunes gens et auprès du peuple, l'auréole de leurs martyrs?

Dans le groupe des héroïnes, émerge le nom de Marie de l'Incarnation, qu'on a appelée la « Thérèse du Canada » et qui fut à Québec la fondatrice des Ursulines. A ce nom, si l'on ajoute ceux de deux autres femmes qui s'appellent Marguerite Bourgeoys et Jeanne Mance, nous avons là trois figures de vierges héroïques qui apparaissent à la marge de l'histoire canadienne avec le charme noble et simple de miniatures de primitifs. L'une, Jeanne Mance, fondera les œuvres de charité chrétienne à Ville-Marie; les deux autres se partageront à Québec et à Montréal l'éducation des sauvages et des premiers enfants canadiens. Femmes à la fois d'esprit mystique et de grand sens pratique, elles vont façonner dans leurs mains l'esprit

⁸⁸ *Lettres de Marie de l'Incarnation, op. cit., t. I, p. 81.*

et le coeur des aïeules de la jeune race. De telles éducatrices annoncent déjà l'admirable foi des mères canadiennes et le courage si franc, si joyeux qu'elles mettront dans leurs rudes besognes. M. Georges Goyau évoque ainsi l'âme et le labeur des grandes Françaises qui ont présidé à la naissance de la race canadienne: « Le travail missionnaire des femmes s'inaugure au dix-septième siècle, et c'est au Canada qu'il s'inaugure, au Canada, cette autre France. La création, au delà de l'Océan, d'une *Nova Francia*, qui s'imposait comme premier devoir et comme cause finale l'apostolat du Christ, fut, dans une large mesure, l'oeuvre des femmes. Femmes du monde, comme Mme de Guercheville ou comme la duchesse d'Aiguillon, qui, dans Paris, trouvaient les ressources pour soutenir l'élan missionnaire; femmes d'œuvres, comme M^{lle} Mance, qui, ayant fait à Langres l'apprentissage de la charité, s'en allait à Montréal pour y dépenser sa vie; religieuses comme l'Ursuline Marie de l'Incarnation, comme Marguerite Bourgeoys, la nonne Champenoise, comme Catherine de Saint-Augustin, l'hospitière normande: voilà les marraines de l'Eglise canadienne, et je crois qu'aucune Eglise au monde ne fut plus marquée, dès son berceau, par l'empreinte du dévouement féminin. Ce fut au Canada que la femme française fit son coup d'essai, comme missionnaire, et ce coup d'essai fut un chef-d'œuvre. »⁸⁹

Comment alors ne pas se demander, avec émotion, dans quel dessein particulier la Providence a voulu donner au petit peuple de la Nouvelle-France, au début de sa vie, un pareil groupe de saintes femmes et d'hom-

⁸⁹ *Semaine sociale de Nancy*, 1927.

mes de Dieu? La foi enseigne le large rayonnement de bienfaisance que peuvent obtenir une seule vie de saint et une seule prière. Alors qui dira ce qu'ont pu faire entrer dans les destinées de la colonie, les immolations de ses premières fondatrices et le sublime holocauste de ses martyrs? L'historien ne sait s'il fait de l'histoire ou s'il raconte une légende dorée. Il voit néanmoins, qu'il y a trois siècles, des hommes, en quête de sacrifices en Nouvelle-France, jetaient vers Dieu, du milieu des bois, des mots comme ceux-ci: « Si les occasions de mourir pour vous se présentent, je ne les éviterai pas; et lorsque le coup de mort me sera donné, je l'accepterai d'un coeur triomphant. »⁹⁰ Au bord des immenses solitudes, l'historien voit aussi, de petites filles de France, obligées souvent de se dépouiller de leur linge pour en habiller la nudité des Indiens, si pauvres que par le « plafond de leur chapelle, elles voient reluire les étoiles pendant la nuit et qu'à peine y peut-on tenir une chandelle allumée à cause du vent ». ⁹¹ Et cependant, en dépit de leur dénûment, ces petites Françaises tressaillent d'un héroïsme joyeux, se disant quelquefois entre elles, au sein de leur monastère: « Si nous avons quelque peine dans le Canada, c'est de n'en pas avoir et de ne pas assez souffrir; nous nous réjouissons lorsqu'on ne nous donne rien afin d'être pauvres en toutes choses; » ⁹² et l'historien qui a vu et mesuré ces grandeurs morales, ne cherche plus ailleurs l'explica-

⁹⁰ La Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, t. II, pp. 80-81.

⁹¹ *Lettres de Marie de l'Incarnation*, éd. Richaudeau, t. I, p. 76

⁹² *Lettres de Marie de l'Incarnation*, *op. cit.*, p. 76.

tion du « miracle canadien »; il se dit qu'elle est là, en ce dynamisme spirituel dont surabonde l'histoire primitive de la race.

Le même esprit de pauvreté et de foi se continua quand des prêtres séculiers vinrent relever de leurs postes les missionnaires. Les premiers prêtres apportent avec eux d'excellentes traditions. En France ils sont alors, non seulement les chefs religieux, mais souvent les chefs naturels de la paroisse, seule unité sociale qui survive à la centralisation. Le curé français de l'ancien régime, nous dit M. Pierre de La Gorce, « n'était pas seulement prêtre, mais en une certaine manière, magistrat ». ⁹³ Alexis de Tocqueville l'appelle « le seul homme bien élevé, ou, comme disent les Anglais, le seul *gentleman* qui résidât d'une manière permanente au milieu des paysans et restât en contact avec eux ». ⁹⁴

Ce prêtre de France était donc tout préparé à son rôle de fondateur et de chef de paroisse. D'ailleurs, le premier évêque de la Nouvelle-France a su choisir ses collaborateurs. Autour de lui apparaissent de belles figures, les de Bernières, les Dudouyt, les Glan-delet qui sont à la fois des hommes de savoir et de haute vertu. Ville-Marie voit à l'œuvre et à l'honneur les messieurs de Saint-Sulpice, actifs ouvriers de l'Eglise et du défrichement. Leur seigneurie est en même temps l'une des plus prospères et des mieux réglées. Et tous ces mérites du premier clergé de la Nouvelle-France sont confirmés par le témoignage unanime des contemporains. Recueillons tout d'abord

⁹³ *Histoire religieuse de la Révolution*, t. I, p. 22.

⁹⁴ *L'Ancien régime et la Révolution*, éd. Calman Levy, p. 183.

cet hommage de l'un de ses chefs, Mgr de Saint-Vallier: « Si les prêtres sont édifiés de la vie des laïques, les laïques ne le sont pas moins de la conduite des prêtres, qui se sont soutenus jusqu'à présent dans une grande estime et une réputation de sagesse, quoique la plupart ayant été exposés par la nécessité où ils ont esté, et où ils sont encore en plusieurs endroits, de loger dans des maisons séculières, mêlez avec toutes sortes de personnes . . . ; ils font tous les jours leur oraison, et tous les ans leur retraite; ils aiment la pauvreté et ils vivent dans un parfait abandon à la divine Providence: à peine ont-ils eu durant plusieurs années le nécessaire, et cependant ils n'ont pas laissé de travailler infatigablement sans argent et sans maison, logez comme on a dit, par charité dans des lieux fort incommodes, mangeant ce qu'on leur donnait comme par aumône, et réduits souvent à boire de l'eau, dans leurs courses apostoliques. »⁹⁵ Pierre Boucher a mis dans son éloge le même accent d'admiration. « Pour le spirituel, écrit-il, l'on ne peut rien désirer de plus. Nous avons un Evêque dont le zèle et la vertu sont au delà de ce que j'en puis dire: il est tout à tous, il se fait pauvre pour enrichir les pauvres et ressemble aux évêques de la primitive Eglise. Il est assisté de plusieurs prestres séculiers, gens de grande vertu; car il n'en peut souffrir d'autres. »⁹⁶

Le premier prêtre séculier est arrivé de France en 1634; c'est M. Lesueur de Saint-Sauveur. Au recen-

⁹⁵ *Estat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par Mgr l'Evêque de Québec, Québec, Augustin Côté, 1856.

⁹⁶ *Histoire véritable et naturelle. . . (Album du Canadien)*, 1849, p. 7.

sement de 1666 se groupent déjà, autour de l'évêque, outre 35 Jésuites, 18 prêtres et ecclésiastiques. Les jeunes Canadiens auront tôt fait de prendre leur rang dans cette milice. Dans son *Répertoire du Clergé*, l'abbé Tanguay a recensé 150 prêtres ou religieux nés au Canada sous le régime français. Au temps de Mgr de Pontbriand l'on ne compte déjà plus que seize cures ou missions desservies par des prêtres français. Ils se trouve même des gouverneurs, tel M. de Denonville, pour pousser volontiers à la nationalisation du clergé. À son avis les prêtres canadiens peuvent « rendre plus de services que les prêtres français, étant plus faits que les autres aux pratiques et aux manières du pays ». ⁹⁷ Quels hommes d'Eglise, en effet, et quels hommes du peuple que ces prêtres des premières générations, missionnaires sans ressources, curés sans presbytères et sans églises. L'étendue de leur juridiction ne se mesure qu'à leur zèle et aux besoins du pays. Vers 1680, M. de Saint-Claude, un prêtre canadien, dessert toute la côte sud, depuis Bellechasse jusqu'à la rivière Duchêne, soit une étendue de vingt-sept lieues. M. Pinguet, un autre Canadien, dessert la côte nord, depuis Sillery jusqu'aux Grondines. ⁹⁸ En 1681 les paroisses que l'on organise ont toujours une moyenne de trente à quarante lieues de large. ⁹⁹ En 1660 il n'y avait encore que onze églises dans toute la colonie et deux seulement de Québec à Tadoussac; aucune

⁹⁷ Au ministre, 15 nov. 1685, *Archives de la marine*, cité par Parkman, *The Old regime*, éd. cit., p. 439.

⁹⁸ Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 261-262.

⁹⁹ Salone, *op. cit.*, p. 274.

sur la côte sud.¹⁰⁰ Et quelles églises encore que ces premières maisons du Bon Dieu. « La Cathédrale (de Québec) ne serait pas une belle Paroisse dans un des plus petits bourgs de France, » écrit Charlevoix en son *Journal historique*.¹⁰¹ Les campagnes les plus à l'aise n'ont que d'humbles chapelles, quand elles en ont, et si pauvres que leur misère arrache presque des larmes à Mgr de Saint-Vallier.¹⁰² Souvent elles sont construites en bois rond et couvertes de chaumes.¹⁰³ Aussi faut-il suivre dans leurs courses ces premiers pasteurs de la Nouvelle-France. Accompagné quelque fois d'un aide, le plus souvent portant sa chapelle sur son dos, sans routes, sans chevaux, en canot l'été, en raquettes l'hiver, le prêtre missionnaire s'en va à travers les côtes, de chaque côté du fleuve. Quand il arrive à un *défriché*, il s'arrête chez un fermier plus à l'aise qui l'accueille avec des explosions de joie. Aussitôt la nouvelle se répand aux alentours de l'arrivée du missionnaire. Et voici les bonnes gens de toute la côte ou de tout le rang qui accourent pour se confesser et communier, entendre une messe, une instruction familière, faire baptiser leurs enfants, bénir les dernières tombes et les mariages. Puis, le prêtre s'en va, de maison en maison, dire un bon mot à tous ces pauvres isolés, visiter les malades, relever les courages, consoler les vieillards. Partout où passe la soutane usagée du prêtre de Jésus-Christ et partout où se lèvent ses mains calleuses, se

¹⁰⁰ Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 243.

¹⁰¹ *Journal historique*, p. 108, t. V, de l'*Histoire*.

¹⁰² Gosselin: *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 264.

¹⁰³ Gosselin, *L'Eglise du Canada après la conquête*, I, p. 272.

répandent des énergies divines, de la joie, de la force, de l'espérance. Tout de suite l'on peut mesurer la puissance future de ce clergé plébéien qui se tient près du peuple jusqu'à vivre avec lui, et la puissance aussi de cette Eglise si maternelle et si douce que nos pères auront vu sortir de la chaumière canadienne.

La petite Eglise de la Nouvelle-France a cet autre bonheur d'être commandée à ses débuts par un évêque de la grande tradition. La même Providence toujours attentive a voulu choisir à cette fin un candidat à la sainteté, ce Montmorency de Laval, homme de noble race, grand esprit et plus grand caractère, aux qualités de chef. Son élection à elle seule s'entoure déjà d'une signification providentielle. Elle est une victoire sur le gallicanisme. Le premier vicaire-apostolique du Canada reçoit sa consécration directement de Rome, des mains du Nonce à Paris. Plus tard, en 1674, quand le vicaire-apostolique sera fait évêque de Québec, un dispositif spécial de la bulle voudra que son diocèse dépende immédiatement du Saint-Siège: «*Cathedralem Ecclesiam Sedi Apostolicæ immediate subiectam* ». ¹⁰⁴ Suivez-le, lui aussi, dans ses pérégrinations apostoliques. L'évêque prétend servir comme le plus humble de ses prêtres, comme le plus petit de ses missionnaires. Les premiers colons canadiens l'ont vu passer, lui aussi, ce Montmorency de Laval, l'été en canot, l'hiver en raquettes, en visite à travers son vaste diocèse, ou s'en allant, sa chapelle sur le dos, dire une messe dans une côte lointaine où l'attendent de pauvres malades, des colons abandonnés.

Existe-t-il dans l'histoire canadienne des souvenirs

¹⁰⁴ Gosselin, *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 649.

et des paysages qui lui donnent plus de solennelle beauté, qui soient plus dignes du pinceau d'un grand maître? Ce tableau de la première église enlève le goût d'y chercher les petites taches. Nul ne saurait nier qu'en cette histoire ne se rencontrent des faits et des querelles déplorables. Mais tout ne se ramène-t-il pas à d'exactes proportions, pour peu que l'on laisse leur caractère à de purs incidents, et que, pour quelques ombres dans un visage, l'on n'en veuille pas nier l'indéniable majesté?

Il vaut mieux compléter cette histoire par l'exposé du rôle de l'évêque dans l'ordre politique. Il fit partie du Conseil souverain et partagea avec le gouverneur la nomination des conseillers. Cette dernière prérogative devait faire de l'évêque le personnage prédominant. A ce rôle il était déjà prédestiné par son autorité morale de chef de l'Eglise. La force des choses le lui conféra tout de bon. N'étant pas amovible comme les gouverneurs, mieux renseigné qu'eux tous sur les affaires du pays, le choix de ses collègues au Conseil allait lui revenir plus qu'à tout autre et les conseillers se ralliaient d'eux-mêmes à cette puissance qu'ils savaient plus haute et plus durable. Cette prédominance de l'évêque ou de l'élément ecclésiastique suffit-elle à mériter au gouvernement de la Nouvelle-France le nom de « théocratie » que lui donnent quelques historiens, avec une intention assez peu bienveillante, pour évoquer le spectre du despotisme clérical? Que, dans les premiers temps, par suite du désistement du roi et des Compagnies, les Jésuites et les Messieurs de Saint-Sulpice soient devenus les vrais maîtres de la colonie, le fait est indéniable. Mais quel crime auraient donc commis ces hommes d'Eglise à

prendre la place d'un pouvoir qui abdiquait et à sauver ainsi la Nouvelle-France? Plus tard, nous l'avouons encore, sous Mgr de Laval et sous Mgr de Saint-Vallier, qu'on a appelé « le saint Charles Borromée du Canada », les évêques ont tenu au Conseil un grand rôle politique. Mais ce rôle politique, qui ne sait qu'il va prendre fin avec la fonction politique du Conseil, laquelle cesse, ou peu s'en faut, à l'avènement de l'intendant? L'intendant absorbera bientôt tous les pouvoirs, ne laissant au Conseil que des attributions judiciaires. Forcément l'influence de l'évêque sur la politique de la colonie ne sera plus qu'une influence indirecte, celle d'une grande autorité morale qui, en société chrétienne, s'acquitte de sa fonction. L'autorité épiscopale ne laisse pas, si l'on veut, de s'affirmer quelquefois avec roideur. N'a-t-elle pas à se défendre contre les prétentions insoutenables du gallicanisme et contre les entraves d'un césarisme tracassier? C'est le temps où Louis XIV règle les processions religieuses et jusqu'à la distribution du pain bénit; ¹⁰⁵ où il faut des lettres patentes de Sa Majesté pour augmenter de deux le nombre des Sœurs converses dans l'Hôpital-général de Québec. ¹⁰⁶ En somme, ces chefs de l'Eglise canadienne n'ont fait voir qu'une ferme indépendance à l'égard du pouvoir politique. Ils ont eu ce clair esprit de ne jamais lier leur cause à celle des gouvernants. Une telle attitude n'a-t-elle pas son prix au dix-septième siècle?

Et pour qui et pour quelle cause se sont-ils ainsi

¹⁰⁵ *Edits et ordonnances*, pp. 353-354.

¹⁰⁶ *Edits et ordonnances*, p. 366.

battus? Ils ont lutté, tant qu'ils l'ont pu, contre la colonisation pénitentiaire. Mais ce qu'on leur a le moins pardonné, c'est de s'être opposés, de toute leur fermeté, à l'infâme commerce de l'eau-de-vie. Quand l'impartiale justice rendra leur vraie taille aux hommes de l'histoire canadienne, un Laval, un Saint-Vallier ne paraîtront pas si loin, croyons-nous, d'un Las Casas, et peut-être leur saura-t-on gré d'avoir pris la défense des Indigènes pour sauver l'honneur de la couronne de France et de sa politique coloniale. Les Canadiens d'aujourd'hui voudront, pour leur part, bénir ces vieux évêques d'avoir empêché qu'il n'y eut de l'alcool dans le sang de leurs pères et du déshonneur dans leurs actes de baptême.

Sur la fin du régime français, et dès Mgr de Pontbriand, l'évêque se renferme dans son rôle religieux; il n'assiste plus au Conseil qu'en de rares circonstances. Mais quel historien de bonne foi voudra prétendre que l'administration du pays s'en soit mieux trouvée?

Même en ce temps-là, nous le verrons, l'Eglise reste encore la seule école de vie publique en la colonie. Ce que l'évêque accomplit pour l'ensemble, le prêtre le reprend pour sa desserte ou sa paroisse. Dans les côtes le curé est le seul chef. Un édit royal de 1679 aurait pu faire tomber le presbytère dans la dépendance du manoir, par le privilège du patronat conféré au seigneur bâtisseur de l'église. L'évêque para le coup en se faisant autoriser à bâtir lui-même les églises, gardant le droit par conséquent de présenter aux cures et de faire la collation des bénéfices.

Chef temporel et spirituel, le curé s'improvisera même quelquefois chef militaire. Il s'en ira, comme cet abbé de Francheville en 1690, à la Rivière-Ouelle, et comme plus tard, le curé Robineau de Portneuf et le curé Youville-Dufrost, faire le coup de feu contre l'ennemi.¹⁰⁷ Les réunions pour fins paroissiales sont à peu près les seules assemblées populaires. Pour la construction ou la réparation des églises et des presbytères, les habitants sont convoqués et délibèrent.¹⁰⁸ Et par là ils s'initient quelque peu à la pratique des institutions municipales et parlementaires.

Ici s'achève l'esquisse du milieu de la Nouvelle-France. Point n'est besoin d'en indiquer la puissance transformatrice: elle est faite de toutes les oppositions vigoureuses entre ce milieu nouveau et l'ancienne patrie des colons. Plus ces différences de milieux sont accentuées, plus elles exigent du colon des réactions vives, profondes, qui créent des aptitudes, des habitudes nouvelles, héritées prochaines dont la transmission constitue la Race. Les éléments politiques et moraux du milieu ajoutent, en Nouvelle-France, à l'action de la géographie, la complètent et l'accroissent. Les institutions politiques plus libres qu'on leur a départies, la liberté qu'on ne peut leur prendre dans leur vie indépendante, ne contribuent pas peu à faire aux Français du Nouveau-Monde, une âme distincte.

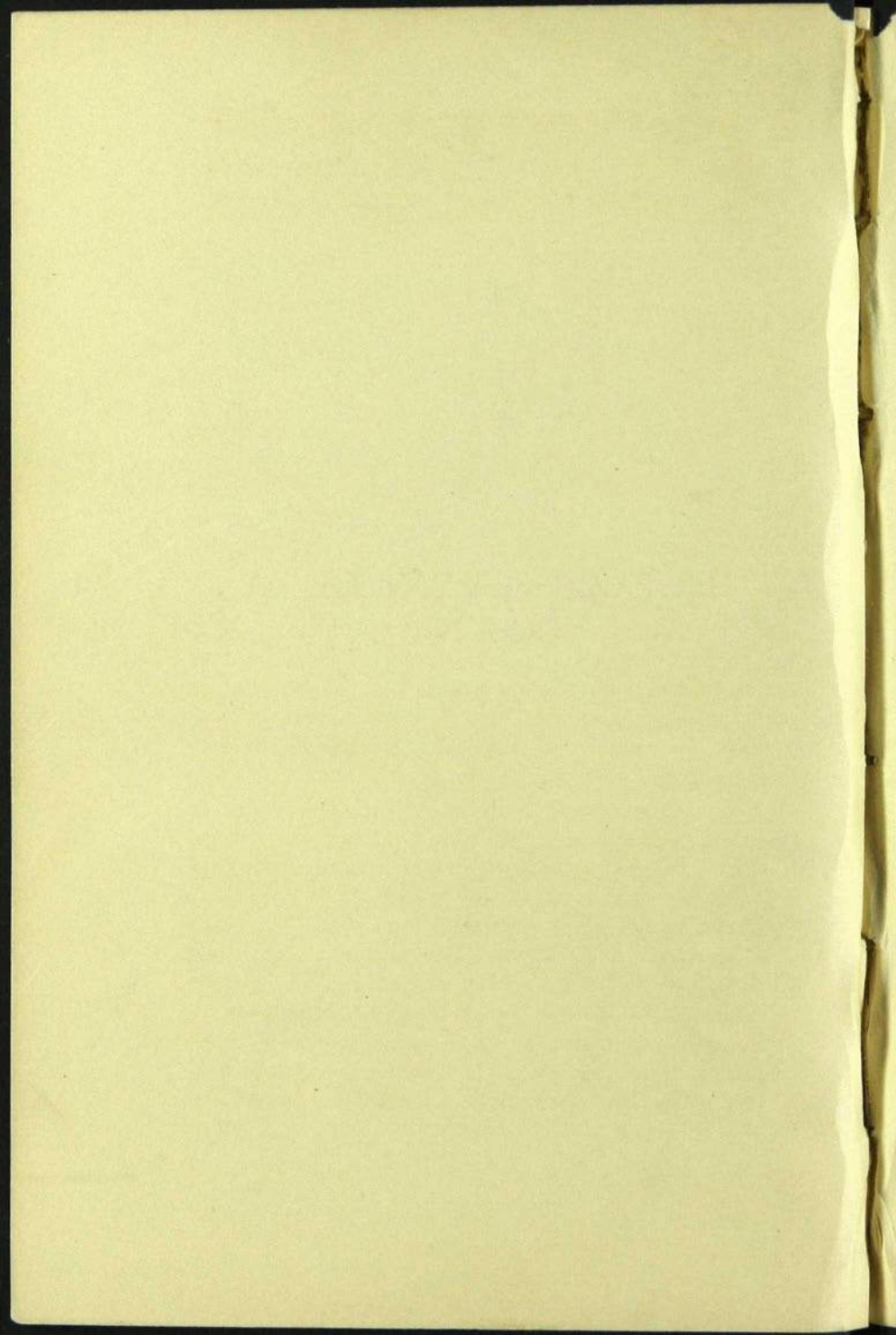
¹⁰⁷ Casgrain, *Une paroisse canadienne au XVII^e siècle*, pp. 1 à 14.

¹⁰⁸ Voir Table des matières de *Compléments des ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants, aux mots « Eglises » et « Presbytères »*.

Pour pacifier, discipliner ces énergies qui pourraient devenir débordantes, ils ont l'Eglise, la prédication des clochers et des petites chapelles qui vont apparaître au centre des clairières, au bord des rivières et du fleuve; ils ont la visite des missionnaires qui les reprennent à leurs labeurs trop harassants, leur montrent, dans la foi, les secrètes grandeurs des plus petites existences. En somme, les facteurs du milieu agissent dans le même sens et se complètent. Ils préparent une race où prévaudront les vertus de force, d'indépendance, de moralité disciplinée, les puissances qui font les peuples durables.



L'ÉTABLISSEMENT DE LA
COLONIE





L'ÉTABLISSEMENT DE LA COLONIE

(1^{re} PARTIE)

C E chapitre pourrait s'intituler: le triomphe de l'énergie paysanne. Ce sera l'histoire de la conquête du sol, conquête laborieuse, s'il en fut. L'établissement des Français en ce pays reste un étonnement de notre histoire. Seule, nous le verrons, la patiente et infatigable énergie du paysan, aidée de la Providence, a pu opérer ce prodige.

Quand commence en 1627 l'effort de Richelieu, la colonie porte le poids des lourdes erreurs qui se commettent depuis un siècle. La colonisation française en Amérique, de la découverte en 1534 jusqu'aux Cent-Associés, nous apparaît comme une longue suite d'avortements et d'échecs. Il semble qu'on ait voulu justifier à la lettre l'un des propos de Sully : « La création des colonies est chose disproportionnée au naturel et à la cervelle des Français ». François 1^{er} essaya, tout d'abord, de la colonisation administrative. Et l'histoire enregistre la faillite complète de

Jacques Cartier et de Roberval. La couronne de France n'est pas apte à de si graves entreprises. Mal constituée, encore en butte à la fronde des grands, elle verra les guerres de religion aggraver sa faiblesse et sa pauvreté. François 1^{er} est pauvre jusqu'à la gueuserie. Il s'ingénie chaque jour à remplir ses coffres toujours vides; et ses procédés sont moins dignes d'un roi de France que du Grand Turc. Lorsque Henri II mourut, le paiement des pensions et des gages des officiers de sa maison était depuis longtemps suspendu.¹ Cette pénurie de ressources dure encore à l'avènement de Richelieu. Aussi l'échec colonial de François 1^{er} sera-t-il suivi de deux autres, celui de Henri II (1556) et celui de Charles IX (1562), l'un au Brésil et l'autre en Floride.

Nous assistons alors à une tentative des gentilshommes français pour ressaisir l'héritage d'Amérique. Malheureusement les gentilshommes français sont aussi pauvres que leur roi. Le roi a d'ailleurs dépouillé la noblesse de ses droits féodaux. Une fois dissoute la petite communauté du Moyen-Age dont le seigneur était le chef, la noblesse y a perdu sa fonction sociale et les ressources indépendantes qu'elle en retirait. Ruinée par une mauvaise gestion de ses terres, arrachée à la province par le luxe et la vie de plaisir des derniers Valois, elle émigre à la Cour. Mais là, elle n'a guère de rôle, guère de fonctions dans l'Etat, ou elle n'en a que les plus coûteuses. Pendant qu'en Angleterre le noble s'enracine au sol, abandonne l'épée pour devenir un patron agriculteur, en France il

¹ Lucien Romier, *Le Royaume de Catherine de Médicis*, t. I, pp. 75, 191.

s'arrache à la province, à la vie rurale, il se met au service de la royauté besogneuse et guerrière. Henri IV essaie de réagir. Il fait savoir à ses gentilshommes « qu'il serait bien aise, puisqu'on jouissait de la paix, qu'ils allassent voir leurs maisons et donner ordre à faire valoir leurs terres ». ² C'est en vain. L'ancienne noblesse française, terrienne et agricole, devient bureaucratique et militaire. Elle ne saurait, non plus, comme en Angleterre, se livrer aux carrières lucratives. A partir du XVI^e siècle, le commerce est interdit, sous peine de dérogeance, aux gentilshommes français. Tout au plus le commerce maritime leur sera-t-il permis, mais plus tard, en 1626, par le code Michau et par un édit royal qui est de 1669. ³ Armateur et maître-verrier, voilà les seules professions auxquels les nobles peuvent s'adonner. Et l'on cite le cas de tel gentilhomme compagnard normand qui, pour avoir acheté et engraisé des boeufs en vue de les revendre, se vit solennellement déchu de sa noblesse. ⁴

Dans la Nouvelle-France désertée par Roberval, la concurrence est à son paroxysme autour des fourrures. Marchands bretons, normands et basques se querellent avec acharnement et vont jusqu'à se brûler leurs vaisseaux. Quelques-uns, plus avisés, trouvent tout à coup ce moyen ingénieux d'écarter leurs rivaux : coloniser le Nouveau-Monde à leurs frais et solliciter en retour le monopole du commerce. C'est alors qu'interviennent quelques petits nobles. Ils tentent

² Hardoin de Pérefixe, *Henry-le-Grand*, éd. 1749, pp. 271-272.

³ La Roncière, *Un grand ministre de la marine, Colbert*, p. 269.

⁴ Albert Petit, *Histoire de Normandie*, Paris, 1927, (12^e éd.), p. 222.

d'accaparer à leur bénéfice les profits du monopole. Avec le marquis de la Roche, avec Aymar de Chaste, gouverneur de Dieppe, avec Pierre de Monts et Jean de Poutrincourt, la noblesse française va prendre la direction des Compagnies de marchands.

Que valent ces organisations hybrides de marchands et de gentilshommes pour l'établissement d'une colonie? Il va de soi que le seul colonisateur tant soit peu sincère, c'est le gentilhomme. Pour lui seul l'objet premier et final de la Compagnie est « d'aider à former une habitation française ». Le marchand ne vient là qu'en qualité de bailleur de fonds, pour suppléer à la pauvreté du gentilhomme. Si le marchand fait des avances, il compte sur la traite pour se rembourser; quelquefois même il ne s'engage à faire de la colonisation, que par feinte, en vue d'obtenir le monopole, et tout se réduit pour lui à une opération commerciale. Malheureusement le monopole n'est qu'un leurre; c'est un privilège sur papier. Par la faiblesse des rois de France, il ne protège ni contre la concurrence, ni même contre la flibusterie. En 1611, 500 navires de traite et peut-être davantage affluent dans les ports de l'Acadie⁵. Cinq années auparavant, les Hollandais étaient venus, jusque dans le Saint-Laurent, râfler la meilleure partie des pelleteries. En outre le monopole n'est accordée que pour une durée fixe, souvent brève; et il n'est guère à l'abri d'une révocation pour peu qu'interviennent et que s'agitent les marchands rivaux. À ce régime, les marchands du monopole ont vite fait de lâcher les colonisateurs. La mise de fonds initiale, toujours médiocre, est vite

⁵ *Relation* de 1611, p. 67.

absorbée par le coût très élevé de l'équipement des navires, par les premiers frais d'installation. Et c'est bien là une autre faiblesse des Compagnies. Au lieu de risquer beaucoup pour obtenir beaucoup, on risque peu et l'on prend des actions sur l'avenir⁶.

Champlain essaya d'un autre système. Il imagina, pour supprimer la concurrence, de réunir en une vaste association tous les marchands rivaux, ceux de Normandie, ceux de Bretagne; il y invita même ceux de la Rochelle; et si les Rochellois se tiennent à l'écart, ce n'est pas sa faute. Pour faire respecter les conventions et désarmer l'intrigue des marchands dissidents, Champlain fit placer à la tête de l'entreprise un haut personnage de la Cour qu'on décora d'une vice-royauté⁷. Et voilà comment la Nouvelle-France eut pour vice-rois, Charles de Bourbon, Comte de Soissons, puis son neveu, le prince de Condé, et, après Condé, l'amiral de Montmorency et le duc de Ventadour. Grands noms et grands personnages qui, trop souvent, ne firent que de petites choses. Ces puissants seigneurs protégeaient efficacement le monopole, mais ne pouvaient supprimer la cupidité des marchands. Quelques vice-rois, du reste, ne protègent la Compagnie que pour empocher, le millier d'écus qu'elle leur paie. De colonisation peu ou point. Monsieur le prince de Condé spéculait volontiers sur ses honoraires, comme un bourgeois de la Rochelle ou de Dieppe, et revend sa charge et ses intérêts au duc de Montmorency pour la somme de dix

⁶ Vers 1630, les Anglais dépensaient vingt mille livres sterling, un demi-million au Massachusetts. Mais ils y transportaient un millier de colons. (Cartier, *Histoire du peuple américain*, t. I, p. 188).

⁷ Laverdière, *Oeuvres de Champlain*, IV, pp. 229-230.

mille écus. Cette absence de désintéressement et d'esprit national de la part des marchands et des vice-rois reste inqualifiable quand on se rappelle qu'à cette époque, vers 1626, la traite donne en moyenne, chaque année, de 15,000 à 20,000 peaux de castor de la valeur d'une pistole la pièce⁸. Mais que penser de la faiblesse du pouvoir royal qui assiste, sans intervenir, à ces violations d'engagements sacrés?

Le système de Champlain mettait encore à trop rude épreuve l'égoïsme humain. Il laissait l'intérêt national à la merci des intérêts privés. Une compagnie de commerce, a-t-on dit, n'a qu'un organe, « sa caisse ». Outre que la traite comporte de grands risques et que le commerce exige des remboursements rapides, le marchand devait être, de par son caractère et sa fonction, l'ennemi de la colonisation, et pour des raisons qui sont d'ordinaire d'assez petite envergure. Tout ce qui est déboisement et défrichement chasse le gibier et diminue d'autant les dividendes. Et le marchand qui sacrifierait ses dividendes, disait, même en ce temps-là, la morale des affaires, n'aurait pas seulement figure d'un héros, mais en plus, d'un imbécile. Le marchand deviendra, pour les mêmes causes, l'ennemi de l'évangélisation. Les premiers missionnaires se laissèrent prendre à cette illusion que le moyen efficace de christianiser le sauvage c'était de le tirer de la forêt et de l'installer dans la vie sédentaire. Or, cette manœuvre des missionnaires, qu'était-ce autre chose que la suppression du chasseur nomade, du pourvoyeur de pelletteries?

Il reste donc que, dès le début de la fondation, un

⁸ *Relation*, 1626, p. 5.

antagonisme puissant, irréductible, s'est jeté entre le commerce et la culture, entre les intérêts d'un groupe d'étrangers et d'exploiteurs et l'existence même de la colonie. Cet antagonisme malfaisant va dominer une partie de notre histoire; il est au commencement et à la fin de presque toutes nos misères.

La Nouvelle-France se débat dans ce conflit d'intérêts, lorsqu'en 1627 Richelieu fonde les Cent-Associés, ainsi appelés, sans doute, parce qu'ils sont au nombre de cent sept. Après la Compagnie coiffé d'un vice-roi, voici donc la Compagnie coiffé du ministre même de Louis XIII. Le grand ministre prétend faire vite et grand et racheter le passé. Mais Richelieu, malgré tout son génie, reste prisonnier, plus qu'il ne pense, des vieilles théories et des vieilles routines. La nouvelle Compagnie assume tout d'abord de trop lourds engagements pour la modicité de ses ressources. Elle doit transporter au Canada 4,000 colons en l'espace de quinze ans; ces colons, elle s'engage à les loger, à les nourrir, à les entretenir pendant trois ans; elle les pourvoira de grains de semence, leur cédera, au bout de trois années, une quantité de terres suffisantes à leur subsistance. Voilà les charges. Quels sont les privilèges? Le cardinal octroie aux Associés quelques lettres d'anoblissement, quelques coulevrines, deux vaisseaux armés et équipés, « sans victuailles toutefois », et naturellement le monopole commercial⁹. En ces conditions, il n'est pas étonnant que le recrutement des Cent-Associés se doive faire par pression administrative. Il y faudra la conscription officielle. Disons-le: il manqua toujours à ces Compagnies d'Etat le

⁹ *Edits et ordonnances. . .*, pp. 5 à 20.

support de la nation. Pour fonder la Compagnie du Levant, Louis XI n'avait pu obtenir de ses bonnes villes la modique somme de 100,000 livres. Henri IV s'était heurté aux mêmes méfiances. Louis XIV ne devait pas être plus heureux à la fondation des Compagnies des Indes. Il aura beau ne pas épargner la mise en scène, faire porter, en grande pompe, au son du tambour et de la trompette, les trois millions de sa souscription; son exemple n'ébranlera que les courtisans et les fonctionnaires.

Le malheur veut en outre que les colonisateurs assez mal pourvus et assez contraints des Cent-Associés soient encore dirigés par des marchands. Sur les douze directeurs, six seront marchands, cinq autres, fonctionnaires, un seul gentilhomme¹⁰. Sans doute, le nouveau monopole devra compter cette fois avec la forte autorité de Richelieu qui tiendra la main à l'exécution des engagements. Mais, hélas! les Cent-Associés, qui ne furent jamais heureux, débutent le plus mal possible. Leur première flotte est saisie par les Kirke en 1628, avec les 200 colons qu'elle transporte. Le même malheur se répète en 1629. Puis, coup sur coup, ils perdent des procès ruineux avec Marie et Salomon Langlois, avec Guillaume de Caen et la Compagnie de Montmorency. De sorte qu'en 1634 les Cent-Associés se cherchent des substituts qui veuillent, en leur lieu et place, se charger du peuplement de la colonie.

Cette faillite éclatante devrait marquer la chute définitive du règne des Compagnies. Non pas. Bien peu, à cette époque, conçoivent la grande entreprise coloniale ou commerciale autrement que sous cette

¹⁰ *Edits et ordonnances*. . . , art. XXVII, p. 16.

forme. Pour de si vastes projets, les Etats ne disposent point de capitaux suffisants; les particuliers non plus. Il y faut donc l'association. Colbert, Louis XIV y auront recours. Colbert ne pourra croire impossible aux Français ce qui réussit si bien aux Anglais et aux Hollandais. Pour tout le commerce extérieur de la France, il s'en remettra aux Compagnies. La Compagnie dite des « Habitants » se substitue donc en 1644, au syndicat des marchands des Cent-Associés. Cette nouvelle combinaison ne change rien à l'état de choses. Il n'y a que la traite qui change de mains. Un pacte de famille où l'on aperçoit les Le Gardeur, les Leneuf du Hérisson et de la Poterie, Jean-Paul Godefroy et René Robineau de Bécancour, continue le commerce à son profit en songeant le moins possible à la colonisation. D'ailleurs, les « Habitants » ont assumé tous les fardeaux de leurs prédécesseurs, et cela, au moment le plus hasardeux. La Compagnie des « Habitants » succombe sans bruit après les incursions iroquoises de 1652 et de 1653. Et les mêmes errements vont se continuer jusqu'à l'intervention personnelle de Louis XIV.

Quel spectacle pénible que celui de la Nouvelle-France pendant toute cette époque. En 1628, après vingt ans de ce régime d'échecs et d'odieuse exploitation, six familles françaises sont à peine installées sur l'emplacement de Québec¹¹. Québec n'avait été longtemps qu'un magasin au bord de l'eau, trois corps de

¹¹ Sulte, *Mélanges historiques*, t. I, pp. 28-29. Sulte dit ailleurs (*Bulletin des recherches historiques*, V, p. 242), qu'à la prise de Québec par les Kirke, le pays ne renfermait que trois familles (Hébert, Martin, Couillard), et un petit nombre d'individus employés au commerce des fourrures.

logis bordés d'un promenoir, un fortin entouré de douves. « Entrant dans le Païs, écrivait en 1636, le Père Le Jeune, nous y trouvâmes une seule famille qui cherchait passage en France. . . » Et chaque printemps, après les horreurs de l'hiver, ce petit nombre tend vers les vaisseaux de France des mains de faméliques. On n'y fait guère que de la petite culture, à la bêche; point de trace de labour à la charrue avant le 27 avril 1628. Pour vivre il faut attendre les cargaisons d'Europe, avoir recours à la chasse ou à la pêche, gueuser des provisions auprès des sauvages, ou se nourrir de racines comme les peuplades les plus arriérées. N'y eut-il pas même un hiver, celui de 1628-29, où le fondateur de la Nouvelle-France dut se contenter, pour toute pitance, d'une écuellée de farine, alors que le canon des Kirke restait braqué sur Québec? Pendant ce temps-là, que ne font pas les agents des Compagnies? Ils trouvent à redire à M. de Champlain qui plante quelques légumes et quelques pommiers; ils tracassent généreusement Hébert et Couillard qui essaient de se faire un champ¹²; et, dans leur trafic avec les habitants, les exploitent avec une rapacité révoltante. Ces hommes, qui « arrivaient la plupart de France, comme des Simonides, c'est-à-dire ne possédant que ce qu'ils avaient sur leur corps », au dire de Charlevoix¹³, montrent l'avidité impatiente des ambitieux pauvres. Ils ne transportent au Canada que

¹² Lescarbot a dit de Louis Hébert, apothicaire, ce beau mot que l'histoire doit recueillir: « Louis Hébert, homme qui, outre l'expérience qu'il a en son art, prend grand plaisir au labourage de la terre », *Histoire de la Nouvelle-France*, II, pp. 538-39, (éd. Tross).

¹³ *Journal historique*, t. V, p. 129.

de la marchandise médiocre qu'ils revendent à des prix exorbitants et n'acceptent la marchandise des colons qu'à des prix dérisoires. Talon entreprendra un jour de les mettre à la raison; il ne leur interdira tout au plus que les bénéfices au-dessus de cinquante-cinq pour cent sur les marchandises sèches et ceux de cent et de cent vingt pour cent sur les liquides¹⁴. Ce système d'exploitation par les marchands restera malheureusement une des pratiques de tout le régime français et fera le mal que l'on devine. « De tous les expédients dont on puisse s'aviser pour comprimer les progrès d'une colonie, a dit Adam Smith, c'est sans doute là, le plus efficace »¹⁵. « Il en résulta pour les colons », dit de son côté M. Paul Leroy-Beaulieu, « que leur production était coûteuse et leurs produits à vil prix, ce qui tendait à décourager toute espèce d'industrie et tout esprit de travail. Il en résulta pour les Indiens qu'ils préféraient trafiquer par contrebande avec les Anglais et les Hollandais qui leur faisaient des conditions meilleures ». A la vérité, il faut bien le dire, c'est par en haut, très en haut, que tout ce système péchait. Les principes qui s'appliquaient si désastreusement dans la colonie, c'étaient les faux principes de la politique économique de Richelieu. Ambitieux du développement commercial, le ministre s'était trop peu occupé des facteurs de production: l'agriculture et l'industrie. Le déséquilibre qui s'en suivit, déjà désastreux dans la métropole, le devenait bien davantage en Nouvelle-France, au milieu de populations qui, produisant peu,

¹⁴ Salone, *op. cit.*, p. 213.

¹⁵ Cité par Leroy-Beaulieu, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, t. I, p. 145.

ayant besoin de tout, et n'ayant rien ou presque rien à offrir aux marchands, se trouvaient à la merci de leur cupidité. En résumé, la population, la culture, la richesse, ces trois éléments de succès d'une colonie, manquaient totalement à la Nouvelle-France¹⁶. A la mort de Champlain, en 1635, le Canada, selon la description de Charlevoix, consistait dans le fort de Québec, environné de quelques méchantes maisons et de quelques baraques, deux ou trois cabanes en quelques autres endroits sur le Saint-Laurent, pour le commerce des pelleteries et la pêche; enfin un commencement d'habitation à Trois-Rivières¹⁷. D'après Tanguay, il y aurait eu, pour toute la colonie, de 1608 à 1627, 215 arrivées, 101 départs, 2 mariages, 6 naissances, 40 décès¹⁸.

Cependant, à l'heure où disparaît Champlain, une lueur d'avenir a commencé de briller. Après le traité de Saint-Germain-en-Laye, la Nouvelle-France est revenue aux Cent-Associés. Incapables de remplir leurs engagements, les directeurs de la Compagnie décident de s'adresser à l'initiative privée. Ce très simple événement va presque déterminer la naissance de la colonie. Le 15 janvier 1634, Robert Giffard reçoit sa seigneurie de Notre-Dame-de-Beauport. Il entreprend d'accomplir ce que n'ont pu faire les Compagnies. Le domaine qu'il a acquis, il entend le mettre en valeur par une exploitation agricole. Il est stipulé, entre lui et les Associés, qu'il ne leur paiera de rentes que pour les parties non concédées de son fief et que tous les

¹⁶ Paul Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, I, p. 148.

¹⁷ Cité par Rameau, *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 13.

¹⁸ Tanguay, *A travers les registres*, p. 19.

hommes qu'il fera passer en Amérique, seront à la décharge des Associés¹⁹. Giffard est presque un « habitué ». On le trouve en Nouvelle-France, dès 1627, comme médecin de la traite. Il s'était même construit un cabanage à la Canardière²⁰. Sa profession lui donne du crédit auprès des paysans de sa région, le Perche. Et il se trouve que les Percherons sont tout juste les colons qu'il faut à la Nouvelle-France. Ils sont d'un pays accidenté, vallonneux et mamelonné, avec des coteaux couronnés de futaies²¹. Leur sol, plutôt pauvre et de culture difficile, a fait d'eux des paysans laborieux et tenaces. Ils ont le culte jaloux de la propriété terrienne, de leurs petits domaines « clos comme une boîte » par des haies vives de ronces et d'arbres²². Pour suppléer à la culture ils savent exercer tous les métiers, la charpenterie, la menuiserie. . . , etc.; ils ont l'habitude du défrichement en terres boisées. On sait que le nom de *Perche* a d'abord été un nom de forêt ou de pays forestier²³. Bien plus, les petits propriétaires, les journaliers et même les ouvriers percherons sont déjà faits à l'émigration. Par bandes entières, à l'époque de la moisson, pour la coupe des foins, des seigles et du blé, presque tout le Perche émigre vers la Beauce plantureuse²⁴.

A l'appel de Giffard, et sur la seule promesse d'une

¹⁹ *Titres seigneuriaux*, t. I, p. 386.

²⁰ Sulte, *Mélanges historiques*, t. I, p. 41.

²¹ De Riviers, *Monographie du Perche*, Gouët, p. 1.

²² De Riviers, *op. cit.*, p. 5.

²³ Jean Brunhes, *Géographie humaine de la France*, I, p. 339.

²⁴ De Riviers, *op. cit.*, pp. 18-19. A lire la magnifique étude de M. Léon Gérin dans *La Science sociale*, t. XV.

concession de terre, quelques-uns du pays de Mortagne et des environs s'embarquent pour la Nouvelle-France. D'autres les suivent et nous savons en quel nombre. Ils arrivent, emportant une partie de leur mobilier, s'associant pour le voyage et le transport. A peine arrivés, ils se mettent à l'œuvre. Ils prennent des terres sur cette partie de la rive nord qui s'appellera bientôt Beauport, la côte de Beaupré; et plus tard ils s'en vont à l'Île d'Orléans et sur la rive sud, à la côte de Lauzon. Les résultats ne se font pas attendre. En 1636, le sieur Giffard qui a sept de ces hommes à son service, voit déjà s'élever, dans l'échancrure de la forêt de Beauport, ses « bâtiments ». Giffard récolte du foin et même assez de blé pour nourrir déjà vingt personnes²⁵. Le Père Le Jeune est si enthousiasmé de la transformation de ce coin de terre qu'il laisse aller sa plume aux métaphores les plus exubérantes: « Il me semble, écrit-il, qu'en contemplant le progrès des affaires de la Nouvelle-France, je voy sortir une Aurore des profondes ténèbres de la nuit, laquelle embellissant de ses rayons dorez la surface de la terre, se change à la parfin en ce grand Océan de lumière que le soleil apporte ». . . « Ceux qui n'ont point vu le Païs dans sa pauvreté, n'admirent pas peut-estre ces commencements encore assez petits; pour moy je confesse ingénument que Kébec me semble un autre Païs et qu'il n'est plus ce petit coin caché au bout du monde, où on ne voyait que quelques mazures et quelque petit nombre d'Européens »²⁶.

Il importe de faire bien attention à ce qui vient de

²⁵ *Relation* de 1636, p. 45.

²⁶ *Relation* de 1636, pp. 40-42.

s'accomplir dans les côtes de Beauport et de Beaupré. C'est un raccourci de l'histoire canadienne, une première page que les autres vont reproduire. Rien de rapide ni d'artificiel en ces agrandissements. Ce sont les petits labeurs des petits paysans qui ont conquis le sol pied à pied, qui ont bâti la Nouvelle-France, pièce par pièce. Une croissance d'une progression lente, mais autonome, sans forte poussée de l'extérieur; une croissance qui est le résultat de petits efforts accumulés, souvent traversés d'obstacles; telles sont les lois de ce développement. Le premier succès des ancêtres percherons a été décisif. Avec eux la Nouvelle-France a cessé de n'être qu'une terre de traite, un « magasin de peaux de bestes mortes »²⁷, comme disent les *Relations* de ce temps-là. La longue hésitation entre le commerce et la culture est enfin partiellement résolue. On ne renonce pas totalement aux pelleteries; mais le commerce, pour quelques-uns, du moins, n'est plus l'unique ni même le principal fondement de l'avenir. Les défricheurs de la côte de Beauport vont faire de la culture du sol la première industrie du pays. Et cette simple vue des humbles immigrants du Perche les élève dans l'histoire de la colonie jusqu'au rang de fondateurs.

Que tous les habitants qui vont suivre, ne possèdent-ils les admirables ressources des Percherons? Le colon de la Nouvelle-France a besoin de vaincre tant d'obstacles de toutes sortes. Dérivé des formations géologiques les plus diverses, le sol du bassin laurentien offre d'assez belles promesses de fertilité. Mais il faut lui enlever d'abord son énorme revêtement fores-

²⁷ *Relation* de 1636, p. 40.

tier. Il ne sait rendre qu'au travail long, opiniâtre. Les pires ennuis des nouveaux arrivés ne leur viennent pas d'ailleurs des âpres labeurs du défrichement. Il y aura des années où, par une incroyable incurie, les vaisseaux n'amèneront les immigrants que tard dans l'automne²⁸, juste à temps pour que ces malheureux soient à la charge à la colonie pendant tout l'hiver. Se mettent-ils au défrichement que, tout de suite, le dur et urgent problème de la vie, du pain du lendemain, se pose pour eux. Sans doute, la culture du sol est toujours un placement à longue échéance. Mais combien l'attente devient anxieuse quand il faut que le colon, avant de manger, se fasse sa terre, qu'il la conquière pouce par pouce sur la forêt, qu'il compte avec l'inconnu du climat, des cultures nouvelles, et risque souvent, avant de réussir, des expériences coûteuses. Pendant ce temps-là, le marchand vendra ses hardes au pauvre défricheur « le double qu'en France », nous dit Pierre Boucher; et si le malheureux n'a pas de vivres, pour au moins un an ou deux, il n'est pas assuré, même à prix d'argent, d'obtenir de la farine²⁹.

En outre, nous en dirons un mot tout-à-l'heure, le censitaire qui reçoit une terre en bois debout, ne peut guère compter sur son seigneur. Rien à attendre que de lui-même, que de son travail, pour tirer du sol sa vie et celle de sa famille. Veut-il tenter une vaste et rapide exploitation? Il se heurte à la rareté de la main-d'œuvre. Le manque, la pénurie d'ouvriers, c'est là une plainte perpétuelle tout le long du régime fran-

²⁸ Salone, *op. cit.*, p. 144.

²⁹ Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle...* (Album du Canadien), p. 70.

çais. Sous Talon, l'on se dispute les engagés « dès le pont du navire et jusque devant les tribunaux »³⁰. Comment faire, en effet, de la culture expansive et surtout le défrichement en terre forestière, sans le secours de plusieurs bras? Pour abattre les arbres, les entasser, les brûler, pour « essoucher », pour « érocher », il faut « être du monde », comme disent encore nos gens. Le Père Le Jeune eût voulu que les immigrants pauvres « se joignissent quatre ou cinq ensemble », mais sans emmener pour commencer ni femmes ni enfants³¹. À défaut de main-d'œuvre, les premiers pionniers s'organisent parfois en associations fraternelles. Ils inaugurent le « coup de main » que la serviabilité chrétienne va généraliser. Guyon et Cloutier, deux colons de Giffard, se promettent de bâtir une seule maison pour leurs deux familles³². D'autres s'engagent à bâtir, à frais communs, d'abord une maison sur la concession de l'un d'eux, à y défricher dix arpents de terre, puis à faire la même chose sur la concession d'un autre associé³³.

Les résultats viennent-ils au moins récompenser ces ferventes initiatives? Oui, pourvu que l'on ne boude point le travail et qu'il y ait du savoir-faire. « Les personnes qui sont bonnes en ce pays-ci », affirme nettement Pierre Boucher, « sont des gens qui mettent la main à l'œuvre, soit pour faire ou pour faire faire leurs habitations, bastiments et autre chose. . . »³⁴.

³⁰ Salone, *op. cit.*, p. 159.

³¹ *Relation de 1636*, p. 49.

³² Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame. . .*, p. 48.

³³ Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. II, pp. 105-106.

³⁴ Pierre Boucher, *Histoire véritable...* (Album du Canadien), p. 69.

Il importe aussi de procéder avec sagesse. « Pour bien faire », continue encore Pierre Boucher, « il faut toujours commencer par le défrichement des terres et faire une bonne métairie et, par après on songe à autres choses; et ne pas faire comme quelques-uns que j'ai vu, qui ont dépensé tous leurs biens à faire faire de beaux bastiments qu'ils ont été contraints de vendre après, à beaucoup moins qu'ils ne leur avaient coûté »³⁵. Le colon qui veut être sage, se donne donc pour programme de faire tout de suite de la terre, beaucoup de terre. « La tasche ordinaire de chaque homme par an », selon le Père Le Jeune, « est un arpent et demy, n'estant point diverty en d'autres choses »³⁶. Le défricheur emploie l'hiver aux grands abatis. Le printemps et l'été, avec ses bœufs que n'ont pas encore remplacés les chevaux, il travaille le sol. Puis aussitôt que recule la forêt, il sème au milieu des souches, comme il apparaît en 1636 dans les champs de Giffard³⁷. Les colons qui vont ainsi, ont bientôt fait de réussir malgré les contrariétés. Pierre Boucher, qu'il faut toujours citer, nous assure que les engagés eux-mêmes, après leur stage de trois ans chez un maître, n'ont pas travaillé pour eux plus d'une année, que déjà « ils ont défriché des terres et qu'ils recueillent du grain plus qu'il n'en faut pour se nourrir ». « Quand ils se mettent à eux d'ordinaire, dit-il, ils ont peu de chose, ils se marient ensuite à une femme qui n'en a pas davantage; cependant, en moins de quatre à cinq ans, vous les voyez à leur aise, s'ils sont un peu

³⁵ Pierre Boucher, *id.*, p. 69.

³⁶ *Relation* de 1632, p. 45.

³⁷ *Relation* de 1636, p. 45.

gens de travail, et bien ajustez pour des gens de leur condition »³⁸.

Boucher dit vrai. Dès 1643, les petites fermes canadiennes se détachent déjà sur le fond vert ou sombre de la forêt. Les défricheurs ont vaillamment joué de la hache et, deci delà, de proche en proche, leur travail fait sa trouée. Dans les pièces mal essouchées se dressent quelquefois de simples « loges », quelque fois des maisons. Ces premières maisons ont bonne mine. La maison commune de Guyon et Cloutier, devait avoir « trente-cinq pieds de longueur sur seize de large, dont la hauteur *serait* de six pieds souz poultre, à un étage seulement »³⁹. Pierre Boucher nous décrit celles de son temps, « les unes. . . basties toutes de pierres, et couvertes de planches ou aix de pain; les autres. . . basties de collombages ou charpente, et massonnées entre les deux: d'autres. . . basties tout à fait de bois; et toutes les dites maisons *couvertes* comme dit est, de planches »⁴⁰. Les fermes possèdent déjà leur provision de blé, de seigle, d'orge, de blé-d'inde, de pois de France, de « faizoles ou arricots » et sans doute aussi quelques-uns des légumes dont il faut lire la longue énumération dans l'*Histoire* de Boucher⁴¹. Le même auteur nous apprendra qu'on fait au Canada « du pain aussi beau et aussi blanc qu'en France » et que « le chanvre et le lin y viennent plus beaux et plus

³⁸ Pierre Boucher, *id.*, p. 70.

³⁹ Ferland, *Notes sur les registres*. . . , p. 48.

⁴⁰ Boucher, *op. cit.*, p. 62. Voir aussi, au sujet des premières habitations construites par les colons, Désiré Girouard, *Les Anciens forts de Lachine et Cavalier de la Salle*, pp. 16-18. (Montréal, 1891).

⁴¹ Pierre Boucher, *id.*, p. 40.

hauts »⁴². En 1667, la Nouvelle-France possède tout bonnement 11,448 arpents de terre en culture; et l'année d'après la récolte s'élèvera jusqu'à 130,978 minots de grain⁴³. C'est peu, en réalité, mais c'est beaucoup si l'on place ce travail et ce succès en son cadre historique.

Les habitants font en même temps de l'élevage et avec succès. Le troupeau des Cent-Associés au cap Tourmente a grossi rapidement⁴⁴. Après 1636 il n'est plus nécessaire de faire venir de France ni taureaux, ni vaches. Le recensement de 1667 nous donne la quantité assez considérable de 3,107 bêtes à cornes⁴⁵.

La population n'est pourtant à cette époque que de 3,918 habitants. Elle se distribue comme suit: 625 pour Montréal, 455 pour Trois-Rivières, le reste pour Québec et ses environs.

Un voyageur qui, en 1663, remontait le fleuve, depuis le Cap Tourmente jusqu'à Québec, pouvait saluer avec enthousiasme, sur les deux rives et sur un espace de huit lieues, le progrès des établissements agricoles: « à droite les seigneuries de Beaupré, de Beauport, de Notre-Dame-des-Anges; et à la gauche, cette belle Isle d'Orléans, qui continue à se peupler heureusement d'un bout à l'autre »⁴⁶. En remontant encore le Saint-Laurent, le même voyageur eût pu saluer un groupe de 400 âmes aux Trois-Rivières et au Cap de

⁴² Pierre Boucher, *id.*, p. 40.

⁴³ *Recensement du Canada*, 1870, t. V, pp. 7-8.

⁴⁴ *Relation* de 1636, p. 52.

⁴⁵ *Recensement du Canada*, 1870, t. V, pp. 6-7

⁴⁶ *Relation* de 1663, pp. 25-26.

la Madeleine, et près de 600 peut-être, quelque peu plus loin, à Ville-Marie. Trois-Rivières augmente lentement parce qu'il reste, à l'embouchure du Saint-Maurice, un poste de traite, que son sol est plus pauvre et qu'il est loin de tout arrivage de colons. Ville-Marie est une colonie militaire; mais, depuis quelques années, les colons quittent peu à peu leurs retranchements. En 1659, le gouverneur d'Argenson y comptait, échelonnées vers le coteau Saint-Louis, quarante maisons fortifiées comme de petites citadelles ⁴⁷. C'était la marche en avant de la colonisation par la charrue et par les armes.

Retenons et admirons une fois de plus dans ce premier développement de la Nouvelle-France, la part de l'initiative individuelle, la part du travail, de l'énergie des défricheurs. Jusqu'à 1660 pas un pouvoir qui leur vienne en aide. Ni les seigneurs, ni les Compagnies, ni le roi ne leur fournissent d'argent, de main-d'œuvre, de conseils. Ils ont tout à faire et par eux-mêmes; d'eux-mêmes et de la terre, de leur courage et de leurs mains ils doivent tout tirer. Cette tâche immense n'a pas effrayé les humbles paysans de France. Ils se sont mis à l'œuvre par amour du sol, pour le pain de leur famille, pour se créer une existence libre. Presque toujours ils y ont mêlé une pensée religieuse. Les missionnaires ne négligent point de leur montrer dans le défrichement l'avenir de l'évangélisation ⁴⁸. A Ville-Marie particulièrement, rien d'autre que ce

⁴⁷ Faillon, *Histoire de la colonie française*. . . , t. II, pp. 187-198, 460.

⁴⁸ Ceux qui sont brûlés dans la guerre iroquoise sont représentés à la colonie comme des martyrs. (*Relations* de 1660, p. 26).

noble motif ne détermine les compagnons de Maisonneuve à prendre des terres. « Nous étant unis avec MM. de la Compagnie de Montréal, afin de contribuer, autant que nous le pourrions à la conversion des sauvages », pouvons-nous lire dans une déclaration conjointe de Jean de Saint-Père, de Gilbert Barbier et de Lambert Closse, « nous avons cru qu'il était nécessaire, pour cela, que chacun de nous fit en particulier quelque établissement »⁴⁹. Et voilà le type assez fréquent du premier habitant canadien. Rien en lui du demi-sauvage ou du demi-barbare, caricaturé par Parkman; un héros fait de simplicité, mais aussi d'idéal, de courage; un fondateur de pays et de race, un pionnier de la civilisation et de la foi et qui en a la dignité. Dans l'histoire de ces premiers temps qui sont les temps héroïques, son attitude est un peu celle qu'on lui a faite dans le bronze. Il faut le voir dans une attitude de foi et de labeur, tête nue sous le grand ciel, la faucille d'une main et, de l'autre, élevant vers le Créateur sa première gerbe de blé.

L'héroïsme du défricheur n'apparaît pourtant en tout son relief, que dans les péripéties de la guerre affreuse où il s'est déployé. Quelle page d'épopée, mais aussi quelle page funèbre, que l'histoire de la guerre iroquoise. Ce fut, pour la Nouvelle-France, à peu de chose près, sa guerre de Cent-Ans. Elle commence presque au lendemain de la fondation; elle se termine au dix-huitième siècle. Les Algonquins et les Hurons sollicitent en 1609 l'appui de Champlain, et Champlain doit agir pour rendre libres les routes de la traite

⁴⁹ Faillon, *Histoire de la colonie française. . .*, t. II, p. 105.

bloquées au Richelieu par les Iroquois ⁵⁰. La guerre va reprendre presque tout de suite après l'intérim des Kirke, mais surtout en 1641. C'est alors que les Hollandais vendent aux barbares des armes à feu. C'est aussi l'époque, hélas! où commencent à réussir les premiers défrichements. Après une courte paix de deux ans, la guerre sévit encore en 1647, pour durer, dans cette première période, jusqu'à la victoire de M. de Tracy qui est de 1667.

Les colons doivent se défendre dans les conditions les plus désavantageuses. Ils ne luttent pas à forces égales. Les cantons iroquois n'ont jamais nourri plus de 10,000 âmes. Et cette population doit donner tout au plus 3,000 hommes de guerre. Mais ces minimes forces ne laissent pas de l'emporter de beaucoup sur celles des Français. Au début de la lutte la colonie ne contient pas 400 habitants ⁵¹. Elle n'en compte encore que 2,500 en 1663. Et les colons ne possèdent de protection d'aucune sorte contre la stratégie ennemie, faite de ruses, de surprises, d'embuscades sournoises. Les Iroquois viennent en renards, attaquent en lions, fuient en oiseaux, selon les figures très justes de la *Relation* de 1660 ⁵². Puis, quel nid à pièges que cette forêt vierge encore à quelque cent pas des habitations, et où le patient ennemi caché derrière un tronc d'arbre peut attendre trois et quatre jours l'occasion de surprendre un Blanc. Les petites habitations

⁵⁰ Laverdière, *Oeuvres de Champlain*, t. IV, pp. 14-15, 104-105, t. V, p. 242.

⁵¹ Sulte, *Origin of the French Canadians*, M. S. R. C., 1905. Rameau, *op. cit.*, p. 281, note, p. 111.

⁵² *Relation* de 1660, p. 4.

s'éparpillent dans un isolement presque absolu, surtout en la région de Québec. La *Relation* de ce temps-là nous décrit les maisons des colons s'échelonnant « dans l'espace de huit ou dix lieues sur les rives de la grande rivière », « n'y ayant en chaque maison que deux, trois ou quatre hommes et souvent même qu'un seul avec sa femme et quantité d'enfants qui peuvent estre tous tués ou enlevés, sans qu'on en puisse savoir rien dans la maison la plus voisine ». « Or qu'y a-t-il de plus aisé, à une troupe de huit cents ou de mille Iroquois, ajoute le chroniqueur, que de se respandre par dedans les bois, tout le long de nos habitations françoises, faire un massacre général en un même jour? »⁵³

Quelles années d'indicible terreur va vivre la Nouvelle-France, sous cette menace constante de la hache des barbares. Pendant un temps, vers 1645, les Français ne vivent plus qu'enfermés étroitement dans les trois forts de Québec, des Trois-Rivières et de Ville-Marie. En dehors de ces enceintes, la sécurité n'existe plus à une portée de mousquet. A Ville-Marie les hommes vont au travail et en reviennent ensemble, au son de la cloche et toujours armés. Chaque matin, à son tour, il faut qu'un soldat de la sainte Vierge se dévoue pour protéger les travailleurs. Pendant quatre ans et demi les « Montréalistes » vivent ainsi, retirés dans le fort, et les soldats restent en garnison dans l'Hôpital⁵⁴. Pierre Boucher qui est aux Trois-Rivières, écrit: « Une femme est toujours dans l'inquiétude

⁵³ *Relation* de 1660, p. 4.

⁵⁴ Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. II, p. 133.

que son mari qui est parti le matin pour son travail, ne soit tué ou pris et que jamais elle ne le revoie »⁵⁵.

Les bandes iroquoises ne comptent plus leurs barbares triomphes. Quelques mois leur suffisent en 1648 et en 1649 pour mettre à feu et à sang les bourgades huronnes et disperser les restes de la malheureuse nation. Ces alliés des Français sont anéantis et les missionnaires martyrisés sans que les barbares soient inquiétés. En 1652, les Iroquois font tomber dans une embuscade toute la garnison des Trois-Rivières et enveloppent dans le massacre qu'ils font sur place, le gouverneur, M. Duplessis-Kerbodot⁵⁶. A Québec, ils viennent en 1657, jusque sous le canon du fort, capturer, dans l'Île d'Orléans, quatre-vingt-cinq Hurons fugitifs et ils défilent, avec leurs trophées, devant le cap Diamant. Enfin, en 1660, ils forment l'audacieuse détermination d'en finir. Ils décident de concentrer sur les rives du Richelieu une puissante phalange de 1,200 guerriers qui emportera les trois places de la colonie. Dollard et ses compagnons feront de leur poitrines héroïques un rempart contre l'invasion, et la Nouvelle-France, à la nouvelle de l'affaire du Long-Sault, vivra un jour de calme et d'enivrant orgueil. Mais l'année suivante, entre autres exploits, une bande iroquoise s'en va tuer dans l'Île d'Orléans, le sénéchal, M. de Lauzon⁵⁷. En 1662, le major Closse, après bien d'autres, succombe à Ville-Marie.

⁵⁵ Pierre Boucher, *op. cit.*, p. 151.

⁵⁶ *Journal des Jésuites*, pp. 173-175.

⁵⁷ *Relation de 1661*, pp. 4-5.

Quoi de plus fantastique, en vérité, que le spectacle de cette poignée de sauvages défiant et insultant, pendant plus de vingt ans, le drapeau de la première puissance de l'Europe! Ces Français du Saint-Laurent sont-ils donc des fils reniés, des proscrits de rebut, en rupture de ban avec la mère-patrie, pour qu'elle les abandonne ainsi à leur sort misérable? Les appels ni les ambassades vers la France n'ont pourtant manqué! On ne cesse de crier vers la métropole la trahison des Compagnies. Lors de l'assemblée générale des Habitants en 1621, Champlain expose l'urgence de fortifier le pays⁵⁸. Dans une lettre à Richelieu du 15 août 1633, il supplie le Cardinal d'intervenir et d'envoyer une troupe de cent vingt hommes. Il revient à la charge l'année suivante⁵⁹. De leur côté les *Relations* des Jésuites ne se lassent point d'exposer les malheurs du pays. En l'année 1642 le Père Le Jeune s'en va en France représenter « l'estat auquel les courses des Iroquois réduisent cette église naissante »⁶⁰. Plus de dix ambassadeurs suivent, parmi lesquels Pierre Boucher. Le Père Le Jeune fait une nouvelle instance en 1661. Il adresse alors à Louis XIV une supplique émouvante: « Sire, voicy vostre Nouvelle-France aux pieds de V. M. Une troupe de Barbares. . . l'a réduite aux abois. Escoutez, Sire, . . sa voix languissante et ses dernières paroles: sauvez-moy, s'écrie-t-elle, je vay perdre la Religion catholique; on me va ravir les Fleurs de Lys; je ne serai plus Françoisise, on me dérobe ce beau nom dont j'ay été honorée depuis longtemps...

⁵⁸ Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 98.

⁵⁹ Faillon, *id.*, pp. 358-359.

⁶⁰ *Relation* de 1642, p. 1.

Sire, voilà les soupirs et les sanglots de cette pauvre affligée. » Après cette supplication, le Père Le Jeune ne craignait pas d'en appeler hardiment à la conscience de Sa Majesté, aux motifs les plus élevés: « Si vous consultez le Ciel, continuait-il, il vous dira que votre salut est peut-estre enfermé dans le salut de tant de Peuples, qui seront perdus, s'ils ne sont secourus par les soins de V. M. Si vous considérez le nom Français, vous sçauvez, Sire, que vous estes un grand Roy, qui faisant trembler l'Europe, ne doit pas estre méprisé dans l'Amérique. Si vous regardez le bien de votre Estat, votre esprit, qui voit à l'âge de vingt-quatre ans ce que plusieurs grands Princes ne voyent pas à cinquante, connoistra combien la perte d'un si grand païs serait dommageable à votre Royaume » ⁶¹.

Hélas! l'océan est large et les premiers appels sont à peine entendus. La défense de la colonie appartient, depuis 1628, aux Cent-Associés. En leur défaut, la couronne n'intervient pas. Il faut observer, en outre, que le plus fort de la guerre se produit pendant l'administration de la Compagnie des « Habitants ». On laisse les colons se débrouiller. Ou plutôt, on veut bien leur prêter quelque secours, mais quel secours de dérision. En 1642, Richelieu leur envoie un contingent formidable de quarante soldats. Deux ans plus tard, la Régente en envoie à son tour soixante. En 1647, on organise un camp volant de quarante hommes, mais recrutés en partie dans les garnisons déjà existantes. Ce camp volant, M. de Lauzon se hâte de le supprimer en 1652 ⁶². Si, à ces troupes minuscules,

⁶¹ *Relation*, 1660-1661, pp. 1-2.

⁶² Faillon, *op. cit.*, pp. 93-94.

nous joignons les petits groupes qui viennent fonder la colonie militaire de Ville-Marie, nous avons là tous les secours venus de la mère-patrie jusqu'à l'arrivée des compagnies de Carignan. En France de grandes guerres compliquées de deux Frondes absorbent les pouvoirs publics. Le traité de Westphalie qui met fin à la guerre de Trente-Ans, est de 1648, et le traité des Pyrénées qui termine la guerre d'Espagne est de 1659. Il est vrai que trois ou quatre cents hommes, presque rien là-bas, eussent pu ici sauver un empire. Mais les ministres de France pratiquaient déjà cette formule politique que la maison doit passer avant les écuries.

Pendant que sévit cette politique d'abandon, les missions de la Nouvelle-France dont on fait grand état dans les documents officiels, sont paralysées ou ravagées; les Français impuissants à protéger leurs alliés sont déshonorés aux yeux des Indigènes; les soldats de la métropole, dans l'enceinte de leurs forts, vivent enfermés plus étroitement que ne l'était alors « aucun religieux dans les plus petits monastères de France »⁶³; et l'effort français en Amérique, après plus de cinquante ans de labeur, se voit menacé d'un désastre complet. Quand M. d'Ailleboust abandonne son poste de gouverneur général en 1651, il laisse « sans regrets, nous dit le Père Charlevoix, une place où il ne pouvait être que le témoin de la désolation de la colonie, dont on ne le mettait pas en état de soutenir la dignité »⁶⁴. Le cauchemar ne prendra fin qu'en 1667, alors que M. de Tracy ira porter la guerre dans

⁶³ *Relation* de 1645, p. 18.

⁶⁴ Cité par Faillon, *op. cit.*, t. II, p. 134

les cantons iroquois et obligera les fiers barbares à demander la paix.

En attendant cette heure qui retarde, où donc les colons ont-ils trouvé le courage de rester, de ne pas se rembarquer sur les vaisseaux de France, laissant la place libre à la barbarie? Quel miracle a sauvé la colonie? . . . Peut-être, en effet, est-ce de miracle qu'il faut parler. Trop de moments périlleux, apparemment décisifs, se sont présentés; trop de fois l'ennemi n'aurait eu qu'à paraître, qu'à le vouloir pour tout emporter. L'historien catholique qui a pris connaissance, par exemple, du sacrifice de la Mère de l'Incarnation et du Père Poncet, s'offrant en victimes à Dieu, se retourne alors vers quelque chose de plus haut que les forces humaines. Là-haut, il aperçoit les mains tendues des martyrs d'hier; derrière leurs cloisons de bois équarri, il voit à genoux les vaillantes femmes des colons; dans la solitude de leurs cloîtres, il contemple les petites religieuses, en l'attitude d'hosties héroïques; et voilà bien, semble-t-il, ceux et celles qui ont livré les décisives batailles de prières et gagné la victoire.

Cette victoire ne pourra pourtant réparer les ravages de la guerre. Ils atteignent presque au désastre. La population a été nettement décimée. La première guerre iroquoise n'a pas fait moins de deux cents victimes. Ville-Marie, la Marche de l'ouest, a payé là-dessus le plus dur tribut. Rien de funèbre comme de lire, à la fin du deuxième volume de Faillon, le rôle général de la recrue de 1653. A tous les trois ou quatre noms les yeux s'arrêtent sur l'inévitable épitaphe: « tué aux Iroquois ». Ces tués sont presque toujours des chefs de famille et leur mort est une perte irréparable. La guerre a eu aussi ses fuyards. En quel nom-

bre les colons ont-ils quitté la Nouvelle-France, chassés par la terreur? Pierre Boucher rencontra plusieurs de ces fugitifs à Paris lors de son voyage⁶⁵. Ce qui est certain c'est que la panique parut à un moment gagner toutes les têtes. « Nous ne nous pressons pas pour achever le reste de nos bâtiments, écrit en 1651 la Mère de Saint-Augustin, à cause de l'incertitude où nous sommes si nous demeurerons longtemps ici... »⁶⁶ « L'on projetait déjà de tout quitter et de faire venir des vaisseaux de France pour sauver ceux qui ne seraient pas tombés en la puissance de nos ennemis », écrit de son côté, en 1653, la Mère de l'Incarnation⁶⁷. Et l'on pense et l'on écrit ainsi à Québec qui est le poste le moins harcelé.

Comment évaluer les effets de la guerre sur la culture? Placé dans l'atmosphère de cette histoire héroïque, le défrichement révèle ce qu'il a coûté. Nous avons vu, dans quelle condition, avec quel appareil militaire, il s'est fait à Montréal. Partout le colon pouvait craindre d'être assailli dans son champ. Pendant tout ce temps, il ne sut travailler qu'entre deux alarmes. Le mal ne s'arrête point là. Pendant trop longtemps et trop souvent, l'activité coloniale est détournée des œuvres productrices pour se livrer aux œuvres de guerre. La guerre iroquoise va modifier profondément le type du paysan français. Obligés de laisser fréquemment leurs travaux pour se défendre, pour courir sus à l'ennemi, les hommes se laissent

⁶⁵ Pierre Boucher, *op. cit.*, p. 11.

⁶⁶ Ragueneau, *La vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin*, p. 56.

⁶⁷ Richaudeau, *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. II, p. 17.

prendre à la fin par la passion des armes. Il en résulte un grand malheur pour les travaux de la paix et pour la colonie. Bientôt le Canada regorgera d'aventuriers et manquera d'agriculteurs ⁶⁸.

Le commerce des pelleteries ne se porte guère mieux que la culture. Il ne faut que quelques années à la Compagnie des Habitants pour s'y ruiner totalement. La traite du castor qui avait donné 320,000 livres en 1646, tombait à 200,000 en 1649 ⁶⁹. Et ce n'était là que le commencement de la déchéance. Les grands courtiers en pelleteries ont été éliminés dans l'Ouest. Les Hurons concentraient chez eux, par échange, la marchandise des tribus du nord et l'apportaient aux magasins français. Leur suppression par les Iroquois et les coups portés par ceux-ci aux Algonquins déterminent une catastrophe. « Jamais il n'y eut plus de castors dans nos lacs et nos rivières », écrit l'auteur de la *Relation* de 1653, ⁷⁰ « mais jamais il ne s'en est moins vu dans les magasins du pays. . . Les flottes des Hurons ne descendent plus à la traite; les Algonquins sont dépeuplés et les nations plus éloignées se retirent encore plus loin craignant le feu des Iroquois. » Sans doute, cette crise du commerce atteint plus que les autres les membres des Compagnies. Elle ne laisse pas d'atteindre en même temps le colon. Les premiers arrivés, les Percherons surtout, mènent bientôt de front la culture et la traite. Ils font comme autrefois dans leur pays: en attendant que la terre leur donne de quoi se suffire, ils vont chercher dans une occupation

⁶⁸ P. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, t. I, p. 152

⁶⁹ *Journal des Jésuites*, pp. 67, 116, 130

⁷⁰ *Relation* de 1653, p. 28.

accessoire, dans un métier d'à-côté, un supplément à leur principal revenu. Au début, un bon nombre parmi les colons se mettent au service des Compagnies et quelques-uns se gagnent ainsi les fonds nécessaires à leur établissement agricole ⁷¹. La crise est complète quand la ruine des marchands fait hausser démesurément le prix des vivres. Le vicomte d'Argenson nous a décrit en quelques phrases substantielles la détresse de son temps. « Je prévois, écrit-il, une grande difficulté à subsister dans ce pays, et il m'est difficile d'aller bien loin avec mes appointements. Vous ne pouvez vous imaginer la cherté des vivres, outre la difficulté qu'il y a d'en avoir. Les habitants sont dans une extrême pauvreté et tous insolubles aux marchands; cette pauvreté procède en partie de l'avitilissement de la traite » ⁷². Entendez qu'elle procédait d'abord de la guerre, puisque c'est la guerre qui a tué la traite.

Achevons ici ce tableau de misère peut-être un peu allongé, mais qu'il fallait faire ainsi pour rendre justice à l'énergie des ancêtres. Voici venir heureusement une période plus consolante. Nous sommes en l'année 1660; le roi s'apprête à prendre en mains les affaires de la Nouvelle-France. La colonie va vivre dix ans de progrès. Ce sera, en même temps qu'une accalmie dans sa longue vie d'épreuves, la grande période de son histoire.

Donc, le 24 février 1663, la Nouvelle-France est

⁷¹ *Relations*, 1636, p. 47; 1653, p. 29; 1660, p. 4; 1668, p. 2. Ferland, *Histoire du Canada*, t. II, p. 168, note. — *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, par Nicolas Perrot (Tailhan), ch. XXI, note 2.

⁷² Cité par Léon Gérin, *La Science sociale*, t. XII, p. 189.

retirée aux Cents-Associés. Presque tout de suite, en mai de la même année, elle est passée à une nouvelle Compagnie, celle des Indes Occidentales. Par bonheur le roi entend diriger personnellement les affaires, et le roi a pour ministre Colbert. Les voleries de Fouquet viennent d'être réprimées. De 1661 à 1672, les finances françaises connaîtront leur grande période de réfection, la seule qu'elles aient connue, à vrai dire, sous l'ancien régime. Dans l'été de 1663 arrive Dupont-Gaudais qui vient enquêter à Québec. En 1665, Jean Talon est choisi comme intendant. La Nouvelle-France peut rêver d'avenir.

Les choses vont aller rondement. Ce qui presse, c'est l'écrasement des Iroquois. La chose est bientôt faite avec de Tracy qui, à la tête de 1,300 hommes, (le régiment de Carignan et 350 miliciens), va imposer aux cantons ennemis dévastés une paix de seize années. Et Talon a déjà commencé d'exécuter activement son programme de réorganisation et de construction. Il poursuit à la fois l'augmentation de la population, le développement de l'agriculture, la mise en train des industries essentielles et du commerce.

Ce qui nous intéresse par-dessus tout c'est le mode adopté pour l'établissement du colon. L'on sait, en effet, toutes les répercussions du régime de la propriété terrienne sur la vie et les mœurs d'un peuple. Talon et Louis XIV ne changent rien aux conditions de la possession du sol alors existantes en Nouvelle-France. Leur originalité c'est d'établir, en quelque sorte par voie administrative, le système de la tenure seigneuriale préconisé par Richelieu et ses prédécesseurs. En 1672, presque à la veille de son départ, Talon concède sous forme de seigneuries, de grandes

étendues de terre, de très variable dimension ⁷³. Elles ont alors, en moyenne, une lieue de front sur une lieue d'étendue. Mais ces domaines peuvent être facilement agrandis. Par exemple, M. de St-Ours et M. de La Durantaye obtiennent respectivement, dans la suite, jusqu'à 98,784 et 70,560 arpents ⁷⁴. Sous Talon, le Seigneur concessionnaire reçoit gratuitement son fief, sous la seule réserve de porter foi et hommage au château Saint-Louis, à chaque mutation de propriété. Il n'en prend pas moins le lourd engagement de faire défricher le plus tôt possible sa seigneurie, sous peine de la voir réunie au domaine royal ⁷⁵. Il s'engage en outre à construire un moulin banal, à établir sur ses terres une justice seigneuriale ⁷⁶.

Ses revenus lui sont constitués par ses censitaires. Le seigneur sous-concède en effet sa seigneurie à des tenanciers qui obtiennent d'ordinaire de trois à cinq arpents de front, sur trente à quarante de profondeur. Le censitaire reçoit aussi sa concession gratuitement,

⁷³ Voir la liste de ces seigneuries, Rameau, *La France aux Colonies*, p. 286, note 60.

⁷⁴ Sulte, *Morel de la Durantaye*, p. 11.

⁷⁵ Voir, *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, pp. 8-28.

⁷⁶ « L'on trouve à peine quelques exemples de l'exercice, sous la domination française, de la haute justice conférée aux seigneurs du Canada. Même très peu de ces seigneurs paraissent avoir exercé la moyenne et la basse justice. (*Observations de l'honorable Juge H. Lafontaine sur la tenue seigneuriale*). Il y eut toutefois des justices seigneuriales à Boucherville, à l'Île-Jésus, au Cap-de-la-Madeleine, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, à Batiscan, à l'Île-d'Orléans, sur la Côte-de-Beaupré, dans la Seigneurie de la Rivière-du-Sud, dans la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges. En cette dernière où le tribunal seigneurial exista jusqu'à la conquête, la haute justice fut exercée. (*Semaine de l'Histoire du Canada* (1ère session), pp. 187-88).

n'étant tenu que de payer un léger droit de fermage, ou comme disent la plupart des actes de concession ; « *aux cens et rentes et redevances accoutumés* ». En réalité rien de plus variable que le taux des cens et rentes, encore qu'il ne soit pas à la discrétion du seigneur⁷⁷. On trouverait à peine deux seigneuries avec taux identiques. En général le censitaire paie au seigneur un sol de cens pour chaque arpent de front, un sol de rente pour chaque arpent en superficie et quelque rente aussi pour chaque arpent de front, soit, par exemple, un chapon, ou vingt sols, ou quelque produit de sa terre⁷⁸. Par l'arrêt du 20 juin 1667 le censitaire pouvait être obligé, en outre, de porter son grain au moulin banal et d'y laisser le quatorzième minot comme frais de mouture⁷⁹. En cas de vente de sa propriété, il avait à payer au seigneur, sauf en certains cas, le droit de lods et vente, soit le douzième du prix de sa terre. Quelquefois le seigneur remettait le quart de cette amende⁸⁰.

Voilà, en ses grandes lignes, la tenure seigneuriale en Nouvelle-France. D'autres charges, telles que la corvée, la réserve de la coupe des bois, ne viendront

⁷⁷ *Observations du juge H. Lafontaine... Augustin Côté, Québec, 1856, p. 228, note.*

⁷⁸ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 33.* Voir aussi: *Observations du juge Lafontaine...* belle dissertation historique et juridique sur tous ces problèmes très obscurs. Voir aussi: *Traité des fiefs*, par Cugnet, p. 44; Munro, *The Seigniorial system in Canada*.

⁷⁹ Je dis « pouvait être », parce que de l'avis de M. le juge Lafontaine, ce n'est que par l'arrêt du 4 juin 1686 que la banalité est devenue légale de conventionnelle quelle était. Voir, *op. cit.*, pp. 288, 292-295.

⁸⁰ *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 10.*

que plus tard. Elles ne pèsent pas encore sur le censitaire de l'intendance Talon. Est-il besoin de le dire? Ce système n'est qu'une copie assez peu ressemblante de la féodalité française qui, du reste, en s'établissant au Canada, a dû se plier aux exigences du milieu. Trois traits, d'après Fustel de Coulanges, sont caractéristiques du régime féodal: la possession conditionnelle du sol à la place de la propriété, l'assujettissement des hommes au seigneur à la place de l'obéissance au roi, la hiérarchie des seigneurs entre eux par le lien du fief et de l'hommage⁸¹. Or, le censitaire canadien a beau être tenu à des redevances, il n'en possède pas moins sur sa terre un droit d'occupation perpétuelle et voire un véritable droit de propriété, bien que conditionnel. Bientôt le colon pourra obliger le seigneur à lui octroyer une concession et à le faire gratuitement⁸². Au début, la rareté des colons contraignait d'ailleurs le grand concessionnaire à n'exiger que des redevances légères. L'habitant canadien reste donc pratiquement maître sur son petit domaine. De même, en l'absence presque absolue de justice seigneuriale, ne relève-t-il que des tribunaux du roi. Avions-nous davantage la troisième caractéristique de la féodalité qui est la hiérarchie des fiefs? Jean Talon portera bien le titre de baron des Islets, puis celui de Comte d'Orsainville⁸³. Nous aurons, tant au Canada qu'en Acadie, deux comtés, six baronies et une châ-

⁸¹ *Histoire des Institutions du système féodal. Les Origines*, p. XII.

⁸² *Pièces et documents, etc.*, p. 31.

⁸³ P.-G. Roy, *Les petits choses de notre histoire*, I, pp. 74-75.

tellenie; mais ce sont là des titres sur parchemin qui ne signifient que peu de chose. En réalité sauf la dépendance de seigneur à co-seigneur, nous ne voyons d'autre vassalité en Nouvelle-France que celles des censitaires au seigneur et de tous les seigneurs indistinctement aux Compagnies ou au roi.

Les seigneurs du régime français ne sont tous, les uns et les autres, selon le mot de M. Benjamin Sulte, que des « agents de colonisation »⁸⁴. Peut-être « patron » serait-il plus juste qu' « agent ». Et c'est ici que nous retrouvons le rôle du petit défricheur. Notre régime de tenure a rendu d'incontestables services. Il ne faut point le juger avec les idées ou les préjugés d'un Européen, mais tenir compte des modifications, des adoucissements qu'il avait subis en France, à l'époque où il s'implanta dans la colonie, adoucissements qui, en ce nouveau milieu, ne pouvaient que s'accroître. Il n'a pas, non plus, avec ses charges trop peu lourdes, et quoi qu'en dise M. Paul Leroy-Beaulieu⁸⁵, entravé la colonisation, s'il est vrai qu'il l'a peu aidée. La seigneurie fut le premier cadre territorial. Parce que nos ancêtres manquaient d'institutions municipales, et même, au début, d'organisation paroissiale, la seigneurie leur fut un centre de ralliement; elle fournit les seuls cadres possible d'un groupement social. Aujourd'hui encore, beaucoup des noms de localités dans la province de Québec dérivent d'un nom de propriété seigneuriale.

⁸⁴ *Mélanges historiques*, t. I, p. 80.

⁸⁵ *La Colonisation chez les peuples modernes*, t. I, pp. 148-149.

La loi, l'intendance inclinent à protéger le censitaire beaucoup plus que le seigneur. Beaucoup, sinon le plus grand nombre des seigneurs de la Nouvelle-France, seigneurs d'hier, seigneurs faits sur place, n'ont rien de la morgue héréditaire et adaptent plus facilement le régime à la colonie. La seigneurie mit une autorité parmi les petits groupements isolés. Elle empêcha l'isolement moral. Avant la construction de l'église, le colon regarda vers le manoir comme vers un centre de protection. Au temps de la guerre iroquoise, le manoir, flanqué de son fort, fournit un moyen de défense militaire. La seigneurie fournit encore un élément aristocratique, des gens de grand air dont l'influence sociale fut en général bienfaisante aux paysans. Il n'en reste pas moins qu'établie en apparence pour assister le colon, elle n'a su faire que très peu pour alléger sa tâche. Avec des patrons agriculteurs expérimentés, munis de capitaux, la seigneurie eût pu devenir une coopérative du défrichement, une assistance et une direction pour le colon pauvre. Malheureusement la plupart des détenteurs de domaines sont des gens d'épée ou appartiennent à la petite bourgeoisie. Gentilshommes, ils sont trop souvent d'une gentilhommerie militariste, bureaucratique, pauvre, sans formation spéciale aux tâches qui l'attendent en Nouvelle-France⁸⁶. Ces chefs ignorent tout d'une exploitation agricole, ils n'ont de fortune qu'en espérance. Bien loin de faire des avances à leurs censitaires, ils leur

⁸⁶ Léon, Gérin, *Le Gentilhomme français et la colonisation du Canada*, M. S. R. C., 1896.

imposent des charges. Robert Giffard fait de même ⁸⁷; ainsi feront dans la suite tous les autres et notamment les officiers de Carignan qui n'ont pour tout avoir que leur épée. « Tandis qu'il n'est jamais venu en France dans l'idée des hommes riches et connus d'aller s'établir dans les colonies, d'aller y porter leurs ressources et leurs talents, les colonies anglaises, au contraire, en sont remplies. ». Ces lignes qui sont du *Mémoire au Roi* (Louis XVI) de M. de Vergennes, disent bien l'une des misères de la colonisation en Nouvelle-France. Dans ces conditions, à qui revient le travail et le grand mérite du progrès, sinon au petit colon qui exécute sans secours l'obligation du seigneur au défrichement?

Heureusement qu'avec l'intendance Talon des subsides et de l'aide surviennent aux uns et aux autres. Le roi y va généreusement. Aux immigrants transportés ici à ses frais, il distribue des hardes, des instruments de travail, la subsistance de la première et quelquefois de la seconde année. Sa Majesté va jusqu'à leur donner des terres défrichées et même ensemencées, jusqu'à construire aux soldats de Carignan de petits logis. Pour qu'ils y fassent leur apprentissage on les place au milieu de vieux habitants ⁸⁸. Le roi aide également avec générosité les gentilshommes qui s'établissent. Non seulement il leur concède des seigneuries, mais il leur accorde, et particulièrement aux offi-

⁸⁷ Giffard exige de deux colons, par contrat spécial, qu'ils lui aident à cultiver sa terre et lui fournissent du bois de chauffage pendant trois ans. En retour, il leur donne à chacun mille arpents de terre et une partie des récoltes. Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, pp. 59, 60, 64, 65.

⁸⁸ Salome, *op. cit.*, 174-175.

ciers de Carignan, outre la dot de leurs femmes, de substantielles gratifications. Ces gratifications, quoique toujours insuffisantes⁸⁹, vont quelquefois, comme celle de Berthier, jusqu'à 1,200 livres.

L'intendant a fondé sa ferme modèle des Islets, importé des cultures nouvelles, encouragé celle du chanvre, du lin, développé l'élevage par l'importation du cheval, du monton, du porc. Dès 1671 on se passe déjà des lards de la Rochelle⁹⁰. Et le Conseil souverain doit faire des règlements pour empêcher les bestiaux de ravager les champs⁹¹.

Talon a aussi fait venir de France des artisans pour développer les industries de première nécessité. En 1671, il écrit au roi: « Présentement j'ai des productions du Canada de quoy me vestir des pieds à la teste. . . Et j'espère qu'en peu de temps le pays ne désirera rien de l'Ancienne France que très peu de chose du nécessaire à son usage s'il est bien administré »⁹².

La production coloniale mise en train, Talon fait des instances auprès du roi et obtient enfin, en 1669, la liberté du commerce. La Compagnie des Indes Occidentales ne retient de son monopole que le quart du castor, la dixième des orignaux et de la traite de Tadoussac. Désormais les marchands affluent dans le port de Québec; le pays est abondamment pourvu de denrées, d'objets d'échange pour la traite. Les

⁸⁹ Salone, *op. cit.*, p. 177, note 3.

⁹⁰ Talon au roi, *Archives publiques du Canada*, Série C", A., vol. 3, p. 194.

⁹¹ *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, t. I, p. 803.

⁹² Talon au roi, 2 nov. 1671, *Archives publiques du Canada*, Série C", A., vol. 3.

droits d'entrée sont abaissés à cinq pour cent sur le total des importations et bientôt remplacés par un impôt sur les liqueurs et le tabac⁹³. Un tarif est même imposé aux profits excessifs des marchands⁹⁴.

Enfin Talon qui a établi au pays la construction navale, inaugure le commerce d'exportation avec les Antilles. En 1669, trois navires canadiens sortis des chantiers de la rivière Saint-Charles s'en vont à la Tortue et à Cayenne. Ils sont chargés de planches, de poisson vert et sec, d'anguilles et de saumon salé, d'huile de marsouin, de pois, de bière de la brasserie de Québec et de cinq barriques de farine. Ils se chargeront aux Antilles de sucre et de tabac qu'ils transporteront en France pour de là revenir avec des draps, des étoffes, du vin, de l'eau-de-vie.

Cette intendance de Talon que je résume à larges traits, donne à la Nouvelle-France une impulsion merveilleuse. La population qui était de 3,918 âmes en 1667 passe tout de suite, l'année suivante, à 6,282 âmes⁹⁵. Pour la suite l'accroissement est moins rapide; mais, au départ de Talon en 1672, la colonie s'étend bel et bien depuis la Chine jusqu'au Cap Tourmente. Sur les deux rives du fleuve l'on aperçoit encore des espaces boisés. Il y a des régions de « quatre à cinq lieues où il n'y a personne d'estably de pas un costé de la rivière »⁹⁶. Mais l'essentiel c'est que la terre est prise et qu'entre les trois gouvernements de la

⁹³ Salone, *op. cit.*, p. 212.

⁹⁴ Salone, *op. cit.*, p. 213.

⁹⁵ *Recensement du Canada*, 1870, t. IV, p. 8.

⁹⁶ *Description du Canada*, 1671, cité par Salone, *op. cit.*, p. 189.

Nouvelle-France l'isolement n'existe plus. Une nouvelle région a même été ouverte, celle de la rive sud vers le Richelieu. C'est là que Pierre Boucher et Charles Lemoyne ont choisi leurs seigneuries. Avec eux se sont installés quelques officiers du régiment de Carignan.

Le spectacle a donc continué de se transformer de Québec à Ville-Marie. Et la *Relation* de l'époque va nous décrire encore ce nouveau progrès: « Il fait beau voir à présent, presque tous les rivages de nostre Fleuve de St-Laurent, écrit le chroniqueur de 1668, habités de nouvelles colonies qui vont s'estendant sur plus de quatre-vingt lieues de pais le long des bords de cette grande Rivière, où l'on voit naître d'espace en espace de nouvelles Bourgades qui facilitent la navigation, la rendant plus agréable par la veuë de quantité de maisons, et plus commode par de fréquens lieux de repos »⁹⁷.

L'intendance de Talon est la deuxième période décisive en notre histoire. Elle est le premier effort énergique et sincère vers l'organisation, non seulement d'une colonie, mais d'un peuple. Peu à peu se sont organisés tous les éléments d'une vie politique, économique, sociale, distincte, toutes les institutions essentielles par lesquelles un groupe humain se suffit. La Nouvelle-France a pris quelque peu conscience de son existence propre. Tout ce qui diminue sa dépendance à l'égard de la métropole, tend à accroître, sinon le sentiment d'une autonomie, du moins le sens d'une

⁹⁷ *Relation* de 1668, p. 2.

diversité. Cette réalité qui s'impose chaque jour, suggère déjà des mots plus grands qu'elle-même. Avant son départ Talon considère son œuvre, et, sous sa plume, viennent se placer les mots de « province », de « royaume ». « Dans ce pays informe, sauvage et payen », il pressent, dit-il, « les commencements d'une province », peut-être aussi les commencements « d'un royaume »⁹⁸.

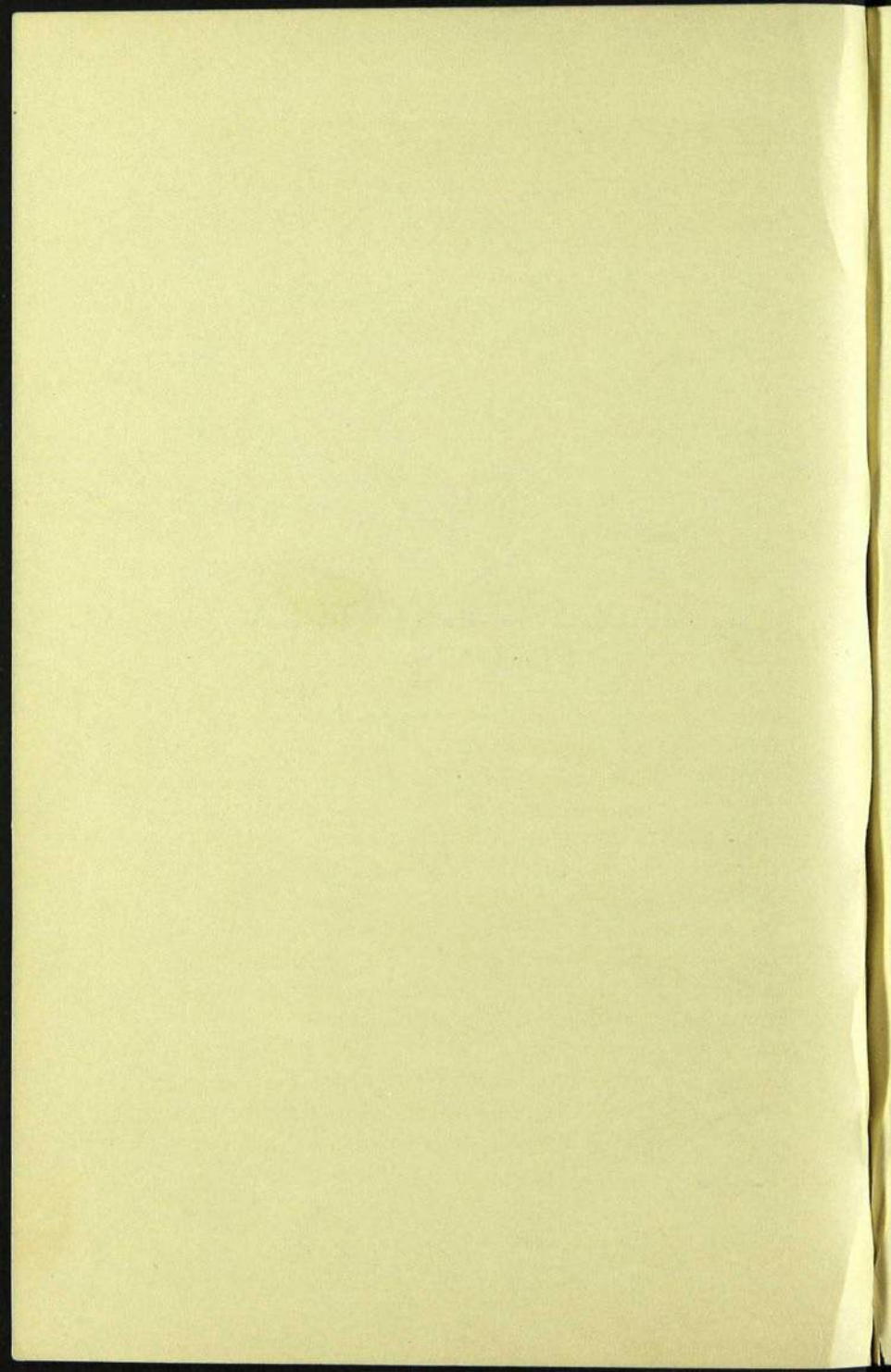
Pourquoi, hélas! n'est-il permis de se reposer sur cette grande espérance que fait se lever l'année 1672? Les périodes de paix et de progrès ne sont jamais bien longues en l'histoire canadienne. Mais peut-être aussi les nobles destinées ne se fondent-elles ici-bas qu'au prix des plus lourdes infortunes. Dieu ne peut former une race comme il forme un individu. Quelques secousses, quelques attouchements des mains divines peuvent suffire à modeler une âme humaine. Les poussées, les stimulants qui l'atteignent, deviennent en elle des puissances immédiates d'énergie, des principes d'action prochaine. Il en va tout autrement dans la formation de l'âme d'une race, âme longue, multiple, ondoyante et diverse. Toute l'espérance est dans l'accumulation progressive des énergies, dans la lente éclosion de l'idéal. Dieu, par ses ferments divins, commence d'agiter et de soulever la pâte d'une première génération. Il déchaîne parfois contre elle les orages de la guerre, de la persécution, le vent des grandes tempêtes. Dans l'enfance d'un peuple qu'il veut grand, il multiplie les heures solennelles, les labeurs

⁹⁸ Cité par Salone, p. 224.

surhumains. Et pendant que les efforts s'arcboutent, que les volontés se tendent et vibrent d'héroïsme, les âmes se surélèvent et en elles se mettent à éclore les hautes vertus. Une deuxième, puis une troisième génération viennent ensuite, qui subissent au visage les mêmes souffles brûlants, qui recueillent et augmentent l'héritage du passé. Bientôt des traits nouveaux se fixent, un type humain d'essence supérieure commence d'exister.



L'ÉTABLISSEMENT DE LA
COLONIE





L'ÉTABLISSEMENT DE LA COLONIE

(2^e PARTIE)

« Cette partie de la monarchie française deviendra quelque chose de grand », avait écrit Talon avant son départ. En son rêve, le premier intendant de la Nouvelle-France n'oubliait qu'une chose: la rareté des grands administrateurs. Que restait-il de l'œuvre de Talon et de sa vigoureuse poussée, après les dix ou douze années de paix qui ont suivi son intendance ? Hélas ! assez peu de chose. Le précédent chapitre a commencé de nous le révéler : l'établissement de la Nouvelle-France accuse un vaste hiatus entre l'homme et l'œuvre. L'ouvrier n'est pas égal à l'effort exigé. La disproportion est telle qu'on sent venir une catastrophe. Nous avons vu avec quel petit nombre d'hommes et quelles infimes ressources les Français essaient de coloniser plus de cent lieues de pays. L'écart va s'accroître démesurément depuis Talon jusqu'à la fin du régime. Le territoire s'agrandit sans cesse ; bientôt il atteint les proportions d'un empire. Cette extension alignera contre la colonie de puissants adversaires,

sans que s'accroissent dans la même mesure ses forces de défense. Pour s'égaliser à la tâche les ancêtres s'élèveront quelquefois à une grandeur épique. Mais combien de temps pourront-ils tenir à cet effort surhumain?

I

De 1672 à 1713

En 1684, à la veille de la deuxième guerre iroquoise, la prise du sol sur le Saint-Laurent s'achève ou à peu près. La Hontan écrit de Montréal en 1685, avec une légère pointe d'hyperbole: « Le fleuve est si garni d'habitants des deux cotés d'ici à Québec, qu'on peut dire avec juste raison que ce sont deux villages de soixante lieues de longueur »¹. En effet, trois nouvelles distributions de seigneuries ont été faites depuis Talon: une de Frontenac en 1674, une deuxième de Frontenac et de Duchesneau de 1676 à 1679²; une troisième de MM. de la Barre et de Meulles de 1682 à 1684. Dans le même temps les autorités ont multiplié les règlements pour hâter la mise en valeur des fiefs. Obligation est faite aux nouveaux seigneurs créés par Frontenac de mettre leurs concessions en culture dans les six années. Une ordonnance de Duchesneau fait rentrer dans le domaine royal la moitié de tout ce qui reste inexploité dans les concessions d'avant 1665³.

¹ *Voyages du baron de la Hontan*, éd. 1704, p. 25.

² *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, t. II, pp. 424-425.

³ Salome, *op. cit.*, p. 230.

La colonie qui compte alors 10,725 habitants, possède 24,390 arpents en culture⁴. Dans ce progrès, Montréal marche hardiment de l'avant. Sa population a doublé depuis 1667; elle est maintenant de plus de 1,500 habitants, en y comprenant la banlieue. Trois-Rivières demeure toujours stationnaire: à peine 272 habitants et à peu près autant au Cap de la Madeleine. Québec commence déjà de se faire serrer de près par Montréal et n'atteint à la même population, lui aussi, qu'avec l'appui de ses faubourgs⁵. Parmi les régions nouvelles ouvertes au défrichement, il faut encore nommer celle du Richelieu où l'avance se continue; y ajouter aussi, dans le gouvernement de Québec, toute la côte sud jusqu'à la Rivière-Ouelle où se jettent les habitants de Beaupré et de l'Île d'Orléans.

Sauf ce progrès dans la prise de la terre, on cherche en vain ce qui a marché de l'œuvre de Talon. L'initiative du petit tenancier qui a appris à se passer du pouvoir, va toujours de l'avant. Pour le reste c'est une décadence complète. Avec la guerre de Hollande le roi supprime presque entièrement ses libéralités. Et Talon est virtuellement remplacé par un homme de guerre, le dictateur Frontenac. Les manufactures de l'intendance achèvent de dépérir. Il était fatal d'ailleurs qu'en se fondant sur le facteur industriel comme facteur prédominant, la politique économique de Colbert renforçât le « pacte colonial » et laissât tomber les industries des colonies. Toutes manquent de capitaux, de matière première, d'hommes de métier et de débouchés. En effet le commerce ne va guère. Les

⁴ *Recensement du Canada*, 1870, t. IV, p. 16.

⁵ *Recensement du Canada*, *id.*

habitants ne possèdent ni assez de richesse, ni assez d'esprit d'entreprise pour armer des vaisseaux; leurs denrées s'entassent ou périssent en leurs greniers.

D'ailleurs les progrès du défrichement n'ont pas cessé de s'accomplir, comme dans la période précédente, au prix de pénibles difficultés. La rareté de la main-d'œuvre n'a pas diminué. « Les gens de travail et les domestiques sont d'une rareté et d'une cherté si extraordinaire en Canada », écrivait M. de Lagny en 1688, « qu'ils ruinent tous ceux qui font quelque entreprise »⁶. De 1668 à 1683 la population de la Nouvelle-France ne s'est accrue que de 4,000 âmes. Cette très faible augmentation ne s'accorde guère avec la merveilleuse fécondité des familles canadiennes, favorisées par une période de paix. Evidemment des coulées ont dû se produire quelque part; il importe de les chercher.

Longtemps le roi s'est opposé à une trop grande expansion de la colonie. À tout le moins veut-il qu'on se limite au bassin du Saint-Laurent, à la zone créée par Talon. De ce chef il interdit de s'étendre en amont de Montréal; il oppose un refus catégorique à Louis Jolliet qui veut aller s'établir avec vingt hommes aux Illinois. Le 15 avril 1676, pour la cinquième ou sixième fois peut-être, le roi s'explique là-dessus sans ambages: « Pénétrez-vous de cette maxime », écrit Sa Majesté à Duchesneau, « qu'il vaut mieux occuper moins de territoire et le peupler entièrement que de s'étendre sans mesure et avoir des colonies faibles, à la

⁶ Mémoire de la Société Historique de Montréal, *De l'esclavage en Canada*, pp. 1-2.

merci du moindre accident »⁷. Dans une lettre du 17 mai 1674 au comte de Frontenac, le roi se prononce même carrément contre les « découvertes au dedans des terres des païs sy esloignez qu'ils ne peuvent estre habitez ny possédez par des Français »⁸. Beaucoup plutôt, Colbert avait fait observer à Talon « qu'il vaudrait mieux se restreindre à un espace de terre que la colonie sera elle-mesme en état de maintenir, que d'en embrasser une trop vaste quantité dont peut-estre on seroit un jour obligé d'abandonner une partie avec quelque diminution de la réputation de Sa Majesté et de cette couronne »⁹.

Mais que pouvaient les avis et les défenses du roi pour fermer des digues toutes grandes ouvertes? En 1676 voici huit ans au moins que le Conseil Souverain signale lui-même le péril. Presque toutes les bandes de sauvages ont des Français avec eux¹⁰. Vers 1672, les coureurs de bois s'en vont jusqu'à cinq à six cents lieues des habitations.

Des causes d'ordre divers ont préparé et rendu inévitable cette dispersion. Nous avons dit la grande séduction qu'offrait aux aventuriers, avec le réseau de ses rivières, la seule configuration géographique du pays. La première guerre iroquoise a vivement aiguë chez les colons le goût des randonnées héroïques. Puis,

⁷ Cité par Rameau, *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 38.

⁸ *Collection de manuscrits pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 228.

⁹ Colbert à Talon, 5 avril 1666. (Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, I, pp. 77-78).

¹⁰ *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, t. I, pp. 474, 558.

voici longtemps que les missionnaires, précédés ou suivis des interprètes, ont ouvert les routes radiaires vers les pays d'en haut. Ces routes mystérieuses fascinent un nouvel élément de la population: les soldats des compagnies de Carignan. Le licenciement les a dispersés parmi les campagnes; sans expérience de la culture, beaucoup y échouent; pour vivre, la plupart des ratés se jettent dans les bois¹¹. Rien n'a plus fait néanmoins pour alimenter la dispersion, que les causes d'ordre économique. L'obligation où se trouvent les premiers colons de chercher dans la traite un supplément aux revenus de leur ferme, les expose déjà au déracinement. Tous ceux qui n'ont point, comme les Percherons, le vieil amour du sol, courent le risque de se laisser prendre par le charme de la vie errante, vie de gains faciles, pleine d'imprévus et d'aventures, vie de liberté sans frein et trop souvent de libertinage. Dès lors qu'avec le régime des Compagnies, l'on posait sur les pelleteries l'assiette économique de la Nouvelle-France, la traite devait déterminer la fatale extension. Coûte que coûte il faut aller au-devant du sauvage, lui prendre ses fourrures avant qu'il les porte aux Anglais. Surtout les agents cupides prétendent bien acheter au meilleur marché possible, dans les bois lointains où il leur est loisible d'amorcer le sauvage avec des bagatelles, une petite mesure d'eau-de-vie. Or, la « source du castor » recule sans cesse. Chassée par l'impitoyable battue, elle s'est enfuie de son ancien domaine du Saint-Maurice et de l'Outaouais; elle est maintenant vers les nations du lac Supérieur et de l'Ouest, au fond surtout de la baie des Puants dans le

¹¹ Sulte, *Mémoires de la Société Royale*, 1918, p. 8.

lac Michigan. Mais voici bien une autre conséquence: la nécessité de protéger ce commerce, de barrer la route aux Anglais, entraîne la prise de possession des terres, à tout le moins l'établissement de quelques postes. Talon lui-même n'a-t-il pas poussé à cette avance dans l'Ouest, lui qui avait rêvé cette grande France qui irait du Saint-Laurent « jusqu'à la Floride, la Nouvelle-Suède, Hollande et Angleterre et — par la première de ces contrées. . . jusqu'au Mexic? » Cette avance, Talon la désirait pour arrêter aussitôt que possible l'expansion des colonies anglaises et de leur commerce. N'est-ce pas encore Talon qui a dépêché Saint-Lusson et Nicolas Perrot vers les Grands lacs en 1670, avec mission de prendre solennellement possession du pays? Sa volonté s'exprime bien nettement quand il écrit au roi, le 2 novembre 1671, au sujet des Anglo-Américains: « Les mesures qu'on a prises pour les resserrer dans de très étroites limites par les prises de possessions que j'ai fait faire, ne souffrent pas qu'elles s'étendent qu'en mesme temps elles ne donnent lieu de les traitter en usurpateurs... »¹². Ainsi la politique se joignait aux causes d'ordre géographique, économique et social, les aidait, s'y soumettait. Le pouvoir politique devait suivre l'avance, être là pour ménager la paix entre les tribus rivales, faire la police du commerce, observer, contenir de plus près le concurrent européen.

Toutes ces poussées dans le même sens pouvaient-elles ne pas déterminer un élan irrésistible? Rappelons quelques dates et nommons seulement les chefs de file

¹² Talon au roi, 2 nov. 1671, *Archives publiques du Canada*, Série C", A., vol. 3, p. 200.

qui vont entraîner les autres. En 1672 le Père Albnel, Saint-Simon et Couture s'en vont à la baie d'Hudson par le Saguenay. En 1673 Louis Jolliet et le Père Marquette sont à la découverte du Mississipi. En 1683 Cavalier de la Salle fait à son tour la descente du grand fleuve du sud-ouest. L'explorateur « en manteau écarlate à bordure d'or » annexe un empire à la Nouvelle-France, et son lieutenant, M. de Tonti, fonde le fort Saint-Louis dans le pays des Illinois. Trois ans plus tard le chevalier de Troyes et le jeune d'Iberville s'en vont, par l'Outaouais et les rivières du nord, par delà la hauteur des terres, à la baie d'Hudson. En 1700 Lamothe-Cadillac fonde Détroit. A partir de ce moment les jalons définitifs de l'empire sont posés. Encore quelque trente ans et les de la Vérendrye n'auront plus qu'à lancer une dernière chevauchée vers les Rocheuses.

Nous ne cueillons là que les grands noms, ceux que l'histoire a consacrés. Combien d'autres, héros anonymes, ont à peine laissé un souvenir aux rivages qui les ont vus passer. Pendant plus d'un demi-siècle ce fut l'incoercible éparpillement. Par toutes les routes fluviales, par tous « les chemins qui marchent » du nord et du sud, de l'est et de l'ouest, s'en vont les grands canots à proue vaillante, surmontés de pourpoints de cuir et de larges feutres, porteurs de conquérants. L'on part pour un an, deux ans, trois ans, l'on fait cinq cents, six cents lieues et ce n'est qu'un jeu. La gloire est aux plus intrépides, aux gars plus hardis qui vont plus loin que les autres, découvrent de nouvelles rivières, des nations inconnues. Quelques-uns qui sont allés courir dans le nord glacé, sur les rivières encombrées

de glaces, se retrouvent un an plus tard dans des paysages où ondulent les cannes et les cotonniers. Leur « nef ».

Bondit sur les flots d'or du grand fleuve inconnu.¹³

Ils vont les joyeux coureurs de fleuves, avec une auréole au front, une chanson française aux lèvres, et ils mettent à la marge de notre histoire je ne sais quel passionnant merveilleux. Aujourd'hui encore, nul de leurs descendants ne peut jeter les yeux sur une vieille carte de la Nouvelle-France, sans éprouver un étrange sentiment de nostalgie, comme ferait un fils déchu ou proscrit qui regarderait de loin la vieille splendeur familiale. Nul, non plus, parmi les voyageurs ou les historiens étrangers, ne peut repasser par les mêmes chemins sans évoquer le souvenir des géants fameux. Ce sont eux que célébraient récemment M. William Bennett Munro dans ses *Crusaders of New France*, M. John Finley dans *The French in the heart of America*; à eux toujours que pensait M. Milbert en suivant son *Itinéraire du fleuve Hudson*: « Mon esprit, dit-il, se reportant dans le passé, se plaisait à se rappeler les hauts faits et les travaux inouïs de ces intrépides Canadiens, qui, tandis que ce vaste continent était presque entièrement inconnu, le parcouraient cependant dans toutes les directions et sur une étendue de plus de 1,800 lieues, apprenaient à des milliers de peuplades sauvages à connaître et à respecter avant tous les autres le nom français. En effet, quoique, par une malheureuse insouciance, on paraisse l'avoir oublié, tou-

¹³ Louis Fréchette, *La Découverte du Mississipi*.

tes ces immenses contrées qui s'étendent depuis le Labrador et la baie d'Hudson jusqu'au Golfe du Mexique, furent jadis reconnues, visitées, parcourues dans tous les sens par ces infatigables Canadiens que la tradition nous peint audacieux conquérants sans généraux et sans armée, navigateurs intrépides sans marine, commerçants sans richesse et savants géographes sans compas »¹⁴. La formidable expansion ne va donc pas sans quelque profit. C'est quelque chose, pour les Canadiens d'origine française, que de trouver sur une si large étendue du continent américain, des traces si glorieuses, une si forte empreinte historique de leur race. Cette gloire que leur ont faite leurs ancêtres entre dans leur capital moral. Ces ancêtres y avaient enrichi eux-mêmes leurs qualités physiques et morales; une élite d'audacieux explorateurs, de chefs, de manieurs de tribus indiennes s'y était formée. L'extension et la complexité accrue du commerce allaient aussi développer une élite de grands commerçants. Ceux-ci sauront triompher de leurs rivaux anglo-américains et fonder un véritable monopole français de la fourrure américaine¹⁵. L'extension territoriale a de même favorisé l'expansion missionnaire. Le fort, le poste français furent une protection pour la robe-noire. Le petit peuple de la Nouvelle-France s'habitue aux larges horizons de la charité; et l'on peut dire qu'en ce vaste champ il fit le noviciat de sa vocation apostolique.

¹⁴ Cité par E. de Nevers, *L'Avenir du peuple canadien-français*, p. 2.

¹⁵ *Documents constitutionnels (1760-1791)* (1ère éd.), I, p. 75.

Cette gloire n'en a pas moins un envers. Elle absorbe et elle consume trop de capital humain. Les trafiquants finissent par rallier toute la main d'œuvre disponible, main d'œuvre qu'en l'absence d'autres carrières concurrentes, ils exploitent cyniquement. L'effort jeté de ce côté sera tel qu'il ne laissera place à aucun autre effort économique de grande envergure. Des industries productrices, telles que celles du bois, des mines, des pêcheries, ne sauront point attirer le travail. L'exploitation productrice par excellence, l'agriculture, ce capital générateur à puissance indéfinie, se verra enlever les bras les plus vaillants, les esprits les plus entreprenants, les plus débrouillards, et ce, en définitive, au profit d'une exploitation déréglée d'une ressource naturelle, d'un commerce de primitifs qui ne fonde aucune industrie dans la colonie.

Le mal fait au Canada par cette expansion démesurée, Bourlamaque le résumera un jour assez justement: « On a négligé l'intérieur d'un pays riche en toutes sortes de productions et dénué de cultivateurs, pour aller planter de nouveaux établissements, sans utilité et sans communications; les dépenses en ont été immenses; ils ont arrêté la culture des terres, ils ont détruit annuellement la plus robuste jeunesse et n'ont été utile qu'à un petit nombre de particuliers, qui y ont trouvé aux dépens du Roi, la source de leur fortune »¹⁶.

Qu'était-ce aussi bien que cet empire colonial, vaste charpente déserte, à peine appuyée sur quelques palissades, aussi fragile qu'immense, à la merci du vent des

¹⁶ Un mémoire de M. de Bourlamaque au Canada, (*Bull. des recherches historiques*, XXV, no. 9, p. 263).

plaines? On pouvait répondre que ces postes encerclaient les colonies anglaises et allaient contenir les Iroquois en menaçant leurs derrières. Mais, pour ce rôle politique ou militaire, ne fallait-il pas autre chose que de simples piquets de soldats ou de chasseurs jetés le long des fleuves? Tout commandait aux autorités françaises une réelle et effective prise du sol par de la culture et des établissements. Et les hommes à qui écherrait la garde de ces Marches lointaines, il eût fallu les tirer de la métropole et non point de la Nouvelle-France qui souffrait déjà d'un déficit de bras. Malheureusement aucune de ces conditions ne fut respectée. La métropole ne fournit rien et l'existence même de la Nouvelle-France se trouva mise en jeu. Vers 1680, il y aura de 500 à 800 coureurs de bois. 800 coureurs de bois c'est plus de la moitié des hommes mariés¹⁷. Le péril commande de réagir. Les ordonnances, les répressions, les châtements s'accumulent. On essaie de tout: du fouet, des galères et même du mariage obligatoire pour retenir et fixer ces vagabonds¹⁸. En 1672 la répression dépasse vraiment la mesure: défense est faite, sous peine de mort, de vaquer sans permission dans les bois plus de vingt-quatre heures. Sévérités inutiles qui n'endiguent point le courant. Comment, du reste, atteindre les délinquants? « Le pays est si ouvert, écrit Frontenac, et la difficulté si grande de savoir précisément quand ils partent, ou quand ils reviennent par les correspondances secrètes qu'ils ont avec les habitans et même

¹⁷ Salone, *op. cit.*, p. 256.

¹⁸ Salone, *op. cit.*, p. 257.

les principaux marchands. . . »¹⁹. Les coureurs de bois ont donc des complices et ces complices s'appellent parfois M. le gouverneur ou même M. l'intendant. Chacun fait la traite et y pousse par nécessité, par cupidité ou par motif diplomatique. On veut vivre, augmenter ses émoluments, garder l'alliance des sauvages. Impuissantes à supprimer le vagabondage, les autorités françaises tentent pourtant de le régulariser. Elles ont recours au système des congés, sorte de permis de chasse et de traite réservés à un petit nombre. Mais les congés déchaînent à leur tour une véritable spéculation. Fixés au nombre de vingt-cinq, en faveur des familles pauvres, ils passent à des marchands et se multiplient sans mesure, sous forme d'ordres ou de passeports. C'en est fait. La course des bois devient une sorte de profession, avec les conséquences que l'on devine pour les mœurs de la jeunesse canadienne, pour la culture des terres et pour l'évangélisation des indigènes poussés à l'alcool ou scandalisés par les coureurs.

Un des effets non moins désastreux de cette course effrénée au castor, c'est qu'elle va déchaîner, et presque en même temps, deux guerres effroyables. Agrandir les frontières c'est agrandir les périls de guerre. Nos relations commerciales nous ont fait de nombreux alliés dans la région des Illinois et du Michigan. Ces alliés qu'il faut protéger, vivent proche des Iroquois. Et, comme il arrive entre peuples chasseurs, à territoires mal définis, des disputes fréquentes s'élèvent. Derrière les Iroquois et pour les jeter contre nous, il y a les Anglais dont notre ligne de forts gêne l'expansion

¹⁹ Frontenac au roi, 6 nov. 1679, *Archives du Canada*, série C", A., vol. 5, p. 21.

et qui s'agitent pour attirer la traite de leur côté. En face de cet antagonisme et de ces cupidités, les gaucheries de M. de la Barre, les enlèvements impolitiques de M. de Denonville n'ont plus guère figure que de causes très négligeables. Les vrais mobiles de la guerre sont là, dans ces convoitises de territoires et dans ce duel commercial²⁰. En résumé, dans l'état où se trouvait la Nouvelle-France par rapport aux colonies anglo-américaines, et pour la puissance numérique et matérielle, et pour l'assistance militaire que pouvait leur offrir leur métropole respective, la constitution d'un tel empire colonial, sur les derrières des Alleghany, prenait le caractère d'une audacieuse gageure.

Les mêlées prochaines le feront bien voir.

La deuxième guerre iroquoise laisse des traces aussi sanglantes que la première. Elle sera même plus désastreuse, si l'on songe à l'étendue des établissements, à la densité plus grande de la population. D'horribles scènes de massacre se suivent rapidement à Chambly, à l'Île-Jésus, à la Chesnaye, à la Chine surtout, en 1689, où c'est, pendant la nuit, une épouvantable tuerie. Par bonheur les Canadiens se ressaisissent très vite. A partir de 1691, ils ripostent énergiquement. Auprès des manoirs s'élève un fort de pieux. Et les assaillants trouvent à qui parler. La première guerre nous avait donné Dollard, le héros de la mystique militaire. Cette fois, l'esprit de décision, l'intrépidité hardie de la génération nouvelle se symbolisent dans

²⁰ « Il est absolument nécessaire que le Roy détruise les Iroquois, lesquels ne font la guerre à nos alliez que pour estre seuls les maîtres du commerce des Pelleteries. . . ». De Meulles au ministre, 4 nov. 1683, *Archives publiques du Canada, série C* A., vol. 6, p. 319.

l'exploit de Madeleine de Verchères, jeune demoiselle de quatorze ans. Renouvelant du reste un exploit de sa mère, elle commande au fort paternel pendant huit jours, tient tête avec six personnes à plus de quarante Iroquois, allume elle-même la mèche du canon, tire du fusil, fait sous le regard de l'ennemi plusieurs sorties périlleuses et laisse un soir à ses compagnons de siège ce mot d'ordre héroïque: « Si je suis prise, ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hachée en pièces à vos yeux; vous ne devez rien craindre dans cette redoute pour peu que vous combattiez »²¹. Après la résistance vigoureuse du sieur de Colombet à la Rivière-des-Prairies, après les victoires de Valrennes à la prairie de la Madeleine, celle de la Durantaye à Boucherville, en 1696, Frontenac renouvelle l'exploit de Tracy et va châtier les barbares en détruisant les bourgades des Onnontagués et des Onneyouts. En 1701 les Iroquois concluent une paix solennelle avec de Callières à Montréal.

La partie avait été rude. Les colons durent faire face en même temps à une dangereuse agression des Anglais. Pour châtier les vrais instigateurs de la guerre iroquoise, Frontenac avait organisé, pendant l'hiver de 1690, les trois expéditions de Corlar, de Salmon-Falls et de Casco. Dans l'automne de la même année, Phipps paraissait devant Québec avec son Armada, pendant que le général Winthrop s'avancait vers le lac Champlain avec une armée de trois mille hommes. La petite vérole se chargea de l'armée d'invasion et Frontenac répondit aux sommations insolentes de Phipps

²¹ *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, 1888, n. 12, p. 77.

« par la bouche de ses canons ». Six ans plus tard, un parti de Canadiens commandés par d'Iberville menait la guerre sur les rivages d'Acadie, de Terre-Neuve et sur ceux de la baie d'Hudson et le glorieux fils de Le-Moyne attachait à son nom une légende immortelle.

Ce fut alors le court répit du traité de Ryswick (1697). Mais presque tout de suite le choc de la succession d'Espagne replonge la colonie dans les hostilités. La guerre sévit déjà depuis 1704 dans l'Acadie, qui succombe en 1710, lorsqu'en 1711 une autre invasion du Canada se prépare. Pendant qu'avec une flotte puissante, l'amiral Walker s'en vient par le golfe, le général Nicholson prend la route traditionnelle du lac Champlain. Dans les colonies anglaises l'on escompte déjà la conquête définitive. Les deux envahisseurs sont à peine en route que Bolingbroke écrit au comte d'Orrery: « Je crois que vous pouvez compter à l'heure qu'il est que nous sommes maîtres de toute l'Amérique septentrionale ». Encore une fois la Providence intervint. Walker alla briser sa flotte à l'Ile-aux-Oeufs; à la nouvelle du désastre, Nicholson n'osa dépasser le lac Saint-Sacrement.

La guerre se termina avec le traité d'Utrecht (1713): perte de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. La France descendait du rang où l'avait élevé le traité de Westphalie, et, pour nous, c'étaient, hélas! les premières amputations avant l'opération définitive.

En 1713 les colons du Canada sortent donc d'une autre période de guerre de plus de vingt-cinq années. Pour que leur histoire reste toujours une rude montée de calvaire, d'autres épreuves et les plus lourdes se sont abattues sur eux. En 1687 et en 1688 une épidémie

de rougeole et de fièvre pourprée vient fondre sur la population, puis une autre de variole en 1699 et en 1703. Au cours de la même période la Nouvelle-France traverse deux crises financières qui la mènent au bord de la banqueroute. Par l'arrêt du 9 février 1700, une Compagnie de la colonie s'était fait concéder la traite du castor. Elle acceptait maladroitement ce commerce à une heure où le roi et tous les fermiers généraux s'en désistaient. Le castor, devenu trop abondant depuis la multiplication des congés et la découverte de la Louisiane, s'avilit sur le marché. Pour comble, la gestion de la nouvelle Compagnie ne se prive point d'extravagances; quatre années à peine d'affaires, l'acculent à un déficit de 81,000 livres. Vaudreuil et Beauharnois essaient de parer à la faille; ils mettent en circulation pour 27,000 livres de monnaie de carte, papier-monnaie inauguré par Champigny en 1691, avec des cartes à jouer, remboursables par lettres de change sur Paris ou Rochefort²². La monnaie de carte devient un trop facile expédient pour les hauts fonctionnaires ambitieux de se créer des ressources. A la fin l'abus est tel que le roi refuse de rembourser les lettres de change. En 1714, la couronne de France fait à la colonie sa première banqueroute. Sur les deux millions de livres de monnaie de

²² On l'appelait ainsi parce qu'elle était faite avec des cartes à jouer. Voici quelques détails fournis par Charlevoix: « On mit sur chaque pièce de cette monnaie. . . sa valeur, la signature du trésorier, une empreinte des armes de France et en cire d'Espagne celle du gouverneur et de l'intendant. On en fit ensuite imprimer en France sur des cartons avec les mêmes empreintes qu'avaient les monnaies courantes du royaume. . . Cette monnaie de carton ne subsista pas longtemps. L'on en revint aux cartes sur lesquelles on grava de nouvelles empreintes. » (*Journal d'un voyage...*, t. V, p. 136).

carte détenus par les Canadiens, un million doit être sacrifié; le reste ne sera payé qu'à raison de 50,000 écus par an ²³.

Que devient au milieu de toutes ces traverses le développement de la Nouvelle-France? Nous avons dit tout à l'heure l'augmentation très peu satisfaisante de la population. Et cependant depuis 1669 la Nouvelle-France a vécu sous le régime du mariage obligatoire. Imposé pratiquement aux engagés, le mariage obligatoire a fini par devenir une loi générale. Sa Majesté a bel et dûment ordonné « qu'il soit établi quelque peine pécuniaire. . . contre les pères qui ne marient leurs fils à l'âge de vingt ans, leurs filles à l'âge de seize ans » ²⁴. Et le Conseil souverain prête main-forte à cette ordonnance ²⁵. Sa Majesté dote généreusement les familles nombreuses. Une pension de trois cents livres est alloué aux ménages de colons qui ont dix enfants, et de quatre cents livres à ceux qui en ont douze. Sa Majesté veut même que toute préséance soit accordée aux chefs de ces familles, dans la distribution des charges et des honneurs ²⁶. En dépit de tout, le mariage obligatoire paraît bien n'avoir été qu'un commandement superflu. Sa Majesté eut à payer beaucoup de pensions; nous ne voyons pas qu'elle ait infligé beaucoup d'amendes. Mais alors comment expliquer qu'en dépit de tous ces stimulants, la population s'accroisse si peu rapidement? C'est d'abord qu'avec la guerre de Hollande ont pris fin les immigrations administratives. Reprise aux complications européen-

²³ Salone, *op. cit.*, p. 302.

²⁴ *Edits et ordonnances*, pp. 67-68.

²⁵ *Jugements et délibérations*, t. I, pp. 38-39.

²⁶ *Edits et ordonnances*, p. 68.

nes, la France va redonner à sa politique coloniale ce rythme heurté, hésitant, instable, qui ne la quittera plus. C'est aux populations rurales que s'adresse de préférence l'appel à traverser la mer. Mais il va de soi qu'une puissante volonté directrice pouvait seule déterminer parmi elles un courant migrateur considérable et continu. Il n'en saurait être de ces populations sédentaires comme des populations côtières, lesquelles, l'histoire le prouve, ont alimenté les migrations océaniques. Or cette volonté directrice abdique tout justement son rôle, aussitôt fini l'entendace Talon. Dès ce temps, la monarchie française entreprend trop en Europe pour entreprendre beaucoup de ce côté-ci de l'océan. Avec la guerre de Hollande, les finances de l'Etat vont, du reste, retourner aux déficits incessants, précurseurs de ces crises financières qui rendront impossible toute grande entreprise, toute politique de continuité. Dès 1680, les guerres déchainent la misère, une misère souvent affreuse, dans les campagnes, et notamment dans les provinces du nord-ouest, principal centre de recrutement pour les colons d'Amérique²⁷. Puis, en toute justice, il faut tenir compte que l'empire colonial français, étant alors le plus vaste après celui de l'Espagne, la Nouvelle-France, pour importante qu'elle soit, ne constitue qu'une partie des colonies françaises. L'immense étendue de cet empire, réparti sur deux hémisphères et ne mesurant pas moins de dix millions de kilomètres carrés, disperse ailleurs qu'en notre pays, non seulement la pensée des gouvernants, mais l'esprit du public. Les migrations s'en vont vers d'autres rives que les nôtres.

²⁷ Albert Petit, *Histoire de Normandie*, pp. 218-222.

Pour ne parler que des Antilles, il s'y trouvait déjà, en 1643, 17,000 Français²⁸. Comme les contemporains et Colbert lui-même songent beaucoup moins au peuplement qu'au commerce, il en résulte que le Canada passe bien après l'Inde, le pays des comptoirs fameux, l'un des plus grands centres de l'activité commerciale. De très bonne heure, aussi bien, Colbert a cru la Nouvelle-France en état de se suffire en hommes et s'est employé à resserrer le courant migrateur vers elle. Pour comble de malheur, la Nouvelle-France va perdre, en 1673, juste à l'heure où elle en aurait le plus besoin, son meilleur bulletin de publicité. Les *Relations* des jésuites vont cesser de paraître. Exilés à la cour, les gentilshommes n'ont plus de rapports avec les petites gens. Ceux qui viennent au Canada sont, pour la plupart, des chefs militaires depuis longtemps séparés des paysans, impuissants à se faire suivre par des censitaires. Seuls le prêtre et le religieux inspirent assez de confiance pour entraîner les émigrants vers les pays lointains²⁹. La suppression des *Relations* porta à la colonie un coup irréparable.

Si au moins elle avait pu garder tout ce que lui apportait sa vigoureuse natalité. Mais il y a les exodes des coureurs de bois dont un bon nombre s'enfoncent tout de bon dans la vie sauvage, pendant que d'autres désertent aux Anglais. Il faut compter en outre avec les terribles saignées des dernières guerres.

Les milices canadiennes, plus faites aux méthodes

²⁸ Germain Martin, *Histoire économique et financière* (Histoire de la Nation française), p. 221.

²⁹ Voir abbé Groulx, *Le peuplement de la Nouvelle-France* (*Revue trimestrielle canadienne*, août 1919).

de guerre d'Amérique, sont partout de l'avant, en Acadie, à la baie d'Hudson, à Terre-Neuve, dans les colonies anglaises. Lors de la guerre iroquoise, la région de Montréal est affreusement ravagée; on compte deux cents tués et cent vingt prisonniers à la Chine. Les paroisses du Haut-de-l'Île, de la Rivière-des-Prairies, de l'Île-Jésus, de la Chesnaye, la Valtrie, Repentigny, Saint-Sulpice, Châteauguay, Verchères, Contre-cœur, Chambly sont presque entièrement détruites. Dautré n'existe plus. Champigny écrivait au ministre le 12 novembre 1691: « J'ay trouvé les peuples habituez au-dessus des Trois-Rivières dans une très grande misère et tout le pays ruiné par les ennemis à la réserve de la coste de Boucherville et des forts où toutes les familles ont esté contraintes de se retirer »³⁰. Au milieu de ces alarmes continuelles, nul n'est bien aise, comme le fait remarquer la Hontan, de se marier et de commencer un défrichement. A Québec le Conseil souverain doit prendre des mesures sévères pour empêcher l'exode en France. A cette décimation viennent s'ajouter les funèbres trouées des épidémies. Pour la seule année 1687, cinq cents Français et trois cents Indigènes domiciliés succombent; l'épidémie fait encore trois mille victimes en 1703. Les Canadiens ont beau élever au plus haut point la fécondité de leurs familles, ils parviennent à peine à maintenir l'équilibre. La population est de 10,725 âmes en 1685; elle descend à 10,303 en 1688. Elle ne sera encore que de 13,815 âmes en 1698³¹. Et

³⁰ *Archives du Canada, Série C", A., vol. 11, p. 532.*

³¹ *Recensement du Canada, 1870, t. IV, pp. 16-40-49*

voilà pour le temps de la guerre iroquoise. Pour la guerre de la succession d'Espagne, il suffira de comparer ces deux chiffres: 16,417 habitants en 1706, 18,964 en 1714 ³².

La mise en culture devait subir les mêmes fléchissements. Depuis 1684 beaucoup de seigneuries ont été ou agrandies ou démembrées. De nouvelles concessions ont été faites sur le Richelieu, dans la région du lac Saint-Pierre, dans la profondeur des terres autour de Québec, et sur la rive nord où se développe Saint-Paul, et aussi sur la rive sud d'où l'on commence à lever les yeux vers la Gaspésie et jusqu'à la baie des Chaleurs. Ces seigneuries sont loin d'être toutes prospères. Même à Montréal, pendant les dix ans qui précèdent la paix de Rywick, la plupart des terres sont abandonnées. Des paroisses comme Dautré, La Vallée, sont retournées à l'état sauvage. Contraints de se renfermer dans les forts, les colons sont empêchés, ainsi que l'écrit Champigny, de faire valoir leurs habitations éloignées et d'élever des bestiaux en grande quantité ³³.

Fait notable, au reste, la colonisation se développe beaucoup plus hâtivement sur la rive nord du fleuve que sur la rive sud, contrairement à tous les postulats géographiques. La rive nord, pays des grandes réserves forestières, offre surtout des sols lourds, coupés d'espaces sablonneux. La marge cultivable est étroite, en contre-bas des Laurentides. La région de la rive sud attire, au contraire, par ses plaines de riches allu-

³² D'après un état déposé aux Archives de Paris.

³³ *Archives publiques du Canada, série C*, A, vol. 11, p. 532.

vions, son sol plus fécond, plus approprié à l'élevage et à la culture. Qu'est-ce donc qui entraîne les colons vers le nord plutôt que vers le sud? Les intérêts du commerce y comptent, sans doute, pour quelque chose. Prédominants au début, ils ont occasionné les groupements de la population près des vastes domaines de la fourrure et des grandes chasses, à l'abri des forts protecteurs de la traite: Tadoussac, Québec, Trois-Rivières. Mais une autre raison non moins décisive, c'est que, par suite du voisinage des Iroquois, la rive sud du fleuve manque de sécurité. Voilà pour quelle cause, en 1722, sur 82 paroisses, 48 se trouveront sur la rive gauche, contre 34 sur la rive droite. Que si, malgré tout, des groupements assez compacts s'échelonnent de l'autre côté du fleuve, en face de Montréal, c'est qu'en ce coin de pays s'élèvent des manoirs fortifiés, tels que celui de Verchères et surtout le château de Longueuil, donjon d'aspect médiéval.

La crise de la main-d'œuvre, il fallait s'y attendre, sévit plus que jamais après ce dépeuplement d'une guerre épuisante. Le mal s'accroît également par des exodes nombreux vers la Louisiane et vers Détroit. D'après le mémoire de M. de Catalogne, qui est de 1712, « il n'y a pas le quart des ouvriers qu'il faudrait pour bien étendre et cultiver les terres ». « Une des plus grandes peines du Canada », avait déjà signalé de Meulles, c'est que « la plupart des habitants *ne trouvent point* de valets ny domestiques pour se servir »³⁴. Les habitants peuvent, il est vrai, vers 1690, recourir à la main-d'œuvre militaire; à l'engagé ils préfèrent

³⁴ Archives publiques du Canada, série C", A, vol. 6, 4 nov. 1683, p. 289.

même le soldat qu'ils paient moins cher, vingt à trente sous par jour. Mais que ne font pas les autorités ? Transportant ici une des coutumes les plus détestables de France où l'on tire volontiers l'habitant de chez lui pour l'occuper à toutes sortes de corvées³⁵, les gouverneurs laissent les soldats sur les terres et appellent les miliciens sous les armes. Une lettre de Champigny au ministre nous fait voir les habitants très mécontents « de ce qu'ils étaient toujours commandés pendant que quantité de soldats travaillent ». « Ils n'ont point encore refusé de marcher, ajoute Champigny, mais ils sont réduits dans un estat si misérable aussy bien que leurs familles, que je croy qu'il est de conséquence de les ménager d'une autre manière, crainte de les rebuter et de les jetter dans le désespoir. . . »³⁶.

Les conditions de l'établissement n'ont guère changé non plus pour le pauvre colon. Il n'est ni plus ni mieux aidé que dans les périodes précédentes. Les derniers concessionnaires de fiefs sont, pour la moitié au moins, des officiers en réforme, très pauvres, et qui s'entendent mieux à l'épée qu'à la charrue. La plupart de ces seigneurs et quelques autres des périodes précédentes sont restés de vrais miséreux et ont beaucoup de peine à améliorer leur sort. « Les S^{rs} d'Ailleboust, de Repentigny et Denys, que l'on peut dire estre les trois principales familles du pays », supplient le roi par l'intermédiaire de Frontenac, « de vouloir leur accorder quelque chose pour leur ayder à subsis-

³⁵ Brunetière, *Histoire et littérature*, t. I, pp. 285-286.

³⁶ Champigny au ministre, 1 nov. 1691. *Archives du Canada*, série C", A, vol. 11, p. 535.

ter »³⁷. Dans la suite la liste des ratés ne fait que s'allonger avec les noms de Verchères, d'Aubert de la Chesnaye, du vieux de la Durantaye, de Godefroy de Tonnancour, de Saint-Ours, de Tilly, de Linctôt. Et ces échecs ou ces chutes de fortune s'enveloppent parfois d'une sorte de tristesse tragique. Denonville, en particulier, nous a laissé de ces misères une peinture étreignante. Il écrit au ministre en 1686: « Je dois rendre compte à Monseigneur de l'extrême pauvreté de plusieurs nombreuses familles qui sont à la mendicité et toutes nobles, ou vivant comme telles, la famille de Saint-Ours est à la teste. Il est bien gentilhomme de Dauphiné, chargé d'une femme et de dix enfants; il n'y a pas deux jours qu'il me vint faire un compliment pour avoir la permission de passer en France, l'an prochain, avec sa femme et ses enfants, pour y chercher du pain, et mettre ses enfants à servir de costé et d'autre. . . et pour lui d'essayer de se mettre dans les troupes. Il se plaint de n'avoir pas de bled pour les deux-tiers de l'année. Le père et la mère me paraissent dans un véritable désespoir de leur pauvreté. Cependant les enfants ne s'épargnent pas, car j'ai vu deux grandes filles couper du bled et tenir la charrue. Je serais bien long à vous faire le détail de plusieurs autres familles qui sont dans la même pauvreté qui souvent me viennent trouver les larmes aux yeux. Le sieur de Linctôt et sa femme qui ont dix enfants et deux d'une de leurs filles, se plaignent de n'avoir pas de pain ». L'année suivante, c'est la misère de Tilly que nous décrit Denonville: « Il y a le bonhomme

³⁷ Frontenac au roi, 6 nov. 1679, *Archives publiques du Canada*, série Cⁿ, A, vol. 5, p. 27.

Tilly qui est de nos conseillers et gentilshommes qui a quinze enfants. . . il lui faut donner du bled présentement pour vivre. Ses enfants sont fort bien élevés et ont le cœur noble. Sa femme et sa fille labourent la terre tous les jours ». Aussi parmi ces seigneurs, nobles ou non, quelle chasse ardente aux emplois! C'est à qui décrocherait une fonction dans l'armée, la marine, ou même dans la judicature. Bientôt Repentigny, Hertel, Tilly, auront chacun six ou sept enfants au service. Nobles et seigneurs canadiens cèdent à la tradition militaire et bureaucratique importée de France³⁸.

Cette pauvreté des seigneurs s'explique, sans doute, par les malheurs de la guerre; mais bien plus par l'inexpérience et le peu de ressources des possesseurs de fiefs. Quelle rude entreprise, même à la fin du dix-septième siècle, que l'établissement d'une seigneurie en Nouvelle-France. Un jour un vieil officier en retraite s'est mis en route vers un coin du pays, suivi d'une dizaine de familles péniblement recrutées. La petite caravane fait le voyage en canot ou en barque, par le fleuve ou la rivière, toujours l'unique route. L'officier aborde à quelque pointe, en pleine forêt vierge, pour s'y tailler un domaine. Pour tout avoir le nouveau seigneur n'emporte avec lui, outre les bras et le courage de ses futurs censitaires, que la faible dot d'une fille d'habitant ou le présent royal fait à une orpheline et son beau parchemin glorieusement paraphé. Et pourtant cet officier des armées de Louis XIV, ce vainqueur peut-être des Bostonnais et des Onnonta-

³⁸ Salone, *op. cit.*, p. 311. Léon Gérin, *Le gentilhomme français et la colonisation du Canada*, (M. S. R. C., 1896).

gués, doit s'improviser bâtisseur et agriculteur. Il va devenir chef de côte, chef de paroisse et, tout de suite, à sa petite troupe de conquérants du sol, il doit fournir une stratégie efficace. Les premiers jours, le seigneur et ses censitaires campent sous des tentes d'écorces de bouleau, ou encore sous une hutte commune élevée à la hâte ³⁹. Bientôt, dans la clairière, au bord de la forêt devenue sonore, s'élève le premier manoir, pauvre maison rustique, faite de grosses pièces de bois rapidement équarries, avec un toit aigu, à la mode de ce temps-là ⁴⁰. Après le manoir vient le moulin banal à eau ou à vent, et le seigneur cherche quelquefois longtemps l'endroit où l'élever. Le moulin ne constitue pas une petite charge dans un temps où il faut faire venir de France les meules, les cordages, les voiles, tous les appareils de fer ⁴¹, où il faut payer à l'année le salaire d'un meunier, puis attendre longtemps la venue suffisante des droits de mouture. Le moulin et le manoir doivent néanmoins se compléter d'une chapelle, à moins que les censitaires, encore privés de prêtre résident, ne veuillent se contenter d'une pièce de la maison du seigneur ou de la maison de l'un d'entre eux. Mais là ne s'arrêtent pas, vers 1690, les devoirs du grand concessionnaire. Dans chaque seigneurie et surtout dans la région de Ville-Marie, depuis la guerre iroquoise, le seigneur qui veut protéger ses censitaires et leurs bestiaux, doit encore élever un

³⁹ Salone, *op. cit.*, p. 238; Abbé Couillard-Després, *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud*, p. 28, (Saint-Hyacinthe, 1912).

⁴⁰ Casgrain, *Une paroisse canadienne au dix-septième siècle*, p. 23.

⁴¹ Faillon, *Histoire de la colonie française*, t. III, p. 353

fort, sorte de grand enclos fermé de palissades, avec quelques redoutes, enveloppant la chapelle et le manoir, pourvu de pierriers et de quelques pièces de campagne ⁴².

Tant et de si lourdes obligations faisaient ployer le pauvre seigneur, avant même l'achèvement de son manoir, avant l'entière distribution des lots de censive. Mais sous quel faix n'écrase-t-il point quand les charges d'une nombreuse famille auront presque toujours alourdi son fardeau? Peu attachés eux-mêmes à la terre, ses enfants lui sont rarement une richesse. Dès lors nul n'aura plus le droit de s'étonner si ces gueux de la noblesse ont une tendance à grever plus que de raison leurs censitaires, à se dérober quelquefois à l'une ou à l'autre de leurs obligations. C'est ainsi que Catalogne nous cite le cas de pauvres colons qui « consomment le tiers de leur temps à aller faire leurs farines à quinze ou vingt lieues ». Et les censitaires eux-mêmes qui sont la richesse de la seigneurie, comme il est difficile de les recruter, surtout après 1672, alors qu'il ne faut plus compter sur les envois du roi. Le fondateur de domaine doit donc s'adresser aux vieilles seigneuries. Peu, en effet, ont le moyen, comme M. de la Bouteillerie, de la Rivière-Ouelle, de faire venir de France la plupart de leurs tenanciers ⁴³. Et voilà donc que des concessions, comme les fiefs de Chicouane, de Boisseau et de Tonnancour, n'auront parfois qu'un seul propriétaire qui est le seigneur lui-même ⁴⁴. Qui n'aperçoit

⁴² Charlevoix, *Journal d'un voyage...*, t. V, pp. 182-183.

⁴³ Casgrain, *Une paroisse canadienne au dix-septième siècle*, pp. 33-34.

⁴⁴ Salone, *op. cit.*, pp. 320-321.

le fatal dénouement? Quand, vers la mi-novembre, à l'époque de la Saint-Martin, le seigneur attend, à la porte de son manoir, ses censitaires qui viennent payer leurs rentes, la filée des carrioles et des *traînes* n'est jamais bien longue ni non plus bien chargées les voitures et les bourses. Au fond de ces bois où revient à l'officier, comme une tentation, le souvenir des fêtes brillantes et des beaux coups d'épée de jadis, le spectacle de sa misère et de son isolement finit par lui être de mauvais conseil. Quand, deux ou trois semaines après la perception de ses rentes, le seigneur enlève son costume rustique, revêt son brillant uniforme d'officier et, l'épée au côté, part pour le Château Saint-Louis y porter ses hommages, hélas! ce qui l'étreint trop souvent, c'est le dégoût de sa nouvelle existence, la nostalgie de la guerre et des grandes aventures.

Hâtons-nous de le dire cependant: tous ne sont point dans cette détresse; tous non plus n'ont point fait que de la traite ou de la guerre. Les chefs de nos bandes héroïques se recrutent dans trois familles tout au plus: les d'Ailleboust, les Le Moyne, les Hertel. M. de Catalogne a relevé en 1712 la présence de plus de quatre-vingt-quatre seigneurs; et, sur ce nombre, les quatre-cinquièmes au moins sont des seigneurs terriens. Ceux de l'époque des Cent-Associés ou leurs héritiers gravissent déjà vers la prospérité: Juchereau, gendre de Giffard et son successeur à Beauport; les descendants de Couillard à la Rivière-du-Sud, admirables seigneurs terriens, continuateurs fidèles de leurs traditions familiales⁴⁵; le vieux Pierre Boucher qui a

⁴⁵ Abbé Couillard-Després, *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud*.

fait de Boucherville l'une des seigneuries les plus prospères et à qui Denonville décerne cet éloge, égal au plus illustre parchemin: « C'est la famille qui a le plus travaillé au bien de la colonie ». Ajoutons à toutes ces seigneuries prospères, celle de François Berthelot à l'Ile d'Orléans dont les progrès ont été merveilleux. Et il en est d'autres dont la liste avertit de ne pas trop généraliser la pauvreté ou l'échec des possesseurs de fiefs ⁴⁶. Quelques seigneuries néanmoins l'emportent d'emblée sur toutes les autres et ce sont les seigneuries ecclésiastiques. Leurs propriétaires ont plus de facilité à se pourvoir d'ouvriers. A eux seuls les Jésuites possèdent tout près de 2,000 censitaires, et les Sulpiciens, environ 3,000 ⁴⁷. Le séminaire de Québec ne s'éloigne pas de ce succès; il a hérité de Mgr de Laval la côte de Beaupré et il y a ajouté l'Ile-Jésus. Ainsi vont également les seigneuries des Ursulines et des Hospitalières. Le progrès général se manifeste rien qu'à l'apparence des demeures seigneuriales. Les manoirs primitifs, à toit aigu et de pièces grossières, disparaissent presque partout. La maison de M. de Puisieux, considérée de son temps comme « le bijou de la Nouvelle-France » ⁴⁸, se fait bientôt oublier. Quelques demeures d'habitants dépassent quelquefois en opulence celle du seigneur. Mais, même alors, la maison seigneuriale se distingue par son droit exclusif au pigeonier et à la girouette. De véritables châteaux s'élèvent ci et là, par exemple dans la baronnie de

⁴⁶ Désiré Girouard, *Supplément au « Lake St. Louis »*, pp. 79-85 (Montréal, 1900).

⁴⁷ *Recensement du Canada*, 1870, t. IV, p. 48.

⁴⁸ Faillon, *op. cit.*, I, p. 375.

Portneuf, où Robineau de Bécancour possède « un manoir décoré de toutes les marques de noblesse et seigneurie, accompagné d'une belle chapelle où se célèbre le service divin ». . . et de « plusieurs bâtiments pour loger les domestiques, chevaux et équipages », avec « des étables, granges, parcs, jardins, bois, moulins »⁴⁹.

Le progrès est encore plus sensible chez les habitants. Déjà, en 1680, et c'était, il est vrai, avant la guerre iroquoise, La Hontan s'exclamait avec sa verve coutumière: « Les païsans y sont à leur aise et je souhaiterais une aussi bonne cuisine à toute notre noblesse délabrée en France. Que dis-je païsan? Amende honorable à ces Messieurs! Ce nom-là pris dans la signification ordinaire mettrait nos Canadiens aux champs. Un espagnol, si on l'appelait villageois, ne froncerait pas plus le sourcil, ne relèverait pas plus fièrement sa moustache. Ces gens-ci n'ont pas tort après tout; ils ne payent ni sel, ni taille; ils chassent et pêchent librement; en un mot ils sont riches. Voudrez-vous donc les mettre en parallèle avec nos gueux de païsans? Combien de nobles et de gentilshommes jetteraient, à ce prix-là, les vieux parchemins dans le feu! »⁵⁰ Voyez aussi comme ils se logent. « Tout le monde y est bien logé et bien meublé, dit encore La Hontan; la plupart des maisons sont de bois à deux étages; les cheminées sont extrêmement grandes. . . »⁵¹. L'habitant de ce temps-là, même le plus misérable particulier, au té-

⁴⁹ Sulte, *Mémoires de la Société Royale*, 1914, p. 115.

⁵⁰ *Voyages dans l'Amérique Septentrionale*, t. I, lettre II.

⁵¹ *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale*, (A La Haye, 1704), p. 12.

moignage de de Meulles, « recueille assez de blé pour nourrir sa famille »; et il a « dans son habitation quelques vaches, des volailles et quantité de légumes »⁵². Les Canadiens de ce temps s'entendent fort bien en horticulture et ils ont orné leurs fermes de magnifiques vergers⁵³. Du reste, un fait beaucoup plus significatif atteste cette brillante prospérité. Soudain une ascension sociale étonnante se produit dans la classe des laboureurs. Ils commencent à lever les yeux vers les manoirs seigneuriaux. En 1700 les fils d'habitants auront déjà conquis un tiers des seigneuries⁵⁴.

Quelques chiffres nous permettront de suivre encore mieux les courbes du développement, pendant et après la guerre. En 1688, au début de l'invasion iroquoise, l'on ne trouve, dans toute la Nouvelle-France, que 28,603 arpents de terre en culture; 26,609 seulement en 1692, soit une diminution de 2,000 arpents. Mais voici la progression rapide, aussitôt la paix rétablie. De 1698 à 1706 le nombre des arpents en culture passe de 32,524 à 43,671; il atteint en 1716 le chiffre de 57,240. L'élevage progresse en proportion, surtout celui du cheval que Pontchartrain décide d'enrayer. Il craint, et ce fait révèle assez les intentions de la métropole, que les Canadiens ne délaissent peu à peu la raquette et ne perdent leur précieuse qualité de marcheurs⁵⁵.

⁵² *Archives publiques du Canada, série C*, A, vol. 6, p. 288.

⁵³ Casgrain, *Une paroisse canadienne*. . . , p. 128.

⁵⁴ Salone, *op. cit.*, p. 314.

⁵⁵ Salone, *op. cit.*, p. 228. Une ordonnance de Raudot (1709) défend de garder plus de deux chevaux et un poulain.

Pourquoi faut-il que l'industrie et le commerce ne marchent point du même pas? A part les industries domestiques qui fleurissent au foyer, quelques autres se développent timidement, telle la manufacture de « tortes, droguets, serges croisées et couvertes » de M^{me} de Repentigny. La colonie n'en est pas moins tributaire de la métropole pour les étoffes de prix ⁵⁶, pour les hardes, et surtout pour les objets d'échange qui servent à la traite. En 1705 la construction navale renaissait avec Raudot. Les habitants exportent peu. En 1683 de Meulles écrivait: « S'ils trouvaient tout le débit de leurs denrées, ils seraient trop aise. » En 1685 cependant ils livraient aux magasins du roi deux cents milliers de farine et expédiaient tant aux Isles qu'à la Rochelle, 18,491 minots de grains. Nous exportions alors aux Antilles, aux îles de la Rochelle ou à Plaisance, outre les anciens articles, parmi lesquels la pelleterie tient toujours le premier rang, des grains, des farines et même des légumes.

Le commerce est bien gêné néanmoins par les voies intérieures de transport qui demeurent toujours dans le même état. La colonie ne possède encore aucune voie par terre, sauf le chemin très imparfait ouvert jadis par Tracy de Montréal à Chambly. Le fleuve demeure donc la seule route; mais l'étroitesse du chenal qui empêche les voiliers de courir des bordées, les retient à Québec. On va en canot, en barque, et il faut quelquefois un mois entier pour l'aller et le retour entre la capitale et Montréal. Toutefois les grands projets sont dans l'air. Vauban vient de lancer le projet du

⁵⁶ « Mais les meilleures étoffes viennent de France », écrivait encore Kalm en 1749.

canal Erié⁵⁷. Et le creusage du canal de la Chine, déjà commencé avec succès en 1689 par M. Dollier de Casson, se continue encore en 1700 avec Gédéon de Catalogne, comme ingénieur. La mort de M. de Casson, le manque d'argent, laissent malheureusement l'œuvre inachevée⁵⁸.

Donc, en 1713, l'année du traité d'Utrecht, le bassin du Saint-Laurent qu'avait épargné l'invasion anglaise, achève de réparer ses pertes de la guerre iroquoise. Un peu partout le domaine cultivé s'agrandit. A Montréal la colonisation s'élançe du sud de l'île vers le centre et le nord. Tout serait bien sans la région du Richelieu où les officiers de Carignan ont presque tous échoué. Trois-Rivières reste stationnaire et attend le chemin du roi. Au-dessous de Québec, la prise du sol dépasse maintenant la Grande-Anse; les colons ont conquis de ce côté, en gagnant le golfe, une dizaine de lieues⁵⁹.

En dépit du progrès apparent, impossible de se dissimuler toutefois l'extrême fragilité de cette construction économique. Un fait brutal demeure: la Nouvelle-France ne possède pas même ses industries essentielles; elle importe toujours beaucoup plus qu'elle n'exporte. Son développement est strictement unilingue. Que fait-elle autre chose que de l'exploitation agricole? qu'a-t-elle tiré de ses immenses richesses naturelles qui s'appellent la pêche, les mines, les forêts?

⁵⁷ Voir, Rameau, *op. cit.*, p. 315.

⁵⁸ Olivier Maurault, *Revue trimestrielle canadienne*, fév. 1919, p. 361.

⁵⁹ *Recensement du Canada*, 1870, t. IV (Recensement de 1706.)

S'agit-il de forges, d'ardoisières, de briqueteries, d'exploitation forestière, de fabrication de potasse, de brasseries, de salines, de chapellerie, presque toujours l'histoire de ces diverses entreprises, à cette époque et jusqu'à la fin du régime français, se résume en ces mots d'une lamentable monotonie: déclin, déboires, tentatives infructueuses, échecs, opposition du roi.⁶⁰

Pour comble, le discrédit de la monnaie, les difficultés du commerce et de tous les échanges ont créé la méfiance, supprimé l'initiative, l'aspiration à la richesse. À chacun il suffit de vivre. Pour toute son administration financière la Nouvelle-France est tenue en tutelle; elle n'est qu'un rouage économique de la métropole. Pour ses travaux les plus urgents les capitaux lui font défaut; pour les plus petites entreprises, c'est une extrême pénurie d'argent. Le numéraire est presque inconnu. Mais, plus que tout le reste, les hommes manquent à la Nouvelle-France, les hommes que Charlevoix appellera bientôt « la principale richesse du Souverain »⁶¹. Et Louis XIV va mourir laissant la France grevée de dettes et d'humiliations, avec une puissance d'émigration encore diminuée.

Vauban a pourtant fait entendre de graves avertissements dans son mémoire de 1699. « Si le Roi, y disait-il, ne travaille pas vigoureusement à l'accroissement de ces colonies, à la première guerre qu'il aura avec les Anglais et les Hollandais qui s'y rendent de jour en jour plus puissants, nous les perdrons, et, pour

⁶⁰ Joseph-Noël Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français* (2 vols), Québec, 1927.

⁶¹ Charlevoix, *Journal d'un voyage* . . . , t. X, p. .

lors, nous n'y reviendrons jamais »⁶². En son *Mémoire de la Coste de la Floride et d'une partie du Mexique*, qui est de 1699, les avertissements de d'Iberville ne se font pas moins catégoriques : « Si la France, écrivait-il, ne se saisit de cette partie de l'Amérique, qui est la plus belle, pour avoir une colonie assez forte pour résister à celle de l'Angleterre qu'elle a dans la partie de l'est depuis Pescadoué jusques à la Caroline, la colonie anglaise, qui devient très considérable, s'augmentera de manière que dans moins de cent années elle sera assez forte pour se saisir de toute l'Amérique et en chasser toutes les autres nations »⁶³.

Une menaçante disproportion de forces continue, en effet, de se maintenir entre les deux colonies. Depuis 1664, où la population de nos voisins s'élevait déjà à 45,000 habitants, nous sommes restés de vingt fois inférieurs en nombre. Dans la dernière guerre Nicholson avait sous ses ordres 15,000 soldats, soit l'équivalent de toute la population de la Nouvelle-France.

De 1713 à 1760.

La situation en est là quand, avant la guerre finale, commence une paix de quarante ans. Réduite à ses seules forces ou à peu près, la Nouvelle-France n'en va pas moins déployer un effort superbe pour regagner le terrain perdu.

Sa première indigence est toujours celle du capital

⁶² *Oisivetés* (éd. Augoyat), 1843, t. IV, pp. 48-49.

⁶³ Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*, t. IV, pp. 322-323.

humain. Il lui faudrait des colons, des bras. « Cette colonie ne souffre pas moins par le défaut d'ouvriers qui sont si rares qu'il n'est presque possible de cultiver les terres ni d'y faire la récolte... », écrivaient au ministre Vaudreuil et Bégon le 15 novembre 1713. Et cependant Vaudreuil et Bégon s'opposent, par crainte des Anglais, au licenciement de la garnison coloniale qui ne s'accomplira que peu à peu. Ils font remettre en vigueur le transport des engagés par les navires marchands. Ils se rabattent ensuite sur l'immigration pénitentiaire qui apporte, comme l'on sait, un millier d'hommes. Malheureusement ces quelques gains se voient entamés par les exodes habituels, et par une vraie folie de dispersion à la Louisiane, à Saint-Domingue et jusqu'aux Antilles. Trois cents hommes au moins sortent ainsi de la colonie ⁶⁴. Il faut compter aussi avec les retours en France devenus beaucoup plus faciles qu'au temps de Louis XIV ⁶⁵. Et la petite vérole revient faucher à travers la population. En 1733 le fléau emporte tout près de dix-huit cents victimes.

La colonisation ne cesse non plus d'avoir ses épreuves. Les seigneurs n'ont guère changé. Ceux de cette période sont encore ou officiers d'armée ou fonctionnaires ; les uns et les autres se montrent également inaptes à une œuvre de défrichement. C'est l'époque où un certain nombre d'entre eux font s'abattre sur le dos de leurs censitaires toutes sortes de vexations. Ils commencent à vendre les concessions de terre ou à

⁶⁴ Salone, *op. cit.*, p. 358.

⁶⁵ Schône, *La politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI* Paris, 1907, p. 20.

refuser des continuations en bois debout. Ils mettent en réserve les pins et les chênes, exigent le onzième poisson, les corvées, la rente foncière pour l'usage de la commune à pacage et refusent d'accepter la monnaie de carte.

Ces exigences ne les font guère plus riches. Mgr de Saint-Vallier doit doter à l'Hôpital Général, les filles de condition qui y entrent⁶⁶. Charlevoix qui passait ici, en 1720, constate qu'on chasse beaucoup ; que « quantité de gentilshommes n'ont guère que cette ressource pour vivre à leur aise »⁶⁷. Puis, après un tableau de l'aisance des habitants, le voyageur ajoute : « Les plus à plaindre sont les Gentilshommes et les Officiers, qui n'ont que leurs appointements et qui sont chargés de famille »⁶⁸. Aussi les fils des seigneurs ne cessent-ils de se jeter dans la bureaucratie. Pas moins de quatorze officiers et cadets sollicitent un emploi au Mississipi en 1735. Hocquart écrit encore en 1736 : « Tous les gentilshommes et enfants d'officiers désirent entrer dans le service, ce qui est louable en soi, mais comme la plupart sont pauvres, plusieurs y entrent pour y trouver une petite ressource dans la solde du roi, plutôt que pour d'autres motifs. M. le gouverneur Beauharnois choisit les meilleurs sujets. On a de la peine à engager les autres à faire valoir des terres. Peut-être conviendrait-il d'en faire passer quelques-uns en France pour servir dans la marine, afin de s'attacher de plus en plus la noblesse et les gens du pays »⁶⁹.

⁶⁶ *Journal d'un voyage fait par ordre du roi. . .*, t. V, p. 114.

⁶⁷ Charlevoix, *id.*, p. 117.

⁶⁸ Charlevoix, *id.*, p. 252.

⁶⁹ Sulte, *Mémoires de la Société Royale*, 1914, p. 135

Les autorités se décident pourtant à réagir contre les propriétaires de fiefs négligents ou tracassiers. Vaudreuil et Bégon les menacent, entre autres choses, de réunir à la couronne leur domaine inexploité. Et naturellement la menace contre les grands propriétaires reste en général inexécutée, pendant qu'Hocquart, en trois ans, de 1727 à 1730, prononce la réunion d'au moins deux cents concessions roturières au domaine des seigneurs⁷⁰. Sous l'intendance Bigot on oblige même les petits propriétaires à démolir maisons et étables de pierre qui n'ont pas été bâties, conformément à une ordonnance de 1745, sur une terre d'un arpent et demi de front sur trente à quarante de profondeur⁷¹.

Le progrès franchit malgré tout de glorieuses étapes. De 1715 à 1730 la population se double ou presque; elle passe de 19,315 à 34,118. Il en est de même du défrichement. L'année 1720 donne 61,457 arpents en culture; l'année 1730, 130,791 arpents.

Le temps paraît alors venu de consentir de nouvelles concessions. MM. de Beauharnois et Hocquart s'y remettent dès 1731. Mais voici que la distribution nouvelle consacre définitivement la dispersion. Elle ouvre bien une deuxième et quelquefois une troisième ligne d'établissements au lac Saint-Pierre, aux Trois-Rivières et en face, sur la rive sud. Elle se montre encore avisée en jetant des colons sur la Chaudière où toute une région nouvelle, la Nouvelle-Beauce, est

⁷⁰ Voir, *Complément des Ordonnances et Jugements...*, p. 502.

⁷¹ Voir, *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec et ordonnances et jugements des Intendants du Canada*, pp. 588-594. Québec, 1855.

mise en distribution. Mais en même temps elle prolonge les concessions du Richelieu jusqu'au lac Saint-Frédéric où Hocquart s'en va créer une seigneurie du roi. Un semblable prolongement s'accomplit du côté de l'ouest. Là, depuis 1725 environ, la colonisation française franchit maintenant l'île de Montréal. Sur la rive gauche de l'Outaouais, les limites ont été reculées jusqu'à l'île de Carillon et jusqu'à Argenteuil concédé à d'Ailleboust d'Argenteuil, et sur la rive droite jusqu'à Rigaud. Sur le haut Saint-Laurent on atteint la rivière Bodet. Mais, de là, en 1734, Hocquart et Beauharnois courent d'un trait au fond des lacs, jusqu'au fort Pontchartrain de Détroit, où ils tentent de créer un grand établissement. De la Galissonnière promet toutes sortes de privilèges, qu'augmentent encore la Jonquière et Bigot, aux « habitants terriens et de bonnes mœurs » qui voudront aller s'y établir. Les capitaines des côtes sont même institués recruteurs de colons ⁷².

Nos gouvernants tentaient ainsi le dernier et suprême effort pour enserrer l'immense territoire. Mais l'ambition des hommes dépassait leur puissance de réalisation. De toutes les régions nouvellement ouvertes, la Nouvelle-Beauce est la seule à vraiment progresser. La proximité de Québec, la richesse du sol, un meilleur choix de seigneurs y font surgir rapidement des côtes prospères. Sur le lac Champlain la guerre de la succession d'Autriche, en 1746, oblige tous les habitants à retraiter et quelques-uns tout au plus com-

⁷² Salone, *op. cit.*, p. 369, note 3.

mencent d'y retourner vers 1749⁷³. Détroit qui n'avait que 27 habitants en 1727 n'en compte encore que 500 en 1751. A Michilimakinac, au Sault-Sainte-Marie, à la baie des Puants, à Saint-Joseph, à Vincennes, ne vivent tout au plus que quelques familles dispersées. Aux Illinois et sur le haut du Mississippi nous trouvons, vers la fin du régime, quatre villages français, Cahokia, Kaskaskias, Saint-Philippe et la Prairie du Rocher, avec une population de 12 à 1,400 habitants⁷⁴. Plus bas, aux bouches du Mississippi, la Nouvelle-Orléans et ses environs qui ne sont encore, lors du passage de Charlevoix en 1722, que des villages sur le papier, des campements au bord d'un fleuve, compteront de cinq à six mille habitants lors de la conquête⁷⁵.

Mais revenons aux campagnes du Saint-Laurent. Un progrès plus solide, plus ordonné, s'y accomplit chaque jour. Là triomphent, entre deux bordures de forêt, l'énergie paysanne et la continuité de son effort. Redisons-le une dernière fois: un spectacle se reproduit uniformément d'un bout à l'autre de notre premier régime, et c'est, malgré les obstacles, malgré les échecs en d'autres domaines, l'infatigable, la triomphante marche en avant du défricheur. Combien fausse et incomplète serait aussi bien notre histoire, avec son seul aspect politique et militaire, dépouillée de son émouvant relief de pastorale! Depuis au-delà d'un siècle, l'initiative de la côte de Beauport se répète tout

⁷³ *Voyage de Kalm en Amérique*, 2^e partie, pp. 29-33. (*Mémoires de la Société historique de Montréal*).

⁷⁴ Rameau, *op. cit.*, p. 298, note.

⁷⁵ Charlevoix, *Journal d'un voyage*. . . t. V, pp. 280-281.

le long du fleuve. Les crises financières se succèdent, la guerre passe; elles arrêtent à peine le colon. Il essuie quelques sueurs plus brûlantes; il décroche son fusil quelques semaines; puis, il revient, reprend son travail où il l'a laissé, sans relâche, avec une sublime tenacité. Les éclaircies s'ajoutent aux éclaircies, les fermes aux fermes, les clochers aux clochers, et, de ces coups de hache et de ces coups de charrue du petit défricheur, naît la Nouvelle-France.

Quand tant d'autres voisinent la misère, l'aisance des habitants, des vrais colons, ne cesse de se développer jusqu'à la veille de la catastrophe. Là-dessus les témoignages se font si abondants qu'il importe de choisir. Il y a tout d'abord Montcalm qui trouve que nos roturiers vivent comme de petits gentilshommes⁷⁶. L'ingénieur Franquet, venu ici en 1752, ne se retient point de noter le grand air des fermes canadiennes. Un jour qu'il a été bien accueilli chez une dame Lamothe, à la Chesnaye, et qu'il y a dormi, lui et ses gens, « dans des lits propres de façon à la duchesse », il propose que l'on « charge un peu » ces habitants de si bonne condition⁷⁷. Un autre jour qu'il entend la messe à Saint-Sulpice, Franquet s'attarde à considérer l'accoutrement des « fistons de paroisse » qui « portent une bourse aux cheveux, un chapeau brodé, une chemise à manchettes et des mitasses aux jambes », ont chacun leur

⁷⁶ Collection Lévis, *Journal du Marquis de Montcalm*, 13 mai 1756, p. 63.

⁷⁷ *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, 1889, n. 13, p. 186.

cheval et ont « droit dans cet équipage de conduire en croupe leurs maîtresses à l'Eglise »⁷⁸.

En réalité, depuis la paix d'Utrecht, les habitants n'ont perdu ni leur temps ni leur peine. Les chiffres de la production agricole le démontrent éloquemment. En 1719 le pays ne produisait que 234,566 boisseaux de blé; en 1734 il donnait presque un million de boisseaux de céréales, dont près de 800,000 boisseaux de blé. Parmi les cultures qui prennent de l'ampleur il y a celle du chanvre et surtout du lin. La pomme de terre est introduite dans les dernières années, en 1758. L'élevage est toujours prospère, surtout celui du mouton et du cheval, ce dernier qu'on s'efforce encore d'enrayer.

La Nouvelle-France possède maintenant les routes Lanouiller. Depuis 1737, les courriers peuvent aller, avec un seul cheval, de Québec à Montréal, en quatre jours⁷⁹. Une autre grande route part de la prairie de la Bataille, en face de Montréal, et se prolonge jusqu'au fort Saint-Frédéric. En outre une bonne partie de la région de Montréal possède une ébauche de routes locales. Et l'on se résigne, quoique prudemment, à se maintenir en relations avec la métropole, pendant l'hiver, par la voie des colonies anglaises.

Ces facilités de transport coïncident avec un élan de la production industrielle. La construction navale s'est remise en activité. De 1740 à 1758 tout une escadre légère de navires, flûtes, frégates, corvettes et

⁷⁸ *Id.*, p. 55. C'était un des modes de voyager autrefois et qui durait encore au commencement du XIX^e siècle. Sulte, *La Saint-Jean-Baptiste*, (M. S. R. C., 1916), p. 8.

⁷⁹ Salone, *op. cit.*, p. 372.

vaisseaux dont l'un, l'*Algonquin*, de 72 canons, est construite à Québec, à Saint-Jean, à Montréal, sur les lacs, pour le compte du ministre de la marine⁸⁰. Même réveil aux forges du Saint-Maurice qui occupent en 1752 un personnel d'environ cent vingt ouvriers et commis et qui produisent par an de trois à quatre cents milliers de fer expédiés en partie à Brest et à Rochefort⁸¹.

Le commerce suit naturellement ce progrès et le stimule. Une grande et persévérante activité commerciale a toujours manqué à la production canadienne. Le producteur ne produit rien qui dépasse ses besoins s'il ne trouve à échanger commodément le surplus de sa production. Mais voici que l'on commence d'expédier en France les farines canadiennes après que le blé a été épuré par des cribles cylindriques. Un nouveau débouché s'ajoute aux Antilles, l'Ile Royale. En 1737 le commerce général de la colonie atteint pour les importations 1,913,142 livres contre 1,667,695 livres pour les exportations. Beaucoup des articles d'échange servant à la traite sont achetés aux colonies anglo-américaines. En revanche, les trafiquants français ont triomphé partout de leurs rivaux du sud et de l'est, et, vers la fin du régime, ils ont pu constituer en leur faveur un véritable monopole de la fourrure américaine. Malheureusement la guerre s'en vient qui va tout renverser et en particulier l'équilibre des entrées et des sorties. En 1758 notamment, la colonie im-

⁸⁰ Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, I, pp. 220-281.

⁸¹ Voir, *Voyage de Kalm en Amérique*, 2^e partie, pp. 66-67-68. Aussi, *Voyage de l'ingénieur Franquet*, op. cit., p. 140.

portera pour 8,000,000 de livres contre une exportation de 2,500,000 livres ⁸².

Nous tenons là la situation du petit groupe français du Canada au moment où, dans son histoire, va passer la suprême catastrophe. Si magnifiques qu'aient pu paraître les derniers progrès, la colonie n'a point rattrapé l'avance formidable de ses rivaux. En vain la Galissonnière, qui aurait pu être le Talon des derniers temps, avait tenté, auprès de la cour de France, un suprême appel, lui demandant 10,000 paysans pour fortifier le Haut-Mississipi ⁸³. En vain a-t-il fait voir, dans le Canada, un point stratégique d'importance capitale pour la possession des Iles du Tropicque, pour la défense des colonies espagnoles, et pour la lutte contre l'Angleterre, avertissant le roi que la perte du Canada « entraînerait après elle celle de supériorité que la France doit prétendre en Europe » ⁸⁴. En vain l'ingénieur Franquet a émis son projet de *bureau* pour la repression des abus et la colonisation à outrance ⁸⁵. Dans la métropole où l'on lit Voltaire beaucoup plus que Charlevoix, ces prières et ces appels ne trouvent point d'échos. Une maladroite préparation des budgets coloniaux laisse toujours les recettes au-dessous des dépenses et fait à la Nouvelle-France la réputation d'accumuler les déficits et de coûter cher. Puis les économistes de là-bas ont ruiné la confiance en son ave-

⁸² Salone, *op. cit.*, p. 399, note 6.

⁸³ Rameau, *op. cit.*, (2^e partie), p. 77.

⁸⁴ Voir, *Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale*, par le Marquis de la Galissonnière, (*Bull. des recherches historiques*, XXXVI, n. 5, pp. 278-97).

⁸⁵ Voir, *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, 1889, n. 13.

nir. Elle ne produit que du blé et des hommes; elle n'offre ni mines d'or, ni sucre ni épices; pour l'époque c'est très grave. Mal connue, la Nouvelle-France devait être méconnue et voir se tourner contre elle publicistes et philosophes, les « intellectuels » de l'époque. *L'Ami des hommes* habitue l'esprit des Français à l'abandon des colonies. Dans ses *Lettres persanes* (CXXI), Montesquieu avait écrit: « L'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir les pays d'où on les tire, sans peupler ceux où on les envoie. Il faut que les hommes restent où ils sont ».

Déjà, sans doute, un vieillard lubrique qui a tout sali et tout démolì, qui supplie « à genoux » Chauvelin de débarrasser la France du Canada⁸⁶, rêve, au fond de son château, d'une illumination grandiose pour le jour où seront enfin sacrifiées ces « quinze cents lieues » de « déserts glacés »⁸⁷. La Monarchie française s'est mise d'ailleurs dans l'obligation de céder aux vœux des publicistes. Sa marine est en pleine décadence. Et qu'est-ce qu'une puissance coloniale qui n'est pas une puissance maritime? Un déplorable système d'alliances va d'ailleurs enchaîner les mains de la France en Europe et l'entraîner à faire le jeu de l'Angleterre. Louis XV partage, au surplus, les opinions de ses contemporains sur les colonies. Il y voit, non une partie intégrante du domaine national, mais plutôt des entreprises privées, protégées par la métropole.

⁸⁶ *Correspondance de Voltaire, Oeuvres*, t. IX, p. 3, (éd. Garnier).

⁸⁷ Voltaire, *Précis du règne de Louis XV*.

En quoi il est suivi par la masse des Français pour qui l'expansion coloniale n'est jamais passée au premier plan de leurs préoccupations⁸⁸.

La guerre de Sept-Années vient d'être déclarée. Quel effroyable écart entre les forces en présence, à l'heure où la bataille s'engage. La Nouvelle-France a une population de 70,000 âmes environ; les colonies anglaises, de 1,200,000. L'Angleterre accroît bientôt d'un envoi de plus de 30,000 soldats, la milice coloniale qui est de 60,000 hommes. Les forces de Montcalm comprennent exactement 3,752 soldats de terre, 1,950 hommes des troupes de la marine, et une milice d'environ 14,000 hommes, où prennent rang les jeunes gens de seize ans et les vieillards de soixante⁸⁹. « Il est arrivé », écrira plus tard Bourlamaque, « que la guerre ne pouvait être soutenue qu'autant de temps que les ennemis seraient faibles ou mal conduits »⁹⁰. Qu'allaient faire les Canadiens, sinon commencer, avec la certitude de la défaite, une lutte qui ressemblait à de la folie?

L'incident Washington-Jumonville, au confluent de l'Ohio et de la Monongahéla, en avril 1754, puis l'engagement de l'*Alcide*, du *Lis* et du *Dauphin*, en juin 1755, avec l'escadre de l'amiral Boscawen, déchaînent les hostilités. Après quelques affaires brillantes à Monongahéla, à Chouaguen, à William-Henry et surtout à Carillon, où l'on lutte et où l'on

⁸⁸ Claude Saint-André, *Louis XV*, Paris 1921. René Pinon, *Histoire diplomatique (Histoire de la Nation française)*. Schône, *La Politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*.

⁸⁹ Th. Chapais, *Montcalm*, pp. 80-81-82.

⁹⁰ *Un mémoire de M. de Bourlamaque au Canada*. (*Bulletin des recherches historiques*, XXV, n. 9, p. 259.

triomphe toujours un contre cinq, la Nouvelle-France connaît enfin les horreurs de l'invasion. Le 13 septembre 1759, Québec, la capitale, est prise après la défaite des Plaines d'Abraham, où Montcalm succombe. Malgré l'héroïque revanche de Sainte-Foy, l'invasion resserre ses mailles enveloppantes. Le 8 septembre 1760, à Montréal, encerclé par 17 à 18,000 hommes, Vaudreuil, qui n'a plus de munitions que pour un jour, signe la capitulation définitive.

Quelle épreuve que ces quatre ou cinq années de guerre pour le petit peuple canadien! Cette guerre a été sa guerre à lui. C'est lui, c'est son pays qui en est l'enjeu. Les milices canadiennes prennent leur large part de toutes les batailles; elles se battent dans les Marches de l'Ohio; elles forment les deux ailes de l'armée de Montcalm, à la bataille des Plaines d'Abraham; Montcalm et Lévis complètent avec des miliciens les cadres de leurs réguliers⁹¹. Depuis quelques années le peuple a été imposé sans merci. Pendant que tous les hommes valides sont à l'armée, les femmes, les vieillards, les enfants cultivent les terres pour approvisionner les soldats. L'invasion qui a duré quinze mois, s'est signalée par une sauvage barbarie. Les proclamations du conquérant annonçaient aux pauvres miliciens coupables de défendre leur pays, que « le ravage de leurs terres, l'incendie de leurs maisons seraient les moindres de leurs malheurs »⁹². La région de Québec, presque toujours épargnée par les incursions iroquoises, se voit cette fois durement éprouvée. La capitale est aux trois-quarts incendiée. Les paroiss-

⁹¹ *Journal de Montcalm*, p. 74.

⁹² Collection Lévis, *Lettres et pièces militaires*, p. 285.

ses de la rive nord, depuis l'Ange-Gardien jusqu'à la baie Saint-Paul, et celles de la côte sud, depuis l'Islet jusqu'à la Rivière-Ouelle, sont détruites⁹³. Trop souvent l'incendie s'accompagne de massacres et de profanations. Pour ajouter à cette détresse, l'épidémie se déclare. En 1755 et en 1757 la picote fauche presque autant que la guerre.

Et la guerre, les Canadiens la font, dans les derniers mois, avec la désespérance dans l'âme et, peut-être, beaucoup d'amertume. Après la journée de Sainte-Foy et l'apparition de l'escadre anglaise dans la rade de Québec, ils ont acquis la certitude de leur abandon par la France. A l'heure même où on les convie à prolonger ce duel inégal, ils voient se continuer sous leurs yeux et, quelquefois avec la complicité des plus hauts fonctionnaires, un système de spéculation honteuse sur la misère publique. Dans les villes les femmes se battent à la porte des boulangers⁹⁴; dans les côtes on meurt littéralement de faim, et les troupes à la ration mangent du cheval. Pendant ce temps-là, à la « Friponne », les agioteurs manipulent les millions aux dépens du trésor public, expédient à l'étranger le blé volé aux habitants et le carnaval bat son plein⁹⁵. Le scandale des mœurs s'affiche d'un bout à l'autre du pays. Quel spectacle pour nos honnêtes ancêtres que

⁹³ On peut suivre les opérations des incendiaires en parcourant *A journal of the expedition up the river St. Lawrence*, (Mémoires de la Société historique de Québec, 1875).

⁹⁴ Th. Chapais, *Montcalm*, p. 341.

⁹⁵ M. Adam Shortt a tenté une réhabilitation de Josep Cadet, munitionnaire des troupes françaises au Canada. *Documents relatifs à la monnaie, aux changes et aux finances sous le régime français*, II, pp. 912-920.

celui de cet intendant et de ces officiers qui ne peuvent se transporter de Québec à Montréal, pour les plus petits voyages d'affaires, sans se faire suivre d'une petite cour galante qui ressemble à un harem⁹⁶. Ces mœurs, cet accaparement des grains, des bestiaux et des vivres, où, à tort ou à raison, ils n'aperçoivent que des exploitations odieuses, déshonorent la couronne de France aux yeux des habitants canadiens. Ne viennent-ils pas d'apprendre que le roi se prépare à leur faire une deuxième banqueroute et que le papier-monnaie ne leur sera pas remboursé?⁹⁷ Dans le même temps, ils voient les troupes régulières mal payées, mal nourries, se répandre dans les campagnes, y voler et y piller avec l'assentiment tacite des officiers⁹⁸, cependant qu'un désaccord stupide dans le haut commandement précipite la défaite. A la fin nos pauvres gens sont las de se battre au milieu d'une telle dérision; la débandade s'organise dans les troupes de Lévis. Elle commence par les chefs, ainsi que l'atteste cette lettre du Chevalier de Lévis à M. de Vaudreuil: « Il faudrait de préférence punir les officiers tant des côtes que des villes qui, au lieu d'arrêter le désordre, en ont donné l'exemple »⁹⁹. Comment ne pas se rappeler, en lisant ces lignes, la superbe émulation qui, au début de la guerre, animait tout ce peuple? Des vieillards de quatre-vingts ans, des enfants de douze à treize ans étaient venus librement s'offrir à Montcalm¹⁰⁰.

⁹⁶ Voir, Mémoire de Franquet, *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, 1889, n. 13, pp. 158-159.

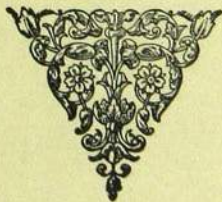
⁹⁷ Ferland, *Histoire du Canada*, II, p. 600.

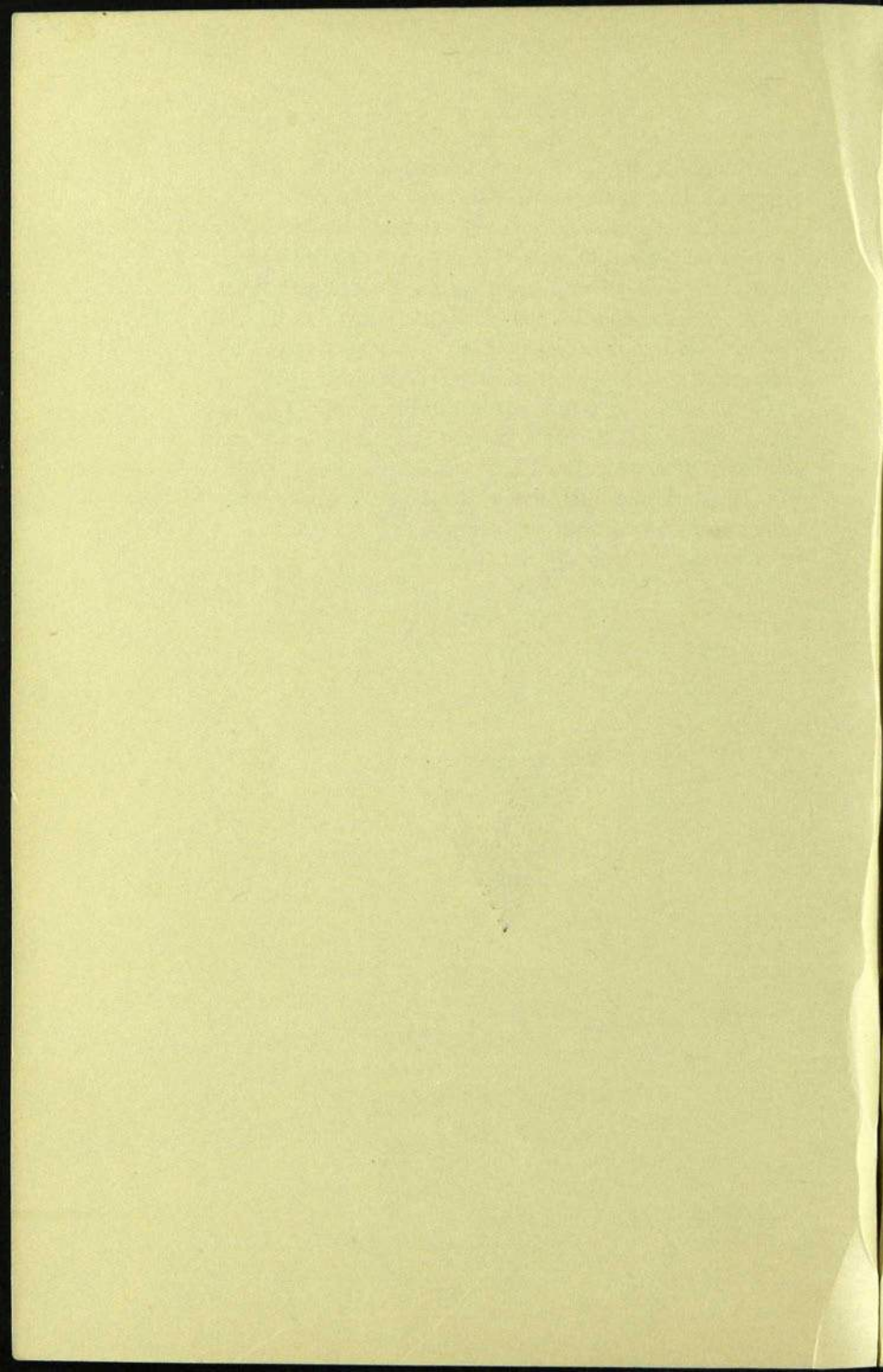
⁹⁸ Ferland, *op. cit.*, p. 589.

⁹⁹ *Lettres du Chevalier de Lévis*, Montréal, 1889, p. 325.

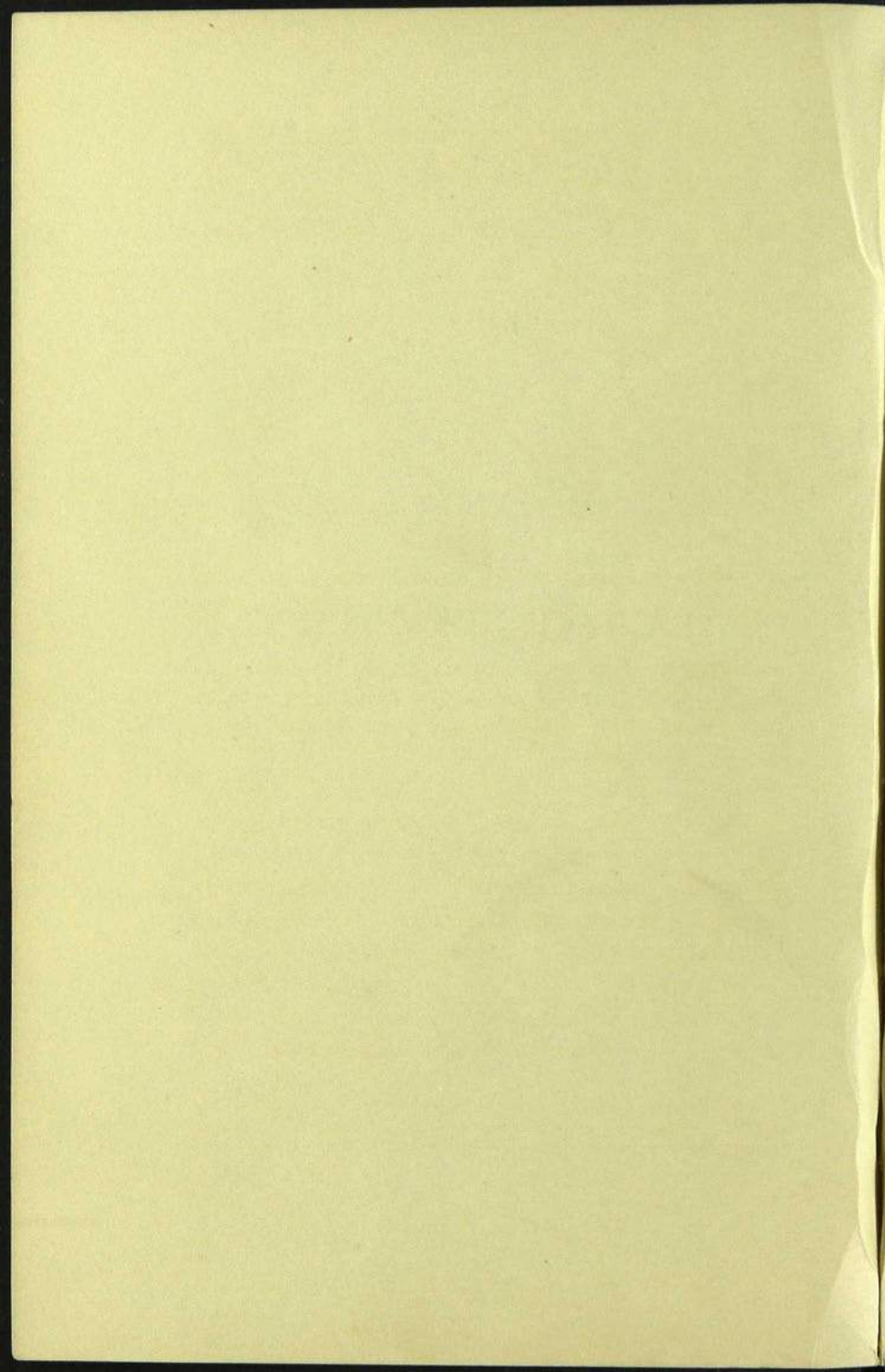
¹⁰⁰ Ferland, *op. cit.*, II, p. 586.

La défaite devait s'accompagner de cette grande tristesse. D'ailleurs toute l'histoire du régime français au Canada est-elle autre chose que l'histoire d'un rêve écroulé, une épopée qui finit en tragédie? Que la mélancolie de ce dénouement ne nous cache pas néanmoins la gloire qui reste. Malgré leur défaite, les Français de la Nouvelle-France pouvaient avec orgueil considérer leurs derniers triomphes, dérouler tout leur passé et se sentir d'une incontestable noblesse historique. Dans les derniers temps, quand la résistance semblait presque folle, Dieu avait sans doute multiplié les suprêmes victoires et toute cette gloire militaire, pour qu'en face du conquérant, les vaincus se souvinsent de leur dignité.





LA RACE NOUVELLE





LA RACE NOUVELLE

VOICI un siècle et plus que des familles françaises habitent ce pays et y multiplient leurs générations ¹. Sur elles et leur descendance nous avons vu agir les influences du milieu, les péripéties de l'histoire. Où en était en 1760 l'action combinée de toutes ces causes? Avaient-elles élaboré les caractéristiques d'une race nouvelle?

Que le type français primitif ait subi des transformations, il paraît superflu de l'affirmer. Tous les historiens de la fin du régime, toutes les notes des voyageurs, la correspondance des derniers gouverneurs, celle des intendants signalent l'apparition d'un type nouveau. Depuis longtemps, il y a au Canada les « Canadiens » et il y a les « Français ». Entre les deux Bougainville exagère la diversité jusqu'à l'extrême: « Il semble, écrit-il, que nous soyons d'une

¹ 26 mariages ont été conclus avant 1640; plus de 240 de 1650 à 1660. En tout 25,464 mariages et 138,251 naissances jusqu'à l'année 1760. (*Recensement de 1870-71, t. V, p. 163.*)

nation différente, ennemie même »². Comment donc un siècle et demi à peine d'histoire a-t-il fait surgir entre les deux groupes une opposition si apparente, sinon très profonde?

Tout d'abord le type français, très divers là-bas de province à province, s'est fondu ici rapidement dans un type presque uniforme. Les quelques unités provençales, gasconnes, bourguignonnes ou languedociennes que nous avait jetées l'immigration, ont vite disparu dans la grande majorité percheronne, normande, angevine et saintongeaise presque identique de mœurs et de pays. Dès la fin de l'intendance Talon le noyau générateur est formé; dès ce moment il détient des qualités sociales et ethniques que ne changera point la faible immigration postérieure. Première circonstance à noter: la plupart des premiers immigrants appartiennent à la jeunesse; peu d'attaches les retiennent donc au passé; plus que des vieux ils sont assimilables et transformables. En outre à quoi se réduisent au juste les relations avec la métropole? Les vaisseaux de France arrivent souvent en août, repartent en octobre ou en novembre; et les relations restent rompues jusqu'à l'année suivante. Séparé de sa première patrie, le colon français n'emprunte qu'à son nouveau milieu. Le pays canadien le façonne avec la puissance d'empreinte de son originalité géographique, avec la nouveauté de son climat, avec l'immensité austère de ses horizons; le façonnent aussi les improvisations de l'initiative tous les jours renouvelées dans les exigences du vivre et du couvert, dans la forêt à transformer, dans les cultures nouvelles à expérimenter, dans toute

² Casgrain, *Montcalm et Lévis*, t. I, p. 167.

cette existence si étrange et si neuve où le défricheur se double presque toujours d'un homme d'aventure ou d'un homme de guerre. MM. Brunhes et Vallaux estiment que le *Dry Farming* (culture à sec), pratiqué pendant dix ans, suffit à transformer le tempérament moral des hommes qui s'y livrent³. Combien plus la vie dans le Nouveau-Monde, par le travail opiniâtre, la qualité d'esprit et de volonté qu'elle exigeait, n'a-t-elle pas modifié en profondeur les premiers colons de la Nouvelle-France. La transformation a été rapide et générale dès la première génération. D'hérités rapidement transmises et si vite accumulées, que pouvait-il sortir autre chose qu'une race nouvelle ? « Quand cette hérédité n'est plus isolée, ni restreinte à quelques familles, mais étendue à un grand nombre dans la même espèce, elle constitue la Race. . . »⁴. Tant d'influences réunies ont bientôt fait de diversifier l'habitant canadien du paysan de France qui, lui, va rester le même, continuant la même existence monotone, au fond des vieilles provinces de là-bas, fermées depuis trois siècles à l'invasion.

Le nouveau particularisme s'affirme avec beaucoup de relief et les Canadiens, les tout premiers, en prennent conscience. « L'instant où une nationalité est formée », dit fort bien M. Etienne Lamy, « est l'instant où elle prend conscience d'elle-même. C'est d'ordinaire le sujet d'un conflit entre cette force jusque-là méconnue, impatiente d'indépendance, et les forces anciennes, obstinées à l'hégémonie »⁵. Pour les Ca-

³ *Géographie de l'histoire*, pp. 68-69.

⁴ R. P. Schwalm, o. p., *Leçons de philosophie sociale*, I, p. 55.

⁵ *Un Siècle*, (chez Oudin). Paris, 1900. *Les Nationalités*.

nadiens de l'ancien régime, le conflit ne se présente pas encore à un état si aigu. Toutefois, ils commencent à découvrir qu'ils sont d'un autre pays et d'une autre histoire; au besoin, ils ne manquent pas d'en faire état. L'un des documents les plus significatifs est bien cette protestation des négociants du pays contre la concurrence des forains presque tous venus d'outremer. Le document est de quarante ans avant la fin du régime. « Remarquez, s'il vous plaît, nos seigneurs, écrivent les marchands canadiens aux membres du Conseil de marine, que les domiciliés ont eu dans cette colonie: trisayeux, bisayeux, ayeux, leurs pères. . . ils y ont leurs familles, dont la plupart sont nombreuses, qu'ils ont contribué les premiers à l'établir, qu'ils y ont ouvert et cultivé les terres, basti les églises, arboré des croix, maintenu la religion, fait construire de belles maisons, contribué à fortifier les villes, soutenu la guerre tant contre les nations sauvages que contre les autres ennemis de l'Etat même avec succès. . . »⁶

Les négociants ne sont pas les seuls à manifester cet esprit de corps, toujours l'une des formes de l'esprit d'indépendance. Les mêmes préoccupations s'affirment au sein du clergé. Ce sont bien des prêtres canadiens, MM. de Varennes, Boutteville et Hamel, qui se plaignent, vers 1720, que « les prêtres venus de France montrent de la prévention contre eux, en ne voulant admettre dans les charges aucun des natifs du Canada » ?⁷ Mgr Dosquet prenait ombrage de ces manifestations; le coadjuteur préférait faire venir ses prê-

⁶ Les négociants domiciliés au Conseil de marine, 29 mars 1719, cité par Salone, *op. cit.*, p. 438.

⁷ Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier*, pp. 390-391.

tres de France « pour inspirer aux peuples la fidélité, l'amour et le zèle que des sujets doivent à leur roi »; il avait pour « idée de mettre un curé français entre deux paroisses gouvernées par des prêtres canadiens »⁸.

Le clergé n'obtiendra point de chefs indigènes. Mais le mouvement pour la nationalisation du personnel administratif colonial ne cesse de se généraliser. Vers la fin, la noblesse canadienne aura conquis les hauts emplois de la colonie. C'est un Canadien qui est gouverneur-général; ce sont des Canadiens qui gouvernent à Montréal et aux Trois-Rivières; des Canadiens encore qui siègent en grande majorité dans le Conseil Supérieur; plusieurs ont pris dans l'armée des grades d'officiers.

De toute évidence un fort sentiment d'autonomie même politique est en train de se développer. Les guerres fréquentes, pour ne pas dire continuelles, ont développé, dans l'esprit des premières générations, l'idée de patrie. Déracinés de la France, les miliciens canadiens, au sein de leurs régiments, se retrouvent d'une autre fraternité. Ils se rendent compte qu'au-delà de leur morceau de terre, au-delà de la côte où ils vivent, une autre entité géographique et spirituelle existe, qui a ses frontières, son passé; elle fut le choix irrévocable de leurs prochains ancêtres; elle vient à eux avec le charme mystérieux de sa jeunesse, de son immensité, et elle s'appelle la Nouvelle-France. Il y a beau temps qu'ils inclinent à séparer la cause de cette patrie de celle de la métropole. Dès 1647, sur une proposition d'un envoyé de la Nouvelle-Angleterre, les premiers Français

⁸ Gosselin, *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval*, (2^e partie), p. 152.

établis au Canada acceptent le principe d'une « alliance éternelle entre les deux colonies, indépendamment de toutes les ruptures qui pourraient survenir entre les deux Couronnes »⁹. L'alliance ne se conclut point; le projet n'en reste pas moins à l'affiche pendant quelques années. A l'époque de la guerre de la Succession d'Espagne, les Canadiens renouvellent leurs efforts pour garder la neutralité. De Pontchartrain sollicité en ce sens accorde l'autorisation voulue et des négociations sont de nouveau entamées avec les colonies américaines¹⁰.

Mais voici la guerre de la conquête qui s'achève, avec les antagonismes, les conflits malheureux qu'elle a provoqués. Qu'y a-t-il en somme au fond de toutes ces querelles de Vaudreuil et de Montcalm, puis, au dernier moment, au fond des malentendus entre Vaudreuil et Lévis? Voyons-y, non seulement une rivalité bien naturelle entre coloniaux et métropolitains, mais un désaccord profond entre le point de vue français et le point de vue canadien; entre les Français disposés à songer tout d'abord à la métropole, à opiner pour la lutte à outrance, pour réserver l'avenir, pour entretenir en Amérique une importante diversion militaire, et les Canadiens qui pensent avant tout à eux-mêmes, qui, sûrs d'une défaite inévitable, d'un abandon déjà consommé, veulent sauver le peu qui leur reste, se refusent à d'inutiles dévastations. Dans la retraite qui suivit la bataille des Plaines d'Abraham,

⁹ Charlevoix, *Histoire et description de la Nouvelle-France*, t. II, p. 6. Voir aussi Douglas Brymner, *Rapport sur les Archives du Canada*, 1884, p. XVI.

¹⁰ Salone, *op. cit.*, pp. 303-304.

« la plus grande partie des Canadiens de Québec », écrit, non sans amertume, le continuateur du *Journal de Montcalm*, « profita du désordre et regagna ses foyers, peu inquiète du maître auquel elle appartenait désormais »¹¹. Le traité de Paris consumma bientôt la séparation définitive. Les circonstances vexatoires dont l'accompagnent les autorités françaises, enveloppent d'amertume le souvenir de la France au cœur des Canadiens. « A ce roi pour lequel ils avaient tant souffert les Canadiens ont pu reprocher de leur avoir fait les adieux d'un banqueroutier », prononce M. Emile Salone¹². D'autre part, aucune attirance ne les entraîne bien fortement vers la nouvelle métropole, l'ennemi séculaire, le foyer redouté du protestantisme. Les Canadiens se replient donc, aidés de la poussée de leurs malheurs, sur eux-mêmes, sur le Canada, leur seul pays; ils se sentent vigoureusement fixés dans l'unique allégeance à leur jeune nationalité; chez le petit peuple ce sentiment ne variera plus.

Une telle attitude devient des plus justifiables pour peu qu'on analyse cette variété française représentée par la race nouvelle. Faisons voir ce que vaut ce peuple adolescent qui a été le pupille de l'Eglise.

Historiens et publicistes ne lui ont pas trouvé que des qualités. Théodore Roosevelt a écrit dans *The Winning of the West*: « Ces colons n'étaient pas industriels, leur culture était primitive; ils étaient paresseux et imprévoyants, laissant souvent leurs champs en friche. . . Leur éducation était très mince; souvent même les femmes de la *gentry* ne pouvaient que faire

¹¹ *Journal de Montcalm*, pp. 615-616.

¹² Salone, *op. cit.*, p. 446.

une marque pour signer leur nom. Tous ces habitants étaient extravagamment amateurs de musique et de danse. . . »¹³ Le Canadien de l'ancien régime mérite-t-il ce portrait peu flatté?

Sa première richesse est celle de son type humain. Le climat plus rude, les excitants vigoureux de la vie canadienne, la noblesse des idéals ont produit un type physique de fortes et superbes qualités. Sur ce point les témoignages s'accumulent avec une éloquente unanimité. Ils célèbrent à l'envi la beauté et la robustesse des formes. « Vous scaurez, nous dit La Hontan, que les *Canadiens* ou *Créoles* sont bien faits, robustes, grands, forts, vigoureux, entreprenants, braves et infatigables. . . Le sang du *Canada* est fort beau, les femmes y sont généralement belles. . . »¹⁴. « Nous n'avons point dans le royaume de province où le sang soit communément si beau, la taille plus avantageuse et le corps mieux proportionné », confirme Charlevoix¹⁵. Le Beau qui passait ici en 1730, parle avec admiration des « bons vieillards, forts, droits et point caducs qu'il a vu en quantité ». Il se croyait, dit-il, « au commencement des premiers siècles, parmi nos anciens patriarches qui ne s'amusaient qu'à l'agriculture »¹⁶. Hocquart décrit les Canadiens en des termes aussi élogieux: « naturellement grands, bien faits, d'un tempérament vigoureux »¹⁷.

¹³ *The Winning of the West*, I, pp. 42, 46, New-York, 1889.

¹⁴ *La Hontan, Mémoires de l'Amérique*, p. 81 (éd. de 1704, La Haye).

¹⁵ *Journal d'un voyage*. . . , X, p. 255.

¹⁶ *Aventures du sieur Le Beau*, t. I, p. 63.

¹⁷ Cité par Salone, p. 431.

Les panégyristes ne s'arrêtent pas à ces avantages physiques; ils nomment les qualités de tous genres qui sont venues s'y greffer. Isolés sur leur domaine, obligés de tout tirer d'eux-mêmes, de leur industrie, les Canadiens acquièrent à un rare degré « l'habileté manuelle, l'ingéniosité mécanique ». Le Père Le Clercq constate qu'ils sont pleins d'inclination pour les arts »¹⁸. « Personne ne peut leur contester un génie rare pour les mécaniques, reprend de son côté Charlevoix; ils n'ont presque pas besoin de maîtres pour y exceller »¹⁹. A tant d'aptitudes variées ils doivent sans doute leur courage devant la vie qu'ils poussent jusqu'à l'excès. « L'habitant canadien, écrit toujours Charlevoix, laisse les siens dans la nécessité où il s'est trouvé lui-même de se tirer d'affaire comme il pourra »²⁰. En Nouvelle-France les jeunes gens n'attendent pas toujours d'avoir acquis du bien pour se marier; souvent les jeunes couples se font eux-mêmes leur établissement. Et leur bonheur est toujours fait de beaucoup de vaillance. L'endurance canadienne a du reste un autre appui: celui d'une gaité franche et bien française, de la meilleure qualité. On n'eût point trouvé chez eux cette « conception du monde propre aux peuples du nord, toute triste et morale »²¹. Même aux plus mauvais jours de leur histoire, nos gais aïeux savent rire, chanter et même chançonner. Là-dessus encore les voyageurs ne cessent de se répéter²². Les

¹⁸ *Premier établissement de La Foy...*, t. II, p. 26.

¹⁹ *Journal historique...*, t. V, p. 255.

²⁰ *Journal historique...*, t. V, p. 118.

²¹ Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, I, p. 157.

²² Voir, Rameau, *op. cit.*, 2^e partie, note n. 15.

canotiers canadiens ont promené les refrains de leurs chansons de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. De même leurs durs travaux n'empêchent pas nos aïeules de chanter fréquemment en l'intérieur du foyer. Kalm qui passe devant leur porte, les entend qui « fredonnent toujours, les filles surtout, quelques chansons dans lesquelles les mots *amour* et *cœur* reviennent souvent ».

✓ Le courage et la gaieté sont vertus toutes naturelles aux hommes de cette jeune race passionnés de vie libre et d'indépendance, qui aiment à respirer le grand air ²³. La prétendue autocratie de leur gouvernement n'a point étouffé en eux les instincts de liberté. N'ont-ils point beaucoup de terre sous les pieds et devant les yeux des horizons sans mesure? Leur passion de l'indépendance s'affirme non seulement par le goût, la recherche des aventures où la personnalité humaine a l'illusion de s'étendre, de se projeter dans l'espace, mais aussi par une qualité plus intérieure, issue d'une noblesse native. Charlevoix s'est laissé dire « qu'ils font de mauvais Valets ». Et il ajoute: « C'est qu'ils ont le cœur trop haut » ²⁴. Les hommes de discipline ont peine à leur passer tant de fierté et de liberté dans les allures. Montcalm et ses officiers se plaignent fréquemment de la spontanéité débordante, presque rebelle à toute règle, des miliciens canadiens. Bougainville, toujours un peu malveillant, voit dans les colons le peuple le plus indocile et le plus indépendant. Et Montcalm prétend avec mauvaise humeur qu'on a ac-

²³ Charlevoix, *Journal historique*. . . , V, p. 251.

²⁴ *Journal historique*. . . , V, p. 256.

coutumé le peuple « à avoir un grand esprit d'indépendance, et à ne connaître ni règle ni règlement »²⁵.

Les Canadiens n'en possèdent pas moins d'admirables qualités de soldats. Et c'est peut-être l'une des originalités de ce peuple de laboureurs qu'il ait eu au plus haut point le tempérament militaire. « La jeunesse française déteste la paix », écrit même Charlevoix, avec une visible pointe d'exagération²⁶. Rappelez-vous que la plus longue paix dont ait joui la Nouvelle-France, n'a pas dépassé trente années. Sans relâche, pendant tout près d'un siècle, les Canadiens ont été les chevaliers errants de l'Amérique du Nord, toujours prêts à partir pour l'un ou l'autre bout du continent. La milice canadienne existe depuis les lointains jours de Montmagny²⁷. Plus tard on lui donnera ses cadres réguliers. Les paroisses auront leurs capitaines de côte ou leurs officiers-majors; et les uns et les autres rassemblent fréquemment les miliciens pour l'exercice. « D'un bout à l'autre du Canada, écrit M. Salone, les habitants ont l'état d'âme des gens de la frontière qui se sentent toujours en face de l'ennemi »²⁸. Quoi d'étonnant qu'en cette atmosphère d'alertes, la bravoure héréditaire, l'ardeur guerrière grandisse à son aise dans le vieux tempérament français et s'y accroisse avec l'apport de chaque génération? La milice de 1750 compte 11,687 miliciens, soit le cinquième

²⁵ *Journal de Montcalm*, Collection des manuscrits du Chevalier de Lévis.

²⁶ *Journal historique*. . . , t. V, p. 118.

²⁷ *A History of the organization, development and services of the military and naval forces of Canada from the peace of Paris in 1763, to the present time*, I, p. 3.

²⁸ Salone, *op. cit.*, p. 436.

de la population totale. Le rôle de la compagnie de la côte Saint-Michel nous permet de relever sur 80 hommes, 7 vieillards de soixante ans et 11 adolescents de moins de dix-huit ans²⁹. Trente ans auparavant les Montréalais se refusaient à entourer leur ville d'une muraille, persuadés comme l'affirme Charlevoix, « que leur valeur est plus que suffisante pour défendre leur ville contre quiconque oserait l'attaquer ». Cette bravoure à panache fait ajouter à l'historien: « Nos Canadiens ont tous sur cet article assez bonne opinion d'eux-mêmes, et il faut convenir qu'elle n'est pas mal fondée »³⁰.

A cet ensemble de solides et belles qualités y a-t-il un envers? L'histoire du Canada n'étant pas une hagiographie, quelques réserves ne sont pas faites pour surprendre, réserves que vieux historiens et observateurs d'autrefois n'ont point manqué de faire. Quelques-uns, par exemple, reprochent sans ménagements aux Canadiens, un malheureux penchant à l'eau-de-vie. Ce penchant n'est pas encore la hideuse maladie de l'alcoolisme. Mais le fléau tant redouté des missionnaires et des évêques, la course des bois menace de le déchaîner. « Bien que les Canadiens en général ne soient pas adonnés à l'ivrognerie », écrivait Sir James Murray en 1762, « néanmoins les hommes, les femmes et les enfants sont habitués à boire une certaine quantité de liqueurs fortes »³¹. On reproche encore aux Canadiens, un travers bien normand qui est l'es-

²⁹ Rameau, *op. cit.*, 2^e partie, p. 304.

³⁰ *Journal historique. . .*, V, p. 203.

³¹ *Documents constitutionnels*, I, (1760 - 1791), p. 34, (1^{ère} édition).

defauts 5

prit processif à l'extrême. Il faut convenir que nos archives et nos greffes, encore tout remplis de dossiers compacts, volumineux, attestent un fort esprit de chicane. Les anciens Canadiens portaient les conséquences de leurs hérédités sociales. Hiérarchisée, réglementée avec de minutieux excès, la société française d'alors entretenait plus que de raison les susceptibilités et les occasions de conflit ³². D'autres voyageurs, particulièrement ceux du dix-huitième siècle, signalent, chez nos fiers aïeux, le péché mignon de la vantardise. Sur ce point comme sur tant d'autres, il faut bien l'avouer, l'unanimité des témoignages se fait également implacable. C'est Charlevoix, c'est le Beau, c'est Hocquart, ce sont plusieurs encore qui tour à tour viennent affirmer des Canadiens qu'ils ont « assez bonne opinion » ou « trop bonne opinion d'eux-mêmes », voire qu'ils tiennent des Gascons « en ce qu'ils sont grands vanteurs de leurs propres actions » ³³. Le Père Silvy voulait bien espérer, au commencement du dix-huitième siècle, qu'après s'être beaucoup amendé, il ne resterait « pour tout déffaut au Canadien que l'envie de courir et d'être plein d'orgueil » ³⁴. Qui s'en peut étonner? Presque tous ces anciens ont fait dans leur jeunesse de si grands et de si longs voyages et reviennent de si loin. Les faits et gestes s'agrandissent facilement jusqu'au merveilleux dans le vaste décor où ils s'accomplissent. Il faut songer qu'une passionnan-

³² Mémoire de de Meulles, 4 nov. 1683, *Archives du Canada*, série C", A, vol. 6.

³³ Charlevoix, *Journal historique*. . . , V, p. 203. Le Beau, *Aventures*, t. I, p. 68. Gosselin, *Mgr Dosquet*, p. 141.

³⁴ Rochemonteix, *Relation par lettres de l'Amérique Septentrionale*, p. 4.

te épopée populaire, hélas! presque entièrement perdue, mais pleine de beaux coups de mains, d'exploits hardis et du mystère des forêts vierges, naquit un jour en un paysage d'aventures héroïques et s'est racontée, poème par poème, le soir, à la lueur des foyers. Parmi ces vieux, qui contaient admirablement, tous avaient fait le voyage aux pays d'en haut, s'y étaient empli les yeux de visions uniques, avaient cueilli des aventures sans pareilles, s'étaient fait une histoire. Quelques-uns avaient couru les mers lointaines avec le chevalier d'Iberville, avaient suivi Hertel, Saint-Hélène aux villages bostonnais, s'étaient mesurés dans de formidables corps-à-corps avec les géants des cantons iroquois. La légende de Dollard, des Le Moyne, de Mademoiselle de Verchères, était venue jusqu'à eux. Comment donc les hommes et les choses ne seraient-ils pas montés très vite jusqu'à la mesure légendaire, parmi ce peuple jeune, à l'imagination ardente, où ne se comptaient plus les héros des partis de traite et ceux des partis de guerre? Pourquoi ne pas le dire? La vantardise héroïque paraît fleurir surtout à Montréal, point de départ et d'arrivée des coureurs de bois, centre favori où ils se recrutent, théâtre des grandes guerres iroquoises. Les gens de Montréal appellent fort irrévérencieusement les gens de Québec, les *moutons*, pendant que ceux-ci ripostent en appelant les gens de Montréal les *loups* »³⁵.

Cette vanité de l'esprit appelait d'elle-même la vanité du costume. Et les anciens Canadiens se sont fait reprocher plus que tout le reste leur amour immo-

³⁵ Bonnefons, *Voyage au Canada, dans le Nord de l'Amérique septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761*, Québec, 1887, p.49.

déré du paraître. Quelle est, au juste, leur façon de vivre, ce que l'on appellerait aujourd'hui leur « standard of life »? Déjà, vers 1680, La Hontan s'élève contre le luxe qui règne « ici dans la Nouvelle-France autant que dans l'ancienne ». Ce luxe, les colons l'avaient du reste apporté de France où, même parmi les paysans, il régnait dans les habits depuis le seizième siècle³⁶. Et puisqu'à Québec on joue parfois à la petite cour de Versailles, nos élégants ancêtres ne se privent point des plus beaux atours, et, tout coloniaux qu'ils sont, s'habillent comme des métropolitains. De là, sans doute, cette protestation un peu vive du vaniteux La Hontan qui voudrait que défense fût faite aux négociants « de ne vendre ni brocards, ni franges, ni rubans d'or et d'argent, non plus que des points et des dentelles de haut prix ». Mgr de Laval avait lui-même dénoncé en 1682 un abus qui menaçait de grandir. Mgr de Saint-Vallier renouvela l'avertissement en 1697³⁷, sans résultats bien appréciables, semble-t-il. Charlevoix va jusqu'à prétendre qu'on « se retranche sur la table pour être bien vêtu »³⁸. Quelques gentilshommes qui peut-être conduisent la charrue et à de certains jours manquent de pain, n'en portent pas moins la perruque et du linge garni de dentelle. Les marchands eux-mêmes s'habillent fort élégamment³⁹. « Il n'y a point de différence entre la femme d'un petit bourgeois et celle d'un gentilhomme ou d'un

³⁶ Brunetière, *Histoire et littérature*, t. I, pp. 280-281.

³⁷ Gosselin, *L'Eglise du Canada sous Mgr de Saint-Vallier*, pp. 199-200.

³⁸ *Journal historique*. . . , t. V, p. 117.

³⁹ Kalm, *op. cit.*, pp. 81, 103.

officier »⁴⁰. Kalm s'en prend surtout aux femmes qui, dans les villes, les jours de réception, se tiennent toujours parées, comme à une cour royale et « s'habillent avec tant de magnificence qu'on serait porté à croire que leurs parents sont revêtus des plus grandes dignités de l'Etat ».

Il ne paraît point toutefois que ce luxe ait envahi les campagnes où l'on s'habille simplement, le plus souvent avec des produits de l'industrie domestique⁴¹. Au reste, Canadiens et Canadiennes portent élégamment leur luxe, et, au jugement même de leurs critiques, le corrigent par les meilleures manières. « Aussi faut-il avouer que les ajustements font bien à nos Créoles », concède Charlevoix. Et lui qui esquisse un parallèle de la Nouvelle-France et des colonies anglaises, avoue que, dans la première, de beaucoup moins riche pourtant, « le goût de la nation y répand un agrément infini »⁴². Les anciens Canadiens, d'excellente race française, manifestent tout bonnement en leur maintien l'élégance de leur noblesse native. A fréquenter les officiers supérieurs de l'armée et surtout les familles seigneuriales, les petites gens eux-mêmes s'initiaient au bel air. « Nous avons de la féodalité », dit M. J.-C. Taché, « ce qu'elle a de bon, et c'est probablement en partie à cette institution que nous devons les mœurs chevaleresques et l'exquise politesse de

⁴⁰ Hocquart, cité par Gosselin, *Mgr Dosquet*, p. 141.

⁴¹ J.-Ed. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. IV, p. 172—Voir aussi pour le costume, Kalm, *op. cit.*, pp. 43, 103, 214—aussi *Voyage de Franquet*, déjà cité, p. 85.

⁴² *Journal historique*. . . , V, pp. 117-118.

notre population »⁴³. « Les manières douces et polies sont communes à tous », doit convenir encore Charlevoix; « et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus reculées »⁴⁴. Hocquart qui compare nos habitants aux paysans de la mère-patrie, reconnaît que les Canadiens « n'ont point l'air grossier et rustique des paysans de France »⁴⁵. En plusieurs endroits de son ouvrage, Kalm loue cette même politesse exquise; il nous montre les hommes « extrêmement polis », « saluant, en ôtant leurs chapeaux, quiconque ils rencontrent dans la rue »⁴⁶. Et comme Charlevoix, Kalm est d'avis que la politesse des habitants de la Nouvelle-France manifeste plus de raffinement que celle des Hollandais et des Anglais des colonies⁴⁷.

✓ Insisterons-nous, après la description de cette première richesse du type humain, sur l'autre richesse naturelle, celle qui venait des biens, des choses de la propriété? Le petit peuple de la Nouvelle-France avait cette rare fortune d'être presque entièrement agricole et rural. Dans les derniers temps la passion des aventures parut s'éteindre peu à peu. Le goût se fortifia de la vie sédentaire, de l'occupation du sol. Ce phénomène s'était même présenté que les autorités ne purent, sauf à Montréal, trouver de colons pour le poste de Détroit⁴⁸. En 1754, la population urbaine ne dé-

⁴³ *De la tenure seigneuriale*, t. III, p. 4 des Documents.

⁴⁴ *Journal historique*, t. V, p. 118.

⁴⁵ Gosselin, *Mgr Dosquet*, p. 141.

⁴⁶ Kalm, *op. cit.*, p. 44.

⁴⁷ Kalm, *op. cit.*, p. 102.

⁴⁸ Rameau, *op. cit.*, (2^e partie), p. 302.

passé guère le nombre de 13,000 sur un total de 55,000 ⁴⁹. D'ailleurs, une ordonnance de l'intendant Bigot, de 1749, défend aux campagnards de Québec de venir s'établir en ville sous peine de 50 livres d'amende et de confiscation de leurs meubles et effets ⁵⁰. Un édit royal de 1745 défend expressément de se bâtir sur une terre qui n'aurait pas au moins un arpent et demi de front sur trente à quarante de profondeur ⁵¹. Presque tout Canadien possède donc une large propriété terrienne qu'il aime pour l'avoir faite, pour l'avoir conquise sur la forêt en tout ou en partie. Et l'époque dure encore des années généreuses où la terre, dans l'intégrité de sa pleine richesse, rend libéralement comme aux vieux pays de Beauce ou de Touraine, avec les façons d'une reine, vingt et trente minots pour un et même au-delà ⁵². De mauvais sols, au témoignage de Franquet, donnent pour leur part, 250 minots de blé pour 30 de semence ⁵³.

Plusieurs fois, au cours de ces études, le tableau s'est offert à nous de l'aisance matérielle des habitants. Voltaire écrivait le 16 mai 1749: « Je vous demande dans quel temps vous pensez que les habitants de la campagne aient joui d'un sort plus heureux, aient eu plus de facilité dans le débit de leurs denrées, aient été mieux nourris et mieux vêtus ». Voltaire eût été bien

⁴⁹ *Recensement du Canada*, 1870, t. IV, p. 61.

⁵⁰ *Arrêts et règlements du Conseil supérieur de Québec et ordonnances et jugements des Intendants du Canada*, p. 399.

⁵¹ *Edits et ordonnances*, I, p. 385.

⁵² Talon à Colbert, 4 oct. 1665. *Archives du Canada*, série C', A, vol. 2, pp. 201-02.

⁵³ *Voyage de Franquet*, (Annuaire de l'Institut Canadien, 1889, p. 209).

surpris, sans doute, d'apprendre que, de tous les paysans français, le plus aisé, c'était celui du Canada, l'habitant des « Arpents de neige ». La situation du paysan canadien n'est aucunement à comparer avec celle du paysan de France. Là-bas, trop souvent, depuis les temps de Sully, l'agriculture s'est vue sacrifiée aux soucis et aux intérêts du commerce. Des restrictions multiples et tracassières entravent le commerce des denrées. Nul paysan ne peut devenir marchand de grains. Des interdictions de sortie de province à province, des prohibitions de vente à l'étranger gênent l'exportation. Sans doute, la condition juridique et sociale des classes rurales s'améliore; elles atteignent à la propriété du sol; le servage achève de disparaître. Cependant, sous Louis XV, l'exploitation du paysan par le seigneur besogneux va se renforçant. C'est aussi le paysan qui supporte « la presque totalité des anciens impôts ». En un pays comme le Bordelais, le fisc absorbe 36 pour 100 du revenu.⁵⁴ Rien d'étonnant qu'en de telles conditions, l'agriculture française en demeure, jusque vers 1750, à sa technique routinière.

Décidément, s'il se compare au terrien des vieilles provinces françaises, le paysan Canadien se sentira presque tout proche de l'aisance. Cette aisance s'épanouit dans le spectacle de la ferme canadienne, tel qu'il apparut vers 1750 à Pierre Kalm. N'est-ce pas lui, le voyageur suédois, qui, en parcourant la région de Saint-Jean à Laprairie où presque toute la plaine est ouverte, où ondulent à perte de vue les champs de pois, d'avoine et de blé, y salue « la plus belle contrée

⁵⁴ Germain Martin, *Histoire économique et financière (Histoire de la Nation française)*, pp. 228, 239-245.

de l'Amérique du Nord *qu'il ait encore vue* »⁵⁵. Kalm contemple le même paysage tout le long du fleuve et sur chacune des rives. Partout il revoit la double rangée des maisons de pierre ou de bois, blanchies à la chaux, entourées d'un potager bien garni, puis, à quelque distance des maisons, les dépendances en bois, couvertes de chaume, et, derrière elles, les prairies où grouille le troupeau, les champs de blé, de maïs, de pois, d'orge et d'avoine. De distance en distance se dressent les croix des chemins couronnées du coq gaulois, ornées des instruments du Calvaire et de leur petite niche vitrée⁵⁶. De loin en loin, ce sont encore les moulins, parfois hautes tours de pierre avec toiture en planches et avec des ailes qui tournent au vent⁵⁷. Les églises apparaissent à leur tour, de pierre aussi pour la plupart, et dont les clochers se font le salut de chaque côté du fleuve⁵⁸. Et Kalm écrit sur son carnet: « Le paysage de chaque côté de la rivière est charmant, et l'état avancé de la culture des terres ajoute grandement à la beauté de la scène »⁵⁹. Sans doute, les habitants canadiens ne ressemblent que de très loin à de grands patrons agricoles; ils n'ont rien de l'opulence. Leur travail et leur esprit industrieux leur suffisent néanmoins pour le vivre, le couvert et le vêtement; ils ont le luxe du nécessaire. Leur seul malheur est de cultiver des terres trop fécondes et d'être venus trop tôt, avant le grand mouvement de réformes agricoles

⁵⁵ Kalm, *op. cit.*, p. 40.

⁵⁶ Kalm, *op. cit.*, pp. 60-61.

⁵⁷ Kalm, *op. cit.*, p. 62.

⁵⁸ Kalm, *op. cit.*, p. 59.

⁵⁹ Kalm, *op. cit.*, p. 61.

qui marqua en France la fin du dix-huitième siècle ⁶⁰. La routine les guette; ils ne sauront pas y échapper.

Peut-être aussi ne faut-il pas donner trop de place à l'aisance matérielle qui n'en tenait qu'assez peu dans l'esprit de ces Français. Les ascendances de leur foi et de leur race les poussaient vers un état social, où, dans la hiérarchie des valeurs, prévaudraient les éléments supérieurs. Et d'abord, ces ascendances commencent par maintenir en un peuple de bûcherons la tradition persistante de la culture intellectuelle.

Les premières générations canadiennes, Mgr Amédée Gosselin l'a bien démontré ⁶¹, ont vaillamment conservé les trésors d'instruction apportés de France. Si quelque chose devait étonner en cette matière, ce serait plutôt le caractère prématuré des premières œuvres d'enseignement. A peine y a-t-il à Québec quarante petites filles que les Ursulines ouvrent en 1639 leur première école ⁶². Ville-Marie n'a guère d'enfants en âge d'être instruits quand y arrive Marguerite Bourgeoys ⁶³. En 1635, lors de la fondation du collège des Jésuites, la colonie comptait à peine trois cents habitants. Ce zèle hâtif se manifeste jusqu'à la fin. Aussitôt que Détroit commence à se développer, de Vaudreuil veut y envoyer « deux Sœurs de la Congrégation pour l'éducation des enfants, sans qu'il en

⁶⁰ Babeau, *Le village sous l'ancien régime*.

⁶¹ Voir, *L'Instruction au Canada sous le régime français*, Québec, 1911.

⁶² Sulte, *M. S. R. C.*, 1918, p. 204.

⁶³ Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le régime français*, p. 78.

coûte un sou au roi »⁶⁴. Pendant tout le régime cette ferveur se maintient dans le clergé, dans l'administration, parmi le peuple. Outre le collège des Jésuites qui reçoit vers la fin du dix-septième siècle une moyenne de cent-vingt à cent-trente écoliers par année⁶⁵, Québec possède aussi, depuis 1668, le petit séminaire de M^{sr} de Laval où se réunissent, vers 1700, quatre-vingt jeunes gens⁶⁶. Ces derniers fréquentent les classes des Jésuites et y font, comme les élèves des Pères, leurs humanités classiques et leur philosophie. Voulez-vous en croire le Père Germain? Dans ce collège de Québec, « toutes choses sont ou se font » comme dans les autres collèges des Jésuites en Europe, « et peut-être avec plus de régularité et d'exactitude et de fruit que dans plusieurs de leurs collèges de France »⁶⁷. A Montréal, les Jésuites et les Sulpiciens tiennent des écoles latines, sortes d'embryons de collèges classiques où sont enseignés les rudiments du latin et quelquefois de la littérature et des mathématiques. De semblables écoles ont aussi existé sur d'autres points de la colonie, à la Pointe-de-Lévy, à Saint-Joachim, à Château-Richer⁶⁸.

Peu à peu cet enseignement secondaire s'était complété par un Grand Séminaire pour l'enseignement de la théologie et par un enseignement spécial qui comprenait une école d'hydrographie établie chez les Jé-

⁶⁴ Voir, Rameau, *op. cit.*, pp. 301-302.

⁶⁵ Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le régime français*, p. 264.

⁶⁶ Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le régime français*, p. 415.

⁶⁷ Cité par Gosselin, *L'Instruction au Canada sous le régime français*, p. 320.

⁶⁸ Gosselin, *op. cit.*, pp. 368 et suiv.

suites depuis Talon et une école des Arts et métiers à Saint-Joachim et au Petit Séminaire de Québec. Parmi les arts enseignés à ces dernières écoles, nous notons la sculpture et la peinture; parmi les métiers, ceux de menuisier, de charpentier, de couvreur, de cordonnier, de couturier, de maçon, etc. ⁶⁹ Saint-Joachim devient aussi, à certaines époques, à la fois une école latine et une école d'agriculture ⁷⁰.

L'enseignement primaire ne laisse pas que de s'organiser, lui aussi, et très méritoirement. En 1635, les Jésuites fondent à Québec leur première petite école pour les garçons. Le séminaire établira la sienne en 1700. En 1668 les Ursulines tiennent déjà huit religieuses de chœur occupées à l'éducation des filles d'habitant. La Mère de l'Incarnation exagère, sans doute, quand elle prétend que toutes les filles du pays passent par les Ursulines; ces religieuses ont néanmoins toutes les filles de la haute et de la basse-ville et beaucoup d'autres dont quelques-unes leur viennent parfois de plus de soixante lieues ⁷¹. Toujours dans la région de Québec et au dix-septième siècle, le Cap-Tourmente, Château-Richer, Saint-Joseph-de-Lévy, Notre-Dame-de-Foy, l'Île d'Orléans ont des écoles ⁷². Ville-Marie aura sa première petite école dès 1657, école mixte qui a pour institutrice Marguerite Bourgeoys. À Lachine, à la Pointe-aux-Trembles, d'autres écoles sont tenues par les Sœurs de la Congrégation de

⁶⁹ Gosselin, *op. cit.*, p. 349.

⁷⁰ Gosselin, *op. cit.*, p. 348.

⁷¹ *Lettres de Marie de l'Incarnation*, éd. Richaudeau, t. II, p. 422.

⁷² Gosselin, *op. cit.*, pp. 53 et suiv.

Notre-Dame, fondation de Marguerite Bourgeoys ⁷³. Les Messieurs de Saint-Sulpice auront leur petite école vers 1666 ; ils y feront enseigner des clercs et des prêtres au nombre desquels, M. Souart, celui-là même qui se plaisait à signer : « Supérieur de Saint-Sulpice, premier curé de cette ville et premier maître d'école de ce pays » ⁷⁴. Trois-Rivières eut également ses petites écoles au dix-septième siècle, les unes tenues par les Pères Récollets, les Ursulines, les autres par des Sœurs de la Congrégation qui enseignent aussi vers 1680, à Champlain, à Batiscan, au Sault de la Magdelaine ⁷⁵. En somme si l'on tient compte de l'état de la colonie à ses débuts, des soucis absorbants des travaux du défrichement, du peu de densité de la population, de l'absence, en un pays neuf, à demi-sauvage, de tout stimulant vers la vie intellectuelle, l'élan devient des plus méritoires. Talon écrivait au roi dès 1671 : « Les jeunes gens du Canada se desnouent et se jettent dans les escholes pour les sciences, dans les arts et les métiers. »

Au dix-huitième siècle ce mouvement ne fait que progresser. Une congrégation d'hommes, celle des Frères Charon ⁷⁶, de leur vrai nom Frères hospitaliers de Sainte-Croix, se répand quelque peu dans la région de Montréal et des Trois-Rivières et tient des écoles

⁷³ *Vie de la vénérable soeur Marguerite Bourgeoys... tirée de mémoires certains et la plupart originaux à Ville-Marie*, 1818, pp. 125-126.

⁷⁴ Gosselin, *op. cit.*, pp. 80-87.

⁷⁵ Gosselin, *op. cit.*, pp. 116 et 165.

⁷⁶ Gosselin, *L'Instruction au Canada...*, pp. 91 à 113—Aussi *Archives publiques du Canada*, série C", A, vol. 3.—*Mémoires de de Meulles*, 4 nov. 1683, *Archives du Canada*, série C", A, vol. 6.

gratuites, subventionnées par le roi ⁷⁷. Un plus grand nombre de paroisses bénéficient du progrès général. Là où l'instituteur ne pénètre point, presque toujours il est suppléé par le curé catéchiste et maître d'école, ou encore par le maître ambulant qui va de côte en côte. Du reste, les congrégations de femmes continuent d'étendre leurs œuvres. A Québec les Hospitalières se joignent aux Ursulines. Les Sœurs de la Congrégation se répandent de plus en plus dans les campagnes aux environs de Montréal; elles tiennent des écoles mixtes partout où l'exigent les circonstances. Lors du passage de Franquet, cinquante de ces religieuses sur quatre-vingt, enseignent dans les côtes ⁷⁸. Kalm prétend les avoir vues « en beaucoup de paroisses à la campagne », où, dit-il, « il y a deux ou trois de ces Sœurs et même plus » ⁷⁹. Au commencement même du dix-huitième siècle le Père Silvy signalait leur présence en plusieurs seigneuries ⁸⁰. En réalité elles ont, en dehors des villes, une dizaine de maisons et peut-être davantage ⁸¹.

Que valent le couvent et la petite école de ce temps-là? Au sujet des Ursulines il n'est que de relire l'éloge de ces éducatrices dans la *Relation* de 1651 et celle de 1668 ⁸². Toujours, écrit le Père Le Mercier, « on dis-

⁷⁷ *Edits et ordonnances*. . . , pp. 456-466.

⁷⁸ *Voyages du sieur Franquet*, (Annuaire de l'Institut Canadien de Québec, 1889), p. 59.

⁷⁹ *Voyage de Kalm*. . . , *op. cit.*, p. 232.

⁸⁰ Rochemonteix, *Relations par lettres de l'Amérique septentrionale*. . . , p. 38.

⁸¹ Gosselin, *L'Instruction au Canada*. . . , p. 149 — *Vie de la vénérable Soeur Bourgeoys*. . . , 1818, p. 126.

⁸² *Relations des Jésuites*, 1651, p. 4. *Relation*, 1668, p. 41.

tingue par l'éducation chrétienne des enfants, les mères de famille qui sont sorties » du couvent de Québec. L'intendant de Meulles exaltait ainsi en 1683 l'œuvre de la Congrégation: « Vous ne sauriez croire, Monseigneur, combien ces filles de la Congrégation font de bien en Canada, elles instruisent les jeunes filles de tous cotez dans la dernière perfection. . . »⁸³. Charlevoix prend des termes aussi élogieux pour juger la même œuvre: elles donnent, dit-il, « une éducation que n'ont point, dans les royaumes les plus policés, beaucoup de filles, même de condition »⁸⁴. On ne saurait dénier en effet à ce système scolaire du vieux temps, un grand air de distinction, mais surtout beaucoup de sens pratique. Dans les écoles primaires de la Nouvelle-France on enseigne la lecture, l'écriture et le calcul, et aussi les ouvrages propres à chacun des sexes⁸⁵. Dans les couvents, les jeunes filles s'initient en plus à quelques arts d'agrément, à la broderie sur soie, sur écorce, peut-être au dessin et à la peinture, mais toujours aux travaux à l'aiguille et à tous ceux du foyer, car chaque maison garde fidèlement son caractère d'école ménagère⁸⁶.

Qu'on nous pardonne l'exposé un peu long de ce système d'enseignement. Peut-être fallait-il venger les anciens Canadiens de la réputation d'ignorance que leur ont faite des historiens malfaisants, ignorants ou superficiels. Quelques-uns ont conclu à l'ignorance

⁸³ *Archives publiques du Canada, série C", A, vol. 6, p. 317.*

⁸⁴ *Histoire et description générale...*, t. II, pp. 94-95, éd. in-12.

⁸⁵ Gosselin, *L'Instruction au Canada. . .*, p. 237.

⁸⁶ Gosselin, *id.*, pp. 240, 244-245.

générale des colons sur ce fondement assez discutable, qu'il n'exista point d'imprimerie en Nouvelle-France. A vrai dire, il paraît bien qu'il en exista une dans les dernières années. Et sûrement il n'y eût pas de la faute des gens du pays, si l'imprimerie apparut si tardivement. Missionnaires jésuites et sulpiciens avaient déjà songé à se procurer ce commode outil « pour les langues ». ⁸⁷ Quoiqu'il en soit, l'absence d'imprimerie n'empêcha point les Canadiens d'entretenir un goût très vif de l'instruction. Et comme cette ardeur à s'instruire prend un caractère étrangement pathétique quand on l'environne des réalités qu'elle évoque. Dans les villes et dans les côtes, d'humbles femmes isolées s'enferment héroïquement en de petites maisons d'école bien pauvres, mal éclairées, mal chauffées; au fond de leur presbytère, de vieux curés usés par un lourd ministère, par leurs courses sans fin, curés défricheurs et laboureurs, appellent vers eux, vers les livres, l'enfance et la jeunesse; les enfants eux-mêmes s'en vont par les routes mal sûres, interminables, au bord des bois, par des froids terribles, commandés, envoyés par leur père et leur mère, parce que tous, la religieuse, le prêtre, le père et la mère veulent qu'au cerveau de la jeune race la foi brille plus clair et que soit sauvé en ce pays l'avenir de l'intelligence.

Un autre étonnement de l'histoire, c'est de voir tous ces braves gens posséder et parler avec pureté la langue française. Et l'on peut se demander si ce n'est point là leur meilleur trésor intellectuel? A n'en pas

⁸⁷ P.-G. Roy, *Les Petites choses de notre histoire*, 5^e série, pp. 186-189. — M. Tronson à M. Belmont, 1683. *Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris*, corr. de M. Tronson, XIII, p. 322.

douter ils tiennent en leur langue un merveilleux instrument de culture, un élément de leur survivance. Bien des causes avaient préparé cette unité et cette perfection linguistiques. Les Canadiens avaient eu de toute évidence des ancêtres patoisants. Le plus grand nombre des immigrants venaient de la province. Que si l'on admet l'opinion de Littré qu'en l'Île de France, en la Touraine, en l'Orléannais, n'était parlé aucun patois proprement dit⁸⁸, il n'en va pas moins, d'après M. Alfred Dauzat⁸⁹, que l'on comptait tout près de trente mille patois, presque autant que de communes, dans l'ancienne France. D'ailleurs, comment expliquer, sinon par une importation d'outre-mer, la survivance en notre parler de quelques vieilles formes patoises?

Un fait non moins sûr, cependant, c'est la disparition très rapide des patois en Nouvelle-France. Tout conspirait à les faire disparaître. Le mélange leur devait être fatal; et dans le hasard qui préside au groupement des immigrants, les vieux parlers se trouvent dangereusement mêlés. Les groupes de patoisants se désagrègent trop vite pour faire bloc et durer. Non seulement il y a le mélange d'homme à homme, le mélange souvent au même foyer de mari à femme, mais presque toujours, dans la même tête, le patois voisine avec le français appris aux écoles de France. Où les patois diffèrent, les immigrants, pour se comprendre, ont forcément recours à la langue commune; et la langue commune c'est le français. En outre, tout nouveau venu fait en général un stage de

⁸⁸ Cité par Legendre, *La langue française au Canada*, p. 83.

⁸⁹ *La langue française d'aujourd'hui*, p. 194.

trois ans chez un habitant, de telle sorte que, l'engagé qui achève ses « trente-six mois », n'est souvent qu'un patoisant assimilé. A cela ne se bornaient point les attaques contre les patois au Canada. La vie quotidienne les mettait en contact avec la langue de l'administration, la langue des missionnaires, des prêtres, des traitants, qui est la langue française, qui est aussi celle des femmes, des orphelines amenées dès le début en nombre considérable; qui est encore la langue des officiers des régiments et des partis de guerre où les colons sont constamment appelés; qui est enfin la langue du collège, des écoles et des couvents, ces forces toutes puissantes d'assimilation.

L'unité du langage suivit l'homogénéité de la population qui, en peu de temps, fut une chose accomplie. Talon signalait, dès le début de son intendance, un visible travail de fusion: « Le peuple est de pièces de rapport, et quoique composé d'habitants de différentes provinces de France. . . il m'a paru assez uni tout le temps de mon séjour »⁹⁰. Le Père Le Clercq note une autre phase de cette fusion: « J'avais peine à concevoir, écrit-il, qu'une peuplade formée de personnes de toutes les Provinces de France, de mœurs, de nation, de condition, d'intérêts, de génie si différents et d'une manière de vie, coutumes, éducation si contraires, fût si accomplie qu'on me le représentait. . . »⁹¹. Si l'on y réfléchit, cette assimilation rapide n'a rien qui surprenne. Parmi les premiers chefs de la colonie, il s'en trouve qui parlent assurément une langue excellente, une de ces langues assez parfaites pour être conquéran-

⁹⁰ Ferland, *Histoire du Canada*, t. II, p. 11.

⁹¹ *Premiers établissements de la Foy*, t. II, p. 16.

tes: je veux parler de ceux qui viennent de l'Île-de-France, de Paris, mais aussi de ceux que nous envoient l'Anjou, la Touraine et le Maine, « contrée de Loire », dit M. Jean Brunhes, « . . . qui, dans la géographie humaine de la France et du monde, se marque encore par l'excellence du parler français »⁹². Il se trouve, en outre, qu'en 1663 les sept-dixièmes de la population appartiennent à la même souche, la souche normande et percheronne⁹³. Des immigrants venus après cette date, beaucoup, non mariés, sont tôt absorbés par le premier noyau déjà puissant et acclimaté. Les alliances qui vont se multipliant entre les familles peu nombreuses, poussent encore à la fusion des groupes. Mais toujours, au-dessus de la race en formation, continue de dominer l'élément normand-percheron qui lègue son accent au parler canadien.

Dès les premières années du dix-huitième siècle, on parlait donc un français d'excellente qualité en Nouvelle-France. Un « grand homme d'esprit », avertissait déjà le Père Le Clercq qu'il trouverait au Canada « un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent »⁹⁴. Combien de fois, dans la suite, le même témoignage n'a-t-il pas été rendu à nos pères? Voici d'abord La Potherie qui écrit vers 1700: « On parle ici parfaitement bien, sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de personnes de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les canadien-

⁹² *Géographie humaine de la France*, I, p. 346.

⁹³ Sulte, *Mélanges historiques*, t. II, pp. 17-18.

⁹⁴ *Premiers établissements de la Foy*, t. II, p. 16.

nes »⁹⁵. « Nulle part on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent », va jusqu'à écrire Charlevoix⁹⁶. Franquet nous dira des femmes de Montréal, « qu'elles parlent un français épuré, n'ont pas le moindre accent »⁹⁷. Et Kalm éprouvera si bien le souci de la pureté de la langue au Canada qu'il se fera moquer pour ses barbarismes et s'en plaindra franchement⁹⁸.

Mais tous ces éloges, penseront quelques-uns, s'adressent-ils bien au langage du petit peuple? Ne vont-ils pas plutôt au parler de quelques cercles choisis dans les villes? Et, certes, quelques témoignages autorisent des doutes, bien qu'il paraisse difficile de ne pas entendre celui de Kalm en un sens très universel. Mais voici Montcalm qui arrive au Canada et qui débarque à la Petite-Ferme pour, de là, se rendre à Québec, par voie de terre, en calèche, Le long de la route il cause avec son guide et les habitants; et Montcalm laisse tomber dans son journal cette phrase: « J'ai observé que les paysans canadiens parlent très bien le français »⁹⁹.

L'unité linguistique a donc existé de bonne heure en la Nouvelle-France; elle était le résultat inévitable de toute migration mélangée; elle s'est faite comme toujours au profit du parler le mieux constitué, le plus chargé de civilisation. Devenue puissante et pure, la

⁹⁵ Sulte, *La langue française au Canada*, p. 14.

⁹⁶ *Journal historique*, t. V, p. 117.

⁹⁷ Franquet, *op. cit.*, p. 85.

⁹⁸ *Voyage en Amérique*, *op. cit.*, p. 215.

⁹⁹ *Journal de Montcalm*, p. 64.

langue française au Canada se défendra mieux aux mauvais jours d'agression, et, par elle, la race canadienne se tiendra en étroite union avec la pensée de France.

D'aucuns se demanderont si une telle perfection du langage ne dépasse point la vie intellectuelle de ces colons d'ancien régime? L'histoire vient nous apprendre que cette vie ne manquait ni d'agrément ni d'intensité. N'est-il pas connu que, dans les petites villes, la société, nombreuse et distinguée, savait briller par un excellent ton? C'est encore Charlevoix qui nous a décrit, par le menu, le beau monde de Québec où paradent de la noblesse, des officiers et des troupes, un intendant avec un Conseil supérieur et les juridictions subalternes, un commissaire de marine, un Grand Prévoist, un Grand Voyer, un Grand maître des Eaux et Forêts, des marchands aisés ou qui vivent comme tels, un évêque, un séminaire nombreux, des Récollets et des Jésuites¹⁰⁰. Là, dans « ces cercles aussi brillants » que partout ailleurs, l'on s'essaie parfois à copier la cour de Versailles; « on politique sur le passé, on conjecture sur l'avenir; les sciences et les beaux-arts ont leur tour et la conversation ne tombe point ». « Ils ont beaucoup d'esprit, appuie encore l'historien, surtout les personnes du sexe, qui l'ont brillant, aisé, ferme, fécond en ressources, courageux et capable de conduire les plus grandes affaires »¹⁰¹. Qui ne se souvient de ce jugement très flatteur de Montcalm, au sortir de « deux très beaux bals » où il a vu « plus de quatre-vingts dames ou demoiselles très aimables et

¹⁰⁰ *Journal historique*. . . , t. V, 116-117.

¹⁰¹ *Journal historique*. . . , t. V, p. 117.

très bien mises »? « Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton; et je ne crois pas, que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société »¹⁰². Kalm, venu ici au temps du brillant de la Galissonnière, est d'avis que « les gens de distinction en général. . . ont bien plus de goût pour l'Histoire naturelle et les lettres que dans les colonies anglaises où l'unique préoccupation de chacun semble être de faire une fortune rapide, tandis que les sciences sont tenues dans un mépris universel »¹⁰³. Quoiqu'il en soit, les anciens Canadiens connaissaient les livres. Les bibliothèques n'étaient point si rares qu'on pourrait le penser. Pas moins de soixante mille volumes, dit-on, auraient pu être recensés au Canada vers 1765. L'on sait même des curés qui, pour leur part, en avaient plus de cinq cents¹⁰⁴.

Après ce tableau et tous ces faits, il est bien superflu de disculper les pionniers de la Nouvelle-France du reproche de l'inertie intellectuelle, tout comme d'expliquer le pénurie de leurs productions littéraires ou scientifiques. Il est impossible de lire, même distraitement, l'histoire de la fondation de ce pays et de formuler, avec intelligence et bonne foi, pareil reproche. La création d'un pays, l'établissement d'une race coloniale ont suffi partout à occuper plusieurs générations.

¹⁰² *Journal de Montcalm*, p. 145.

¹⁰³ *Voyage en Amérique*, pp. 4-6.

¹⁰⁴ *Les bibliothèques canadiennes et leur histoire*, Aegidius Fauteux, *Revue Canadienne*, fév. 1916, pp. 97-114. *Bulletin des Recherches historiques*, t. XXIV, catalogue de la bibliothèque de J.-Et. Nouchet, p. 285.—J.-Ed. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 71. Aussi *Id.* appendice: catalogue de la bibliothèque de l'abbé Boucher.

Mais combien plus l'effort devait-il être absorbant en cette Nouvelle-France où l'histoire d'un défrichement laborieux entre tous se compénètre constamment d'une histoire militaire. Aux paladins d'autrefois qui créaient de l'épopée, l'on n'a jamais demandé d'en écrire. Toujours l'on a tenu quittes d'autres œuvres, les hommes qui avaient créé une patrie, jeté les fondements d'une nation: poèmes immortels qui passent tous les autres. Où donc, au surplus, les fondateurs de la Nouvelle-France auraient-ils trouvé le temps des heures pensives et des longues œuvres, le temps de tracer des lignes sur le papier et d'agiter au-dessus l'éclair des idées? Ils n'eurent jamais que le loisir, entre deux batailles, de faire vibrer l'éclair de leur hache dans « la forêt perpétuelle », et de creuser avec la charrue les sillons des champs de blé.

Qu'une vie intellectuelle ait néanmoins existé, conforme elle-même à la modeste ascension du progrès matériel, rien ne le prouve mieux que le maintien et le développement d'une hiérarchie sociale. C'est là, dans cette ordonnance des sociétés, que les philosophes veulent voir un signe et une condition des civilisations supérieures¹⁰⁵. Seule, une certaine somme de bien-être et de culture consacrent ou maintiennent les inégalités naturelles que supprime au contraire le nivellement absolu des peuples primitifs.

Un jour, en 1672, le somptueux Frontenac qui veut se donner le spectacle d'une fête brillante, convoque à la prestation du serment de fidélité au roi, toute la population qu'il a divisée en « quatre espèces de corps »: le clergé, la noblesse, la justice et le tiers-état.

¹⁰⁵ R. P. Castelein, *Le Droit naturel*, pp. 367-70.

Mais Versailles goûte assez peu cette apparition d'Etats généraux en plein milieu colonial. Les classes de Frontenac ne subsistent qu'un jour¹⁰⁶. Au surplus la société de la Nouvelle-France n'a gardé qu'une ressemblance assez lointaine avec la hiérarchie féodale. Au sommet se trouvaient les gentilshommes de race et les seigneurs anoblis, en assez bon nombre, ce qui faisait écrire à Charlevoix: « Il y a dans la Nouvelle-France plus de noblesse que dans toutes nos autres colonies ensemble »¹⁰⁷. Puis, venaient les propriétaires de seigneurie, les officiers de l'armée coloniale, les commandants des forts, les grands explorateurs, le personnel administratif, dont beaucoup se recrutaient parmi la noblesse. Le clergé lui-même y emprunte quelquefois. « Les cures, dit Montcalm, sont ordinairement possédées par des gens de condition ou de bonne famille du pays »¹⁰⁸. L'état sacerdotal forme ainsi un groupe de haute dignité qu'élèveront encore les circonstances en l'investissant d'un rôle unique. La colonie ne possède guère de classes moyennes: point d'avocats; des notaires mais sans cléricature obligatoire et qui s'élèvent à peine au-dessus du peuple; beaucoup de médecins, mais dont bon nombre, de même que les marchands, qui viennent de France¹⁰⁹. Après la noblesse et le clergé, au-dessous mais bien peu, apparaît donc tout de suite le peuple, la masse des laboureurs et des petits artisans. A peine

¹⁰⁶ Salone, *op. cit.*, p. 268.

¹⁰⁷ *Journal historique*. . . , t. V, p. 252.

¹⁰⁸ *Journal de Montcalm*, p. 61.

¹⁰⁹ Voir J.-Ed. Roy, *L'Ancien Barreau au Canada*, 1897, p. 81. — *Histoire du Notariat*, t. I, pp. 8, 20, 275.

pouvons-nous placer, entre les deux groupes, les petits officiers de justice et les capitaines des côtes. Il est vrai qu'entre les classes et les ordres, la différence des rangs n'a que de rares occasions de se manifester, sauf à l'église pourtant où de minutieuses réglementations désignent un ordre rigoureux pour les bancs à occuper, pour les processions, pour la distribution du pain bénit, etc.¹¹⁰. Mais les classes d'en haut, avec leur état de fortune toujours très modeste, n'en demeurent pas moins rapprochées de celles d'en bas. Ce qui vaut mieux, le vide entre les deux se comble par une continue ascension de l'élite populaire. Le clergé sollicite vers lui les enfants du peuple. Dès le commencement du dix-huitième siècle, apparaissent déjà les seigneurs laboureurs qui ont conquis un tiers des domaines seigneuriaux¹¹¹. Et voilà comment, dans cette montée incessante et dans cette pénétration des classes sociales, se révélait, en même temps que le triomphe d'une heureuse sélection fondée sur le travail et le mérite, un stimulant vigoureux à l'initiative, aux nobles et légitimes ambitions. Que ne pouvaient se promettre les plus modestes travailleurs dans une société où chacun avait pu voir un ancien interprète devenir baron de Longueuil et tant d'autres qui avaient échangé leur modeste maison de ferme pour un manoir?

Cet heureux état social, rudimentaire mais progressiste, laisse deviner un progrès plus élevé qui le conditionne et le régit. L'action souveraine de l'Eglise autorisait, dès le début de cette histoire, l'espérance d'une

¹¹⁰ Voir, *Arrêts et règlements du Conseil supérieur*, Québec, 1855.

¹¹¹ Salone, *op. cit.*, p. 314.

supériorité. Il appartient à la glorieuse puissance de l'Eglise du Christ de soutenir, par la sublimité de sa doctrine, l'ordre même des vérités naturelles, puis de jeter dans la vie des nations, pour régler et élever leurs mœurs, un système de forces supérieures. L'œuvre est donc opportune de faire voir le rôle du facteur moral et spirituel dans la vie de la Nouvelle-France. Les premiers pasteurs de l'Eglise canadienne rendirent à leur peuple, outre le service de l'enseignement doctrinal accompagné de grands exemples, le service d'une attentive vigilance sur les mœurs. Cette vigilance est telle qu'elle paraît sévère quelque fois, non pas uniquement à M. le baron La Hontan, mais même à l'excellent Colbert ¹¹². L'Eglise garde jalousement jusqu'à la fin la fermeté de son attitude et le bras séculier lui prête son appui ¹¹³. Après Mgr de Laval, Mgr de Saint-Vallier ne craint pas de frapper les plus hautes têtes ¹¹⁴. Mgr de Pontbriand dénonce vigoureusement les folies carnavalesques de la clique Bigot ¹¹⁵.

Les Canadiens obéissent toutefois à mieux que la crainte. Un symbole, celui des croix des chemins qui dominant tout, laisse voir à quelle hauteur planent les

¹¹² Le premier bal n'eut lieu qu'en 1667 à Québec. (Gosselin, *Mgr de Laval*, t. I, p. 242). — A propos du mariage de la fille de Couillard avec le fils de Jean Guion, on lit dans le *Journal des Jésuites*: « Le Père Vimont assiste aux noces et il y eut deux violons pour la première fois. »

¹¹³ *Arrêt contre les blasphémateurs, Compléments des ordonnances et jugements...*, p. 63.

¹¹⁴ Gosselin, *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, 1^{ère} partie, pp. 349, 395.

¹¹⁵ Gosselin, *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête, Mgr de Pontbriand*, pp. 500-501.

choses de la foi dans les campagnes canadiennes. Mgr de Saint-Vallier et plus tard l'abbé Casgrain nous ont décrit les *messes blanches* dans les défrichés encore privés de prêtre. Alors qu'au début, s'il faut en croire de Meulles, « les trois-quarts au moins n'entendent pas quatre fois la messe dans l'année »¹¹⁶, le dimanche, quoi qu'il advînt, les colons se réunissaient au centre de la côte ou du rang. Un vieillard se levait au milieu de l'assistance, récitait des prières ou faisait quelque lecture pieuse¹¹⁷. Mais quel tableau de la piété canadienne ferait à elle seule la vie noblement réglée d'Ordre militaire que mènent les premiers colons de Ville-Marie? Aux Trois-Rivières, au temps de la guerre iroquoise, chaque maison a son petit oratoire de la Sainte Vierge¹¹⁸. Mgr de Saint-Vallier à qui les colons de son époque rappellent « les chrétiens des premiers siècles », nous fait de la vie religieuse des familles de son temps, ce tableau complet et touchant : « Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun le soir et le matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant les repas et où les pères et les mères de famille suppléent au défaut des Prêtres, en ce qui regarde la conduite de leurs valets »¹¹⁹. Mgr de Saint-Vallier écrivait cet éloge en 1685. Cinquante ans plus tard, Charlevoix reconnaîtra aux « Créoles français » un grand fond de piété et de reli-

¹¹⁶ *Archives publiques du Canada, série C*, A, vol. 6, p. 293.

¹¹⁷ Casgrain, *Une paroisse au dix-septième siècle*, pp. 65-66.

¹¹⁸ Faillon, *Histoire de la colonie française*, II, p. 128.

¹¹⁹ *Estat de l'Eglise*. . . Québec, 1856, p. 84.

gion ¹²⁰. Kalm notera la grande piété du colon canadien qui lui paraît « plus fervent catholique que son cousin d'Europe » ¹²¹.

Une telle foi loyalement pratiquée ne pouvait exercer sur les mœurs qu'un grand empire. Des statistiques irrécusables rendent témoignage à la haute moralité de nos vieilles générations. Dans l'état moral de la Nouvelle-France, il convient, sans doute, de ne rien exagérer. Du petit peuple canadien de l'ancien régime, gardons-nous de faire un peuple paradisiaque, un peuple d'idylle arcadienne comme volontiers en imaginaient poètes et romanciers du dix-huitième siècle. Un code pénal exista dans la colonie, aussi bien que des tribunaux et ceux-ci ne chômèrent point perpétuellement. Comme toujours, en une étude sur la condition morale d'un peuple, il ne peut être question que d'une moyenne, telle que fournie par les statistiques, les dossiers judiciaires, les témoignages des contemporains. Or, il faut avouer que statistiques et témoignages autorisent, pour ce coup, une réconfortante fierté. Jusqu'à l'année 1661 les registres dans le gouvernement de Québec n'attestent qu'une seule naissance illégitime sur six cent soixante-quatorze enfants baptisés et une seule autre jusqu'à l'année 1690 ¹²². Sans doute l'épreuve va venir vers la moitié du dix-huitième siècle; l'intégrité des vieilles mœurs canadiennes en paraîtra gravement atteinte. La venue des prisonniers, le régime de gar-

¹²⁰ *Journal historique*. . . , t. V, p. 257.

¹²¹ *Voyage en Amérique*, p. 237.

¹²² Ferland, *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, 2^e éd., pp. 39-40.

nisons permanentes de 6 à 700 hommes¹²³, le cantonnement habituel du soldat chez l'habitant¹²⁴, l'emploi de la main d'œuvre militaire allaient ouvrir le champ à bien des désordres. En 1736, le roi doit pourvoir à la subsistance de 390 enfants illégitimes, dont 251 pour Montréal, 128 pour Québec et 11 pour les Trois-Rivières¹²⁵. Il est vrai qu'en ce nombre ont dû être compris les enfants abandonnés et les orphelins qui retombaient, eux aussi, à la charge du Domaine¹²⁶. Puis, surtout il est bon de ne pas oublier que la Nouvelle-France compte, après 1750, une cinquantaine de mille habitants et qu'en définitive la progression de l'immoralité de 1700 à 1760 suit tout uniment la progression de la population¹²⁷. L'abbé Tanguay qui a fait un relevé des naissances dans toute la colonie, de 1701 à 1770, n'a découvert, en somme, sur un total de 165,194 naissances, que 1,366 enfants illégitimes, soit une proportion de 8.03 pour 1,000. Autre fait significatif: le départ des troupes et du monde officiel après la capitulation de Montréal fait tomber les naissances illégitimes, pour la période de 1761 à 1770, de 415 à 254¹²⁸.

Ces mœurs s'appuyaient sur un esprit familial trop puissant et trop chrétien pour déchoir gravement. Et c'est bien l'un des sujets d'étude les plus attachants

¹²³ Faillon, *op. cit.*, III, p. 383.

¹²⁴ *Arrêts et règlements du Conseil supérieur*. . . , p. 281.

¹²⁵ Tanguay ne donne que 214 naissances illégitimes pour cette période, *Dictionnaire généalogique*, IV, appendice.

¹²⁶ Salone, *op. cit.*, pp. 355-356.

¹²⁷ Voir Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, IV, appendice.

¹²⁸ Tanguay, *op. cit.*, IV, appendice.

que l'état social développé par ces générations neuves de paysans chrétiens. Que n'a pu produire la foi, libre de déployer toute sa vertu, au sein de leurs foyers? M. Etienne Lamy écrivait un jour: « La race de France fut le chef-d'œuvre de la morale chrétienne »¹²⁹. Ce chef-d'œuvre, la morale chrétienne l'avait renouvelé dans la famille canadienne de jadis. Les vieux parents, comme dit M^{sr} de Saint-Vallier, « y tenaient lieu du prêtre »; comme lui, ils savaient bénir; les naissances étaient des fêtes religieuses; les enfants s'endormaient aux refrains des saintes ballades; le signe de la croix présidait à toutes les actions importantes. L'influence chrétienne se révèle, en premier lieu, dans la constitution de l'autorité, la première des traditions familiales. Dans la famille canadienne le principe d'autorité est incarné par le père; mais le chef partage volontiers ses prérogatives avec sa compagne. Les circonstances aidées de la charité ont établi cette subordination tempérée de la femme à l'homme, ainsi que le partage légitime entre eux des droits et des pouvoirs. Souvent absent pour les courses au loin, le père a dû laisser à la mère la conduite de la famille; la mère y a pris très vite un ascendant qu'elle a gardé. Nous citons tout à l'heure ce passage de Charlevoix où il nous peint la Canadienne avec un esprit « plein de ressources, courageux et capable de conduire les plus grandes affaires ». Hocquart a de même observé que « les gens de la campagne n'entreprennent et ne concluent rien de quelque conséquence » sans l'avis et

¹²⁹ *La Vie catholique dans la France contemporaine*, (Publication du Comité catholique de propagande française à l'étranger), p. 120.

l'approbation de leur femme. « Beaucoup de femmes de négociants gouvernent les affaires de commerce de leurs maris. . . »¹³⁰. Cette solidarité du père et de la mère, la mère l'a conquise, du reste, dans le partage presque égal de la besogne familiale. Les aïeules canadiennes travaillaient durement. Kalm qui leur a fait si souvent le reproche de la coquetterie, loue sans réserves leur amour du travail: « Les femmes au Canada sont dures au travail et à la peine, surtout parmi le bas peuple; on les voit toujours aux champs, dans les prairies, aux étables, ne répugnant à aucune espèce d'ouvrage ». Le bon Suédois nous déclare avoir vu « les filles du meilleur monde, voire celles du gouverneur, habillées pour l'occasion, aller dans les cuisines et les celliers s'assurer que tout y était en ordre »¹³¹. D'autres n'avaient-ils point vu les plus grandes demoiselles, comme les filles de M. de Saint-Ours, aller travailler aux champs, tenir la faucille et même la charrue?

L'exemple contagieux du père et surtout de la mère transforme chaque famille en une petite coopérative du travail. Le budget familial est ainsi ordonné qu'il faut le plus possible se suffire et n'acheter que le strict superflu. Dans ces conditions la petite industrie domestique devient facilement florissante. Les hommes fabriquent eux-mêmes la plupart des ustensiles de labourage, bâtissent leurs maisons et leurs granges. Les femmes et quelquefois aussi les hommes se font tisserands, fabriquent de la grosse toile, de la flanelle,

¹³⁰ Cité par Gosselin, *L'Eglise du Canada de Mgr de Laval à la conquête*, 2^e partie, p. 141.

¹³¹ *Voyage en Amérique*, pp. 43-44, 49, 216.

une étoffe qu'on appelle encore du « droguet », au temps de M. Hocquart¹³². Grâce aux rouets, aux métiers à tisser, aux doigts infatigables qui savent filer, tisser, tricoter, qui jouent de l'alène et de l'aiguille, la famille canadienne s'habille des pieds à la tête.

La coopération du travail se continue alors même que la famille s'est dédoublée. Les garçons s'éloignent facilement de la maison; ils vont au castor, à la traite; ils respirent trop jeunes l'attraction des bois et des pays lointains. Et, sans doute, sont-ce ces départs trop faciles, qui font dire à Charlevoix et à quelques autres que les enfants canadiens n'aiment pas assez leurs parents qui les aiment trop¹³³. Mais le plus souvent, l'esprit de famille finit par vaincre l'esprit d'aventure. Les tableaux généalogiques des vieilles paroisses nous le font voir: d'habitude les familles canadiennes se juxtaposent; les enfants se groupent autour de l'ancêtre commun. Celui-ci transmet la terre à l'un des fils qui lui paie pension, les autres quittent la maison et vont s'établir après leur mariage. Mais sous forme de dots payées par versements aux enfants qui partent, longtemps le vieux foyer exerce une tutelle sur les foyers nouveaux. Souvent, l'on pourra voir, comme dans ce rôle de la compagnie de la côte Saint-Michel reproduit par M. Rameau, cinq familles primitives s'épanouir en plus de trente branches et toutes garder leurs foyers dans un étroit voisinage¹³⁴.

Toutefois la famille canadienne revendique un apa-

¹³² Gosselin, *L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*, 2^e partie, p. 140.

¹³³ *Journal historique*. . . , t. V, p. 257.

¹³⁴ *La France aux colonies*, 2^e partie, p. 304.

nage encore plus glorieux, résultat, lui aussi, de son esprit de foi, de la chasteté de ses mœurs: la famille canadienne enfante de l'avenir. L'hommage que M. de Tracy rendait un jour à Madame Linctôt: « Jolie femme qui s'acquitte dignement de faire des enfants »¹³⁵, toutes les aïeules canadiennes l'ont glorieusement mérité. En 1671 Talon annonce 6 à 700 naissances, cependant que la Nouvelle-France possède à peine un peu plus d'un millier de familles¹³⁶. Le chiffre paraît légèrement exagéré. Cependant la Mère de l'Incarnation ne trouve pas assez d'hyperboles pour exalter la multiplication des enfants, dès 1669: « C'est une chose prodigieuse, écrit-elle, de voir l'augmentation des peuplades qui se font en ce pays. . . Outre ces mariages (ceux des colons envoyés par le roi), ceux qui sont établis depuis longtemps dans le pays ont tant d'enfants que cela est merveilleux et tout en foisonne »¹³⁷. M^{gr} de Laval note la même fécondité, quoique avec plus de précision. « Les familles de nos sauvages », mande-t-il au curé de Saint-Josse à Paris, « ne sont pas peuplées de beaucoup d'enfants comme celles de nos Français, où dans la plupart en ce País, ils se trouvent jusqu'à 8, 10, 12 et quelquefois jusqu'à 15 et 16 enfants »¹³⁸. De la Galissonnière célèbre hautement, lui aussi, cette incomparable production d'hommes qu'il oppose aux détracteurs de la Nouvelle-France, « richesse, dit-il, bien plus esti-

¹³⁵ Talon au roi, 2 nov. 1671, *Archives publiques du Canada*, série C", A, vol. 3, p. 194.

¹³⁶ Rameau, *op. cit.*, p. 35.

¹³⁷ *Lettres*, éd. Richaudeau, t. II, p. 435.

¹³⁸ *Relation* de 1668, p. 31.

mable pour un grand roi que le sucre ou l'indigo, ou, si l'on veut, tout l'or des Indes ». De cette fécondité « merveilleuse », il eût voulu faire une « pépinière pour entretenir les colonies du Tropicque. . . »¹³⁹. De la Galissonnière prévoit le jour, où, par sa seule natalité, la France d'outre-mer sera en mesure de tenir tête aux colonies anglaises¹⁴⁰. Quel n'est pas l'émerveillement de Montcalm qui, aux Eboulements, rencontre un vétéran de Carignan entouré de deux cent-vingt de ses descendants, peuplant à eux seuls quatre paroisses¹⁴¹. Natalité merveilleuse qui a fait immortelles les familles du Canada français. Des statisticiens ont compté que les neuf-dixièmes des colons établis de 1608 à 1648 possèdent, même de nos jours, des milliers de descendants au Canada, alors qu'aux Etats-Unis vingt à peine des familles primitives subsistent encore¹⁴².

Mais il faut suivre le groupe familial canadien se mouvant et s'ordonnant dans la paroisse qui n'est que la famille agrandie.

Le milieu géographique a déterminé pour une bonne part l'organisation de la paroisse canadienne. Louis XIV, Colbert et Talon nourrirent un moment l'illusion de former les habitants « en des corps de paroisse ou bourgades », pour les mettre en état de se mieux défendre contre les Iroquois¹⁴³. On sait que, dans le

¹³⁹ *Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique septentrionale*, (Bull. des recherches hist. . . , XXXVI, pp. 283-84).

¹⁴⁰ Cité par Salone, *op. cit.*, p. 354.

¹⁴¹ *Journal de Montcalm*, pp. 56-57.

¹⁴² Sulte, *Origin of the French Canadians*, M.S.R.C., p. 103.

¹⁴³ *Commissions des gouverneurs et intendants*, (Instructions au sieur Gaudais), p. 24.

nord-ouest de la France, les deux modes de groupement rural existaient: le village aggloméré et l'habitation dispersée¹⁴⁴. Sa Majesté y alla même d'un décret et Talon essaya de s'y conformer en créant les six villages de Bourg-Royal, de Charlesbourg, Saint-Claude, Saint-Joseph, Saint-Bernard et Petite-Auvergne. Un échec complet attendait ce système de bourgades à banlieue morcelée. Le roi ni Talon ne pouvaient rien contre la géographie. « Tout Etat et même toute installation humaine est l'amalgame, a-t-on dit, d'un peu d'humanité, d'un peu de sol et d'un peu d'eau ». La combinaison de ces trois éléments ont fait la géographie humaine de la Nouvelle-France. Le plus grand nombre des ancêtres de France venaient de provinces où existait plus généralement le système du domaine isolé. Le petit cultivateur percheron, est-il besoin de le rappeler? voulait son champ bien clos, bien délimité par d'impénétrables clôtures. D'autre part, propriétaire d'un très petit domaine, il ne répugnait pas à un proche voisinage. Au Canada un plus pressant besoin d'assistance contre l'Iroquois et pour les travaux de son installation, incline davantage le colon à cette proximité. On le voit donc adopter, dès le principe, un mode d'établissement qui satisfait à la fois son besoin de sociabilité et son goût de l'indépendance. Mais la forme de son habitat, d'autres facteurs non moins impérieux la vont déterminer: le besoin de route et le besoin d'eau. En un pays neuf, à forêt vierge et dense, il n'y avait d'établissement possible qu'aux lieux de circulation facile. La maison humaine

¹⁴⁴ Henri Sée, *Esquisse d'une histoire économique et sociale de la France*, pp. 40-41.

ne saurait se dresser contre la nature. Coûte que coûte, il lui faut s'y adapter et jusqu'à se fondre avec le paysage. Or, les moyens de circulation, seuls fleuves et rivières les pouvaient offrir en pays forestier. En outre, il faut de l'eau au seigneur pour son moulin banal et ses besoins domestiques; il en faut au censitaire pour les siens et ses bêtes. Voilà donc qui fixait invariablement le site de la maison et du manoir canadiens au bord des routes d'eau. Mais, puisque l'accès au fleuve devait être accordé au plus grand nombre possible, l'économie de l'espace s'imposait sur les deux rives, laissant le loisir de la reprendre dans l'intérieur des terres. D'où la forme particulière et de la seigneurie canadienne et du lot du censitaire. La seule forme possible devenait celle, non du quadrilatère d'équilibre du *homestead* anglo-saxon, mais du carré-long. D'où également ce dessin particulier du squelette humain de la Nouvelle-France qui se confond, au début, avec le dessin de son réseau fluvial.

La seigneurie canadienne se développe tout le long du fleuve ou des rivières, en une longue suite de petits domaines parallèles, plutôt étroits et très allongés, mesurant deux, trois et quelquefois cinq arpents de largeur, sur vingt, trente ou quarante de profondeur. Chaque domaine aboutit à la route d'eau. Sur la grève ou sur la falaise s'élèvent la maison et ses dépendances. De cette façon le colon se tient à portée de la grande route fluviale, à trois ou quatre arpents de chacun de ses voisins. Il vit tranquille, indépendant sur sa terre, mais trouve aussi facilement, tout près de lui, une assistance généreuse, un dérivatif à l'isolement, une protection contre l'Iroquois. Ainsi se fixe, en ses traits durables, la physionomie de la paroisse canadienne,

paroisse essentiellement rurale. Pendant longtemps les habitants n'auront point permission de quitter leurs terres pour s'établir en villages. Les noms de « bourg » et « village » étaient encore inconnus du temps de La Hontan. Les villages ne seront autorisés que sur la fin du régime; et chaque fois il y faudra une ordonnance spéciale¹⁴⁵. Quelques maisons viennent alors se grouper autour du petit noyau déjà formé par l'église, le manoir, le moulin. Kalm qui a vu ces petits bourgs, y a compté outre « le presbytère, une école pour les garçons et filles, les demeures des commerçants et des artisans, mais rarement des habitations de fermiers »¹⁴⁶.

Dans la côte se développe les meilleures habitudes de sociabilité. Presque toujours les paroisses sont formées du dédoublement d'un petit nombre de familles; le parentage établit entre chacune une étroite intimité. Dans ces minuscules agglomérations où tous ont besoin de chacun, la charité établit, dès le début, de fréquents échanges de services. Mgr de Saint-Vallier fut frappé, en son temps, de cette bonne fraternité: « On aide avec plaisir, écrit-il, ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines »¹⁴⁷. Les guerres iroquoises vont, pour leur part, pousser l'habitant vers quelques institutions communautaires. Dans la seconde guerre surtout, les colons construisent autour du manoir ou au village qui s'ap-

¹⁴⁵ *Ordonnances et Jugements des Intendants. . .*, pp. 400-415.

¹⁴⁶ *Voyage en Amérique*, p. 60.

¹⁴⁷ *Estat de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. L'Evêque de Québec, (Québec, 1856), p. 83.

pelle « le fort », une enceinte palissadée où toute la côte peut en cas d'alerte se réfugier. Beaucoup de paroisses auront même, à proximité du fort, leur commune à pacage où broute le bétail des habitants sous la garde d'un vacher. Cette commune ne dure toutefois que le temps de la guerre. À mesure que les circonstances le permettent, l'appel au voisinage diminue et chacun reprend son indépendance. Ce qui n'empêche point les « coups de main » de figurer parmi les habitudes de la communauté. Les « levages de grange », le brayage du lin, l'épluchette du blé d'inde sont des corvées joyeuses où l'on se ferait faute de ne pas inviter sa parenté, son voisinage et quelquefois toute la paroisse.

Ainsi une solide communauté familiale se trouvait enveloppée dans une puissante solidarité paroissiale. Chacun peut pressentir quelle force de conservation et de résistance vont offrir ces groupes de familles rurales, si fortement appuyées les unes sur les autres. Elles trouvent sur leur coin de pays tous les organes de leur vie, comme aussi bien, il faut l'ajouter, tous ceux de leur gouvernement.

Pour achever, en effet, cette communauté, pour en être le centre et le lien plus fort que tous les autres, une institution s'est implantée au sein de la paroisse, ou plutôt l'a fait grandir en elle, lui a imposé ses cadres et l'a enserrée maternellement. Au-dessus du rang ou de la côte se dresse la puissance de l'Eglise, plus haute encore que les clochers au-dessus des chaumières et des champs. Dans chaque paroisse cette puissance est représentée par le curé. Le curé canadien, homme de vérité et gardien de morale, devient un chef aisément obéi; son autorité, faite de paternité spirituelle, ne

trouve d'ailleurs, autour d'elle, aucune rivale. Près du curé il y a bien le seigneur. Mais au Canada le manoir n'écrase jamais le presbytère. D'autant qu'en refusant l'exercice du patronat sur les églises, le manoir avait perdu toute prédominance sur le curé et sur le presbytère¹⁴⁸. Souvent peu riche, le seigneur n'exerce sur ses censitaires qu'une juridiction bien limitée. L'autorité du curé s'étend, au contraire, à tous et à tout; elle protège les intérêts matériels, prend ou seconde toutes les initiatives, plane au-dessus des consciences; de toute la hauteur du sacerdoce, elle défend et régit la morale du troupeau. L'Eglise et le curé deviennent le centre, le lien de la paroisse, le seul cadre administratif. Et tout de même que l'habitant se suffisait dans sa famille, il se suffit dans sa paroisse, avec ce gouvernement temporel et spirituel qui lui garantit l'ordre, assure la stabilité des foyers, les unit dans une charité supérieure.

Que manque-t-il à cet ordre social pour atteindre à la perfection? Peut-être faudrait-il à son sommet le dernier sentiment hiérarchique qui élèverait les collectivités partielles jusqu'à la réalité de la patrie. Le sentiment patriotique n'est nullement étranger aux anciens Canadiens; mais leur esprit familial très fort et très envahissant s'achève volontiers en un esprit de

¹⁴⁸ Voulant encourager la construction des églises, le roi, par un édit de 1679, avait décrété que celui qui aumône le fond sur lequel est construite une église et y fait les frais du bâtiment, deviendrait patron fondateur de l'église; ce qui impliquait pour le patron et ses héritiers, le droit de présider à la cure et de présenter le curé. Les seigneurs n'ayant rien fait, le roi, à la prière de l'évêque, rendit l'arrêt de 1699, par lequel, en s'engageant à bâtir lui-même les églises, l'évêque ressaisit le patronage des églises et fit que l'institution paroissiale l'emporta définitivement sur l'institution seigneuriale.

clocher exclusiviste. Le sens et l'expérience de la vie publique leur font défaut trop entièrement. Le sens social en demeure plus ou moins teinté d'individualisme. Les interventions intermittentes d'une autorité civile lointaine, les guerres pour la défense des frontières, les exercices militaires mensuels sont les seuls rappels à une collectivité terrestre plus haute que la paroisse.

Cette faiblesse n'offrait pourtant rien d'irréparable. Une société organisée dans l'ordre social chrétien, selon les cadres éternels fournis par l'Eglise, ne garde-t-elle point la promesse de toutes les guérisons et de tous les progrès? Cette espérance est bien celle que nous accueillons à la fin de ce tableau d'histoire où la race canadienne nous apparaît dans l'intégrité de ses forces.

Quel mystère, au premier abord, que celui de cette jeune race investie, par sa foi et ses ascendances ethniques, d'une si lourde vocation, de si graves responsabilités, et créée par Dieu si petite et si faible. Petite et faible en réalité, pour ceux qui ne la regardent qu'avec des yeux humains, selon l'échelle des valeurs matérielles, mais grande et puissante, si l'on sait l'apercevoir dans une lumière plus haute. Le petit peuple canadien de 1760 possédait tous les éléments d'une nationalité : il avait une patrie à lui, il avait l'unité ethnique, l'unité linguistique, il avait une histoire et des traditions. Surtout, il avait l'unité religieuse, l'unité de la vraie foi, et, avec elle, l'équilibre social et la promesse de l'avenir. Héritier de la plus haute civilisation française, il appuyait sa jeunesse sur toutes les forces de l'ordre et de l'esprit. Il a pour lui la vérité et la morale du catholicisme, essence parfaite de ce christianisme que Taine appelait

« le meilleur auxiliaire de l'instinct social ». La volonté généreuse d'une longue suite de ses aïeux a fait des plus hautes vertus une de ses traditions ethniques, un héritage spirituel dont une part lui arrive avec la vie. Il tient encore, de sa foi et de ses ancêtres, la loi souveraine du progrès hiérarchisé. La dignité des mœurs, le respect des lois de la vie, la paix des familles et des classes, le culte de la justice, de la prière et de l'esprit, il les place plus haut que toutes les grandeurs matérielles. Il tient, après cela, du Créateur, une patrie immense, féconde et belle, immense et féconde par l'ampleur de ses horizons et de ses richesses, par les promesses qu'elle offre au labeur; belle par son visage matériel et par la figure de son âme, par un patrimoine historique qui autorise toutes les fiertés du sang. Investi de tous ces titres et gardien de toutes ces espérances, que manque-t-il, en vérité, au petit peuple de la Nouvelle-France? Il peut paraître le dernier et le plus petit aux yeux de la politique matérialiste; il n'en porte pas moins au front le sceau des prédestinés; il est de ceux par qui veulent s'accomplir les gestes divins.

FIN



APPENDICE

PROVINCES	NOMBRE DES EMIGRANTS				Totaux de 1608 à 1700
	Epoque où ils apparaissent dans les registres.				
	1608 à 1640	1640 à 1660	1660 à 1680	1680 à 1700	
Où étaient nés les émigrants					
Angoumois		13	54	26	93
Anjou	2	56	60	21	139
Artois		2	9	3	14
Aunis, Ile de Rhé, Ile d'Oléron	23	115	293	93	524
Auvergne		3	18	14	35
Béarn		1	1	8	10
Beauce	14	22	46	23	105
Berry	1	5	32	11	49
Bourgogne	1	6	36	21	64
Bourbonnais		1	2	5	8
Bretagne	4	9	108	54	175
Brie	2	7	25	2	36
Champagne	7	23	76	23	129
Comté de Foix		1	1		2
Dauphiné		4	14	6	24
Flandre, Hainaut		1	11	3	15
Franche-Comté			1	5	6
Gascogne		5	22	24	51
Guyenne		8	61	55	124
Ile-de-France	36	76	378	131	621
Languedoc		1	26	23	50
Limousin		5	26	44	75
Lorraine	1	6	7	2	16
Lyonnais	1	3	13	16	33
Maine	1	66	31	15	113
Marche		1	1	4	6
Nivernais		2	4	1	7
Normandie	89	270	481	118	958
Orléanais	4	7	33	19	63
Perche	89	122	24	3	238
Périgord		1	28	16	45
Picardie	11	7	60	18	96
Poitou		54	357	158	569
Provence		3	13	6	22
Roussillon			2		2
Saintonge	10	37	140	87	274
Savoie			6	6	12
Touraine		21	42	28	91
Totaux.....	296	964	2542	1092	4894

Stanislas-A. LORTIE, ptr.

(Bulletin du Parler français, 1903-1904, p. 18).

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

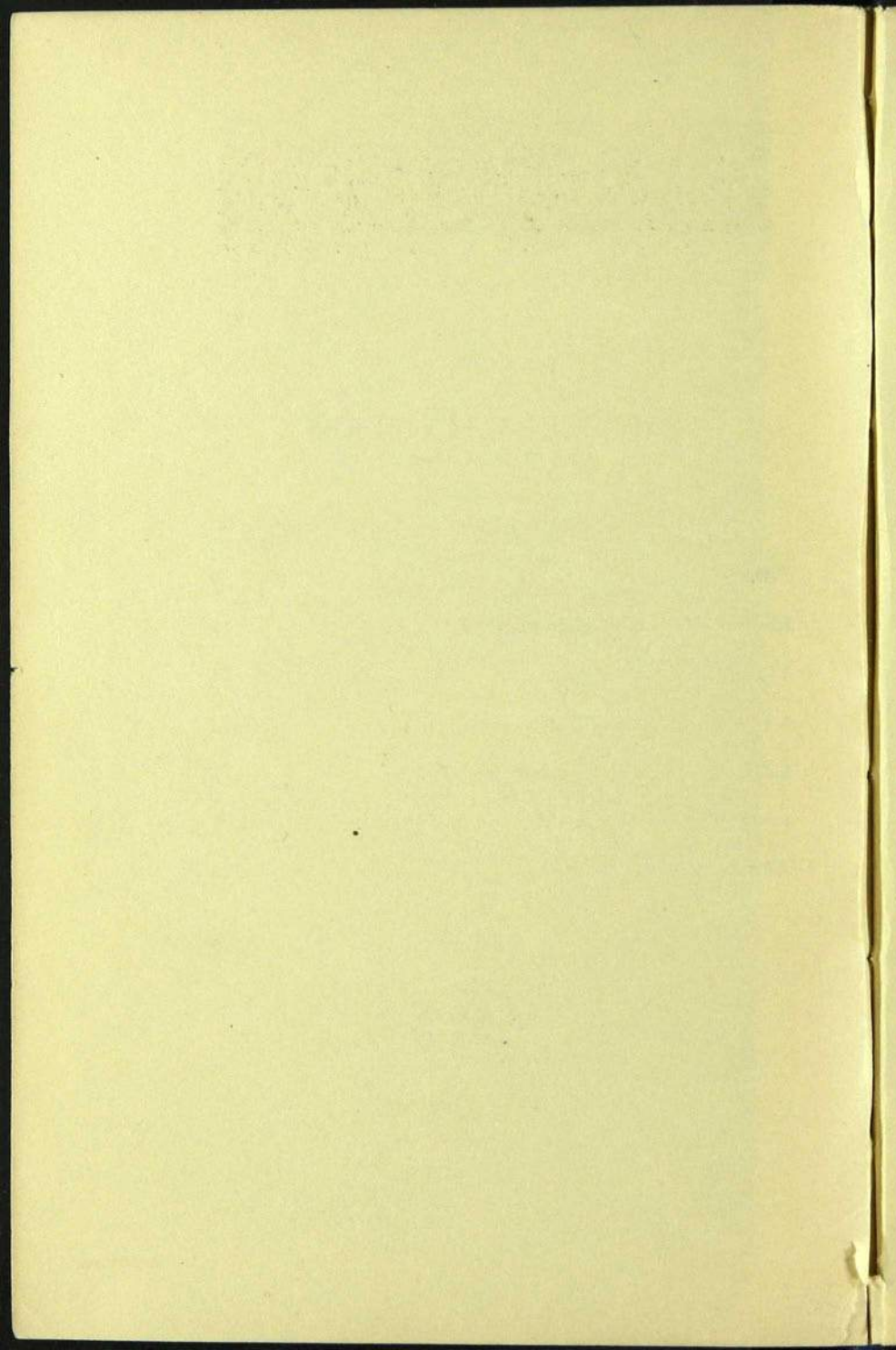
1918-1919
SOUTH AFRICA



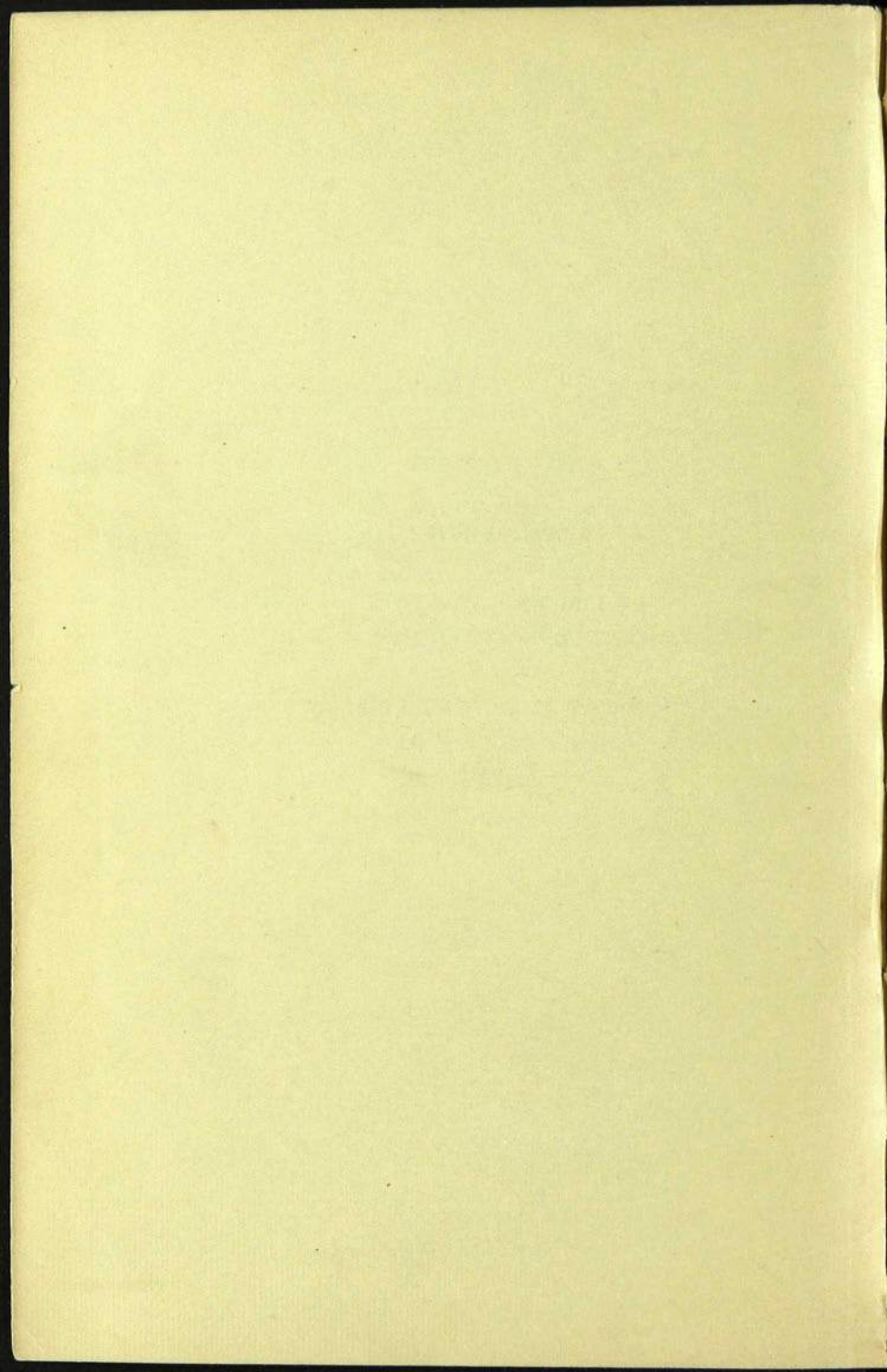
TABLE DES MATIÈRES

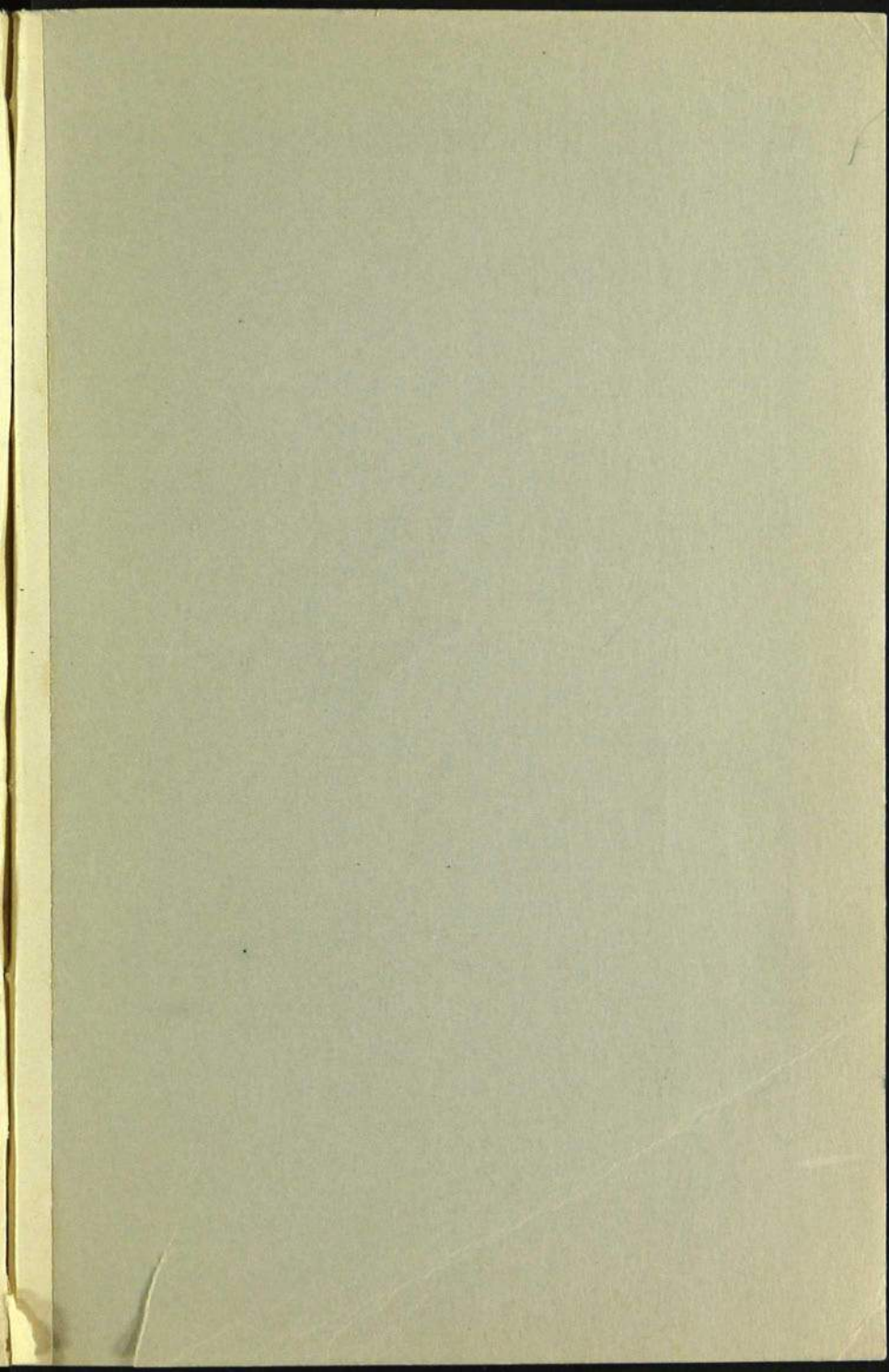
	PAGES
PRÉFACE.....	9
LE COLON VENU DE FRANCE	15
LE MILIEU	71
L'ÉTABLISSEMENT (1ère partie)	132
L'ÉTABLISSEMENT (2ème partie).....	177
LA RACE NOUVELLE	231
APPENDICE	283





ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE
8 OCTOBRE 1930
POUR
LA LIBRAIRIE D'ACTION
CANADIENNE-FRANÇAISE
PAR
ARBOUR ET DUPONT LTÉE
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
MONTRÉAL

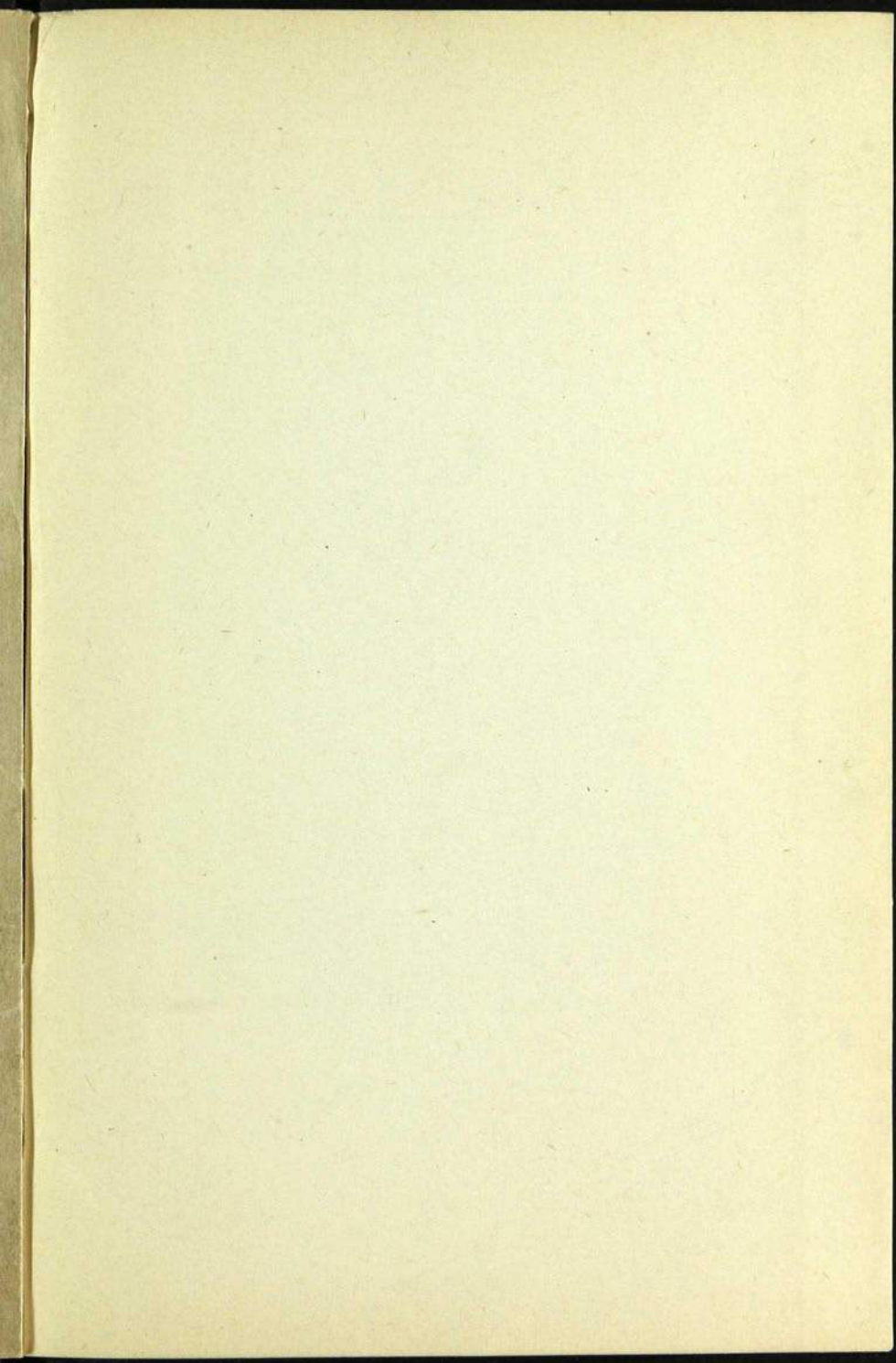


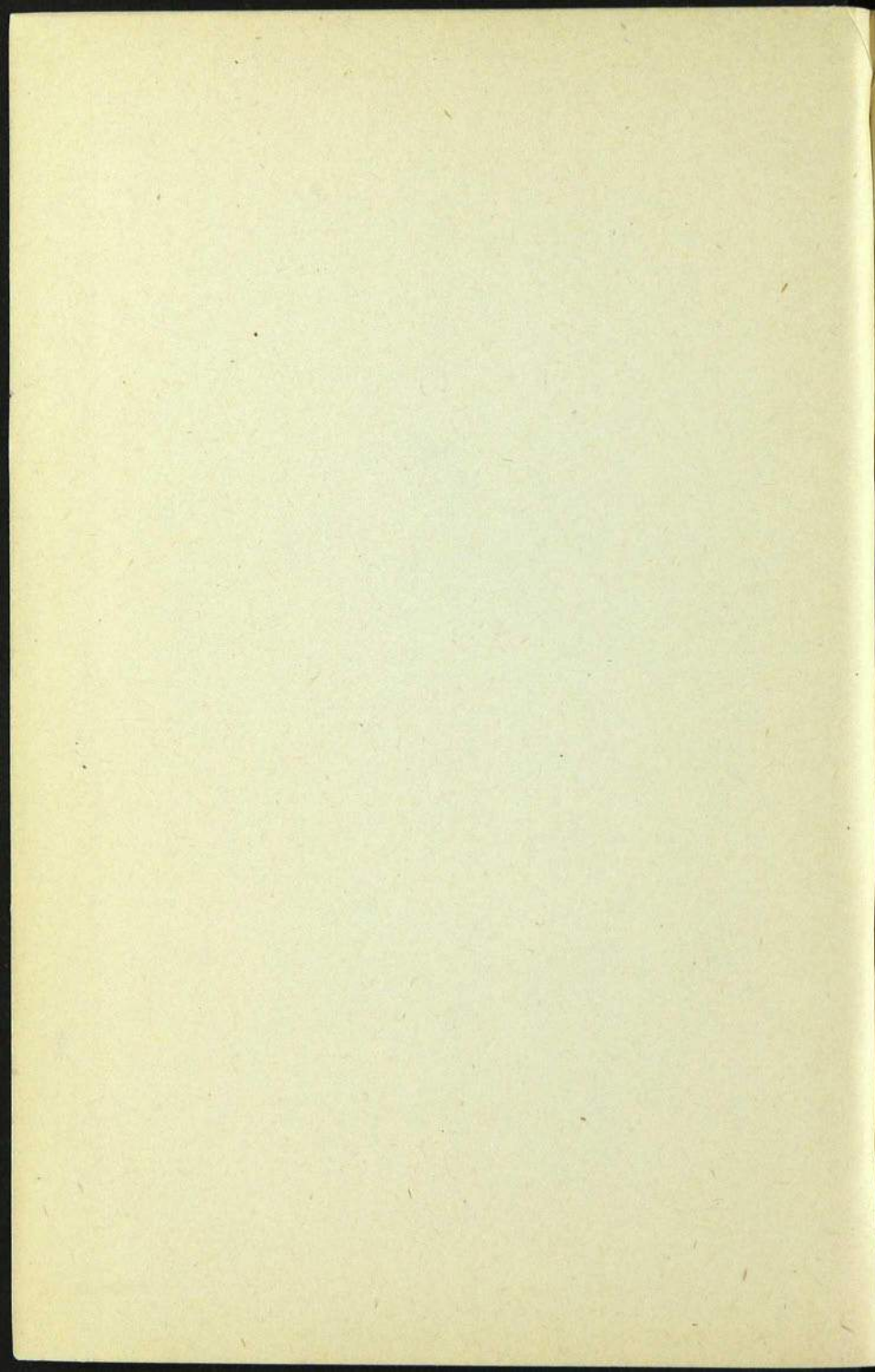


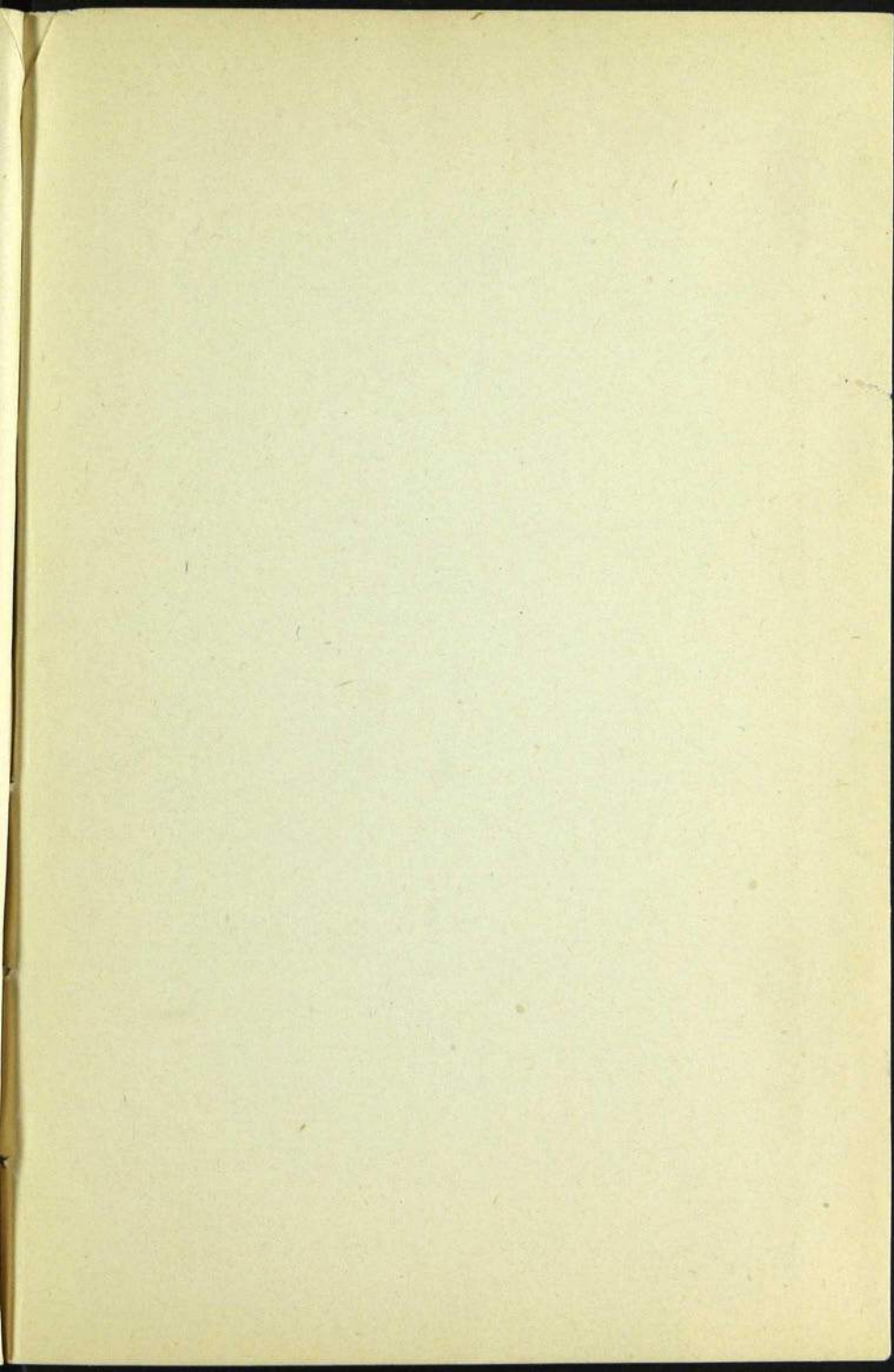
Ce volume est le premier
d'une série des œuvres
complètes de l'abbé
Lionel Groulx, même
format, même papier,
même prix de vente.

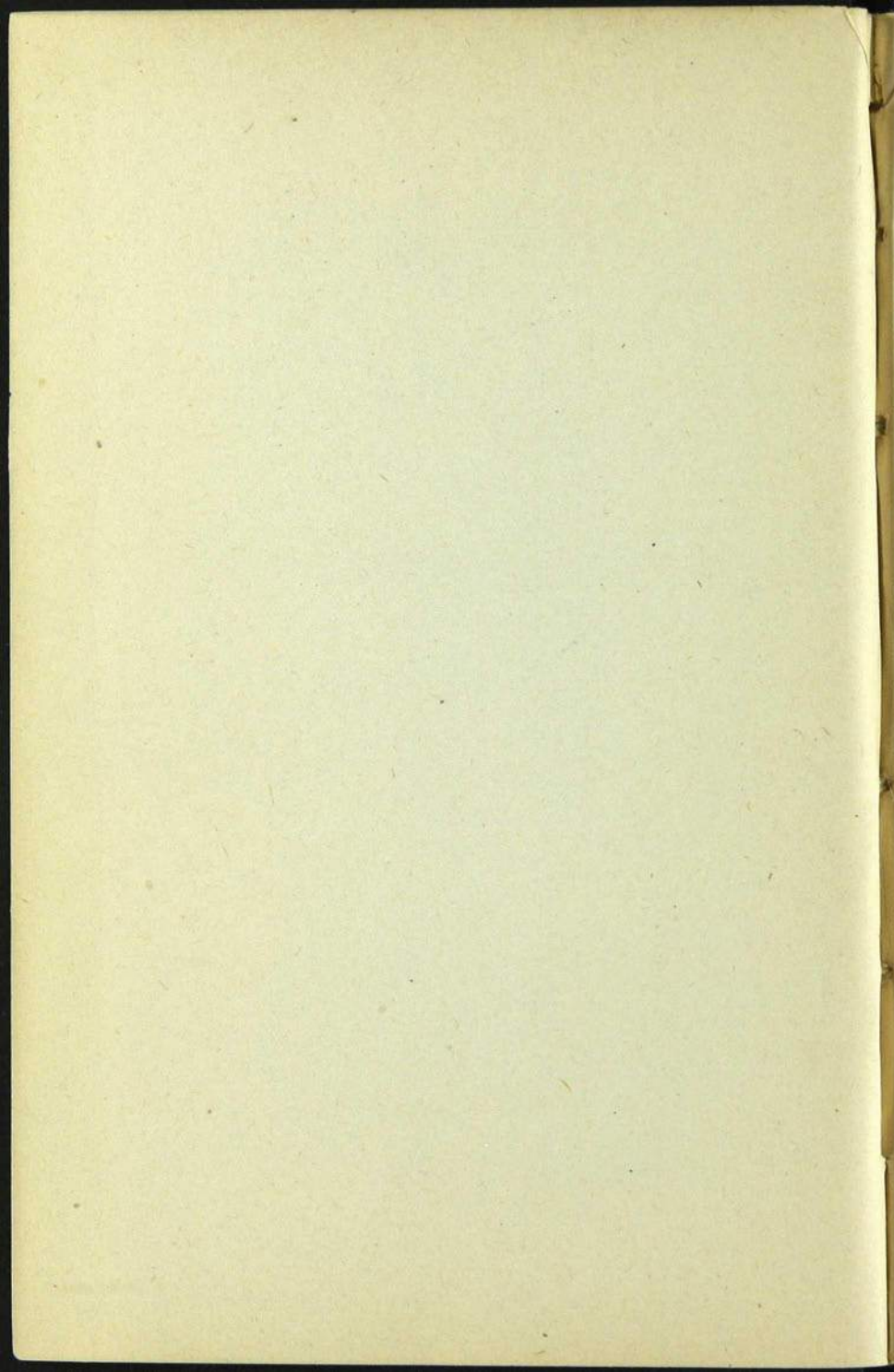
\$1.50

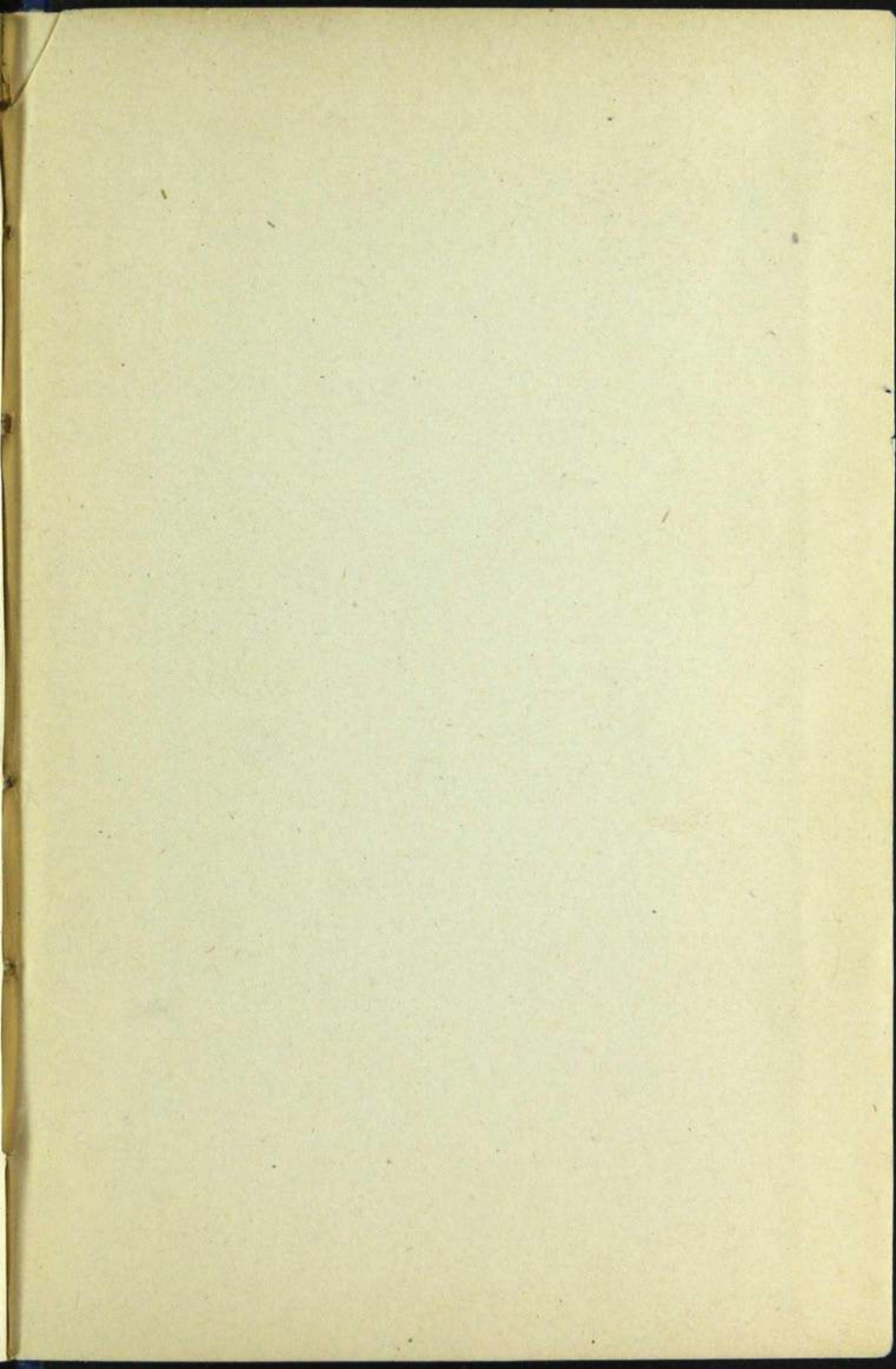
ARBOUR & DUPONT
LIMITÉE
MONTREAL

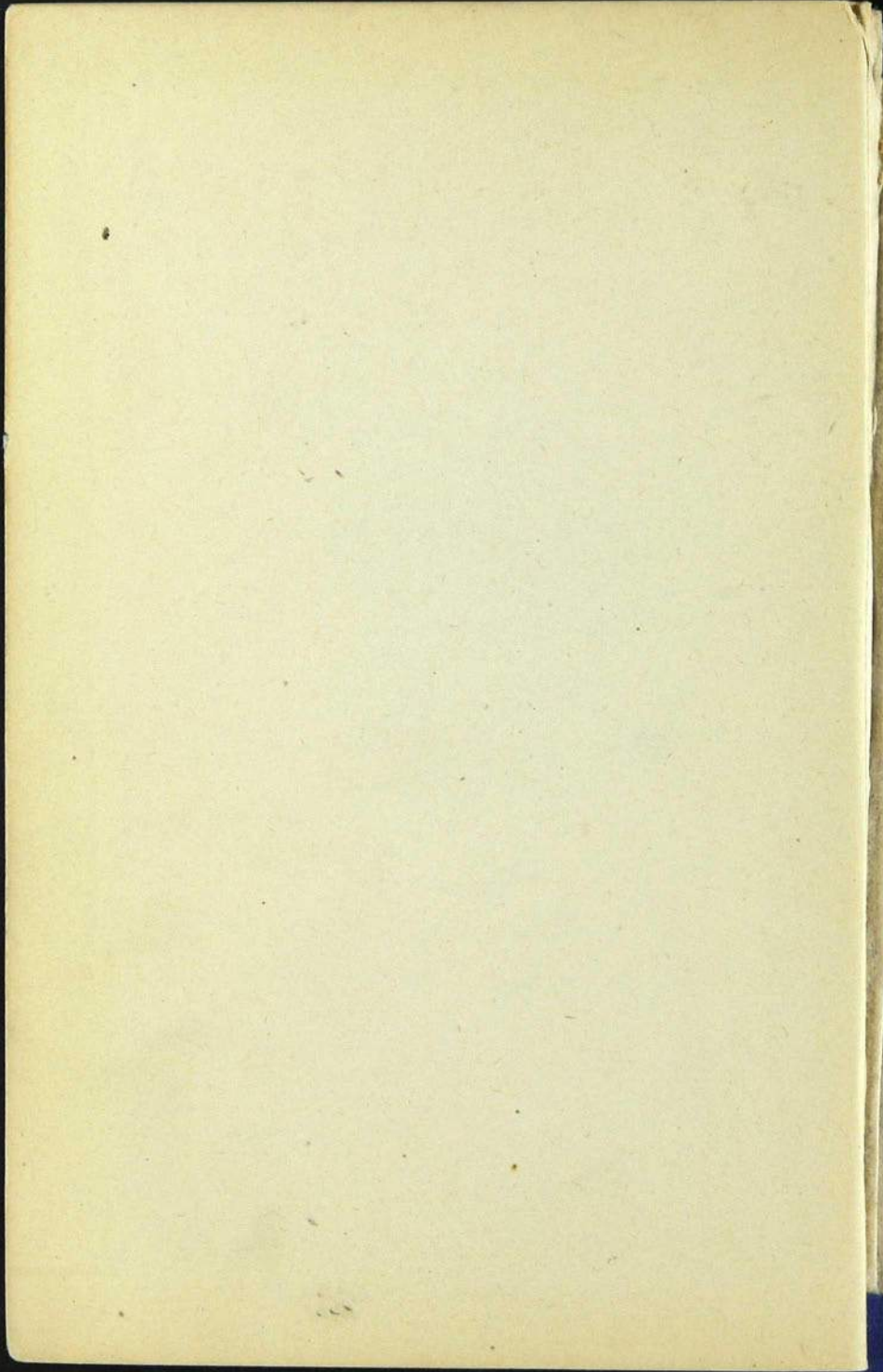


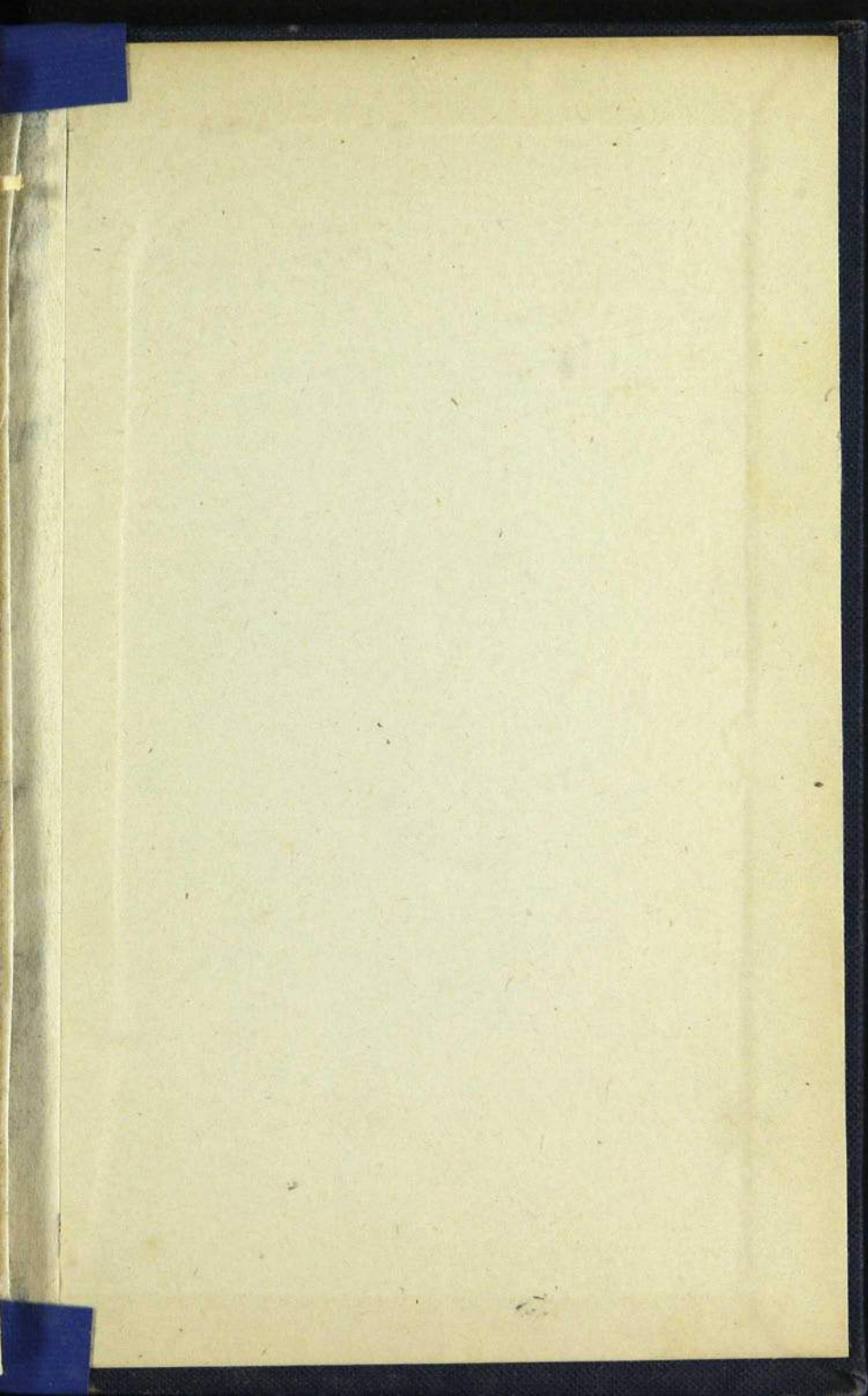












BNQ



000 334 840